

Diagnostic de Croissance du Maroc

Analyse des contraintes à une croissance large
et inclusive



Diagnostic de Croissance du Maroc

Analyse des contraintes à une croissance
large et inclusive



Contributeurs

Banque africaine de développement	Gouvernement du Royaume du Maroc	Gouvernement des États Unis
<p>Membres de l'équipe de rédaction :</p> <p>Vincent Castel Samia Mansour</p> <p>Kaouther Abderrahim Gilles Nancy Marion Dovis Ishac Diwan</p> <p>Pour leurs contributions spéciales, nous remercions :</p> <p>Patricia Augier Emmanuel Diarra Ashraf Tarsim</p> <p>Direction – Département régional Nord & Représentation Maroc :</p> <p>Jacob Kolster Yacine Fal</p> <p>Direction – Complexe économique, Département de la recherche :</p> <p>Steve Kayizzi-Mugerwa Shimeles Abebe</p> <p>Avec la contribution de :</p> <p>Driss Charrier Amine Mouaffak Olivier Breteche Adama Moussa Driss Khiati Leila Jaafor-Kilani Laurence Lannes Mohamed El Arkoubi Mohamed El Ouahabi Pierre More Ndong Belgacem Ben Sassi Mouhamed Gueye Mamadou Yaro Rafaa Marouki William Dakpo Wadii Rais</p>	<p>Coordination :</p> <p>Présidence du Gouvernement</p> <p>Membres de l'équipe :</p> <p>Services du Chef du Gouvernement (SCG)</p> <p>Abdelghni Lakhdar, Chef d'équipe, Conseiller économique</p> <p>Abdelkader El Ghrib, Économiste</p> <p>Mohamed Mahroug, Économiste</p> <p>Abdelatif Naanaa, Statisticien-économiste</p> <p>Haut Commissariat au Plan</p> <p>Ayache Khellaf, Directeur</p> <p>Abdelaziz Nihou, Directeur</p> <p>Autres contributeurs (SCG) :</p> <p>Essaid Azzouzi Thami Elmaaroufi Mohamed Hammoumi Salah Eddine Laissaoui Sara Chajae Ikrame El Houdali</p>	<p>Membres de l'équipe d'analyse économique :</p> <p>John Underwood Économiste en chef</p> <p>Stefan Osborne Économiste</p> <p>Guyslain Ngeleza Économiste</p> <p>Brad Cunningham Économiste</p> <p>Avec la contribution de :</p> <p>Ariane Gauchat Chef d'équipe pays</p> <p>Dana Binnendijk Chargé de programme</p> <p>Melissa Adams Évaluation sociale et genre</p> <p>Jason Bauer Finance, investissement et commerce</p>

Table des matières

5	TABLE DES MATIERES
11	LISTE DES FIGURES
17	LISTE DES TABLEAUX
19	LISTE DES ENCADRÉS
20	LISTE DES ACRONYMES
23	PRÉAMBULE
25	PROCESSUS CONSULTATIF
28	RÉSUMÉ ANALYTIQUE
28	Introduction
30	Méthodologie
33	Contraintes majeures à la croissance au Maroc
37	CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE
40	Introduction
40	1.1 DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DE SOUTIEN À LA CROISSANCE
41	1.1.1 Stabilisation des équilibres macroéconomiques
42	1.1.2 Ouverture de l'économie
44	1.1.3 Facilitation de l'accès aux financements
45	1.1.4 Une politique industrielle en faveur de la croissance et de l'emploi
46	1.1.5 Amélioration de l'environnement physique de l'investissement
47	1.1.6 Amélioration de la cohésion sociale
48	1.2 UN MODÈLE INDUISANT UNE CROISSANCE ASSEZ SOUTENUE MAIS PRÉSENTANT DES LIMITES SÉRIEUSES
51	1.2.1 Une croissance économique volatile
51	1.2.2 Une structure de la production relativement figée dans le temps
52	1.2.3 Une croissance tirée par la demande intérieure
55	1.2.4 Un dynamisme limité du secteur privé
58	1.2.5 Une faible compétitivité des exportations impactant négativement les équilibres extérieurs
61	1.2.6 Faible contribution de la productivité des facteurs
63	1.2.7 Une croissance peu créatrice d'emploi, surtout pour les jeunes
66	1.2.8 Une croissance peu inclusive
69	CHAPITRE 2 : COÛT DE FINANCEMENT
72	Introduction
73	2.1 BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE
73	2.1.1 Une évolution contra-cyclique des besoins de financement
74	2.1.2 Une épargne nationale insuffisante

75	2.1.3 L'équilibre épargne-investissement
76	2.1.4 Des besoins de financement déséquilibrés entre les secteurs institutionnels
78	2.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE
78	2.2.1 Le financement du secteur public
78	2.2.2 Crédit bancaire et financement du secteur privé
79	2.2.3 Le marché des capitaux
80	2.2.4 La microfinance
81	2.3 LE COÛT DU FINANCEMENT
81	2.3.1 Le coût du financement du secteur public
82	2.3.2 Un coût élevé du financement du secteur privé
84	2.4 LES TESTS DU DIAGNOSTIC DE CROISSANCE
84	2.4.1 Test de type 1 : Relation entre le taux d'intérêt réel et le PIB par habitant
85	2.4.2 Test de type 2 : Corrélation entre le taux d'intérêt réel et l'investissement privé
85	2.4.3 Test de type 2 : Causalité entre le crédit bancaire au secteur privé et le PIB par habitant
86	2.4.4 Test de type 3 & 4 : Contournement par les entreprises de la contrainte de financement
89	2.5 LES EFFETS DE SECOND RANG
90	2.5.1 Effets d'éviction
90	2.5.2 Distorsions de prix
93	CHAPITRE 3 : LE CAPITAL HUMAIN
96	Introduction
97	3.1 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE
99	3.2 ENVIRONNEMENT SANITAIRE
102	3.3 ÉDUCATION ET FORMATION
103	3.3.1 Taux de scolarisation
105	3.3.2 Durée de scolarisation
106	3.3.3 Qualité de l'éducation
107	3.3.4 La formation professionnelle au Maroc
108	3.4 LES TESTS DU DIAGNOSTIC DE CROISSANCE
108	3.4.1 Test de type 1 : Rendement de l'éducation et de la formation
108	3.4.2 Test de type 2 : Corrélation entre le niveau de l'éducation et le PIB par habitant
109	3.4.3 Test de type 3 : Contournement de la contrainte
111	3.4.4 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux
113	3.5 LES EFFETS DE SECOND RANG
115	CHAPITRE 4 : LES INFRASTRUCTURES
117	Introduction
117	4.1 L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE
117	4.1.1 Amélioration quantitative et qualitative du transport au Maroc

- 125 4.1.2 Un développement important de l'électricité
- 127 4.1.3 Des disparités subsistent pour l'eau et les installations sanitaires
- 129 4.1.4 Les télécommunications

131 4.2 LES TESTS DU DIAGNOSTIC DE CROISSANCE

- 131 4.2.1 Comparaison de la qualité des infrastructures
- 132 4.2.2 Test de type 2 : Estimation de la corrélation entre un indicateur de la qualité des infrastructures et le PIB par habitant
- 132 4.2.3 Test de type 3 : Comment les firmes contournent-elles la contrainte ?
- 134 4.2.4 Test de type 4 : Les firmes disposant de moins d'infrastructures sont-elles entravées dans leur développement ?

135 4.3 LES EFFETS DE SECOND RANG

137 CHAPITRE 5 : LE CAPITAL NATUREL

139 Introduction

139 5.1 LES RESSOURCES FONDAMENTALES

- 139 5.1.1 Position géographique
- 139 5.1.2 La terre
- 140 5.1.3 L'eau

141 5.2 LES RESSOURCES EXTRACTIVES

- 141 5.2.1 Énergies fossiles
- 142 5.2.2 Les phosphates, une dotation exceptionnelle

142 5.3 LA VALORISATION DES RESSOURCES

- 142 5.3.1 La valorisation de la proximité géographique
- 143 5.3.2 La valorisation de la terre
- 144 5.3.3 La valorisation de l'eau
- 145 5.3.4 La valorisation des énergies alternatives
- 146 5.3.5 La valorisation du phosphate

146 5.4 LES TESTS DU DIAGNOSTIC DE CROISSANCE

- 146 5.4.1 Comparaison de la disponibilité en eau et en terres
- 147 5.4.2 Test de type 2 : Estimation de la corrélation entre les ressources (en eau et en terres) et le niveau de développement économique
- 148 5.4.3 Test de type 3 : Les firmes sont-elles obligées de contourner la contrainte ?
- 148 5.4.4 Test de type 4 : Les firmes nécessitant plus d'eau et/ou de terre sont-elles entravées dans leur développement ?
- 149 5.4.5 Test croisé entre les ressources naturelles et les infrastructures

150 5.5 LES EFFETS DE SECOND RANG

152 CHAPITRE 6 : RISQUES MACROÉCONOMIQUES

155 Introduction

155 6.1 DÉSÉQUILIBRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS

- 156 6.1.1 Les facteurs externes de risque macroéconomique
- 156 6.1.2 Évolution de la balance des paiements courants et besoin de financement
- 158 6.1.3 Évolution des avoirs extérieurs nets
- 159 6.1.4 Soutenabilité du déficit de la balance des paiements courants

160 6.2 ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES

- 160 6.2.1 Soutenabilité de la dette publique
- 161 6.2.2 L'évaluation par les marchés

162 6.3 LE SECTEUR BANCAIRE

- 162 6.3.1 Capitalisation bancaire
- 163 6.3.2 L'évaluation par les marchés
- 163 6.3.3 Gestion des risques

165 CHAPITRE 7 : RISQUES MICROECONOMIQUES

169 Introduction

169 7.1 LE SYSTÈME JUDICIAIRE

- 169 7.1.1 Situation et défis
- 172 7.1.2 Test de type 1 : Test du coût élevé de la justice
- 173 7.1.3 Test de type 2 : Relation entre la qualité du système judiciaire et le PIB par habitant
- 174 7.1.4 Test de type 3 : Contournement de la contrainte

175 7.2 LE FONCIER

- 175 7.2.1 Situation et défis
- 177 7.2.2 Coût élevé et perception des entreprises
- 180 7.2.3 Test de type 3 : Contournement de la contrainte
- 182 7.2.4 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux

183 7.3 LE SYSTÈME FISCAL

- 183 7.3.1 Situation et défis
- 186 7.3.2 Test de type 1 : Coût élevé
- 189 7.3.3 Test de type 2 : Relation entre les indicateurs du système fiscal et le PIB par habitant
- 190 7.3.4 Test de type 3 : Contournement de la contrainte
- 191 7.3.5 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux
- 192 7.3.6 Les effets de second rang

193 7.4 LE MARCHÉ DU TRAVAIL : COÛT FINANCIER ET RÉGLEMENTAIRE DU TRAVAIL

- 193 7.4.1 Situation et défis
- 194 7.4.2 Test de type 1 : Coût élevé du travail
- 196 7.4.3 Test de type 3 : Contournement de la contrainte
- 198 7.4.4 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux

199 7.5 GOUVERNANCE, CORRUPTION ET TRANSPARENCE

- 199 7.5.1 Situation et défi
- 201 7.5.2 Test de type 1 : Coût élevé

202 7.6 BARRIÈRES COMMERCIALES

202	7.6.1 Introduction
202	7.6.2 Situation et défis
208	7.6.3 Comparaison de la liberté d'échanger
209	7.6.4 Test de type 2 : Estimation de la corrélation entre l'ouverture aux échanges et le niveau de développement économique
210	7.6.5 Test de type 3 : Les firmes sont-elles en capacité d'échanger ?
210	7.6.6 Test de type 4 : Évolution des importations par grands secteurs

213 CHAPITRE 8 : L'INNOVATION

215	Introduction
216	8.1 RÉSULTATS EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION ET DE DIVERSIFICATION
219	8.1.1 Test de type 1 : Niveau de complexité par rapport au PIB par tête
220	8.1.2 Test de type 2 : Relation entre investissement privé en pourcentage du PIB et sophistication des exportations
221	8.2 POLITIQUES DE L'ÉTAT POUR FAIRE FACE AUX DÉFAILLANCES DES MARCHÉS EN MATIÈRE D'INNOVATION
221	8.2.1 Politiques et stratégies industrielles
225	8.2.2 Les parcs industriels - un élément clé des politiques sectorielles
226	8.3 LES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'EXPLIQUER LES RÉSULTATS MITIGÉS EN MATIÈRE D'INNOVATION ET DE SOPHISTICATION

Annexes

- 230 ANNEXE 1.1 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS RELATIVES À L'ÉTUDE SUR LES CONTRAINTES À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU MAROC**
 - 230 Administrations et institutions publiques marocaines
 - 231 Organismes financiers et bancaires
 - 232 Partenaires techniques et financiers et autres organisations internationales
 - 232 Secteur privé
 - 233 Société civile
 - 233 Représentants de centrales syndicales
 - 233 Professeurs
 - 233 Plusieurs personnes ressources

- 234 ANNEXE 2.1 : MODÈLE PRÉSIMO : SCÉNARIOS DE PRÉVISION DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE**

- 234 ANNEXE 2.2 : TEST DE CORRÉLATION ENTRE LE TAUX D'INTÉRÊT RÉEL ET LE PIB PAR HABITANT**

- 235 ANNEXE 2.3 : TEST DE CORRÉLATION ENTRE LE TAUX D'INTÉRÊT RÉEL ET L'INVESTISSEMENT PRIVÉ**

- 235 ANNEXE 2.4 : TEST DE CAUSALITÉ DE GRANGER**

- 236 ANNEXE 3.1 : CLASSEMENT SUR LA QUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF, RAPPORT MONDIAL SUR LA COMPÉTITIVITÉ 2013 - 2014**

- 236 ANNEXE 4.1 : TEST DE STATIONNARITÉ DE CERTAINS TYPES D'INFRASTRUCTURES ET DU REVENU PAR HABITANT**

- 238 ANNEXE 6.1 : LES SOURCES EXTERNES DE RISQUE MACROÉCONOMIQUE**

- 241 ANNEXE 6.2 : SOUTENABILITÉ DU DÉFICIT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS**

- 245 ANNEXE 6.3 : TEST DE CO-INTÉGRATION DE JOHANSEN TAUX DE CHANGE RÉEL**

- 246 ANNEXE 7.1 : RÉGIMES FONCIERS**

- 247 ANNEXE 8.1 : COMPOSITION DU PANIER DES EXPORTATIONS, 1995 ET 2010**

- 249 RÉFÉRENCES**

Liste des figures

- Figure 1.1** Évolution du salaire minimum et des prix à la consommation
- Figure 1.2** Structure des recettes de l'État
- Figure 1.3** Dette publique en pourcentage du PIB
- Figure 1.4** Évolution du degré d'ouverture de l'économie
- Figure 1.5** Structure de la position extérieure nette
- Figure 1.6** Origine des importations
- Figure 1.7** Destination des exportations
- Figure 1.8** Évolution des taux débiteurs
- Figure 1.9** Taux de croissance démographique 1980-2012, Maroc et pays comparateurs
- Figure 1.10** Indice du PIB/habitant Maroc et pays comparateurs (1980-2012)
- Figure 1.11** Croissance du PIB par habitant (1960-2011)
- Figure 1.12** Taux de croissance annuel de l'économie marocaine (1960-2012)
- Figure 1.13** Volatilité de la croissance économique entre 2000 et 2011
- Figure 1.14** Répartition sectorielle du PIB (1980-2012)
- Figure 1.15** Répartition de la valeur ajoutée par branche en pourcentage
- Figure 1.16** Contribution des composantes de la demande à la croissance en pourcentage (2001-2012)
- Figure 1.17** Taux de croissance moyen des exportations
- Figure 1.18** Volatilité des exportations
- Figure 1.19** Exportations et importations en pourcentage du PIB
- Figure 1.20** Investissement total en pourcentage du PIB
- Figure 1.21** Investissement privé et investissement public en pourcentage du PIB (2001-2012)
- Figure 1.22** Investissements Directs Etrangers en pourcentage du PIB (2000-2011)
- Figure 1.23** Indice d'innovation et de sophistication des exportations
- Figure 1.24** Évolution des prix à l'exportation du Maroc et des pays comparateurs
- Figure 1.25** Répartition mondiale des exportations en 2012 (pourcentage total)
- Figure 1.26** Évolution du taux de couverture du Maroc et des pays comparateurs
- Figure 1.27** Taux de croissance de la productivité des facteurs
- Figure 1.28** Productivité totale des facteurs par branche
- Figure 1.29** Évolution de la productivité du travail au Maroc (\$US 1990) et dans les pays comparateurs (1980-2011)
- Figure 1.30** Rendement de l'investissement
- Figure 1.31** Relation chômage - croissance au Maroc
- Figure 1.32** Relation croissance - chômage des diplômés du supérieur
- Figure 1.33** Évolution des effectifs de la formation professionnelle
- Figure 1.34** Emploi par secteur en pourcentage

- Figure 1.35** Taux de chômage Maroc et pays comparateurs en pourcentage
- Figure 1.36** Taux de chômage par tranche d'âge
- Figure 1.37** Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national en 2007 (pourcentage de la population)
- Figure 2.1** Liberté financière
- Figure 2.2** Taux d'investissement et PIB/Habitant
- Figure 2.3** Capacité/Besoin de financement en pourcentage du PIB
- Figure 2.4** Taux brut d'épargne intérieure en pourcentage du PIB
- Figure 2.5** Transferts des migrants en pourcentage du PIB
- Figure 2.6** Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB
- Figure 2.7** IDE en pourcentage du PIB (2000-2010)
- Figure 2.8** Évolution de l'encours de la dette du Trésor 1983-2012 en pourcentage du PIB
- Figure 2.9** Besoin/Capacité de financement par secteur institutionnel
- Figure 2.10** Évolution du crédit bancaire en pourcentage du PIB
- Figure 2.11** Capitalisation boursière des entreprises cotées en pourcentage du PIB
- Figure 2.12** Prêts pour 1000 DH en 2009
- Figure 2.13** « Spread » de la dette souveraine vis-à-vis des bons du Trésor US
- Figure 2.14** Encours de la dette extérieure du Maroc (en millions de Dollars EU)
- Figure 2.15** Courbe des taux
- Figure 2.16** Taux d'intérêt réel au Maroc et dans les pays comparateurs
- Figure 2.17** Coût du financement/Taux d'intérêt nominaux
- Figure 2.18** Valeur du collatéral
- Figure 2.19** Relation taux d'intérêt et PIB par habitant (2000)
- Figure 2.20** Relation taux d'intérêt et PIB par habitant (2010)
- Figure 2.21** Relation PIB par habitant et taux d'intérêt réel (1990-2010)
- Figure 2.22** Relation investissement privé en pourcentage du PIB - taux d'intérêt réel (1990-2012)
- Figure 2.23** Relation crédit intérieur et PIB par habitant
- Figure 2.24** Part des investissements autofinancés
- Figure 2.25** Part des investissements financés par les banques
- Figure 2.26** Financement domestique de la dette et épargne nationale
- Figure 2.27** Formation brute de capital immobilisé, secteur privé en pourcentage du PIB
- Figure 2.28** Rapport des prix des biens échangeables et non échangeables
- Figure 3.1** Évolution de l'indice de fécondité, Maroc et pays comparateurs (1960-2012)
- Figure 3.2** Évolution du taux de croissance démographique (1960-2012)
- Figure 3.3** Taux de mortalité des enfants au Maroc, par zone

- Figure 3.4** Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) au Maroc et dans les pays comparateurs (2011-2012)
- Figure 3.5** Dépenses en santé publique par rapport au PIB par habitant (2012)
- Figure 3.6** Dépenses publiques en éducation, total (pourcentage du budget de l'État)
- Figure 3.7** Taux d'alphabétisation (pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus), Maroc 2011
- Figure 3.8** Taux brut de scolarisation dans l'enseignement pré-primaire par pays en 2010
- Figure 3.9** Évolution du taux net de scolarisation au primaire
- Figure 3.10** Taux de scolarisation supérieur (2011-2012)
- Figure 3.11** Structure de la population active selon le niveau d'instruction
- Figure 3.12** Résultats des tests TIMSS
- Figure 3.13** Rendement de l'éducation et de la formation au Maroc (en pourcentage)
- Figure 3.14** Corrélation entre le taux de scolarisation secondaire et le PIB par habitant
- Figure 3.15** Taux d'émigration des diplômés du supérieur (en pourcentage)
- Figure 3.16** Ratio du taux d'émigration des diplômés du supérieur sur le taux d'émigration totale par rapport au PIB par habitant (2005)
- Figure 3.17** Comparaison de la valeur ajoutée (pourcentage du PIB) par secteur entre 1980 et 2012
-
- Figure 4.1** Densité routière au Maroc et dans les pays comparateurs (pour 100 habitants) en 2011
- Figure 4.2** Évolution de la densité
- Figure 4.3** Transport ferroviaire, biens transportés (millions de tonnes-kilomètres)
- Figure 4.4** Transport ferroviaire, passagers transportés (millions-kilomètres)
- Figure 4.5** Transport maritime de marchandises (en millions de tonnes)
- Figure 4.6** Trafic de conteneurs dans les ports (2000 et 2012)
- Figure 4.7** Coûts du commerce transfrontalier
- Figure 4.8** Accès à l'électricité (pourcentage de la population) en 2010
- Figure 4.9** Délai nécessaire pour obtenir de l'électricité (nombre de jours) en 2012
- Figure 4.10** Taux d'accès de la population (%) aux sources d'eau améliorées
- Figure 4.11** Taux d'accès de la population aux installations d'assainissement améliorées en 2011
- Figure 4.12** Lignes de téléphone fixe (pour 100 habitants) en 2012
- Figure 4.13** Lignes de téléphone mobile (pour 100 habitants) en 2012
- Figure 4.14** Abonnements internet à haut débit (pour 100 habitants) en 2012
- Figure 4.15** Nombre d'utilisateurs d'internet (pour 100 habitants) en 2012
- Figure 4.16** Qualité des infrastructures et PIB par habitant
- Figure 4.17** Qualité des infrastructures de commerce et de transport et PIB par habitant
- Figure 4.18** Les contraintes soulevées par les entreprises
- Figure 4.19** Infrastructures de transport et acquisition foncière (degré de sévérité)
- Figure 4.20** État de la voirie et acquisition foncière (degré de sévérité)

- Figure 5.1** Terres arables (pourcentage du territoire)
- Figure 5.2** La pluviométrie au Maroc
- Figure 5.3** Ressources en eau renouvelables par habitant (en m³)
- Figure 5.4** Les nappes phréatiques
- Figure 5.5** Production d'énergie (milliers de Tonnes équivalent pétrole)
- Figure 5.6** Consommation d'énergie (milliers de Tonnes équivalent pétrole)
- Figure 5.7** Importation d'énergie (milliers de Tonnes équivalent pétrole)
- Figure 5.8** Extraction et production du phosphate
- Figure 5.9** Évolution du Tourisme au Maroc
- Figure 5.10** Superficie agricole utile par habitant
- Figure 5.11** Ressources renouvelables en eau et niveau de richesse (log du PIB/habitant en PPA, Dollar EU constant de 2005)
- Figure 5.12** Terre arable et valeur ajoutée agricole (log/habitant, Dollar EU constant de 2005)
- Figure 5.13** Nombre d'insuffisances en eau (par mois) déclaré par les firmes
- Figure 5.14** Valeur ajoutée agricole (Dollar EU constant en 2005)
- Figure 5.15** Production d'électricité issue du pétrole, du gaz et du charbon (pourcentage du total) en 2011
- Figure 5.16** Consommation d'énergie et niveau de richesse (log du PIB en PPA, Dollar EU constant de 2005)
- Figure 5.17** Importations de pétrole (en pourcentage des marchandises importées)
- Figure 6.1** Compte courant en pourcentage du PIB (1983-1996)
- Figure 6.2** Compte courant en pourcentage du PIB (1997-2012)
- Figure 6.3** Investissement (pourcentage du PIB) par rapport au PIB par habitant
- Figure 6.4** Solde du compte courant en pourcentage du PIB
- Figure 6.5** Évolution des avoirs extérieurs nets et de la balance commerciale des biens et services
- Figure 6.6** Déficit budgétaire et dette publique
- Figure 6.7** Dette publique brute (en pourcentage du PIB)
- Figure 6.8** Prime de risque souverain et endettement fin 2012
- Figure 6.9** Prime dette souveraine et PIB par habitant
- Figure 6.10** Capitalisation bancaire
- Figure 6.11** Taux de bancarisation
- Figure 6.12** Nombre d'habitants par guichet bancaire et par région
- Figure 6.13** Rendement des actifs des banques
- Figure 7.1.1** Pourcentage des entreprises qui identifient le système judiciaire comme une contrainte majeure (Maroc et pays comparateurs)
- Figure 7.1.2** Pourcentage des entreprises marocaines qui identifient le système judiciaire comme une contrainte majeure

- Figure 7.1.3** Indice de droit de propriété et PIB par habitant
- Figure 7.1.4** État de droit et PIB par habitant
- Figure 7.1.5** Proportion des prêts exigeant une garantie
- Figure 7.1.6** Valeur de la garantie nécessaire pour un prêt (pourcentage du montant du prêt)
- Figure 7.2.1** Degré de difficulté de l'accès au foncier par région
- Figure 7.2.2** Degré de difficulté de l'accès au foncier (Maroc 2007)
- Figure 7.2.3** Contrainte d'accès au foncier industriel : comparaisons internationales
- Figure 7.2.4** Évolution du prix du mètre carré
- Figure 7.2.5** Rendement des céréales au Maroc (1961-2012)
- Figure 7.2.6** Investissement et indivision
- Figure 7.2.7** Obtention d'un permis de construire : Coût (pourcentage du revenu par habitant)
- Figure 7.2.8** Temps pour louer un terrain (privé et public) en nombre de jours
- Figure 7.2.9** Valeur ajoutée du secteur manufacturier (pourcentage du PIB)
- Figure 7.2.10** Terres arables sous culture des céréales
- Figure 7.2.11** Terres arables sous culture des céréales et PIB par habitant
- Figure 7.3.1** Recettes fiscales (pourcentage du PIB) par rapport au PIB par habitant (PPA, Dollar EU international)
- Figure 7.3.2** Recettes fiscales par source (2012)
- Figure 7.3.3** Degré de difficulté que les relations avec l'administration fiscale représentent pour les opérations de l'entreprise
- Figure 7.3.4** Taxes sur les profits par rapport au PIB par habitant (2012)
- Figure 7.3.5** Fiscalité du travail et charges sociales (pourcentage bénéfice) vs PIB par habitant (2012)
- Figure 7.3.6** Degré de difficulté que le taux d'imposition représente pour les opérations de l'entreprise
- Figure 7.3.7** Relation entre les taux d'imposition et le PIB par tête au Maroc
- Figure 7.3.8** Pourcentage des entreprises qui souffrent de la concurrence du secteur informel par taille d'entreprise
- Figure 7.3.9** Corrélation entre le ratio de la pression fiscale et le poids de l'économie informelle
- Figure 7.4.1** Classement des pays pour l'efficacité du marché du travail
- Figure 7.4.2** Obstacles majeurs à la conduite des opérations des entreprises
- Figure 7.4.3** Distribution des salaires dans le secteur industriel (2007)
- Figure 7.4.4** Informalité et PIB par habitant (2007)
- Figure 7.4.5** Relation entre la population active dans le secteur informel et le ration salaire minimum/productivité moyenne par travailleur (2007)

- Figure 7.5.1** Valeur des montants additionnels nécessaires à l'exécution d'un contrat public (pourcentage de la valeur du contrat)
- Figure 7.6.1** Évolution des droits de douane, taux effectivement appliqué (moyenne simple)
- Figure 7.6.2** Évolution des droits de douane par catégorie de biens, taux effectivement appliqué (moyenne simple)
- Figure 7.6.3** Évolution de l'indice de fréquence entre 2001 et 2010
- Figure 7.6.4** Indice de liberté d'échanger en 2012
- Figure 7.6.5** Croisement entre le revenu réel par habitant en 2012 et l'indice de liberté d'échanger
- Figure 7.6.6** Proportion des entreprises exportatrices et importatrices
- Figure 7.6.7** Évolution de la répartition des importations
- Figure 8.1** Évolution de l'indice de sophistication (1960-2012)
- Figure 8.2** Le Maroc dans l'espace des produits (1980 et 2010)
- Figure 8.3** Produits exportés à contenu technologique élevé (pourcentage de produits manufacturés exportés)
- Figure 8.4** Indice de diversification des exportations (2012)
- Figure 8.5** Sophistication des exportations et revenu par habitant (2008)
- Figure 8.6** Diversification et omniprésence (2012)
- Figure 8.7** Indice de complexité et revenu par tête (2011)
- Figure 8.8** Taux d'investissement privé (pourcentage du PIB) - Indice de sophistication (1980-2010)
- Figure 8.9** Évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention depuis 2005
- Figure A6.1** Degré d'ouverture
- Figure A6.2** Indice des exportations de biens et services
- Figure A6.3** Principaux produits exportés
- Figure A6.4** Principaux produits importés
- Figure A6.5** Taux de couverture du commerce extérieur
- Figure A6.6** Indice des termes de l'échange 2000=100
- Figure A6.7** Évolution du coût en énergie des exportations
- Figure A6.8** Prévisions des taux de croissance du PIB réel en pourcentage
- Figure A6.9** Inflation, prix à la consommation (pourcentage annuel)
- Figure A6.10** Taux de change réel 2005=100
- Figure A6.11** Taux de change effectif réel et d'équilibre

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Équilibres macroéconomiques (2000-2007) en pourcentage du PIB
Tableau 2.1	Besoin de financement au Maroc
Tableau 2.2	Besoin/capacité de financement en millions de DH
Tableau 2.3	Le marché boursier au Maroc et dans les pays comparateurs
Tableau 2.4	Coût moyen de la dette intérieure/dette extérieure
Tableau 3.1	Évolution de l'espérance de vie par sexe et par milieu (1980-2012)
Tableau 3.2	Évolution de la structure de la population (1960-2012)
Tableau 3.3	Évolution de la population scolarisable par tranche d'âge, en milliers
Tableau 3.4	Efficacité interne des enseignements primaire et secondaire
Tableau 3.5	Durée moyenne de scolarisation par pays (2010)
Tableau 3.6	Taux de chômage selon le diplôme et le milieu de résidence (pourcentage du budget de l'État)
Tableau 3.7	Projection de la population marocaine par groupe d'âge
Tableau 4.1	Évolution de la qualité du réseau routier
Tableau 4.2	Capacités portuaires (millions de tonnes/an)
Tableau 4.3	Caractéristiques des 3 principaux ports
Tableau 4.4	Qualité des infrastructures
Tableau 4.5	Rang mondial et procédures d'accès à l'électricité
Tableau 4.6	Coupures d'électricité
Tableau 4.7	Utilisation d'un générateur électrique
Tableau 5.1	Niveau de qualité des eaux de surfaces et des eaux souterraines
Tableau 5.2	Taux de couverture de la balance agricole (en pourcentage)
Tableau 5.3	Les différents types d'irrigation
Tableau 5.4	Les nouvelles capacités installées en 2012
Tableau 7.1.1	Note de « Global integrity » sur la lutte contre la corruption et l'État de droit
Tableau 7.1.2	Exécution des contrats : nombre de procédures, coût et délai
Tableau 7.1.3	Règlement des impayés : délai, coût et taux de recouvrement
Tableau 7.2.1	Degré de difficulté de l'accès au foncier par taille d'entreprise
Tableau 7.3.1	Évolution des recettes ordinaires (en millions de dirhams)
Tableau 7.3.2	Paiement d'impôts : délai (heures par année) et nombre (par année), Maroc et pays comparateurs

Tableau 7.3.3	Perception par les entreprises marocaines des taux d'imposition et de l'administration fiscale
Tableau 7.3.4	Matrice de transition par rapport à la taille des entreprises
Tableau 7.4.1	Classement des pays en termes d'efficacité du marché du travail
Tableau 7.4.2	Taille optimale des entreprises en nombre d'employés souhaités, exprimée en pourcentage du nombre d'employés actuel
Tableau 7.5.1	Indicateur de liberté économique de la « Fondation Heritage » (Maroc et pays comparateurs, 2013)
Tableau 7.5.2	Indicateurs de Gouvernance (2013)
Tableau 7.6.1	Les accords commerciaux du Maroc
Tableau 7.6.2	Profil tarifaire du Maroc
Tableau A6.1	Réduction du déficit de la balance des paiements courants

Liste des encadrés

- Encadré 4.1** Projets en cours de réalisation pour le transport
- Encadré 4.2** Principaux projets du secteur électrique depuis 1990
- Encadré 4.3** Objectifs du PNA

- Encadré 7.2.1** Typologie du foncier public au Maroc
- Encadré 7.3.1** Principales réformes fiscales au Maroc

- Encadré 8.1** Tanger Free Zone : une zone d'avenir

Liste des acronymes

AELE	Association européenne de libre échange
AEP	Alimentation en eau potable
ALECA	Accord de libre-échange complet et approfondi
AMDI	Agence marocaine de développement des investissements
AMIC	Association marocaine des investisseurs en capital
AMO	Assurance maladie obligatoire
ANPME	Agence nationale de promotion des petites et moyennes entreprises
ANRT	Agence nationale de régulation des télécommunications
ATM	Asynchronous Transfer Mode (Mode de transfert asynchrone)
BAD	Banque africaine de développement
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CDG	Caisse de dépôt et de gestion
CDL	Créances douteuses et litigieuses
CDS	Credit Default Swap
CERED	Centre d'études et de recherches démographiques
CGEM	Confédération générale des entreprises du Maroc
CILCC	Commission interministérielle de lutte contre la corruption
CMI	Centre marocain de l'innovation
CNEF	Charte nationale de l'éducation et de la formation
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
CPC	Code de procédure civile
DEPF	Direction des études et des prévisions financières
DH	Dirham
EBA	External Balance Assessment
EEP	Entreprises et établissements publics
FDI	Fonds d'investissement industriel public
FMI	Fond Monétaire International
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GZLEA	Grande zone de libre-échange arabe
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IDE	Investissements directs étrangers
IMME	Industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
MCC	Millennium Challenge Corporation

MEDA	Programme de modernisation des PME
MENA	Middle East and North Africa
MNT	Mesures non tarifaires
MRE	Marocains résidents à l'étranger
MSCI	Morgan Stanley Capital International Index
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCP	Office chérifien des phosphates
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONEE	Office national de l'électricité et de l'eau potable
PIB	Produit intérieur brut
PIRLS	Progress in International Reading Literacy Study
PISA	Programme international pour le suivi des acquis
PME	Petites et moyennes entreprises
PMN	Programme de mise à niveau
PNA	Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
PNAZI	Programme national d'aménagement des zones industrielles
PNEI	Pacte national pour l'émergence industrielle
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité du pouvoir d'achat
PPP	Partenariat Public Privé
PRESIMO	Modèle macroéconomique de prévision et simulation
PRITI	Pays de la tranche inférieure de revenu intermédiaire
PRITS	Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure
PTF	Productivité totale des facteurs
RAMED	Institution du régime d'assistance médicale
SMAEX	Société marocaine d'assurance à l'exportation
TEP	Tonnes équivalent pétrole
TGV	Train à grande vitesse
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIMSS	Trends in International Mathematics and Sciences Study
TPE	Très petite entreprise
TRE	Tableau Ressources-Emplois
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development
USA	United States of America
WDI	World Development Indicators
ZFT	Zone franche de Tanger

Préambule

Ce travail est le fruit de la volonté commune du Gouvernement du Royaume du Maroc, de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Millennium Challenge Corporation (MCC).

Le Gouvernement a émis le souhait de disposer d'un diagnostic objectif de la croissance économique mettant l'accent sur les principales contraintes qui empêchent cette dernière d'être aussi forte, durable et inclusive que souhaitée, afin de pouvoir ajuster ses politiques économiques en conséquence et introduire les réformes nécessaires visant à lever ou du moins alléger ces contraintes.

Pour ce qui est de la BAD, l'un des bailleurs de fonds les plus importants du Maroc, elle a bien voulu répondre à la demande du Gouvernement consistant à mener ce diagnostic préalable au lancement des travaux de préparation du deuxième programme de coopération avec la MCC (Compact II). Ce faisant, elle conforte son engagement financier au Maroc par une contribution scientifique de qualité, qui ne manquera pas d'éclairer, en outre, l'orientation de ses propres opérations dans le pays ainsi que celles des autres bailleurs de fonds quant aux domaines dans lesquels il serait le plus opportun et le plus urgent d'intervenir.

La MCC, pour sa part, qui prône la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique, a tiré les leçons de la première génération de ses programmes d'aide (Compact) qu'elle a financés au Maroc et dans d'autres pays. Dans le cadre du deuxième Compact auquel le Maroc est éligible, elle entend agir, en partenariat avec le Gouvernement, sur la base d'une analyse approfondie des contraintes majeures à la croissance, là où son intervention pourrait avoir les retombées positives les plus importantes sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Les trois partenaires ont, sur la base de ce qui précède, collaboré à l'élaboration du diagnostic de croissance au Maroc en recourant à une méthode empirique reconnue, dite HRV, de ses auteurs Haussmann, Rodrik et Velasco de l'Université de Harvard. Dans le cadre de cette méthode, il est procédé à une analyse systémique des facteurs de production et des conditions du climat des affaires pour identifier les obstacles clés à l'investissement privé et à la croissance.

Cette approche aboutit à l'identification des contraintes majeures, à l'heure actuelle, sur lesquelles il convient d'agir en priorité pour stimuler l'investissement et la croissance.

Il importe d'indiquer qu'au-delà de l'application de la méthode susmentionnée, de larges consultations ont été menées avec les départements ministériels et les institutions publiques concernés, le secteur privé, le monde académique et la société civile.

Tout en participant activement aux consultations et en mettant à la disposition de l'équipe en charge de la rédaction du rapport toutes les données dont elle avait besoin, le Gouvernement a tenu, avec ses deux partenaires, à ce que le rapport soit rédigé avec le maximum d'objectivité et de rigueur scientifique.

Ce rapport, avant même sa publication, a réalisé l'un de ses premiers objectifs, à savoir celui de déterminer les secteurs potentiels dans lesquels l'appui de la MCC pourrait être concentré dans le cadre du Compact II. Mais il en est attendu encore beaucoup plus, à savoir, de servir de plateforme à de larges débats sur les différentes thématiques du rapport. Toutes les parties prenantes (universités, secteur privé, secteur public, société civile, mass-média etc.) devraient se saisir du contenu de ce travail, le critiquer, l'enrichir et en sortir des propositions à même d'aider à réunir les conditions d'une croissance forte, durable et inclusive, c'est-à-dire au service de toutes les couches et catégories sociales et de toutes les régions du pays, essentiellement celles qui sont les moins favorisées.

Processus consultatif

De larges consultations : une démarche participative qui a enrichi l'analyse des contraintes à la croissance et confirmé ses conclusions

L'étude des contraintes à la croissance au Maroc est le résultat d'une analyse détaillée conduite selon la démarche HRV de diagnostic de la croissance, complétée par un large processus de consultations auprès des parties concernées au niveau central, régional et local. L'objectif de cette approche était de s'assurer auprès des parties consultées que les questions pouvant constituer une contrainte à la croissance étaient dûment prises en compte, d'apporter les éclairages utiles de différents points de vue à l'analyse effectuée et de favoriser une interaction dynamique avec l'équipe en charge de l'étude, tout au long de la préparation de celle-ci, afin que les conclusions qui en sont issues soient largement partagées, ce qui constitue la meilleure façon de garantir, en fin de parcours, une appropriation collective de ces conclusions.

C'est ainsi que, dès le lendemain de la mise en place de l'équipe chargée de travailler sur le rapport, plusieurs ateliers ont été organisés à Rabat du 18 au 22 septembre 2013. Ces ateliers ont permis de défricher le terrain en posant d'emblée les questions pertinentes devant aboutir à la reconnaissance des contraintes à la croissance et ce, dans les domaines des infrastructures, du financement de l'investissement, du capital humain et des distorsions micro et macro-économiques etc. Ces ateliers ont été animés par les représentants des départements ministériels concernés, de certaines institutions et établissements publics importants, du secteur privé et du monde académique, en plus des représentants de la Présidence du Gouvernement, de la MCC et de la BAD.

Cette étape a, également, été l'occasion d'identifier et de mobiliser les sources d'information qui devaient mettre à la disposition de l'équipe chargée de la préparation du rapport tous les documents et toutes les données dont elle avait besoin. Ceci a permis à cette équipe d'effectuer un travail d'investigation empirique approfondi ayant abouti, dès le mois de novembre, aux premières conclusions du rapport identifiant les contraintes majeures à la croissance économique au Maroc.

Dès lors, une deuxième consultation s'imposait pour soumettre ces conclusions à un examen critique animé par des experts et des responsables de haut rang représentant les administrations et les institutions publiques et privées intéressées ainsi que des universitaires de renom, ce qui fût fait les 13 et 14 novembre 2013. Les débats de haut niveau qui ont eu lieu, à cette occasion, ont permis d'enrichir la réflexion sur les différentes contraintes à la croissance en apportant des faits concrets tirés de l'expérience des participants, en nuancant certaines conclusions et en amenant l'équipe à intégrer des données qui n'avaient pas été suffisamment prises en compte pour mieux coller à la réalité et aboutir à des conclusions mieux soutenues.

Les consultations de novembre ont, ainsi, permis à l'équipe d'engranger un grand nombre d'informations et d'orientations pour compléter le travail, ce qui a contribué à faciliter la finalisation du premier draft du rapport vers le début du mois de janvier 2014.

Une nouvelle phase de consultations devait alors s'ouvrir. Elle s'étendra du 20 au 29 janvier 2014 et sera élargie à d'autres acteurs clés tels les organisations de la société civile, les organisations patronales, certaines institutions publiques déconcentrées, les partenaires techniques et financiers et des personnes ressources reconnues pour leur expertise dans les différents domaines abordés par le rapport. Il s'agissait de confronter les conclusions de l'étude menée aux points de vue exprimés par les différents interlocuteurs aux niveaux national, régional et local afin de les valider, de les infirmer ou de les nuancer.

En dépit des nuances locales et sectorielles exprimées lors de ces consultations mettant l'accent, parfois, sur certaines difficultés qui sont particulières à telle ou telle région, à tel ou tel secteur, il a été constaté que les conclusions du rapport ont été largement confirmées par la plupart des interlocuteurs qui les ont même confortées en citant des exemples concrets d'obstacles auxquels l'investissement et donc la croissance, sont confrontés.

Par ailleurs, parallèlement à l'analyse des contraintes à la croissance, une étude a été réalisée sur les contraintes sociales et de genre au Maroc, et a donné lieu à un séminaire tenu à Rabat les 20 et 21 janvier 2014. Cet évènement a été l'occasion de réunir diverses parties prenantes dont, notamment, les administrations concernées et les organisations de la société civile pour discuter des différentes thématiques relatives à ce rapport spécifique. Dans la mesure où des liens étroits unissent les problématiques sociales et de genre et les différents facteurs déterminant l'évolution de la croissance économique tels que le capital humain, la justice et les infrastructures, les consultations portant sur le rapport susvisé ont, par la même occasion, largement contribué à alimenter et à enrichir l'analyse des contraintes à la croissance.

Bien que le rapport sur l'analyse des contraintes ne puisse prétendre refléter toute la richesse et la diversité des débats auxquels ces larges consultations ont donné lieu, il est possible d'avancer que la quintessence des idées exprimées se retrouve dans le contenu de ce document.

Il convient, d'ailleurs, de souligner que le processus interactif de consultations entre l'équipe de la BAD, celle de la MCC et la Présidence du Gouvernement et, à travers celle-ci, les différentes administrations marocaines concernées, a continué même après la remise de la version pré-finale du rapport, revu à la lumière des consultations précitées. Cette étape a été utile pour apporter les dernières précisions et nuances nécessaires permettant d'aboutir à un document final qui repose sur des données fiables et respecte les principes d'une analyse rigoureuse.

Au total, le processus consultatif a eu deux effets essentiels : le premier est qu'il a permis de garantir que l'analyse des contraintes à la croissance ne soit pas un simple exercice intellectuel effectué en vase clos par des experts, mais plutôt un processus interactif transparent entre l'équipe chargée de faire le travail et les acteurs économiques et sociaux et les institutions en charge du suivi régulier de l'activité économique dans le pays, ce qui a permis de valider les résultats de l'analyse et de leur donner plus de poids ; le deuxième effet est que ces consultations ont favorisé une véritable appropriation de l'étude et de ses résultats par tous les participants, y compris les administrations publiques. Cette appropriation ne manquera pas d'avoir des répercussions positives sur la conception et l'exécution des politiques et des mesures à même de lever les obstacles majeurs à la croissance ou, au moins, d'en alléger le poids.

Pour avoir une idée plus précise de l'étendue des consultations tenues tout au long de la préparation du rapport, une liste non exhaustive des organismes consultés est reproduite en annexes (annexe 1.1).

Résumé analytique

Introduction

Au cours de la dernière décennie, le Maroc s'est engagé dans un processus important de réformes afin de transformer en profondeur son modèle économique et social. Ces réformes se sont attaquées avec succès, compte tenu des défis à relever, à : la stabilité macro-économique ; l'efficacité institutionnelle ; l'intégration internationale de l'économie ; le développement industriel ; l'emploi des jeunes et des femmes ; la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Ces réformes ont permis de générer des taux de croissance soutenus (de 5 % en moyenne durant les dix dernières années). Au cours de la décennie 2000, la volatilité de la croissance économique du Maroc a diminué, indiquant une convergence des dynamiques macroéconomiques vers des sentiers de croissance durables. Cette période a été marquée par une réduction substantielle de la dette publique et un faible niveau d'inflation (1,9 % en 2013). Ainsi, le retard de croissance observé jusque dans les années 1990 a été en grande partie compensé.

Cette croissance a contribué à une baisse importante de la pauvreté absolue

et du chômage au Maroc. Le taux de pauvreté a ainsi reculé de 15,3 % en 2001 à 9 % en 2007. Le taux de chômage est quant à lui passé de 13,4 % en 2000 à 9 % en 2013. Au niveau social, l'accès aux services éducatifs, aux services de santé, à l'eau potable et aux routes rurales s'est nettement amélioré, contribuant à l'amélioration du capital humain et des conditions de vie des populations.

Ces avancées ont été réalisées dans un contexte d'ouverture économique du Maroc. Le pays a ainsi signé en particulier des accords avec l'UE en 2000, les USA et la Turquie en 2006, et avec de nombreux pays de la sous-région (UMA, accords d'Agadir, Gafta). Le Maroc est devenu le seul pays de la région à avoir signé un accord de statut avancé avec l'Union européenne et s'engage très activement dans sa relation avec l'Afrique sub-saharienne. Néanmoins, le commerce extérieur demeure un point faible de l'économie marocaine. Les exportations sont concentrées géographiquement et présentent une croissance en deçà de ce qui est attendu. La croissance des importations d'énergie depuis 2009 et la reprise, depuis 2007, des importations de produits alimentaires pèsent sur la balance commerciale en raison de l'évolution des prix des matières premières.

L'un des paradoxes du modèle économique marocain tient au fait que bien que le Maroc affiche des taux d'investissement parmi les plus élevés au monde (31,7 % du PIB en 2012), le taux de croissance reste inférieur à celui attendu et soutenu par les consommations privées et publiques. Au cours des dix dernières années, le Maroc est devenu l'une des principales destinations des investissements directs étrangers dans la région MENA. Néanmoins, l'afflux d'investissements directs étrangers demeure faible par rapport à ceux dont bénéficient les pays comparateurs. Ce paradoxe s'explique par le fait que la productivité du travail n'a augmenté qu'à un rythme relativement faible et que les investissements ont été réalisés essentiellement dans des secteurs peu créateurs de valeur ajoutée.

Découlant de ce premier paradoxe, le second paradoxe tient à l'absence de transformation structurelle de l'économie et sa faible industrialisation. Du côté de la production, la répartition sectorielle de la valeur ajoutée depuis le début des années quatre-vingt s'est légèrement infléchi en faveur des services, mais n'a pas significativement évolué ; l'agriculture occupant toujours une place importante dans la création de richesse. Les investissements sont peu diversifiés et concentrés de manière croissante dans les industries mécaniques et électriques, et aussi dans le BTP ; branches fortement importatrices

de consommations intermédiaires. Les chaînes de valeur sont de fait peu développées et le processus d'innovation ralenti.

Le troisième paradoxe tient au fait que le secteur privé est faiblement dynamique et manque d'entreprises de petite et moyenne taille (« absence de milieu »), composante du secteur privé qui tend à présenter la plus grande innovation dans d'autres pays. Le reste de l'économie est constitué d'entreprises qui sont sous-optimales ayant des activités improductives (souvent dans le secteur informel) et caractérisées par un faible profit.

En dépit des progrès réalisés, les défis en matière de développement restent importants, et seule une plus forte croissance tirée par le secteur privé sera à même d'y faire face. La pauvreté absolue a fortement diminué, mais la vulnérabilité économique reste courante. Le chômage des jeunes est relativement important et la couverture de la protection sociale est limitée. L'accès à l'éducation s'est remarquablement accru, mais les taux d'analphabétisme (39 % de la population totale âgée de 10 ans et plus, 50 % des ruraux et 65 % de femmes rurales) et les disparités entre les genres dans l'enseignement secondaire demeurent très importants. Les résultats en matière de qualité de l'éducation et d'apprentissage sont loin derrière ceux des pays à revenu similaire, et l'inadéquation entre l'offre et

la demande du marché du travail est de plus en plus importante.

Dans ce sens, la présente étude s'emploie à définir les obstacles qui entravent l'investissement privé au Maroc et qui bloquent la transformation structurelle de son économie malgré les réformes entreprises. Elle se fonde sur l'hypothèse que l'investissement dans le secteur privé et l'entrepreneuriat sont, généralement, les sources d'une croissance économique durable et inclusive.

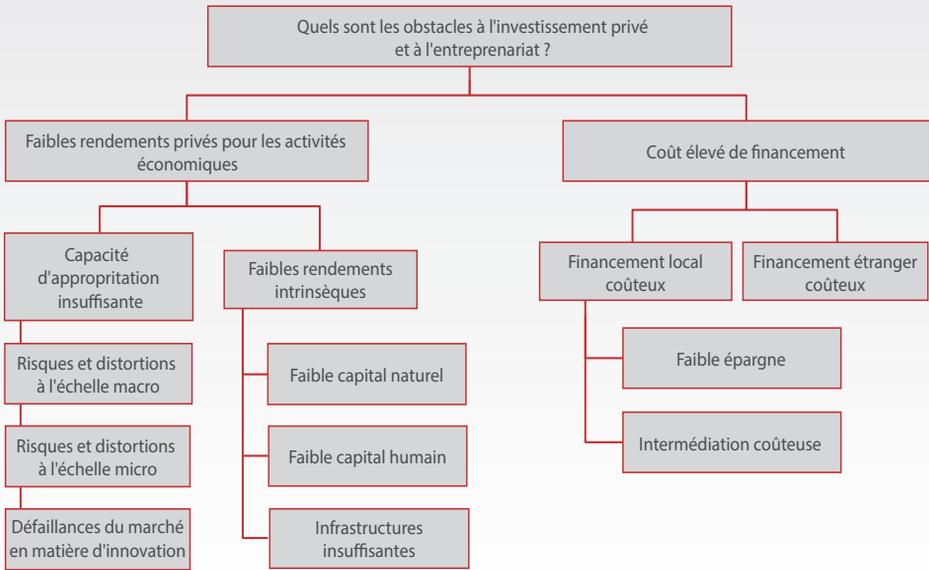
La méthodologie adoptée dans ce rapport présente l'avantage d'identifier clairement les contraintes majeures à la promotion de l'investissement privé au Maroc et de mettre l'accent sur les obstacles à surmonter en priorité dans le cadre d'une stratégie de développement plus efficace sur les moyen et long termes. Les résultats de cette étude seront très utiles compte tenu du contexte actuel de l'économie marocaine, économie en plein chantier de réformes économiques et institutionnelles, et serviront à définir les axes de réformes prioritaires qui pourront garantir

des taux de croissance soutenus, plus élevés et assurant une meilleure inclusion sociale.

Méthodologie

La présente étude repose sur la méthodologie du diagnostic de croissance proposée en 2005 par Ricardo Hausmann, Dani Rodrik et Andrés Velasco (HRV). Cette méthodologie part du postulat que tous les pays doivent faire face à un éventail de défis économiques et de développement. Les réformes et les investissements étant contraints par : a) les capacités de mise en œuvre de l'État, b) l'espace politique et c) les ressources financières disponibles. La méthode la plus efficace pour stimuler la croissance consiste, alors, à atténuer en priorité les difficultés qui la limitent le plus. Puisqu'il est impossible de quantifier l'ensemble des effets directs ou indirects liés à la suppression d'une contrainte à la croissance donnée, le fait de surmonter les obstacles qui semblent être les plus contraignants pourrait être la voie la plus simple pour maximiser l'impact de l'action publique sur la croissance.

Arbre du diagnostic de croissance selon HRV



Source : Hausmann, Ricardo et Velasco (2005)

Afin d'identifier les « contraintes à la croissance » que les décideurs doivent affronter en priorité, les auteurs ont élaboré un « arbre diagnostic ». Le diagnostic repose sur deux propositions simples et peu contestables.

Premièrement, il est admis que l'investissement privé et l'entrepreneuriat – le processus d'identification de débouchés commerciaux rentables, les améliorations de la productivité et l'innovation, ainsi que l'utilisation des ressources pour créer de la valeur – sont les principaux moteurs

d'une croissance économique soutenue.

Le niveau et le type d'investissements dépendent principalement de la perspective d'un rendement suffisant pour l'investisseur, au regard des risques et des coûts de financement. Pour comprendre les raisons d'une croissance et d'un investissement privé insuffisants, il faut donc analyser les facteurs qui affectent les rendements et les difficultés auxquelles les entrepreneurs privés sont confrontés.

Le deuxième aspect fondamental pris en compte dans cette méthode empirique

est que la mauvaise performance économique – par exemple, les faibles niveaux d'investissement, de consommation, d'emploi ou de crédit – peut découler d'une offre réduite ou d'une demande limitée en un facteur/bien/service donné.

Hausmann, Klinger et Wagner (2008) proposent quatre « tests » pour déterminer l'existence d'un obstacle potentiel :

Test de type 1 : Évaluer si le coût implicite du facteur pouvant représenter une contrainte est élevé¹ ;

Test de type 2 : Évaluer si les changements de disponibilité d'un facteur pouvant représenter une contrainte sont corrélés avec les niveaux d'investissement ou de croissance ;

Test de type 3 : Évaluer si les agents économiques cherchent à contourner l'obstacle en acceptant de supporter des coûts additionnels ou en prenant des risques ;

Test de type 4 : Évaluer la prépondérance des entreprises ne dépendant pas fortement du facteur potentiellement contraignant. C'est ce que l'on appelle le test des « chameaux » et des « hippopotames », par

analogie avec le fait que l'on ne s'attend pas à voir des hippopotames dans un environnement dépourvu d'eau, mais plutôt des entreprises qui se sont adaptées à des conditions particulières, à l'instar des chameaux dans le désert (l'eau représentant ici le facteur potentiellement contraignant).

Le cadre de HRV appelle une approche diagnostic en partant du haut vers le bas de l'arbre. À ce titre, la première question qui se pose est de savoir si l'investissement privé et l'entrepreneuriat sont limités essentiellement par (i) un coût élevé de financement, découlant des contraintes d'un marché financier apparaissant en présence d'une forte demande d'investissement ; ou par (ii) une faible demande d'investissement de la part des entrepreneurs potentiels, qui voient peu d'opportunités d'obtenir un rendement suffisant soit à cause a) d'un manque de facteurs de production (capital humain, ressources naturelles, infrastructures) soit pour b) des risques macro ou micro économiques trop importants. En se fondant sur la réponse à cette question, le diagnostic identifie ensuite la source du problème, c'est-à-dire les coûts élevés de financement ou les faibles rendements sur investissements privés.

¹ Une valeur fictive est la valeur marginale pour l'économie d'une unité supplémentaire du facteur.

Pour évaluer si un facteur de production est une contrainte, il faut souvent comparer l'économie du pays à celle d'autres pays. Pour être informative, la comparaison doit retenir des pays qui d'un point de vue économique i) étaient comparables au Maroc en 1960, ii) sont comparables au Maroc en 2013 iii) sont sources d'inspiration. Dans le cas du Maroc, la Tunisie, le Chili, l'Indonésie, la Roumanie, la Malaisie et la Turquie ont été choisis à cette fin. Dans certains cas, les données globales des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ou inférieure ont été utilisées.

Contraintes majeures à la croissance au Maroc

L'application du cadre méthodologique du diagnostic de croissance (HRV), décrit dans le paragraphe précédent, a fait ressortir deux contraintes majeures à la croissance tirée par le secteur privé :

- **Le capital humain : accès à l'éducation et qualité du système éducatif**

Le système d'enseignement et de formation du Maroc constitue le maillon faible dans le développement de son capital humain.

Malgré les énormes efforts entrepris par le gouvernement marocain, les taux de scolarisation dans le secondaire et le supérieur restent faibles. La durée moyenne de scolarisation est inférieure à la moyenne des pays ayant le même niveau de revenu. De cette situation découle une main

d'œuvre maîtrisant mal les compétences générales et spécifiques, comme le souligne de nombreux acteurs du secteur privé.

Ces conclusions sont tirées : i) des faibles rendements de l'éducation ; ii) de la mauvaise performance du Maroc sur le plan de l'enseignement et de la formation ; et iii) des faibles résultats des élèves marocains lors des tests internationaux. De fait, ceux qui le peuvent ont recours à l'enseignement privé comme en témoignent les inscriptions dans les écoles privées qui sont de plus en plus élevées (surtout dans le secondaire). Cette situation impacte négativement le développement des secteurs qui dépendent de main-d'œuvre qualifiée qui ont vu leurs valeurs ajoutées diminuer.

- **Risques micro-économiques : un système juridique lent, une distorsion au niveau du système fiscal, un accès difficile au foncier et une réglementation du marché du travail contraignante**

L'analyse permet de conclure que les risques micro-économiques constituent une contrainte majeure au développement de l'investissement privé au Maroc. La faible appropriation du rendement de l'activité économique découle souvent de l'échec des politiques gouvernementales et des institutions qui entraîne des risques et des distorsions au niveau micro-économique, réduit la rentabilité des investissements privés et freine la croissance économique.

Dans le cas du Maroc, ces distorsions et défaillances d'ordre micro-économiques ont constitué une contrainte majeure à la croissance économique et ont impacté l'investissement privé. Ainsi, la lenteur du système judiciaire (notamment au niveau de l'exécution des décisions de justice), l'accès au foncier de plus en plus difficile, les distorsions au sein du système fiscal et la réglementation du marché du travail constituent d'importants défis à relever par les autorités marocaines.

Le système judiciaire marocain est contraignant et ne facilite pas les activités économiques. Malgré les réformes entreprises au cours de la dernière décennie pour sa modernisation et pour le renforcement de son cadre institutionnel, le système judiciaire souffre toujours d'une certaine lourdeur dans l'exécution des procédures et des décisions qui poussent les entreprises marocaines et étrangères à éviter le recours au système judiciaire. Actuellement, et conscient de l'importance de ce facteur dans le développement de l'activité économique du pays, des réformes structurelles sont mises en places par le gouvernement pour assurer un système juridique plus efficace et moderne qui encourage l'investissement privé et donne plus de confiance aux investisseurs.

L'analyse a aussi relevé que l'accès au foncier, agricole et industriel, est une contrainte majeure au développement de l'investissement privé au Maroc. L'accès

au foncier (industriel et agricole) est de plus en plus difficile surtout avec la complexité du statut foncier et de la diversité des règles de gestion de ces terrains. La diminution de la réserve des foncière de l'État a fait réduire l'offre de terrains utilisables pour l'investissement. Dans le secteur agricole, le problème du foncier est relevé dans le niveau faible des rendements des parcelles agricoles, dû au faible niveau d'immatriculation et aux problèmes de l'indivision et du morcellement. Dans le secteur industriel, l'offre insuffisante des terrains qui répondent aux besoins des entreprises paraît être le facteur le plus contraignant. Ceci est dû aux décisions d'aménagement et à la configuration des zones qui ne correspondent pas aux besoins réels des investisseurs, aux capacités insuffisantes de l'administration foncière et surtout au manque de coordination.

Le système fiscal reste toujours une contrainte et ne permet pas une allocation efficiente des investissements, et ce en dépit des efforts accomplis dans le sens de sa simplification et de la mise en place d'un système équitable, lisible et cohérent. Les taux d'imposition au Maroc ne sont pas excessifs et sont comparables à des pays comme la Tunisie, mais les entrepreneurs marocains considèrent encore l'impôt comme une charge très lourde et comme un obstacle au développement de leurs activités. Les modifications et réformes successives ont rendu le système fiscal sujet aux interprétations et lui ont fait donc perdre de sa lisibilité. Actuellement, des

réformes sont en cours et peuvent avoir un impact positif sur l'environnement des affaires au Maroc.

La réglementation et le coût du travail semblent constituer une contrainte majeure au développement de l'investissement privé au Maroc. D'après plusieurs classements internationaux, le Maroc se situe parmi les pays dont la législation du travail est rigide et plusieurs entreprises ne sont pas disposées à la respecter, expliquant ainsi le nombre relativement élevé de grèves déclenchées par an.

- **Risques résultants et obstacles potentiels**

En plus des deux principaux obstacles que l'on vient de citer, l'analyse a fait ressortir l'existence de défaillances du marché en matière d'innovation et de coordination. Le niveau de sophistication des exportations marocaines est faible par

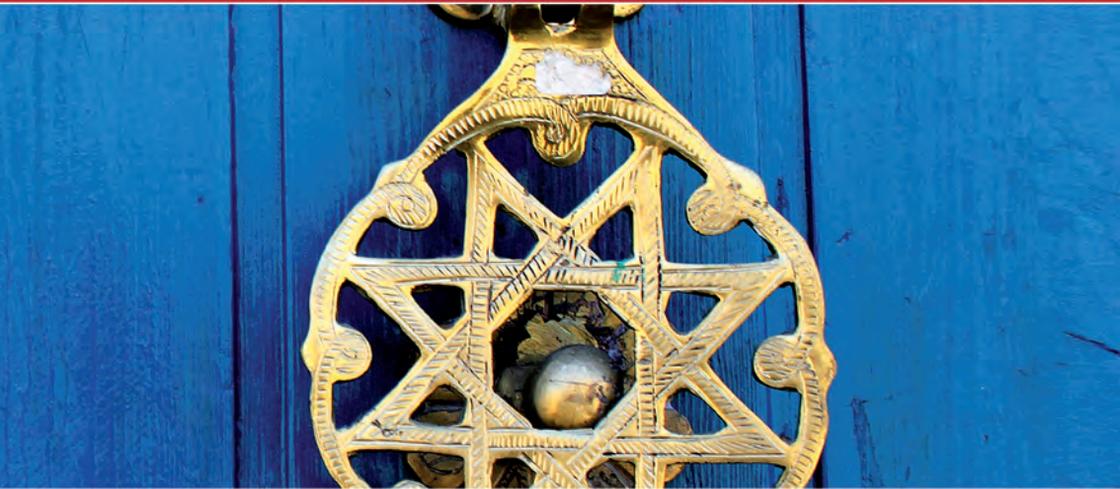
rapport au niveau de son revenu par tête, et les résultats en termes de transformation structurelle par rapport aux pays comparateurs restent relativement modestes. Les politiques de l'État qui visent à encourager l'innovation sont généreuses. Toutefois, la coordination s'avère défaillante entre les acteurs publics (agences et ministère), privés (au sein des chaînes de valeur) et entre le public et le privé (promotion des accords commerciaux, par exemple).

L'analyse a finalement mis en lumière aussi la nécessité d'améliorer l'accès aux différents services sanitaires et aux infrastructures dans les zones rurales et enclavées, et d'améliorer la gestion des ressources rares (eau et énergie). En effet, bien qu'ils ne soient pas actuellement contraignants, ces problèmes risquent de s'aggraver et doivent être pris en compte lors de la formulation d'un modèle économique durable d'un point de vue social et environnemental.



Chapitre 1

Vue d'ensemble de l'économie marocaine



Chapitre 1 : Vue d'ensemble de l'économie marocaine

Messages clés

- Les politiques économiques conduites au Maroc depuis la fin du programme d'ajustement structurel se sont attaquées avec un certain succès à la stabilité macroéconomique, à l'efficacité institutionnelle, à l'intégration dans l'économie internationale, au développement industriel, à l'emploi, à la cohésion sociale et à la lutte contre la pauvreté.
- Au cours de la décennie 2000, la croissance s'est accélérée et sa volatilité a diminué, comme dans la plupart des pays comparateurs, indiquant une convergence des dynamiques macroéconomiques vers des sentiers de croissance durables. Ainsi, le retard de croissance observé avant les années 2000 a été en grande partie compensé.
- La répartition sectorielle de la valeur ajoutée depuis le début des années quatre-vingt s'est légèrement infléchie en faveur des services et n'a pas significativement évolué, l'agriculture représentant toujours une part relativement importante du PIB.
- La croissance reste soutenue par les consommations privée et publique, et les investissements qui devaient accélérer la croissance sont restés concentrés dans des branches qui créent peu de valeur ajoutée. Parmi les caractéristiques de l'investissement au Maroc figurent la montée de la part des entreprises publiques dans la formation de capital, sa faible diversification et sa concentration croissante dans les industries mécaniques et électriques et dans le BTP.
- L'afflux des investissements directs étrangers était relativement faible par rapport aux pays comparateurs. Toutefois, au cours des dernières années, le Maroc a bénéficié d'une croissance relativement forte des IDE.
- Le commerce extérieur demeure un point faible de l'économie marocaine. Les exportations sont concentrées géographiquement et leur croissance reste en deçà du potentiel. La croissance des importations des produits énergétiques depuis 2009 et la reprise depuis 2007 des importations de produits alimentaires pèsent sur la balance commerciale en raison de la hausse des prix des matières premières et, indirectement, de la politique de subventions conduite par les autorités marocaines (politique en cours de révision depuis mi 2013).
- En ce qui concerne la compétitivité, la croissance est caractérisée par une faible contribution de la productivité globale des facteurs. Par branche d'activité, le calcul de la productivité totale des facteurs (PTF) entre 2000 et 2012 fait ressortir une productivité

croissante dans les industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques (IMME), une forte diminution dans les industries d'extraction et une stagnation dans les autres branches.

- Le secteur privé est faiblement dynamique : le poids de l'informel, l'absence d'entreprises de taille moyenne liée à la difficulté éprouvée par les PME à évoluer vers des tailles supérieures et le faible degré d'innovation sont des indices révélateurs du faible dynamisme du secteur privé.
- Le taux de chômage a régulièrement diminué au cours de la période 2000-2012, passant de 13,4 % en 2000 à 9 % en 2012. Néanmoins, les créations d'emplois liées à la croissance n'ont pas bénéficié à toutes les tranches d'âge et n'ont pas permis d'absorber les flux des nouveaux diplômés. Ainsi, le taux de chômage des jeunes hommes est reparti à la hausse après 2003 et celui des jeunes femmes à partir de 2006. Les disparités régionales en termes d'emploi sont également très importantes et doivent être prises en considération pour assurer le maintien de la cohésion sociale.
- Entre 2001 et 2007, le taux de pauvreté est passé de 15,3 % à 9% et la vulnérabilité de 22,8 % à 17,5 %. Malgré les progrès significatifs réalisés, la persistance de la pauvreté et de la vulnérabilité constitue un indicateur du caractère peu inclusif de la croissance.

Introduction

Le Maroc a connu une croissance relativement soutenue au cours des cinquante dernières années, ce qui a permis la multiplication par trois du revenu par habitant. Depuis la fin des années quatre-vingt, la croissance du PIB par habitant s'est accélérée pour atteindre 3,2 % par an en moyenne.

Cependant, bien que satisfaisantes sur le long terme, les performances de l'économie marocaine se situent en dessous de celles de nombreux pays émergents. Les taux de croissance enregistrés sont, en outre, manifestement inférieurs au potentiel de croissance du Maroc. De plus, le modèle de croissance suivi par le pays présente des limites qu'il convient d'identifier et de dépasser afin d'assurer une croissance plus soutenue, plus qualitative et plus inclusive.

Avant de considérer ces limites, dans la deuxième section de ce chapitre, il convient de s'arrêter, dans une première section, sur les principales politiques publiques qui ont contribué de manière significative à l'amélioration continue de l'environnement de l'investissement et au développement d'un secteur privé appelé à assumer son rôle de locomotive de la croissance économique au Maroc.

1.1 Des politiques économiques de soutien à la croissance

Depuis son indépendance, le Maroc a mis en œuvre différentes politiques publiques pour favoriser la croissance économique, d'abord en se basant sur le secteur public, en l'absence d'un secteur privé viable et performant, puis, progressivement, en donnant à ce dernier les moyens de se renforcer et de jouer un rôle plus significatif dans le processus de création des richesses.

Les programmes ambitieux de réformes mis en œuvre depuis les années quatre-vingt-dix ont visé à concilier la libéralisation de l'économie, la réduction de la pauvreté et le développement du capital humain. Ces réformes ont été mises en place suite aux politiques économiques conduites dans le cadre du programme d'ajustement structurel (1983-1993) qui visait en priorité le rétablissement de la stabilité macroéconomique. Toutefois, parallèlement à celle-ci, de nombreuses réformes économiques, institutionnelles et juridiques ont été entreprises. Elles ont favorisé l'intégration du Maroc dans l'économie mondiale, renforcé l'attractivité du territoire pour les investisseurs et amélioré l'efficacité des interventions publiques.

1.1.1 Stabilisation des équilibres macroéconomiques

À la fin des années 90, l'objectif de stabilité macroéconomique a été atteint. Le déficit budgétaire a été ramené de 10,1 % du PIB en 1980 à 3,5 % en 1990. En 1999, les finances publiques ont enregistré un excédent équivalent à 0,9 % du PIB. L'inflation a été réduite de 3,9 % en 1989 à 0,7 % en 1999. La dette globale a diminué, passant de 104,7 % du PIB en 1990 à 91 % en 1999 et l'encours de la dette extérieure est passé de 77,9 % du PIB en 1990 à 51,4 % en 1999. Ainsi, au début de la décennie 2000, les équilibres macroéconomiques étaient rétablis et ont été maintenus durant la phase d'accélération de la croissance entre 2000 et 2007 (tableau 1.1).

Tableau 1.1: Équilibres macroéconomiques (2000-2007) en pourcentage du PIB

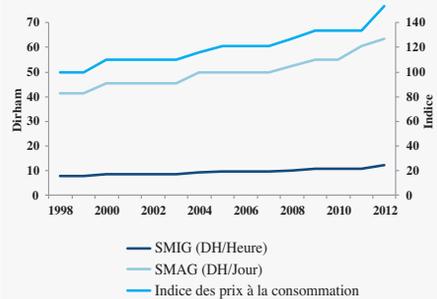
Année	Déficit budgétaire	Dette publique	Paiements courants
2000	-2,2	73,5	-1,3
2001	-4,3	65,8	4,3
2002	-4,9	64,6	3,7
2003	-4,2	61,5	3,2
2004	-3,8	58,6	1,7
2005	-6,2	61,9	1,8
2006	-2	56,8	2,2
2007	-0,1	53,1	-0,1

Source : Ministère de l'économie et des finances

- Privatisations et maîtrise des salaires et des prix

Les performances macro-économiques de cette période sont liées, en partie, à la vague de privatisations survenue au cours des années 90 et 2000 (qui ont rapporté à l'État 100,7 milliards de dirhams entre 1993 et 2007²) et à la maîtrise des salaires et des prix, jusqu'à 2010 (figure 1.1).

Figure 1.1 : Évolution du salaire minimum et des prix à la consommation



Source : HCP & Indicateurs du développement dans le monde (WDI)

- Réforme fiscale

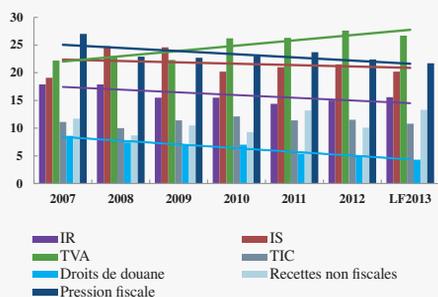
La réforme fiscale amorcée depuis plusieurs années a comme objectifs principaux la baisse de la pression fiscale, la modernisation de l'administration fiscale, la maîtrise de l'assiette, le

² Source : Ministère de l'économie et des finances : Bilan des privatisations entre 1993 et 2007.

renforcement du contrôle et l'harmonisation avec les systèmes fiscaux internationaux.

A l'instar de nombreux pays, la structure des recettes fait ressortir une nette progression de la part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) comparativement à l'impôt sur le revenu (IR) et, dans une moindre mesure, à l'impôt sur les sociétés (IS) (figure 1.2).

Figure 1.2 : Structure des recettes de l'État



Source : Ministère de l'économie et des finances

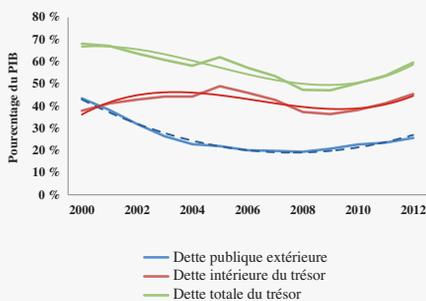
• Gestion active de la dette

Depuis 1996, le Maroc a adopté les principes de la gestion active de la dette. Le premier instrument de cette gestion est la transformation des dettes bilatérales en investissements privés. Entre 2000 et 2007, la conversion de la dette en investissements privés a représenté 892 M \$US et 986 M \$US en investissements publics par annulation de dettes bilatérales. Depuis 2007, très peu d'opérations ont

eu lieu en raison de l'apurement des dettes bilatérales du Club de Paris.

La maîtrise du solde budgétaire et la gestion active de la dette ont favorisé la diminution de l'endettement jusqu'en 2010 (figure 1.3).

Figure 1.3 : Dette publique en pourcentage du PIB



Source : Ministère de l'économie et des finances

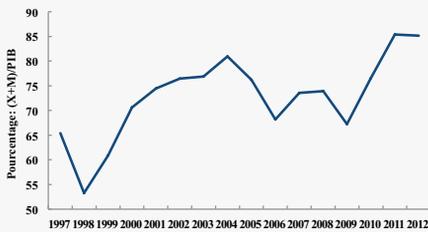
1.1.2 Ouverture de l'économie

• Accords de libre-échange

Parallèlement au rétablissement des équilibres macroéconomiques, la mise en œuvre d'une politique de libéralisation des échanges commerciaux et des investissements étrangers a augmenté significativement le degré d'ouverture de l'économie marocaine (figure 1.4). Cette ouverture s'est amorcée en 1987 avec l'adhésion au GATT, puis à l'OMC (Traité de Marrakech, 1994) et s'est

poursuivie avec la signature de plusieurs accords de libre-échange³. La libéralisation des échanges a été accompagnée par l'adoption de la Charte de l'investissement en 1995 et la refonte du Code des douanes en 2000.

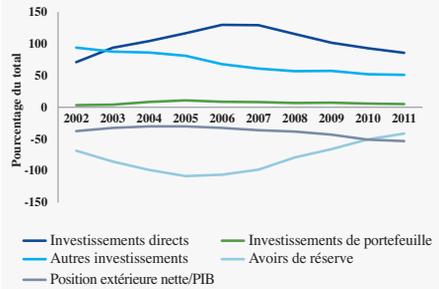
Figure 1.4 : Évolution du degré d'ouverture de l'économie



Source : Indicateurs du développement dans le monde (WDI)

Jusqu'en 2007, la libéralisation des échanges, les privatisations et la gestion active de la dette ont accéléré les flux d'IDE comme le montre la figure 1.5.

Figure 1.5 : Structure de la position extérieure nette

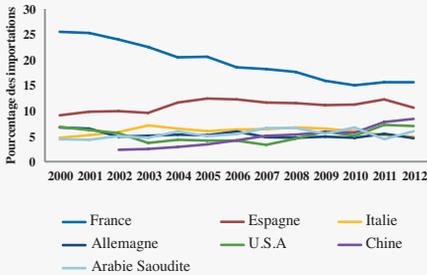


Source : Ministère de l'économie et des finances

Cette ouverture s'est également traduite par une modification des parts de marché des clients et des fournisseurs de biens et services du Maroc (figure 1.6). Cette évolution a, en particulier, réduit l'ancrage face à la France et s'est traduite par une plus grande part de la Chine dans les importations. La même évolution est observée en ce qui concerne les clients du Maroc (figure 1.7).

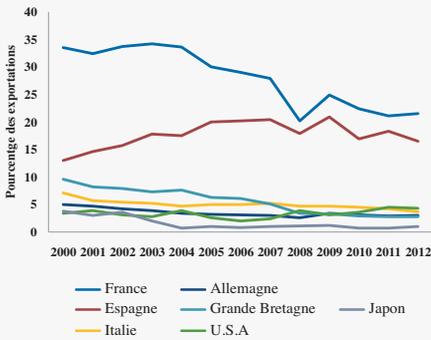
³ Avec, l'UE (1996) entré en vigueur en 2000, les Emirats Arabes Unis (2001) entré en vigueur en 2003, les USA (2004) entré en vigueur en 2006, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie, signataires de l'accord d'Agadir (2004, entré en vigueur en 2007), et la Turquie (2004) entré en vigueur en 2006.

Figure 1.6 : Origine des importations



Source : Ministère de l'économie et des finances

Figure 1.7 : Destination des exportations



Source : Ministère de l'économie et des finances

Cette ouverture s'est traduite aussi par un accroissement du volume des échanges et des déficits commerciaux bilatéraux, montrant que l'ouverture du marché marocain a largement profité aux pays fournisseurs et qu'elle n'a pas encore produit les effets escomptés sur les exportations du Maroc.

1.1.3 Facilitation de l'accès aux financements

Les réformes structurelles qui ont modernisé le système financier marocain ont été précédées par des mesures qui ont progressivement facilité l'accès des entreprises et des ménages au marché du crédit. En 1991, les taux débiteurs ont été déréglementés pour la plupart des crédits à court, moyen et long termes et les crédits à l'exportation ont été libéralisés en juin 1995. L'impact sur les taux d'intérêt débiteurs a été initialement assez faible en raison d'un niveau insuffisant de performance des banques (figure 1.8). En revanche, à partir de 2006, les réformes du secteur financier et le changement de politique monétaire qui ont accompagné ces réformes ont provoqué une baisse de 58 % des taux débiteurs.

Figure 1.8 : Évolution des taux débiteurs



Source : Bank Al-Maghrib

En outre, ces réformes ont permis de développer le marché des capitaux,

offrant ainsi aux entreprises des moyens alternatifs de financement de leurs investissements.

Par ailleurs, l'État a mis en place une série de mesures et d'initiatives pour faciliter le financement des petites et moyennes entreprises (PME) en mobilisant des financements budgétaires importants et des lignes de crédits étrangères à des conditions financières intéressantes. Dans ce sens, des fonds de garantie ont été créés pour appuyer les prêts accordés par le système bancaire aux PME.

De même, des actions ont été prises pour soutenir financièrement et accompagner les jeunes promoteurs, notamment les jeunes diplômés. Ainsi, une politique de microcrédit a été promue par les pouvoirs publics dans le but de permettre à des populations démunies dans les zones rurales et périurbaines d'accéder à des financements pour des petits projets générateurs de revenus.

1.1.4 Une politique industrielle en faveur de la croissance et de l'emploi

À l'aube de l'indépendance, devant la faiblesse du secteur privé, l'État a dû créer des entreprises publiques et leur donner pour mission de développer un noyau industriel dans des domaines aussi divers que les phosphates, l'industrie

textile, le ciment, le tabac, les industries agro-alimentaires, le raffinage du pétrole etc.

Conscients de la nécessité de renforcer le secteur privé afin que celui-ci joue le rôle de locomotive de la croissance, les pouvoirs publics ont mis en place, tout au long des années 60 et 70, des politiques d'import-substitution, puis de promotion des exportations et, enfin, de « marocanisation » qui visait à permettre aux entrepreneurs marocains de prendre les commandes de nombreuses entreprises existantes. Ces différentes politiques ont, certes, permis le renforcement du secteur privé marocain et la création d'une base productive relativement diversifiée, mais les résultats en termes de croissance et de création d'emplois n'ont pas été à la hauteur des attentes.

La crise de l'endettement du début des années 80 et les programmes d'ajustement structurels qui ont été mis en place pour sortir le Maroc de cette crise ont été l'occasion pour le pays de changer de politique économique en général et industrielle en particulier. Dans ce sens, un processus de libéralisation a été adopté et l'État s'est défait de l'essentiel de ses entreprises industrielles par le biais des privatisations qui ont bénéficié non seulement aux investisseurs étrangers mais également au secteur privé marocain. Ainsi, des services publics ont été concédés au secteur privé, notamment dans les domaines

de la production de l'énergie électrique et de la distribution de l'eau et de l'électricité. La Loi sur la « marocanisation » a été abolie et les investissements extérieurs ont été fortement encouragés par une série d'avantages fiscaux et financiers.

Cependant, il a fallu attendre la fin de la décennie 90 pour assister à un tournant majeur de la politique industrielle et économique au Maroc avec la formulation de plans stratégiques. Ainsi, ont vu le jour le Plan Emergence pour le secteur industriel, le Plan Maroc Vert pour l'agriculture, la stratégie énergétique nationale, le Plan Azur puis la Vision 2020 pour le tourisme, la Stratégie Maroc Numeric, le Plan Halieutis pour la pêche, la Vision 2015 pour l'artisanat et plus récemment le Plan d'accélération industrielle 2014-2020.

Ces plans ont été à la base de l'accélération de la croissance que le Maroc a connue depuis l'an 2000 et ce, en raison de la visibilité qu'ils ont offerte aux investisseurs, de la mobilisation générale de tous les acteurs publics et privés pour leur réussite, du large éventail de moyens et de mesures prises pour faciliter leur réalisation et du suivi de leur mise en œuvre par les plus hautes autorités du pays.

Ces stratégies sectorielles aux effets économiques et sociaux indéniables ont, toutefois, soulevé la question de la cohérence d'ensemble des politiques

économiques sectorielles. En effet, l'existence d'un cadre global qui assure la cohérence nécessaire des politiques susvisées et des autres politiques suivies par le Gouvernement aurait permis d'éviter les redondances, de multiplier les synergies et de faciliter la coordination entre les différents intervenants. Cette observation est revenue à plusieurs reprises lors des concertations réalisées avec les acteurs nationaux et les bailleurs de fonds étrangers en préparation du présent rapport.

1.1.5 Amélioration de l'environnement physique de l'investissement

L'État joue un rôle prépondérant dans l'amélioration des conditions générales de l'exercice de l'activité économique à travers le développement des infrastructures, entre autres, dans les domaines des routes et des autoroutes, des chemins de fer, des ports, des aéroports, de la production et de la distribution de l'eau et de l'électricité etc. En plus, l'État a renforcé ses interventions dans les domaines de l'aménagement des zones industrielles et des infrastructures de logistique et dans le dispositif public de formation qui sont autant d'investissements visant à réunir les conditions adéquates pour permettre aux entreprises de travailler dans des conditions de rentabilité acceptables.

Dans ce sens, les entreprises et les établissements publics ont réalisé 438 milliards de dirhams d'investissements

entre 2008 et 2013⁴. Les principaux investisseurs publics sont, en 2012 et 2013⁵ : l'Office chérifien des phosphates (35 milliards de dirhams) ; l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (18,8 milliards de dirhams) ; la Caisse de dépôt et de gestion (17,9 milliards de dirhams) ; la Holding AlOmrane (13,7 milliards de dirhams) ; l'Office national des chemins de fer (13,5 milliards de dirhams) ; l'Agence spéciale Tanger Méditerranée (8,3 milliards de dirhams) et la Société nationale des autoroutes du Maroc (4,3 milliards de dirhams).

1.1.6 Amélioration de la cohésion sociale

La cohésion sociale est un objectif essentiel de toutes les politiques de l'État non seulement parce que cette cohésion constitue un but en soi puisqu'elle participe au bien-être des individus et de la collectivité, mais également parce que sans elle il est difficile de développer une activité économique soutenue et durable dans un environnement sain et serein. Dans ce sens, le Maroc a érigé le développement humain en priorité absolue depuis plusieurs années et a mis en place des instruments pour réaliser les objectifs tracés. Il en est ainsi de l'Initiative nationale de développement humain qui vise les populations les plus démunies en milieu rural et périurbain.

C'est aussi l'objectif des subventions accordées par l'État pour maintenir les prix de certains produits et services de première nécessité à la portée des consommateurs. Ainsi, de 2009 à 2013, la part du budget de l'État destinée à couvrir la charge de compensation a augmenté de 236,8 %⁶ passant ainsi de 12,5 milliards de dirhams à 42,1 milliards de dirhams, avec un pic en 2012 de près de 55 milliards de dirhams. Sur la même période, le montant cumulé de cette charge a atteint un total de 192,1 milliards de dirhams dont 82,5 % pour les produits pétroliers, 10 % pour le sucre et 7,5 % pour la farine.

Le rôle de la compensation dans le maintien de la cohésion sociale est certes indéniable, mais le manque de ciblage des subventions reste un inconvénient majeur que le Gouvernement essaie d'atténuer, ce qui devrait apporter plus d'équité à cette action publique et, en même temps, réduire le poids de ce fardeau et dégager ainsi de nouveaux espaces budgétaires pour des investissements publics dans des domaines prioritaires. A cela s'ajoutent des instruments permettant une meilleure efficacité de l'action sociale de l'État : (i) la généralisation progressive de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) (ii) l'institution du Régime d'assistance

⁴ Rapport sur le secteur des établissements et entreprises publics accompagnant la Loi de finances pour 2014.

⁵ Ibid.

⁶ Source : Ministère de l'économie et des finances.

médicale (RAMED) et (iii) la mise en place d'un système d'indemnisation pour perte d'emploi.

Dans le domaine de l'emploi, plusieurs programmes ont été mis en place pour réduire le taux de chômage, en particulier des jeunes diplômés : Idmaj (Insertion), Moukawalati (Mon entreprise), Ta'hil (Qualification) etc.

1.2 Un modèle induisant une croissance assez soutenue mais présentant des limites sérieuses

Depuis l'indépendance du Maroc, la croissance économique a connu trois phases distinctes : une première phase couvrant les deux premières décennies de l'indépendance avec des taux de croissance relativement élevés sous l'impulsion des plans de développement économique et social. C'est ainsi que les années 70 ont connu un taux de croissance annuel moyen de 5,4 %.

La deuxième phase a suivi la crise d'endettement que le pays a vécue au début des années 80 et qui a entraîné un recul significatif de l'activité économique dans le sillage des programmes d'ajustement structurel qui avaient eu, dans un premier temps, des effets importants sur la réduction de la demande et donc sur le rythme de croissance. Le taux de croissance annuel moyen, au cours des années 90, n'a pas dépassé 2,4 %.

La troisième phase a débuté à la fin des années 90 avec un retour vigoureux de la croissance en raison, entre autres, des répercussions positives des différentes réformes réalisées au cours des années précédentes, de la consolidation de la valeur ajoutée agricole grâce à une pluviométrie plus abondante, des efforts consentis en matière d'amélioration des infrastructures hydrauliques et de modernisation des techniques de production agricoles ainsi que de l'amélioration des équilibres macroéconomiques intérieurs et extérieurs. Le pays a réalisé un taux de croissance annuel moyen de près de 5 % au cours des années 2000.

Le Maroc a ainsi, sur le long terme, réalisé de bonnes performances en matière de croissance économique par rapport aux pays importateurs de pétrole comparables. Le pays a fait preuve de résilience notable face à la crise financière de 2007 et à la période de turbulences politiques et sociales qui ont marqué la région depuis 2011.

En effet, malgré les pressions fortes que ces événements ont exercées sur les équilibres macroéconomiques, le Maroc a réalisé un taux de croissance annuel moyen de 4,2 % entre 2008 et 2012, ce qui est une performance largement supérieure à celle réalisée par les pays de la région.

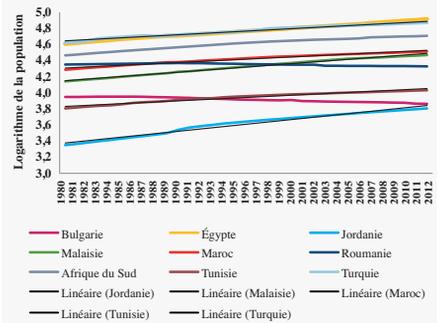
Ces performances ne doivent pas cacher, cependant, le fait que le modèle de croissance marocain a atteint ses

limites et qu'il devient urgent de le repenser si l'on veut tirer le maximum de profit des potentialités du pays dont, notamment, son dividende démographique non encore suffisamment valorisé et son ouverture sur le monde, en particulier, sa position géographique entre l'un des plus grands marchés du monde, l'Europe, et un marché en pleine expansion, l'Afrique.

En effet, compte tenu de l'évolution démographique, les performances macro-économiques réalisées par l'économie marocaine doivent être relativisées. La population du Maroc s'est accrue annuellement de 0,69 % en moyenne entre 1980 et 2011, taux identique à celui de la Tunisie et inférieur à celui de l'Égypte (0,76 %) et de la Malaisie (1,06 %). Malgré un taux de croissance démographique modéré (figure 1.9), la progression du PIB par habitant⁷ a été plus faible que celle de l'ensemble des pays de la tranche inférieure de revenu intermédiaire (PRITI). Seules la Jordanie et la Roumanie ont obtenu un taux de croissance par habitant inférieur à celui

du Maroc. Il en découle un retard de développement grandissant jusqu'à la fin des années 1990.

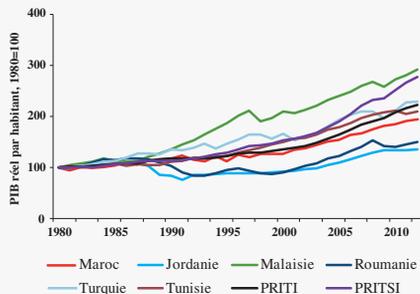
Figure 1.9 : Taux de croissance démographique 1980-2012, Maroc et pays comparateurs



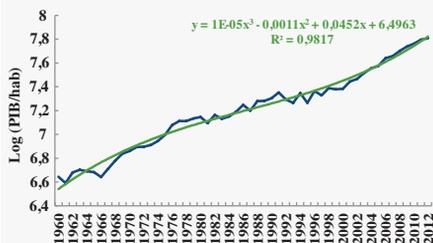
Source : WDI

Le retard de croissance observé pendant les années 90 a été partiellement compensé au cours de la décennie 2000. Ce rattrapage n'a cependant pas permis à l'économie marocaine de rejoindre le groupe des pays de la tranche supérieure de revenu intermédiaire (figure 1.10).

⁷ En dollar constant.

Figure 1.10 : Indice du PIB/habitant Maroc et pays comparateurs (1980-2012)

Source : WDI

Figure 1.11 : Croissance du PIB par habitant (1960-2011)

Source : WDI

Ces observations sont confirmées par l'analyse des phases d'accélération de la croissance. Le Maroc n'a, en effet, connu qu'une seule phase d'accélération sur une période de 50 ans. Sur la période 1960-2011, la courbe de croissance du PIB par habitant laisse apparaître un point d'inflexion en 1996 et une accélération⁸ à partir de 2000. La croissance moyenne du PIB par habitant sur la période 2000-2012 a été supérieure à 3,5 %, et l'accélération de la croissance supérieure à 2 % pendant huit années après le début de l'accélération⁹. Toutefois, cette phase d'accélération de la croissance du PIB par habitant a été interrompue par la crise financière de 2007 (figure 1.11).

L'existence d'une phase unique d'accélération explique, en partie, les difficultés de l'économie marocaine à rejoindre le groupe des pays de revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette phase coïncide, néanmoins, avec l'achèvement d'un train important de réformes, ce qui indique la possibilité d'une nouvelle phase d'accélération de la croissance si un nouveau programme de réformes est mis en place. Ainsi, en vue de comprendre les difficultés de l'économie marocaine à s'inscrire dans une trajectoire de croissance forte et durable, il importe d'examiner les limites inhérentes au modèle de croissance suivi par le pays.

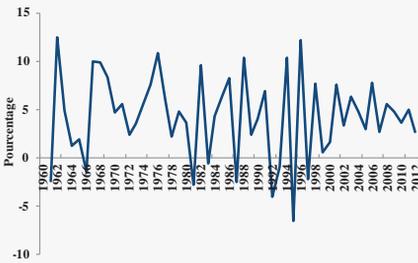
⁸ Hausmann R., Pritchett L., Rodrik D., 2004.

⁹ Critères retenus par HRV.

1.2.1 Une croissance économique volatile

La croissance marocaine est volatile (figure 1.12). *Cette volatilité est liée à la concentration de la production dans un petit nombre de secteurs*, à savoir celui des matières premières¹⁰ et le secteur agricole, qui sont fortement dépendants des marchés mondiaux et des aléas climatiques.

Figure 1.12 : Taux de croissance annuel de l'économie marocaine (1960-2012)

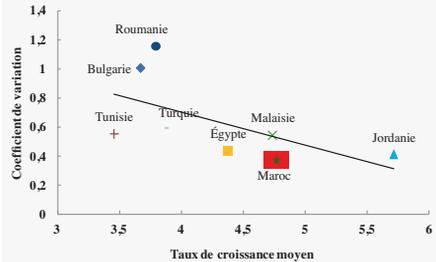


Source : WDI

Toutefois, si la volatilité de la croissance économique¹¹ est à première vue élevée, elle reste légèrement inférieure à la norme de l'ensemble des pays comparateurs sur la période 1980 - 2011. De plus, au cours de la décennie 2000, la volatilité

de la croissance économique du Maroc a diminué (figure 1.13).

Figure 1.13 : Volatilité de la croissance économique entre 2000 et 2011



Source : WDI

1.2.2 Une structure de la production relativement figée dans le temps

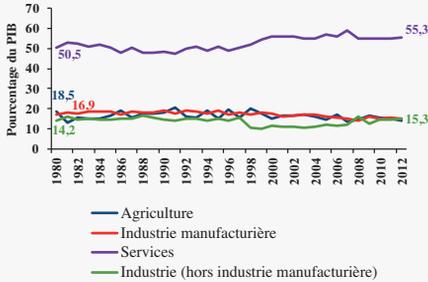
Bien que depuis le début des années quatre-vingt la répartition du PIB se soit légèrement infléchie en faveur des services, les transformations structurelles ne sont pas significatives au niveau sectoriel¹² (figure 1.14). En 2011, l'agriculture, dont la contribution dépend largement de la pluviométrie, représentait 14,3 % du PIB contre 18,5 % en 1980, l'industrie 15,3 %, relativement à 16,9 % en 1980 et les services 55,3 % comparé à 50,5 % en 1980.

¹⁰ Motthagi . L., 2011.

¹¹ Mesurée par le coefficient de variation (rapport de l'écart type à la moyenne).

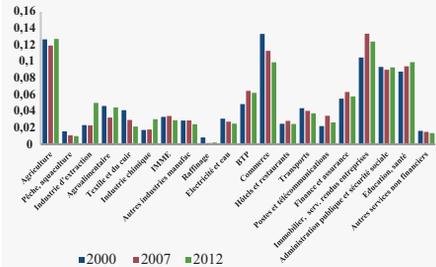
¹² Ce qui ne signifie pas que des changements importants ne se soient pas produits au niveau des industries (IMME, transports...).

Figure 1.14 : Répartition sectorielle du PIB (1980-2012)



Source : WDI

Figure 1.15 : Répartition de la valeur ajoutée par branche en pourcentage



Source : TRE 1998-2012

Au cours de la phase d'accélération de la croissance de 1997 à 2007, l'agriculture, le commerce et l'immobilier sont les branches qui ont dégagé les plus fortes valeurs ajoutées (figure 1.15). Néanmoins, on note l'absence de création significative de valeur ajoutée dans les branches de produits industriels échangeables¹³ et à un moindre degré dans les industries extractive et agroalimentaire. L'accélération de la croissance ne s'est donc pas accompagnée de création de valeur ajoutée dans les branches porteuses de technologie. Ceci constitue probablement un obstacle au passage de l'économie marocaine à un stade de développement supérieur.

1.2.3 Une croissance tirée par la demande intérieure

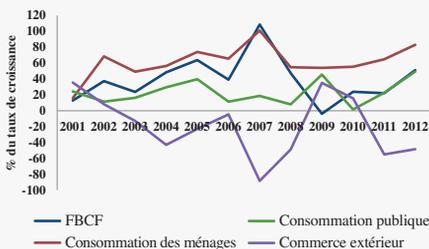
Les performances économiques réalisées depuis le début de la décennie 2000 s'expliquent essentiellement par l'expansion de la demande intérieure qui a profité, entre autres, d'un financement bon marché. En effet, la liquidité bancaire a bénéficié des rentrées massives de devises au titre de la privatisation de plusieurs entreprises publiques, du boom touristique et du dynamisme des transferts des marocains résidant à l'étranger, ce qui a entraîné une diminution des taux d'intérêt, permettant ainsi un financement bon marché pour la

¹³ IMME, textiles et cuirs, industries chimiques.

consommation et les investissements du secteur privé. Tirant profit de cette situation et de recettes fiscales exceptionnellement élevées, le choix d'une politique budgétaire expansionniste n'a pas manqué de booster la demande intérieure tout en préservant la stabilité des prix, notamment par le biais des subventions.

Pour sa part, et avant d'être affecté par la crise de 2007, l'investissement a vu sa contribution à la croissance augmenter et égaler celle de la consommation des ménages (figure 1.16). Après la crise, le rebond conjoncturel du commerce extérieur et le dynamisme de la consommation des ménages ont compensé la chute des investissements.

Figure 1.16 : Contribution des composantes de la demande à la croissance en pourcentage (2001-2012)



Source : TRE 2000-2012

Cependant, ce modèle de croissance tiré par la demande intérieure a montré ses limites dans la mesure où il a (i) contribué à aggraver le déséquilibre des finances

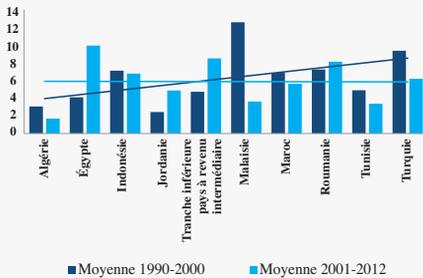
publiques du fait du poids de certaines dépenses incompressibles (masse salariale, compensation) ; (ii) entraîné, dans le contexte d'une économie ouverte de taille relativement petite comme le Maroc, une augmentation importante des importations, notamment des biens de consommation, aggravant ainsi le déficit de la balance commerciale en l'absence d'un dynamisme suffisant des exportations et (iii) limité les possibilités des entreprises à produire à grande échelle sur une longue période et à des coûts compétitifs.

L'expérience internationale montre que les économies d'une taille comparable à celle du Maroc et même de taille supérieure ne se sont développées qu'en ancrant la croissance à des marchés extérieurs larges et porteurs. Il est vrai que, dans le cas d'un pays comme le Maroc, il est tout à fait concevable d'utiliser la demande comme une variable à actionner dans un but contra-cyclique, mais la considérer comme locomotive d'une croissance à long terme serait se condamner à tomber dans le travers des déséquilibres macro-économiques et à limiter, à terme, la dynamique de la croissance économique. Un pays comme la Malaisie l'a parfaitement compris puisqu'il axe sa stratégie sur les exportations, ce qui lui permet de dégager un surplus exportable structurel.

Au Maroc, les exportations ne jouent pas ce rôle d'ancrage de la croissance économique à un marché large et

porteur. Les taux de croissance des exportations en dollars courants entre 1990 et 2000 ont été inférieurs à ceux des pays émergents d'Asie et de la Turquie, mais supérieurs à ceux des pays de la sous-région (figure 1.17).

Figure 1.17 : Taux de croissance moyen des exportations

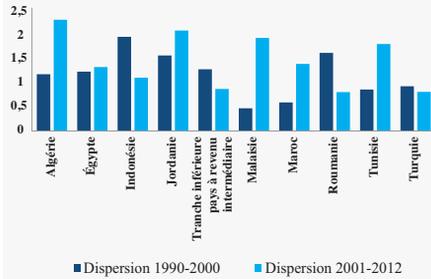


Source : WDI

Au cours de la décennie 2000, le taux de croissance des exportations du Maroc a diminué et a été en moyenne inférieur à celui des pays à revenu intermédiaire.

Le taux de croissance des exportations se situait au cinquième rang sur les neuf pays comparateurs. En outre, le calcul des coefficients de dispersion fait ressortir un accroissement sensible de la volatilité des taux de croissance des exportations entre les deux sous-périodes (figure 1.18).

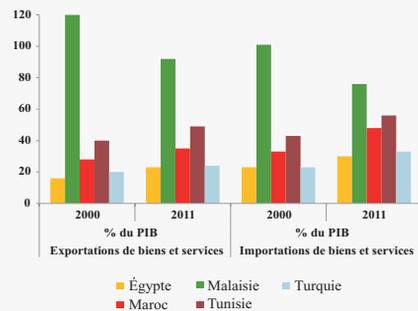
Figure 1.18 : Volatilité des exportations



Source : WDI

Par ailleurs, les exportations nettes du Maroc ont diminué entre 2000 et 2011, indiquant une spécialisation internationale défavorable qui renforce l'image d'une économie orientée vers la consommation (figure 1.19).

Figure 1.19 : Exportations et importations en pourcentage du PIB



Source : WDI

1.2.4 Un dynamisme limité du secteur privé

Le dynamisme limité du secteur privé au Maroc peut être appréhendé à travers : (i) le poids important du secteur informel, (ii) l'importance de la part des PME et leur incapacité à se hisser à des niveaux supérieurs, (iii) la part du secteur privé dans l'investissement global, (iv) la faible diversification sectorielle des investissements, et (v) l'afflux limité des investissements directs étrangers, porteurs de modernité et de dynamisme.

- **Secteur informel**

S'il est difficile de donner des chiffres exacts sur l'ampleur du secteur informel au Maroc compte tenu de la nature de ce secteur, il reste indéniable qu'il occupe une place très importante dans le tissu économique du pays. Le Haut-Commissariat au Plan a réalisé une enquête sur le secteur informel non agricole en 2007. Cette enquête révèle que ce secteur participe à la création des richesses à hauteur de 14,3 % et assure 37,7 % de l'emploi non agricole.

L'ampleur de ce secteur¹⁴ est souvent perçue comme un véritable frein à la

modernisation de l'économie marocaine dans la mesure où (i) il exerce une concurrence déloyale sur le secteur moderne, (ii) il n'applique pas la réglementation en vigueur concernant les conditions de travail et de rémunération du personnel employé, et (iii) il ne permet pas le développement des entreprises informelles faute de financements bancaires qu'elles ne peuvent mobiliser en raison de leur nature. A cet égard, l'enquête de 2007 du HCP révèle que seul 1,1 % du financement des investissements du secteur informel est couvert par des crédits bancaires.

Enfin, les caractéristiques de ce secteur ne lui permettent pas d'espérer une montée en gamme pour accéder au statut d'entreprises modernes et de taille viable. C'est ainsi que d'après la même enquête, les trois-quart des unités de production informelles emploient une seule personne. Il est évident que l'ampleur du secteur informel est la manifestation de dysfonctionnements importants qui poussent les acteurs économiques à privilégier la clandestinité par rapport aux activités modernes déclarées. Le poids de la fiscalité, la rigueur de la législation du travail et le niveau des charges sociales pourraient être des éléments à considérer

¹⁴ Entre 1999 et 2007, le nombre d'unités de production informelles est passé de 1,233 millions à 1,550 millions, soit une augmentation de 40000 unités par an, d'après les enquêtes du HCP.

dans la lutte contre ce phénomène qui retarde l'évolution du secteur privé marocain vers plus de modernité et plus de dynamisme.

L'importance du secteur informel dans l'économie marocaine est aussi un signe de précarité sociale car une grande partie des unités de production informelles est l'œuvre de personnes qui ne trouvent pas de place dans le secteur moderne en tant que salariés et qui se trouvent obligées de s'adonner à des activités indépendantes souvent très peu rentables (57,4 % de ces unités exercent une activité de commerce).

- **Prépondérance des petites et moyennes entreprises**

Le tissu productif au Maroc est formé de plus de 95 %¹⁵ de petites et moyennes entreprises qui assurent 50 % de l'emploi, 20 % de la valeur ajoutée, 40 % de la production, 30 % des exportations et 50 % de l'investissement. Parmi ces entreprises, il y a une très forte prépondérance des petites entreprises.

Néanmoins, leur développement est limité par divers obstacles dont les

problématiques du financement, la faiblesse de l'encadrement et la prépondérance d'une gestion archaïque.

Dès lors, les petites entreprises au Maroc ont tendance à rester petites et les grandes entreprises à demeurer grandes, ce qui entraîne l'absence d'entreprises de taille moyenne, sachant que c'est cette dernière catégorie qui constitue la composante du secteur privé tendant à présenter la plus grande innovation dans d'autres pays. Dans ce sens, la matrice de transition telle que présentée dans le tableau 7.3.4 montre clairement que les petites entreprises ne réussissent pas à se développer, et que la probabilité qu'une entreprise de moins de 10 salariés ait plus de 100 salariés après 5 ans est négligeable (0,4 %).

- **Part limitée du secteur privé dans l'investissement global**

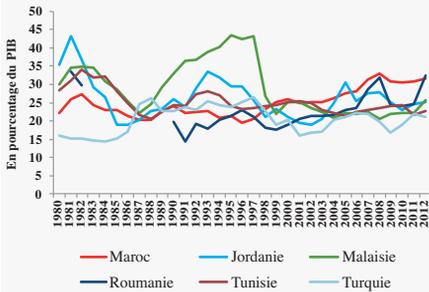
L'investissement global mesuré par la FBCF a représenté 31,4 % du PIB en 2012 et s'est élevé à 28,5 % du PIB en moyenne entre 2000 et 2012.

Depuis 2004, le Maroc a aussi le taux d'investissement le plus élevé dans l'échantillon des pays comparateurs. Entre 2001 et 2012, l'investissement total a

¹⁵ Source : Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

contribué à raison de 39,5 % à la croissance économique (figure 1.20).

Figure 1.20 : Investissement total en pourcentage du PIB

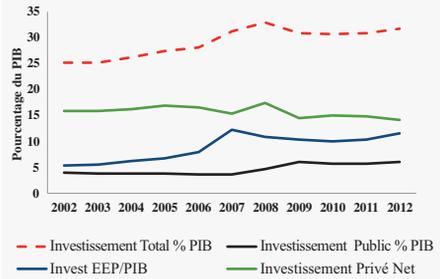


Source : WDI

L'une des caractéristiques de l'investissement au Maroc au cours des dernières années est le déclin de l'investissement privé qui, en 2012, représentait 44,6 % de l'investissement total comparé à 62,7 % en 2002 (figure 1.21). En effet, la part des entreprises publiques dans la formation de capital a atteint 45 % en 2012 contre 22 %

en 2000. Au total, l'investissement public représente 55,4 % de l'investissement total.

Figure 1.21 : Investissement privé et investissement public en pourcentage du PIB (2001-2012)



Source : WDI-Ministère de l'économie et des finances

- **Faible diversification sectorielle des investissements**

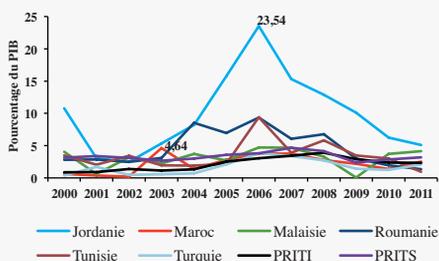
Par branche, les investissements sont peu diversifiés et sont plutôt concentrés dans les industries mécaniques et électriques et le BTP. En comparaison, l'agriculture et l'immobilier bénéficient d'investissements modestes.

- Afflux limité des investissements directs étrangers (IDE)

Bien que le Maroc ait bénéficié de rentrées importantes d'IDE par rapport aux pays de la région au cours de ces dernières années et que leur part dans le PIB ait augmenté de 1,2 % dans les années 80 à 2,2 % au cours de la décennie 2000, l'afflux d'IDE demeure relativement faible par rapport à ceux dont bénéficient les pays comparateurs.

Les IDE sont, néanmoins, relativement diversifiés entre les télécommunications, l'industrie, le tourisme, l'immobilier et le secteur financier. On ne peut, cependant, dégager de tendance sectorielle mis à part un accroissement des IDE dans le secteur immobilier depuis 2006 et une composante cyclique des IDE dans l'industrie et le tourisme (figure 1.22).

Figure 1.22 : Investissements Directs Étrangers en pourcentage du PIB (2000-2011)

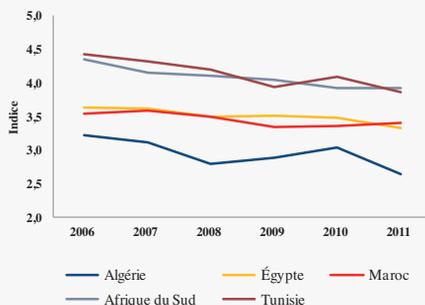


Source : WDI

1.2.5 Une faible compétitivité des exportations impactant négativement les équilibres extérieurs

Malgré les multiples accords de libre-échange conclus, les différentes mesures et politiques de libéralisation et de soutien aux exportations prises depuis près de trois décennies, le Maroc continue de souffrir d'un déséquilibre persistant de la balance commerciale, dû notamment à de faibles performances en matière d'exportations. La sous performance des exportations sur le marché mondial s'explique par des exportations dominées par les produits agricoles, les produits chimiques et le textile. Depuis le début de la phase d'accélération de la croissance de la fin des années quatre-vingt-dix, le degré de sophistication des exportations n'a pas significativement évolué (figure 1.23).

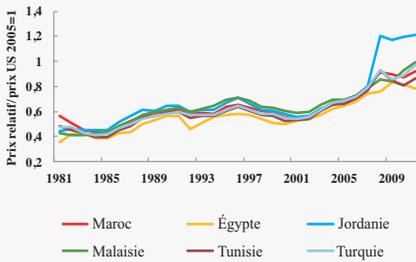
Figure 1.23 : Indice d'innovation et de sophistication des exportations



Source : Data Market, Federal Reserve of St Louis

Par ailleurs, les prix à l'exportation n'ont pas augmenté plus rapidement que ceux des principaux pays concurrents émergents (figure 1.24). Cela suggère que la faible compétitivité des exportations marocaines provient probablement davantage de leur contenu en technologie et innovation (qui serait faible) que de leur prix.

Figure 1.24 : Évolution des prix à l'exportation du Maroc et des pays comparateurs

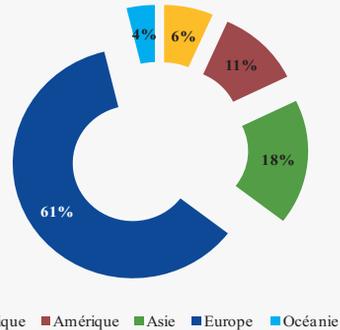


Source : HCP

Phénomène aggravant, la concentration des exportations vers l'Europe ne favorise pas l'expansion de la part de marché du Maroc dans un contexte

de croissance faible des principaux pays clients européens (figure 1.25).

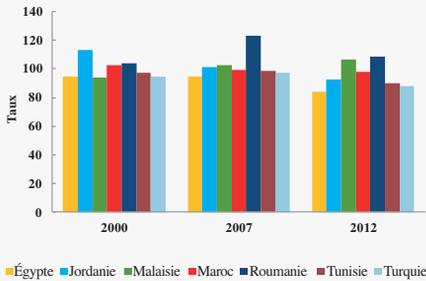
Figure 1.25 : Répartition mondiale des exportations en 2012 (pourcentage total)



Source : HCP

Le Maroc, comme l'ensemble des pays comparateurs à l'exception de la Malaisie, a subi une détérioration du taux de couverture du commerce extérieur sous l'effet d'une baisse du niveau d'activité en Europe et d'un manque de sophistication des produits exportés, limitant ses capacités de diversification des partenaires commerciaux (figure 1.26).

Figure 1.26 : Évolution du taux de couverture du Maroc et des pays comparateurs



Source : WDI

Par ailleurs, la part de marché des exportations marocaines a même reculé depuis 2000. En effet, bien que la part des exportations dans le PIB ait dépassé en 2012 celle de l'ensemble des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRIT), la part de marché du Maroc dans les exportations mondiales a diminué de 0,15 % en 1999 à 0,10 % en 2012.

La faible création de valeur ajoutée par le secteur exportateur a des

conséquences au niveau des équilibres macroéconomiques. Car en parallèle des difficultés observées au niveau des exportations, il y a une importante augmentation des importations constatée ces dernières années qui s'explique par : (i) l'alourdissement de la facture pétrolière (27 % des importations en 2012), (ii) l'augmentation des investissements publics surtout ceux induisant une augmentation des importations, (iii) et l'ouverture économique sans précédent depuis le début des années 2000.

Jusqu'en 2007, le déficit de la balance commerciale était compensé par l'excédent de la balance des services et des transferts courants. Mais depuis, ces deux postes ont, eux-mêmes, subi les effets de la crise, ce qui a entraîné une dégradation des comptes extérieurs. C'est ainsi que le déficit de la balance des paiements courants a atteint 10 % du PIB en 2012, contre un excédent moyen de 2,4 % du PIB entre 2001 et 2007.

L'accroissement du déficit courant a entraîné une augmentation du besoin de financement externe qui s'élève en moyenne à 8,64 % du PIB depuis 2008.

Comme les flux externes non générateurs d'endettement (IDE et dons en particulier) n'ont participé qu'à hauteur de 36 % à la couverture du besoin de financement externe, l'endettement public et privé a pris le relais pour financer ce besoin à hauteur de 60 %. Ceci a entraîné une augmentation importante de la dette extérieure publique qui se situe à 26,9 %¹⁶ du PIB en 2013 contre 19,4 % en 2008. Ce niveau d'endettement extérieur est considéré par le FMI comme encore viable, mais son évolution future mérite d'être suivie de près.

Par conséquent, et comme les flux financiers externes deviennent insuffisants pour couvrir le besoin net de financement, il a fallu puiser dans les réserves de change pendant toute la période 2008-2012 à l'exception de 2010. De ce fait, les réserves de change ne couvrent plus que 4,2 mois en décembre 2013 contre 9 mois au début de l'année 2009.

1.2.6 Faible contribution de la productivité des facteurs

La productivité globale des facteurs constitue l'étalon de mesure de l'efficacité d'utilisation des ressources économiques dans le processus de production. Dans ce sens, l'expérience des pays émergents ayant connu une croissance élevée a montré qu'une forte accumulation du capital était une condition nécessaire mais loin d'être suffisante dans la mesure où elle doit être accompagnée d'une augmentation vigoureuse de la productivité globale des facteurs pour produire les effets escomptés sur la croissance à long terme.

- Une faible productivité globale des facteurs

L'analyse de la fonction de production conduit à une estimation de la croissance de la productivité globale des facteurs de 0,18 % par an entre 1996 et 2007, phase d'accélération, et à une diminution annuelle moyenne de 0,26 % depuis 2007 (figure 1.27)¹⁷.

¹⁶ Source : Ministère de l'économie et des finances.

¹⁷ Cependant cette analyse doit être interprétée avec prudence compte tenu de la qualité des données, de l'absence de variables essentielles comme le taux d'utilisation des capacités de production et la qualification du travail, et compte tenu de la restriction sur les coefficients (rendements constants).

$y = A L^\alpha K^{1-\alpha} Y$: valeur ajoutée, L : emploi total (source : WDI et Ministère de l'emploi), K : stock de capital (Source : Penn World Tables), A : progrès technique. La relation estimée s'écrit : $\ln\left(\frac{y}{L}\right) - \ln(A) + (1-\alpha) \ln\left(\frac{K}{L}\right)$
 Où y/L est la productivité par travailleur, K/L le capital par travailleur et α la part du travail dans la valeur ajoutée.

Figure 1.27 : Taux de croissance de la productivité des facteurs

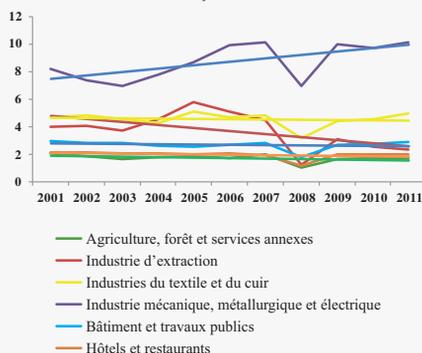


Source : Calculs des auteurs

Par branche, le calcul de la productivité totale des facteurs¹⁸ fait ressortir une productivité croissante dans les IMME entre 2000 et 2012, une forte diminution dans les industries d'extraction et une stagnation dans les autres branches (figure 1.28). Dès lors, une seule branche doit engendrer les gains de croissance pour l'ensemble de l'économie, alors que la productivité baisse dans des secteurs majeurs de l'activité économique comme l'extraction

de ressources naturelles ou, à un degré moindre, le textile.

Figure 1.28 : Productivité totale des facteurs par branche



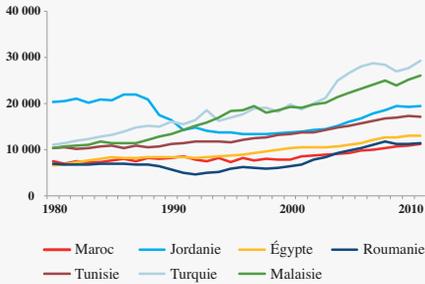
Source : TRE 2000-2012 et calculs des auteurs

- Une faible croissance de la productivité du travail

Comparée à la productivité du travail des pays de référence, celle du Maroc (figure 1.29) n'a augmenté qu'à un rythme relativement faible, alors que l'environnement s'est fortement amélioré suite à l'accumulation continue des investissements.

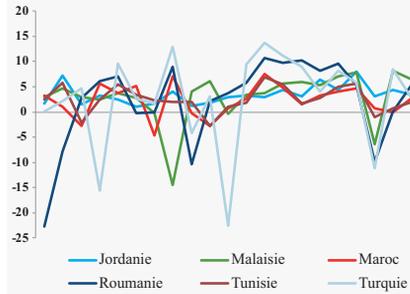
¹⁸ Évaluée à partir des services rendus par le capital et le travail dans la production. L'indice de Kendrick de la productivité totale des facteurs (Productivity Trends in the United States, NBER Princeton, 1961) s'écrit $PTF = Q/(w_L + r_K)$ où Q est la production de la branche au prix du marché, w_L la rémunération du travail et r_K celle du capital.

Figure 1.29 : Évolution de la productivité du travail au Maroc (\$US 1990) et dans les pays comparateurs (1980-2011)



Source : WDI

Figure 1.30 : Rendement de l'investissement



Source : Calculs des auteurs

- Un rendement global de l'investissement dans la moyenne

Le rendement marginal de l'investissement¹⁹ se situe dans la moyenne des pays comparateurs. La stabilisation macro-économique s'accompagne d'une diminution de la volatilité de la croissance et d'une convergence des rendements entre les pays (figure 1.30).

1.2.7 Une croissance peu créatrice d'emploi, surtout pour les jeunes

D'après le Haut-Commissariat au Plan²⁰, la croissance économique serait pauvre en emploi. L'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance serait comprise entre 0,3 et 0,5 ce qui ne permet pas d'absorber le flux des jeunes entrant sur le marché du travail. Ajoutée aux rigidités du

¹⁹ Mesuré par l'inverse de l'ICOR.

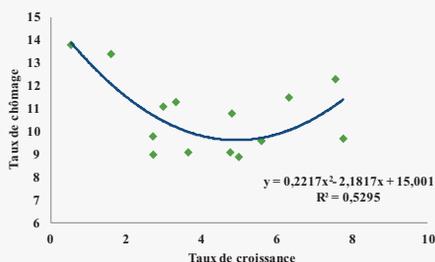
²⁰ Haut - Commissariat au Plan, Les sources de la croissance du Maroc, septembre 2005.

marché du travail, au flux de plus en plus important de jeunes arrivant sur le marché compte tenu de la transition démographique que connaît le pays et au manque de qualification d'une partie des diplômés, cette donnée constitue un obstacle majeur à la résorption du chômage des jeunes.

La faiblesse de l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance est corroborée par le fait que la relation entre la croissance économique et la réduction du chômage n'est pas linéaire.

Sur la période analysée (1996-2010), le taux de chômage minimum a été atteint pour un taux de croissance proche de 5 % (figure 1.31).

Figure 1.31 : Relation chômage - croissance au Maroc



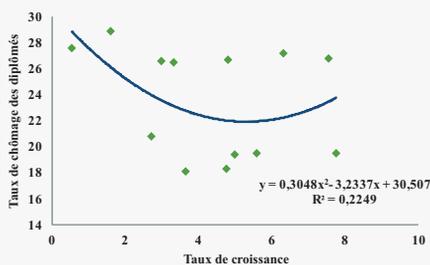
Source : WDI et calcul des auteurs

Par ailleurs, l'impact de la croissance sur le chômage des diplômés est faible.

Sur la période de référence, un taux de

croissance de 5,3 % est associé à un taux de chômage minimum des diplômés de 18 % (figure 1.32).

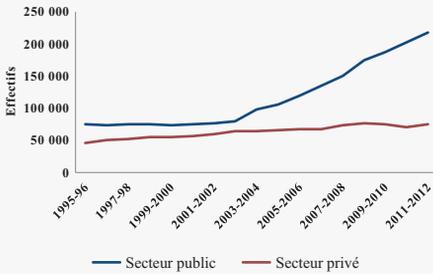
Figure 1.32 : Relation croissance - chômage des diplômés du supérieur



Source : WDI et calcul des auteurs

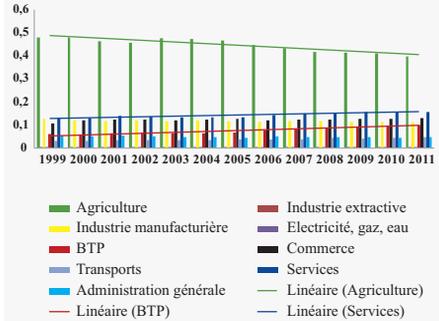
La faible corrélation entre l'évolution du chômage des jeunes diplômés et la croissance économique s'explique par la prédominance de branches, telles que l'agriculture et le commerce, qui emploient, pour l'essentiel, une main-d'œuvre peu qualifiée. Cependant, les branches faisant appel à une main d'œuvre plus qualifiée trouvent souvent des difficultés à trouver sur le marché les profils recherchés et ce, malgré les efforts consentis par l'État dans le domaine de la formation professionnelle (les effectifs formés par le secteur public ont doublé depuis 2004). Le secteur privé, quant à lui, ne joue pas encore un rôle très actif pour relayer le secteur public en matière de formation (figure 1.33).

Figure 1.33 : Évolution des effectifs de la formation professionnelle



Source : Ministère de l'emploi et des affaires sociales

Figure 1.34 : Emploi par secteur en pourcentage



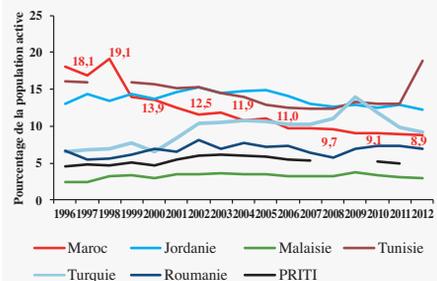
Source : Ministère de l'emploi et des affaires sociales

Le secteur agricole absorbe la majorité de la main d'œuvre marocaine. En effet et bien qu'en diminution constante depuis 1999, l'agriculture offrait 39,7 % des emplois, en 2011, dont 61 % sont occupés par des femmes. Les services, secteurs en progression, représentaient 15 % des emplois, le commerce 13 % et le BTP 10 %. En régression, l'industrie manufacturière employait un peu plus de 10 % de la main d'œuvre, dont seulement 12 % de femmes (figure 1.34).

Cette main d'œuvre est composée principalement par des hommes. En 2011, par exemple, l'économie marocaine employait 10,5 millions de personnes dont les trois quart (7,5 millions) étaient des hommes.

Le taux de chômage a régulièrement diminué en passant de 13,4 % en 2000 à 9 % en 2012. Par rapport aux pays comparateurs, le Maroc est le pays qui a connu la plus forte baisse du taux de chômage entre 1996 et 2012 (figure 1.35). Tant les hommes que les femmes ont bénéficié de la diminution du taux de chômage.

Figure 1.35 : Taux de chômage Maroc et pays comparateurs en pourcentage

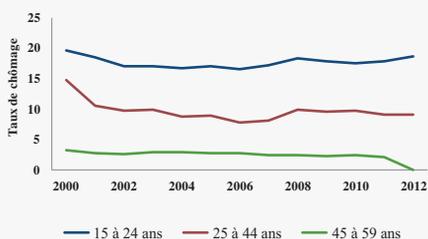


Source : WDI

Toutefois depuis 2011, le taux de chômage féminin s'est accru sensiblement revenant à son niveau de 2005 (10,2 %). Les femmes, en particulier, sont employées dans les branches d'activités qui privilégient le travail peu qualifié (agriculture, textile) et/ou qui offrent des salaires peu élevés (hôtels, restaurants).

Par tranche d'âge, l'inertie du chômage concerne principalement les 15-24 ans qui englobent les diplômés de l'enseignement supérieur (figure 1.36). Ainsi, alors que le taux de chômage global a diminué de manière continue entre 2000 et 2011, celui des jeunes hommes est reparti à la hausse après 2003 et celui des jeunes femmes à partir de 2006.

Figure 1.36 : Taux de chômage par tranche d'âge



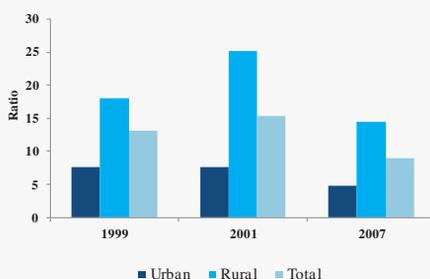
Source : Ministère de l'emploi et des affaires sociales

Les disparités régionales en matière d'emploi demeurent très importantes et doivent être prises en considération dans une perspective de maintien de la cohésion sociale. Ainsi, le taux de chômage dans la région de Doukala-Abda, par exemple, est le double (22,2 %) de celui de la région voisine de Casablanca (10,6 %).

1.2.8 Une croissance peu inclusive

D'après les enquêtes ménages réalisées par le HCP, l'amélioration globale du niveau de vie, entre 2001 et 2007, conjuguée à la stagnation des inégalités, a réduit la pauvreté et la vulnérabilité²¹ de manière significative. La pauvreté est passée de 15,3 % à 9 % au niveau national, de 7,6 % à 4,8 % en milieu urbain et de 25,1 % à 14,5 % en milieu rural (figure 1.37).

Figure 1.37 : Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national en 2007 (pourcentage de la population)



Source : HCP

²¹ La vulnérabilité économique s'entend par rapport aux maladies, au risque d'invalidité, aux intempéries ou à la perte d'emploi.

La vulnérabilité a été réduite de 22,8 % à 17,5 % au niveau national, de 16,6 % à 12,7 % en milieu urbain et de 30,5 % à 23,6 % en milieu rural. Au Maroc, la pauvreté est associée à l'illettrisme et, de façon plus générale, à l'absence de formation. Malgré les progrès réalisés, la persistance de la pauvreté et de la vulnérabilité indique que les fruits de la croissance ne sont pas partagés de manière (plus) égalitaire. La pauvreté engendre, en outre, des mouvements

migratoires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

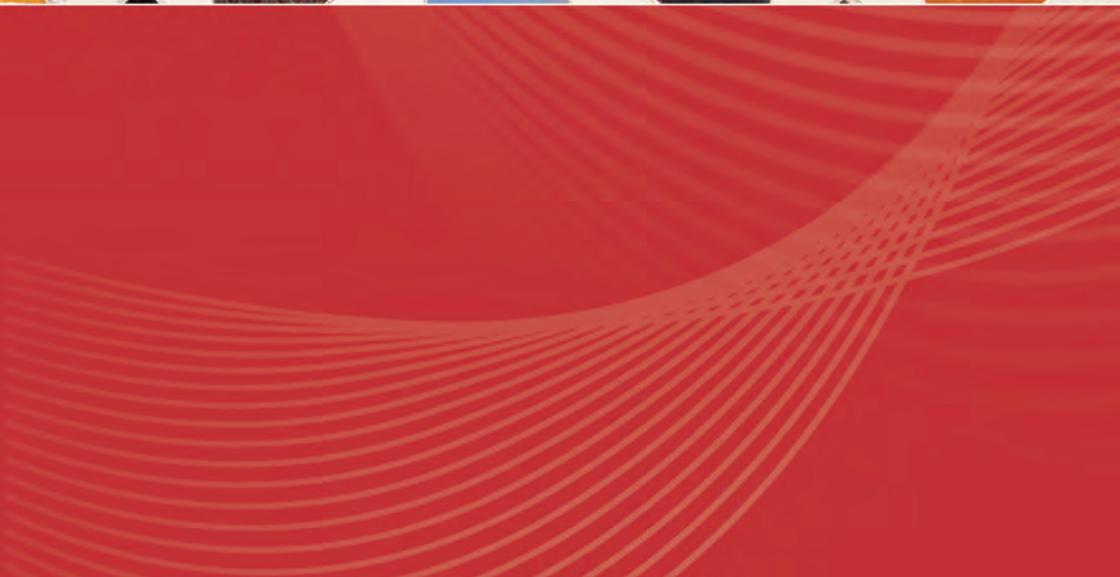
Malgré ces résultats, la vulnérabilité reste encore élevée et les inégalités entre les régions et au sein des régions, entre le rural et l'urbain demeurent importantes.

En outre, le fait que le chômage et la précarité caractérisent une partie trop élevée de la jeunesse, y compris les diplômés supérieurs prouve que la croissance connue par le Maroc n'a pas été suffisamment inclusive.



Chapitre 2

Coût de financement



Chapitre 2 : Coût de financement

Messages clés

- Depuis 1980, les besoins de financement de l'économie marocaine ont été globalement satisfaits, à l'exception de la période 1981-1985, durant laquelle ces besoins ont connu un rationnement contraignant lors de la crise financière internationale de 2008, en particulier en 2011 et 2012, lorsque le besoin de financement s'est accéléré et a atteint une moyenne annuelle 6,6 % du PIB (2008-2012).
- L'épargne nationale stable en proportion du PIB (24 %) est insuffisante pour satisfaire les besoins de financement malgré les transferts de revenus des migrants qui représentent en moyenne 7 % du PIB.
- L'augmentation rapide des investissements en proportion du PIB est à l'origine d'un besoin de financement croissant de l'économie marocaine depuis 2010.
- L'endettement sur le marché domestique couvre la plus grande partie des besoins du secteur public entre 2000 et 2012.
- Entre 2000 et 2012, la croissance spectaculaire du crédit bancaire a permis de satisfaire les besoins du secteur privé. Le marché des capitaux reste en effet fragile et peu développé comparé à d'autres pays. En revanche, la microfinance qui s'adresse aux agents exclus du marché du crédit est particulièrement développée au Maroc et ses bénéficiaires représentent 40 % des clients du monde arabe.
- Les taux d'intérêt réels marocains ont baissé de manière continue entre 2000 et 2007, mais le choc de la crise financière et la montée du risque de défaut les ont fait remonter au-dessus de 5 % depuis 2009.
- Le secteur public peut arbitrer entre un financement sur le marché obligataire domestique et des emprunts extérieurs. Le niveau du « spread » de la dette souveraine du Maroc en points de base par rapport aux bons du Trésor américain permet au Maroc de se financer sur le marché financier international. Mais jusqu'en 2012, les taux des bons du Trésor étaient attractifs pour le Gouvernement marocain qui privilégiait l'endettement domestique.
- Le coût du financement des investissements du secteur privé demeure élevé. Le taux d'intérêt réel débiteur a significativement diminué mais reste supérieur à ceux des pays comparables. De plus, la valeur des garanties sur les prêts est parmi les plus élevées des pays à revenu intermédiaire.

- Les tests du diagnostic permettent de conclure à : (i) l'absence de relation linéaire entre le PIB/habitant et le taux d'intérêt réel entre 1990 et 2010, (ii) l'existence d'une relation négative entre l'investissement privé et le taux d'intérêt réel qui ne permet pas de rejeter l'hypothèse d'une contrainte de financement de l'investissement privé, (iii) l'absence d'une relation de causalité entre le crédit bancaire au secteur privé et le PIB par habitant, l'accélération du crédit n'étant pas une condition suffisante pour accélérer la croissance économique et, enfin, (iv) une situation normale du Maroc par rapport aux pays comparateurs en ce qui concerne le contournement de la contrainte de financement par l'autofinancement des investissements.

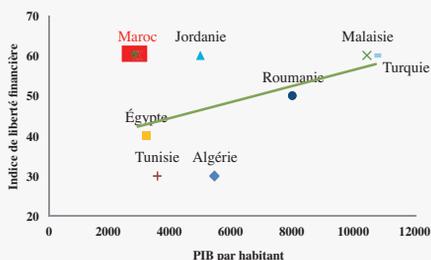
Introduction

Le coût du financement peut devenir un obstacle majeur à la croissance s'il est supérieur de manière durable au rendement anticipé de l'investissement au point de dissuader les investisseurs de s'engager dans le développement de nouveaux projets. Le coût du financement inclut trois dimensions : le taux d'intérêt réel, la durée du crédit et les collatéraux exigés pour son obtention. Les facteurs explicatifs d'un coût élevé de l'investissement sont généralement : i) un accès limité de l'économie aux marchés financiers, ii) une intermédiation financière insuffisante et iii) un manque de concurrence entre les banques et la mauvaise gestion des risques.

L'analyse des différents aspects du coût du financement conduit à considérer que, globalement, l'accès au financement n'est pas une contrainte majeure à la croissance au Maroc. D'après les classements internationaux, le secteur bancaire marocain s'est développé de manière satisfaisante par rapport aux pays comparateurs. Alors que le Maroc est classé 103^{ème} en 2014 par la Fondation Héritage en matière de liberté économique, le score obtenu par le Maroc en matière de liberté financière le situe au-dessus des pays comparateurs en valeur absolue, et

en phase avec ceux-ci si l'on se réfère au PIB par habitant (figure 2.1).

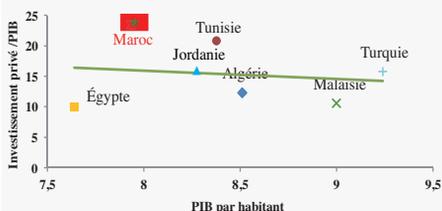
Figure 2.1 : Liberté financière



Source : Fondation Héritage et WDI

Parallèlement, le taux moyen d'investissement privé est élevé. Le Maroc a le taux le plus élevé par rapport au PIB parmi les pays comparateurs. Si l'on se réfère au PIB par habitant, le Maroc surpasse l'ensemble des pays à revenu intermédiaire (figure 2.2).

Figure 2.2 : Taux d'investissement et PIB/Habitant



Source : WDI

Néanmoins, des obstacles secondaires rémanents sont de nature à freiner le rythme des investissements des entreprises. Les taux d'intérêt réels sont élevés malgré la libéralisation des taux débiteurs. Les collatéraux exigés pour l'octroi de prêts sont aussi parmi les plus élevés des pays émergents. Par ailleurs, la faible concurrence dans le secteur financier permet aux banques de conserver des marges significatives dans un contexte d'illiquidité du marché interbancaire²².

2.1 Besoins de financement de l'économie marocaine

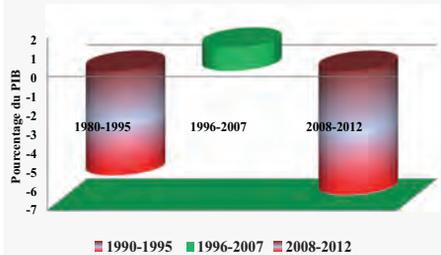
Depuis 1980, les besoins de financement de l'économie marocaine ont été globalement satisfaits²³. Ces besoins ont été couverts soit : i) par le secteur bancaire et le marché obligataire domestique, soit ii) par l'appel à l'épargne étrangère²⁴.

2.1.1 Une évolution contra-cyclique des besoins de financement

Entre 1980 et 1995, période couvrant l'ajustement structurel, le besoin de financement annuel moyen en pourcentage du PIB s'est élevé à 5,5 %. Au cours de

la phase d'accélération de la croissance (1996-2006), l'économie a dégagé une capacité de financement moyenne de 1,4 % du PIB par an, notamment grâce aux privatisations. Cependant, depuis la crise financière internationale, le besoin de financement s'est accéléré surtout en 2011 et 2012 et a atteint en moyenne annuelle 6,5 % du PIB (Figure 2.3).

Figure 2.3 : Capacité/Besoin de financement en pourcentage du PIB



Source : Ministère de l'économie et des finances

Le décalage entre l'épargne et l'investissement traduit l'accélération du besoin de financement externe de l'économie. Ceci est particulièrement valide en fin de période où l'on observe un fléchissement de l'épargne nationale et une poursuite de l'accroissement du taux d'investissement, soutenu par une politique contra-cyclique dont les effets en termes

²² Accentué par le déficit des paiements courants et le déficit budgétaire depuis la crise financière de 2007.

²³ Y compris depuis la crise financière de 2008.

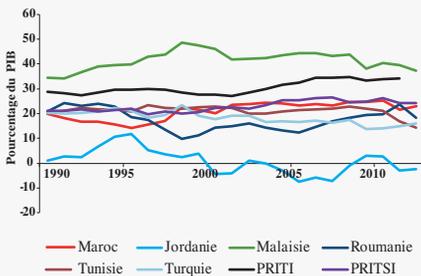
²⁴ Investissements directs et emprunts sur les marchés internationaux ou auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

de croissance ne se sont pas pleinement fait sentir en 2011 et 2012.

2.1.2 Une épargne nationale insuffisante

L'épargne nationale stable en proportion du PIB (24 %) est insuffisante pour satisfaire les besoins de financement (figure 2.4). Le taux d'épargne par rapport au revenu reste inférieur à celui des pays à forte croissance. L'épargne nationale s'accroît avec l'accélération de la croissance en 1996, mais elle reste vulnérable à la transmission internationale des chocs de revenus parce que très fortement dépendante des envois de fonds des travailleurs migrants. Ceux-ci représentaient 7,2 % du PIB en 2011.

Figure 2.4 : Taux brut d'épargne intérieure en pourcentage du PIB

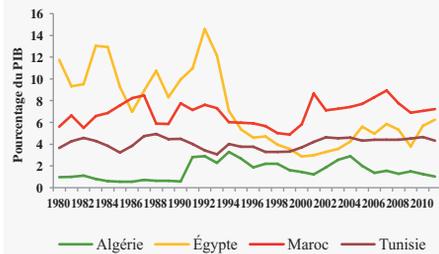


Source : WDI

Depuis 1996, le Maroc est le pays de la sous-région qui bénéficie le plus des transferts des migrants en proportion du PIB. L'évolution des deux agrégats d'épargne, nationale et domestique, établit

clairement l'importance de l'épargne des migrants pour assurer l'équilibre macroéconomique. Les transferts des travailleurs migrants ont enregistré en moyenne un taux d'accroissement annuel de 7,4 % sur la période 2002-2007 pour atteindre 55 milliards de dirhams en 2007 (figure 2.5). Le ralentissement économique qui a affecté les principaux pays d'accueil des Marocains résidant à l'étranger (MRE), notamment l'Espagne, la France et l'Italie, a eu un impact négatif sur les transferts des MRE. Ces derniers ont diminué de 3,5 % en 2008 et de 5,4 % en 2009 contre une hausse de 17,4 % en 2006 et de 15,0 % en 2007. Une reprise de ces transferts est intervenue à des taux de 8,3 %, de 7,4 %, et de 0,6 % respectivement en 2010, 2011 et 2012.

Figure 2.5 : Transferts des migrants en pourcentage du PIB



Source : WDI

L'épargne domestique, qui représente environ 20 % du PIB, est insuffisante pour financer l'investissement domestique. D'autre part, la structure de l'épargne

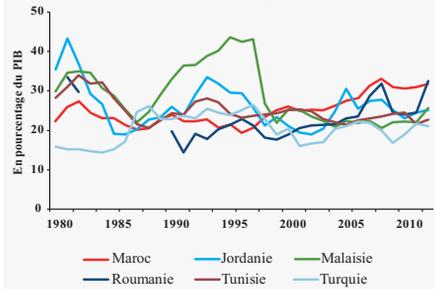
financière reste dominée par l'épargne liquide qui conduit à privilégier les crédits de court terme. Ceci a amené les pouvoirs publics marocains à prendre plusieurs mesures incitatives notamment pour allonger sa maturité (plan d'épargne logement, plan d'épargne entreprise, plan d'épargne actions, plan d'épargne éducation) et pour inciter les entreprises à s'introduire en Bourse.

2.1.3 L'équilibre épargne-investissement

L'augmentation rapide des investissements en proportion du PIB est à l'origine d'un besoin de financement croissant de l'économie marocaine depuis 2010. En pourcentage du PIB, l'investissement est identique en 2012 à celui de la Roumanie et de l'Indonésie : 31,7 % du PIB (figure 2.6). La même année, l'investissement privé et l'investissement public représentaient respectivement 25,8 % et 5,9 % du PIB. Dans le modèle PRESIMO (Annexe 2.1) utilisé pour élaborer les scénarios de prévision de l'économie marocaine, l'investissement est expliqué par l'évolution anticipée de la production, la modification de la productivité du capital, le taux d'intérêt réel à long terme et le taux de marge des entreprises. D'après le modèle, une augmentation du taux d'intérêt réel à long

terme de 1 % engendrerait une baisse de l'investissement à long terme de 5 %²⁵.

Figure 2.6 : Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB



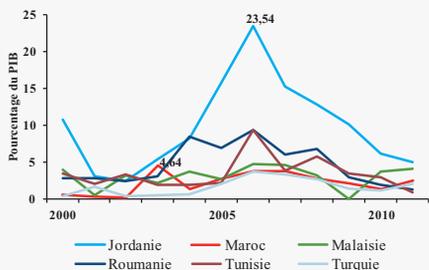
Source : WDI

L'instabilité temporelle des investissements directs étrangers ne permet pas de garantir une couverture du gap structurel de financement de l'investissement par l'épargne. Entre 2004 et 2011, les IDE ont représenté en moyenne 2,8 % du PIB (figure 2.7). La crise financière mondiale et la stagnation qui a suivi en Europe ont freiné les investissements dans les pays du voisinage²⁶. Ce recul a concerné les principaux pays investisseurs : la France (-26,1 %), l'Espagne (-57,2 %) et le Royaume Uni (-47,1 %). La forte résilience du Maroc à la crise est démontrée par le rebond des investissements étrangers qui ont atteint 2,8 milliards de dollars EU en 2012 contre 1,6 milliards de dollars EU en 2010.

²⁵ Pour un stock de capital normé à l'état stationnaire.

²⁶ La régression des IDE en 2008 et 2009 respectivement de 26,3 % et 29,2 % à fin septembre 2009.

Figure 2.7 : IDE en pourcentage du PIB (2000-2010)



Source : WDI

Entre 2004 et 2011, le différentiel moyen entre l'investissement et l'épargne était de 5,9 % et le besoin de financement externe net s'est élevé en moyenne annuelle à 3,1 % du PIB. Cependant, après 2007, le besoin de financement s'est accru fortement atteignant 8 % du PIB en 2011 et 7,4 % en 2012. Entre 2010 et 2012, le besoin de financement de l'économie marocaine est passé de 34,2 milliards de dirhams à 82,4 milliards de dirhams (tableau 2.1).

Tableau 2.1: Besoin de financement au Maroc

Compte capital de l'économie nationale (millions Drhs)	2010	2011	2012
Ressources			
Epagne brute	233 336	223 954	20 993
Transferts nets en capital	-1	-2	1
Total	233 335	223 952	209 930
Emplois			
FBCF	234407	246 394	259 680
Variation de stocks	33 251	42 168	32 697
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-34 323	-64 610	-82 445
Total	233 335	223 952	209 930

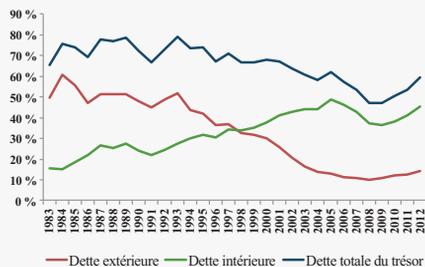
Source : Comptes nationaux 2012 (provisaires)

2.1.4 Des besoins de financement déséquilibrés entre les secteurs institutionnels

Entre 2000 et 2007, l'économie marocaine dans son ensemble a dégagé une capacité de financement engendrant un excédent des paiements courants malgré les déficits budgétaires.

Après 2007, la dette en monnaie domestique a fortement augmenté alors que le ratio dette/PIB - qui avait connu une décroissance continue depuis 1990 - est repassé au-dessus de 50 % en 2012 (58,2 %), seuil généralement admis pour les pays émergents (Figure 2.8). En effet, après la crise globale de 2007-2008, les entreprises non financières du secteur privé ont eu recours au crédit bancaire pour financer leur besoin de financement croissant. En même temps, la situation budgétaire de l'administration centrale s'est détériorée et les autorités marocaines ont privilégié le financement sur le marché domestique obligataire.

Figure 2.8 : Évolution de l'encours de la dette du Trésor 1983-2012 en pourcentage du PIB



Source : Ministère de l'économie et des finances

Le rapport annuel de la Banque centrale²⁷ souligne que le besoin de financement de l'économie nationale s'est élevé à 82,4 milliards de dirhams en 2012 contre 64,6 milliards de dirhams en 2011. Cette augmentation est attribuable notamment au déficit des administrations publiques et des sociétés non financières. Par secteur institutionnel,

les données de la Banque centrale font ressortir un creusement à 30,7 milliards de dirhams du déficit des administrations publiques et à 67,9 milliards celui des sociétés non financières. En parallèle, la capacité de financement des ménages s'est limitée à 3,6 milliards de dirhams et celle des sociétés financières à 11,5 milliards de dirhams (tableau 2.2 & figure 2.9).

Tableau 2.2 : Besoin/capacité de financement en millions de DH

	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	Privatisations	Ensemble de l'économie	Reste du monde
1998	-7870	6229	-3612	3870		-1383	1383
1999	-19254	5018	10450	2011		-1775	1775
2000	-6023	7845	-8840	1044		-5974	5974
2001	-4537	8287	-15511	29781		18020	-18020
2002	-3948	6324	-9795	24016		16597	-16597
2003	-11211	5383	-9181	30668	12000	15659	-15659
2004	-18053	5488	-9358	31392	10400	9469	-9469
2005	-11932	6048	-14136	31544	13800	11524	-11524
2006	-18669	7643	6469	19945	4800	15388	-15388
2007	-33521	5686	18001	9145	6100	-689	689
2008	-77797	9775	24800	7334		-35888	35888
2009	-71205	11071	9929	10424		-39781	39781
2010	-53829	10004	1511	8032		-34282	34282
2011	-61000	12500	-20600	4500		-64600	64600
2012	-67900	11500	-30700	3600		-83500	83500

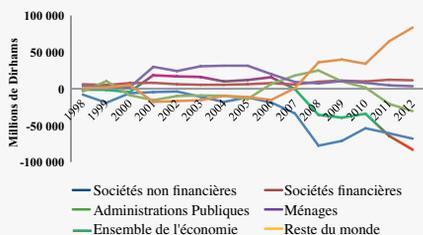
Source : Ministère de l'économie et des finances

Les fonds mobilisés sur le marché financier international, et les flux d'investissements étrangers n'ayant pas permis de combler le besoin de

financement de l'économie, les avoirs de réserves se sont de nouveau contractés en 2012 de 29,2 milliards de dirhams après une diminution de 20,3 milliards en 2011.

²⁷ Bank Al-Maghrib, Rapport annuel, p 72-75, 2012.

Figure 2.9 : Besoin/Capacité de financement par secteur institutionnel



Source : Ministère de l'économie et des finances

2.2 Les modalités de financement de l'économie marocaine

Le financement de l'économie marocaine repose sur trois piliers : le système bancaire, un marché obligataire, créé en 1996 et un marché des capitaux insuffisamment actif, créé en 1929 et réformé en profondeur entre 1993 et 2012.

2.2.1 Le financement du secteur public

L'endettement sur le marché domestique couvre la plus grande partie des besoins du secteur public entre 2000 et 2012.

L'endettement domestique est privilégié par rapport à l'endettement extérieur.

Le financement du Trésor est assuré principalement par le recours aux émissions de bons du Trésor. Quant au financement extérieur, il se fait essentiellement par le biais d'emprunts auprès des institutions internationales et

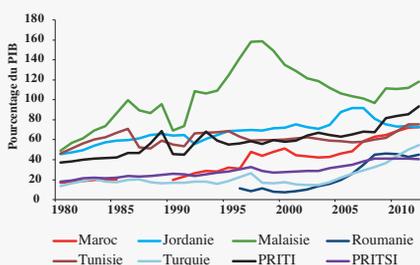
accessoirement par le recours aux marchés financiers internationaux.

2.2.2 Crédit bancaire et financement du secteur privé

Entre 2000 et 2012, la croissance spectaculaire du crédit bancaire a permis de satisfaire les besoins du secteur privé.

En fin de période, le Maroc a rejoint la Tunisie en termes de développement du crédit (figure 2.10). Les crédits immobiliers ont connu la progression la plus rapide depuis 2007 au détriment des crédits d'équipement. La répartition des crédits montre que, sur la période 2001-2012, les entreprises privées ont bénéficié en moyenne de 75 % des crédits d'équipement et de 85 % des crédits de trésorerie.

Figure 2.10 : Évolution du crédit bancaire en pourcentage du PIB



Source : WDI

Depuis 2010, les ménages ont continué de s'endetter à un rythme soutenu. Entre 2009 et 2012, le flux net des crédits aux ménages est passé de 19,1 milliards de

dirhams à 20 milliards de dirhams. Ainsi, les crédits accordés aux ménages ont progressé de 17,8 milliards de dirhams en moyenne annuelle. En contrepartie, les dépôts des particuliers n'ont augmenté que de près de 1,1 milliard de dirhams en moyenne annuelle au cours de la même période, passant de 45,1 milliards de dirhams en 2009 à 48,5 milliards de dirhams en 2012.

En ce qui concerne les entreprises non financières, leur besoin de financement a été satisfait par les crédits bancaires et les émissions d'actions. En 2012, le montant des crédits s'est établi à 50 milliards de dirhams et les émissions d'actions se sont élevées à 48 milliards de dirhams. En revanche, les sociétés financières ont enregistré une capacité de financement de 12,5 milliards de dirhams en 2011, en augmentant leurs parts d'émission en titres de créances à 17,3 milliards de dirhams pour faire face à une demande accrue de crédit.

Face à la morosité de la Bourse et au repli de la croissance des crédits depuis 2008, le recours au marché de la dette privée a enregistré une croissance considérable et paraît comme une alternative de choix pour le financement de l'économie. Pour preuve, ce marché affiche une croissance annuelle moyenne de

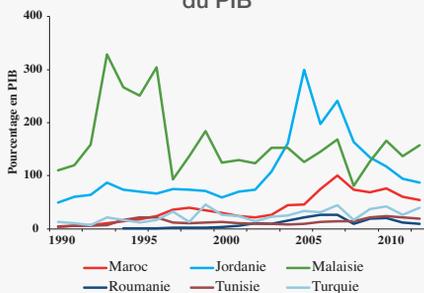
33 % entre 2006 et 2012. Le volume des émissions est, ainsi, passé de 17 milliards de dirhams en 2006 à 78 milliards en 2012.

Globalement, l'intermédiation bancaire s'est renforcée et a permis l'amélioration du produit net bancaire. Parallèlement, la baisse régulière des créances douteuses et litigieuses (CDL) jusqu'en 2012 a permis de limiter les risques de crise bancaire. Le taux des créances douteuses sur le total des crédits bancaires alloués à l'économie s'est globalement stabilisé depuis deux ans autour de 5 %, niveau relativement modéré et surtout bien loin du pic de 20 % enregistré au milieu de la décennie écoulée.

2.2.3 Le marché des capitaux

Créé en 1929, le marché des capitaux a connu de nombreuses réformes destinées à moderniser le marché des valeurs mobilières, à sécuriser les transactions en veillant à la transparence de l'information et à la bonne fin des opérations sur titres, et à intégrer le marché des capitaux marocain dans le marché financier mondial. Cependant, la capitalisation boursière en proportion du PIB, après avoir connu un développement rapide entre 2002 et 2007, s'est inscrite dans une tendance à la baisse depuis 2011 (Figure 2.11) en raison, entre autres, du choc de la crise financière.

Figure 2.11 : Capitalisation boursière des entreprises cotées en pourcentage du PIB



Source : WDI

Globalement, le marché boursier reste fragile et peu développé comparé à d'autres pays (tableau 2.3). Faute de liquidité suffisante, la Bourse de Casablanca n'est plus représentée dans l'indice phare des marchés émergents MSCI Emerging Markets depuis novembre 2013 et est reclassée dans le MSCI Frontier Markets²⁸.

Tableau 2.3 : Le marché boursier au Maroc et dans les pays comparateurs

	Capitalisation boursière (% du PIB)	Nombre de sociétés cotées
Maroc	54,41	76
Jordanie	-86,41	243
Malaisie	156,94	921
Roumanie	9,4	77
Tunisie	19,46	59
Turquie	39,12	405
Égypte	22,5	234
Afrique du Sud	159,3	348

Source : WDI

La taille de la capitalisation boursière est relativement importante dans l'économie, mais elle a observé une tendance baissière depuis 2010 en passant de 76 % du PIB à 52 % en 2013. Ce sensible recul traduit la rareté des nouvelles introductions en Bourse et le retrait de la cote de certains émetteurs, ainsi que la baisse des valorisations. Représentant 6 % du financement de l'économie en 2013, le montant des levées de fonds via la Bourse est demeuré limité.

Dans l'optique de diversification des sources de financement, le capital-risque a connu un développement remarquable suite à la création de 28 nouveaux fonds depuis 2006 contre 8 fonds créés sur toute la période 2000-2005, portant ainsi le nombre total de fonds créés à 36 à fin 2012. Bien que ce nombre reste insuffisant, la dynamique enclenchée a permis au secteur d'investir entre 2006 et 2012 plus de 2,8 milliards de dirhams pour un montant des fonds levés sur la même période de 8 milliards de dirhams. Avec un taux de pénétration de 0,04 %, le Maroc se situe dans la moyenne de la zone MENA.

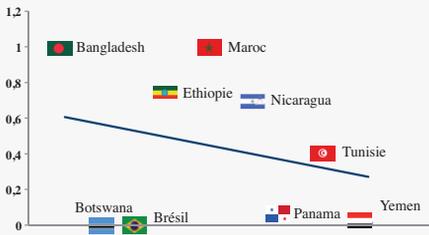
2.2.4 La microfinance

La micro-finance, qui s'adresse aux agents exclus du marché du crédit, est particulièrement développée au Maroc et

²⁸ Le Maroc, l'Égypte et l'Afrique du Sud étaient les seuls pays africains inclus dans l'indice MSCI des marchés émergents.

représente 40 % des clients du monde arabe (figure 2.12). Après la crise de la microfinance survenue depuis 2007, le Gouvernement marocain a développé un nouveau cadre juridique pour consolider le secteur.

Figure 2.12 : Prêts pour 1000 DH en 2009



Source : Data Market

2.3 Le coût du financement

Les taux d'intérêt réels marocains avaient baissé de manière continue entre 2000 et 2007, mais le choc de la crise financière et la montée du risque de défaut les ont fait remonter au-dessus de 5 % depuis 2009.

En même temps, des améliorations significatives ont été apportées au fonctionnement du marché monétaire.

Le marché des taux d'intérêt marocain est devenu le plus sophistiqué d'Afrique et parmi les plus développés des pays émergents. La Banque centrale publie depuis 2011 une courbe des taux de référence qui permet : i) d'améliorer la

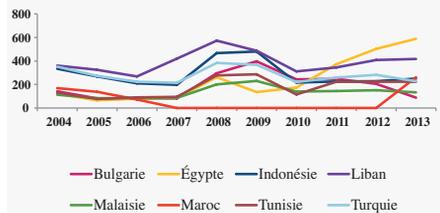
transparence du marché monétaire et ii) de servir de référence au marché obligataire en plein essor pour la dette publique, mais également pour la dette privée.

2.3.1 Le coût du financement du secteur public

Le secteur public peut arbitrer entre un financement sur le marché obligataire domestique et les emprunts extérieurs sur les marchés ou auprès des bailleurs de fonds.

Le niveau du « spread » de la dette souveraine du Maroc en points de base par rapport aux bons du Trésor américain autorise le Maroc à se financer sur le marché financier international. Le « spread » de la dette souveraine du Maroc (250 points de base) est légèrement supérieur à celui de la Tunisie et identique à celui de l'Indonésie (figure 2.13). Il est toutefois très supérieur à la cotation que le pays avait pu obtenir lors de la période 2004-2006.

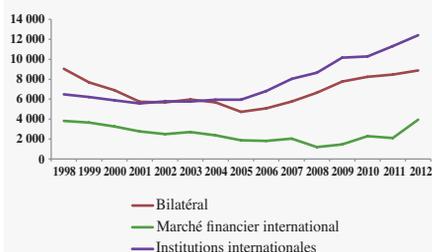
Figure 2.13 : « Spread » de la dette souveraine vis-à-vis des bons du Trésor US



Source : WDI

Depuis 2005, les institutions financières internationales sont devenues les principaux prêteurs du Maroc après la transformation des dettes bilatérales en investissements (figure 2.14).

Figure 2.14 : Encours de la dette extérieure du Maroc (en millions de Dollars EU)



Source : Ministère de l'économie et des finances

Le coût moyen apparent de la dette extérieure est resté assez bas depuis 2005 et inférieur au taux moyen apparent de la dette intérieure. Toutefois, les écarts de taux doivent être pondérés par le risque de change qui peut être évalué à environ 1,5 % par an, ce qui indique que la parité des taux d'intérêt est à peu près vérifiée et justifie le choix d'un endettement en monnaie domestique en présence d'une faible volatilité du taux de change (tableau 2.4).

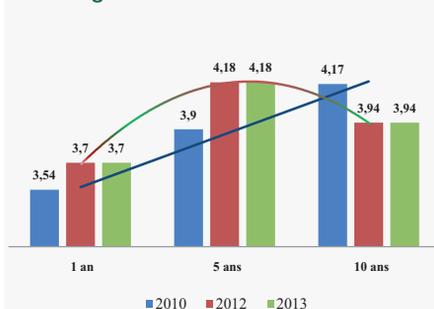
Tableau 2.4 : Coût moyen de la dette intérieure/dette extérieure

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Coût moyen de la dette intérieure	6,20 %	5,90 %	5,80 %	5,40 %	5,12 %	5,25 %	4,84 %
Coût moyen de la dette extérieure	3,60 %	3,60 %	3,90 %	3,90 %	3,60 %	3,10 %	3,20 %

Source : Ministère de l'économie et des finances

La courbe des taux montre une inversion partielle, les taux à 10 ans étant inférieurs au taux à 5 ans en 2012 et 2013 (figure 2.15). Ce fait peut refléter deux facteurs : i) une demande de financement à long terme en diminution ou ii) une réduction de la prime de risque inflationniste à long terme.

Figure 2.15 : Courbe des taux

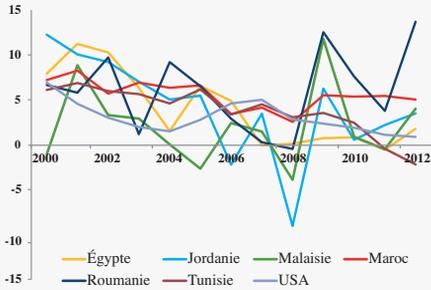


Source : Banque Centrale

2.3.2 Un coût élevé du financement du secteur privé

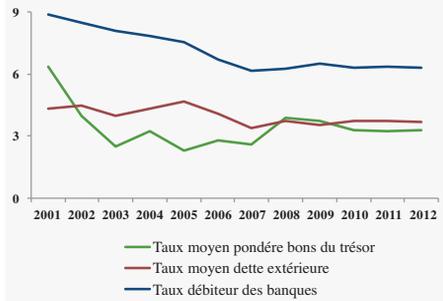
Le taux d'intérêt réel débiteur a significativement diminué, mais reste élevé par rapport aux pays comparateurs (figure 2.16). Après une diminution continue du taux d'intérêt réel débiteur entre 2000 et 2008, sa remontée depuis 2009, due à l'augmentation des taux débiteurs et à la baisse de l'inflation, place le Maroc dans une position défavorable par rapport aux pays comparateurs.

Figure 2.16 : Taux d'intérêt réel au Maroc et dans les pays comparateurs



Source : Data Market

Figure 2.17 : Coût du financement/
Taux d'intérêt nominal

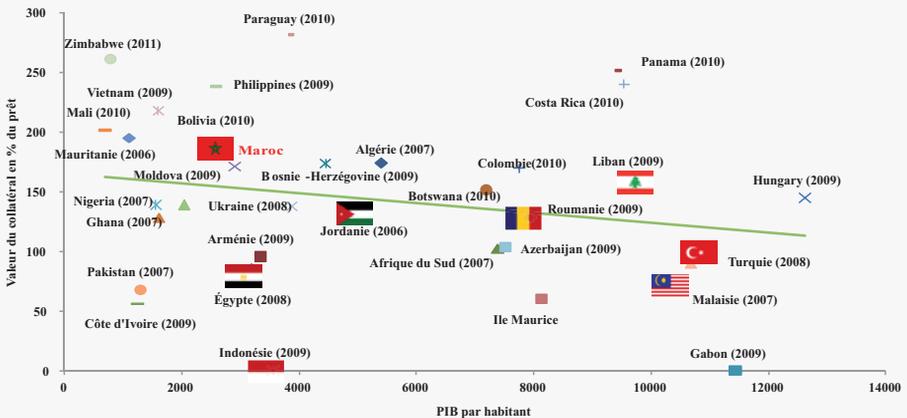


Source : Ministère de l'économie et des finances et Banque centrale

Le coût du financement des investissements du secteur privé demeure élevé. Les taux prêtes des banques ont sensiblement diminué depuis 2001 mais sont encore supérieurs à ceux du marché obligataire (figure 2.17).

Par ailleurs, la valeur des garanties sur les prêts est élevée par rapport aux pays comparateurs. Selon l'enquête de la Banque mondiale (2007), la valeur des collatéraux pouvait atteindre 171 % du montant du prêt (figure 2.18).

Figure 2.18 : Valeur du collatéral



Source : WDI

2.4 Les tests du diagnostic de croissance

2.4.1 Test de type 1 : Relation entre le taux d'intérêt réel et le PIB par habitant

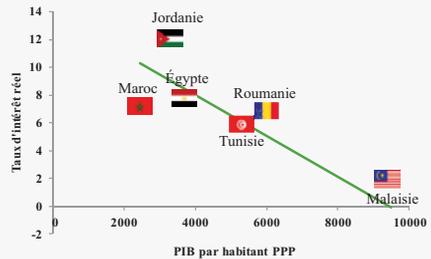
Les taux d'intérêt réels à court terme sont contrôlables par la Banque centrale de sorte qu'à travers la consommation et l'investissement, les taux d'intérêt réels ont un impact sur la croissance et le niveau du PIB/habitant. Les effets ne sont, toutefois, pas univoques et dépendent de la phase du cycle et du taux d'utilisation des capacités de production. A long terme, la politique monétaire est neutre et les taux d'intérêt sont déterminés par la politique budgétaire qui fixe la courbe des taux sur le second marché obligataire.

L'absence de relation entre le taux d'intérêt réel et le PIB par habitant (courbe IS horizontale) semble indiquer que l'investissement est peu sensible à la variation des taux d'intérêt et que dans l'équilibre global, c'est la politique monétaire quantitative qui a un impact à travers le contrôle de l'inflation. Ainsi, le test mesure l'influence du taux d'intérêt sur la croissance au Maroc et situe le Maroc par rapport aux pays comparateurs pour répondre à la question : les taux d'intérêt réels sont-ils trop élevés étant donné le niveau du PIB par habitant ?

En 2000 le Maroc avait un avantage comparatif vis-à-vis des pays comparateurs :

son taux d'intérêt réel (7,19%) était relativement bas compte tenu du niveau de développement (figure 2.19).

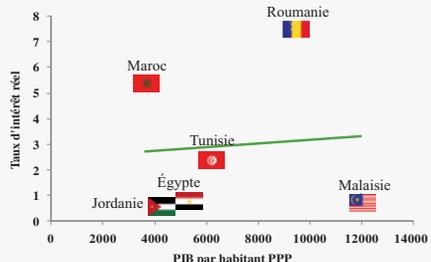
Figure 2.19 : Relation taux d'intérêt et PIB par habitant (2000)



Source : Calculs des auteurs

En revanche en 2010, malgré la baisse du taux d'intérêt réel (5,35%), l'économie marocaine n'a plus d'avantage vis-à-vis des pays comparateurs qui ont fortement baissé leurs taux d'intérêt pour relancer l'activité économique (figure 2.20).

Figure 2.20 : Relation taux d'intérêt et PIB par habitant (2010)



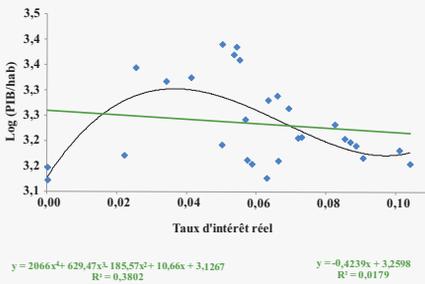
Source : Calculs des auteurs

D'un point de vue empirique, il n'existe pas de relation linéaire entre le PIB par habitant et le taux d'intérêt réel entre 1990 et 2010. Les tests économétriques sur les variables en variation et sur une période plus longue (1980-2012) confirment l'absence de relation linéaire (Annexe 2.2). En conséquence, un taux d'intérêt réel plus élevé que celui des pays comparateurs semblerait ne pas être un obstacle à la croissance, nonobstant des effets de seuil aux niveaux sectoriel et microéconomique (figure 2.21).

test serait l'existence d'une contrainte de financement du secteur privé.

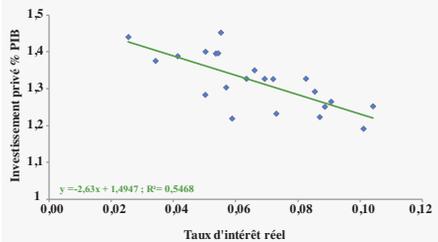
Il existe une relation négative entre l'investissement privé et le taux d'intérêt réel indiquant que les déplacements se font sur la courbe de demande à la suite de chocs d'offre de crédit. Cette relation est confirmée par un test sur les variables stationnaires en variation (Annexe 2.3). L'hypothèse d'une contrainte de financement de l'investissement privé ne peut pas être éliminée (figure 2.22).

Figure 2.21 : Relation PIB par habitant et taux d'intérêt réel (1990-2010)



Source : Calculs des auteurs

Figure 2.22 : Relation investissement privé (en pourcentage du PIB) - taux d'intérêt réel (1990-2012)



Source : Calculs des auteurs

2.4.2 Test de type 2 : Corrélation entre le taux d'intérêt réel et l'investissement privé

L'objectif du test est de déterminer si la relation est impulsée par des chocs de demande (corrélacion positive) ou par des chocs d'offre (corrélacion négative). Dans ce dernier cas, la conclusion du

2.4.3 Test de type 2 : Causalité entre le crédit bancaire au secteur privé et le PIB par habitant

L'objectif est de vérifier l'existence ou l'absence d'un lien de causalité entre le crédit et le PIB. Si, sur le plan théorique, les études s'accordent sur l'existence d'une

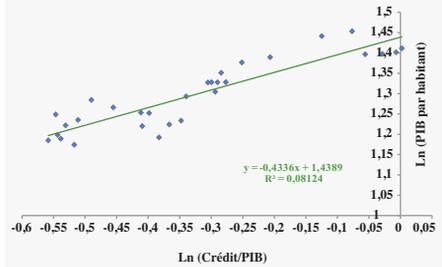
relation positive entre le crédit et la croissance économique, sur le plan empirique, les résultats obtenus par l'analyse de l'interaction entre le développement du crédit et la croissance économique sont mitigés. Ces résultats peuvent être expliqués par l'augmentation de la part des crédits à la consommation dans le volume total des crédits alloués au secteur privé (Beck *et al.*, 2009) ou par les effets de cycles économiques (Favara, 2003) et, dans certains cas, par la répression financière et le contrôle majoritaire des secteurs bancaires par les Etats (Ben Naceur & Ghazouani, 2007). Cette énigme peut être expliquée également par le fait que, dans un environnement légal et macroéconomique inadapté, l'impact favorable du crédit sur la croissance peut être atténué par l'impact défavorable de l'instabilité financière (Guillaumont & Kpodar, 2004)²⁹. Les résultats issus de ce test sont donc à prendre avec précaution.

Une simple analyse graphique fait ressortir une tendance commune entre le crédit intérieur fourni par le secteur bancaire et le PIB par habitant. Mais il s'agit en réalité d'un artefact statistique.

Le test de Granger confirme l'absence de

lien de causalité entre les deux variables (figure 2. 23 & Annexe 2.4).

Figure 2.23 : Relation crédit intérieur et PIB par habitant



Source : Calculs des auteurs

2.4.4 Test de type 3 & 4 : Contournement par les entreprises de la contrainte de financement

*Le contournement de la contrainte de financement par les entreprises, qui se traduit par une augmentation de la part des investissements autofinancés, est fréquemment analysé dans la théorie de la répression financière*³⁰. De manière générale, les réglementations imposées par la Banque centrale dans le cadre de la supervision bancaire (Accord de Bâle) ou par le Gouvernement pour favoriser le

²⁹ Favara G. (2003) ; Beck T., Büyükkarabacak B., Rioja F., & Valev N. (2009) ; Ben Naceur S. & Ghazouani S. (2007) ; Guillaumont J. S. & Kpodar K.R. (2004).

³⁰ Roubini, Nouriel and Xavier Sala-i-Martin (1994) ; McKinnon, Ronald I (1973) ; Hellmann, T., Murdock, K. and J. Stiglitz (2000) ; Natke, Paul (1999).

financement de la dette publique par appel à l'épargne privée (marché obligataire) seraient des éléments constitutifs de la répression financière dans la mesure où ces réglementations auraient un impact sur le volume des crédits accordés par les banques aux entreprises.

Néanmoins, la relation entre les instruments monétaires et les crédits bancaires n'est pas établie pour les grandes entreprises qui sont peu affectées par la répression financière. Quant aux demandes de crédit émanant des petites entreprises, qui représentent un risque plus important pour les banques, elles sont rationnées, notamment à travers les collatéraux³¹.

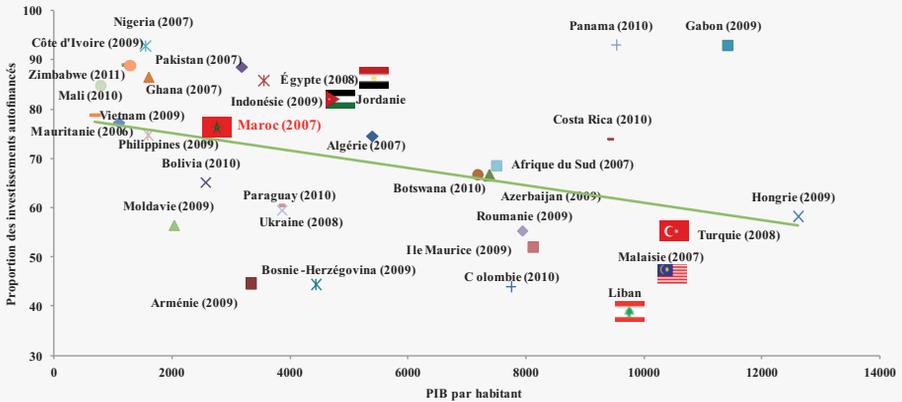
Le test permet d'apprécier, au niveau macroéconomique, le rôle joué par l'autofinancement dans les décisions

d'investissement. Mais l'impact du contournement de la contrainte de financement et de la répression financière sur la croissance économique est difficile à établir au niveau macroéconomique, d'autant plus que, d'après de nombreux travaux empiriques, la désintermédiation bancaire et l'autofinancement seraient plutôt des accélérateurs de l'investissement et de la croissance.

La part des investissements des entreprises autofinancées se situe dans la norme des pays à revenu intermédiaire. Dans l'ensemble des pays à revenu intermédiaire, le Maroc a un taux d'autofinancement légèrement supérieur à la norme figurée par la ligne droite qui, à quelques exceptions près (Gabon, RSA, Costa Rica), trace la frontière entre les PRITI et les PRITS (figure 2.24).

³¹ Anjali Kumar, Manuela Francisco, 2005.

Figure 2.24 : Part des investissements autofinancés



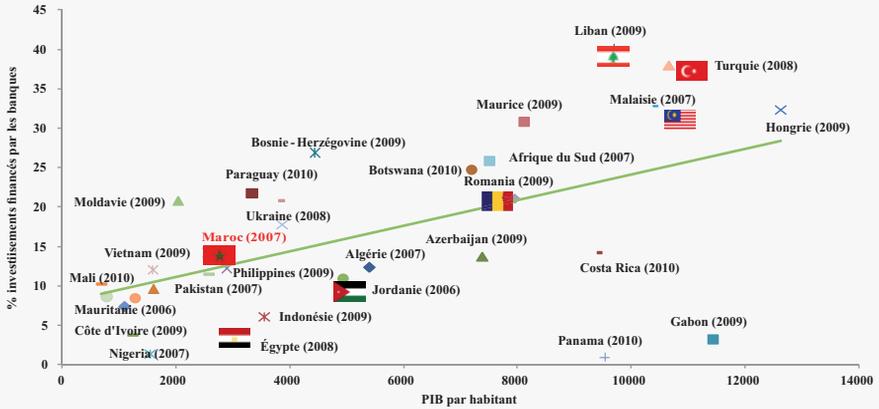
Source : WDI et calculs des auteurs

Néanmoins, sur la base des données récentes de la comptabilité nationale, l'autofinancement au Maroc s'est inscrit dans une tendance baissière depuis 2010. Appréhendé par le rapport entre l'épargne des sociétés non financières et leur investissement, le taux d'autofinancement des entreprises non

financières est passé de 73 % en 2010 à 58 % en 2012, soit une baisse de 15 points.

De plus, la part des investissements financés par le crédit bancaire place le Maroc dans la norme de l'ensemble des pays à revenu intermédiaire (figure 2.25).

Figure 2.25 : Part des investissements financés par les banques



Source : WDI et calculs des auteurs

2.5 Les effets de second rang

L'absence de contrainte à l'accès au financement interne et externe du secteur public induit potentiellement des effets de second rang.

- Effets d'éviction

La montée de l'investissement public et des déficits qui en résultent peuvent engendrer un effet d'éviction de l'investissement privé. La question est de voir dans quelle mesure les banques ont tendance à privilégier

l'achat des obligations au détriment de l'octroi de prêts aux entreprises qui investissent dans les secteurs les plus productifs.

- Distorsion de prix

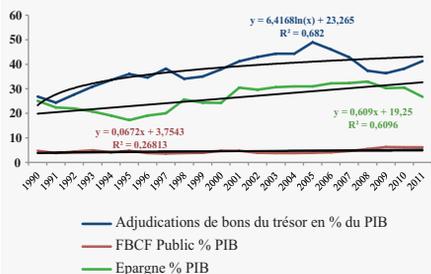
Le déficit des paiements courants peut provoquer une distorsion de prix entre les biens échangeables (importations et exportations) et les biens non échangeables (agriculture, services, construction) et induire ainsi une perte de compétitivité (appréciation du taux de change réel interne)³².

³² Le rapport du prix des biens non échangeables au prix des biens échangeables.

2.5.1 Effets d'éviction

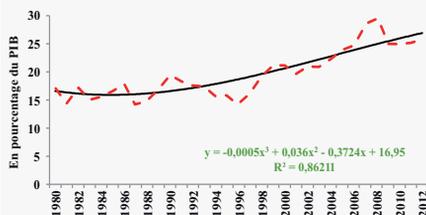
L'endettement extérieur public a de nouveau augmenté depuis 2007 en raison du creusement du déficit des paiements courants, passant de 19,8 % à 25,7 % du PIB en 2012. Entre 1990 et 2006, l'émission des bons du Trésor, qui représente 98 % du financement domestique de la dette publique, a absorbé une part croissante de l'épargne nationale (figure 2.26). Toutefois, l'investissement du secteur privé a poursuivi sa progression grâce à la liquidité abondante, due notamment aux privatisations, aux recettes du tourisme, aux transferts des MRE et aux investissements directs étrangers. La persistance de déficits budgétaires élevés est susceptible d'entraîner un effet d'éviction dans un contexte d'assèchement de la liquidité en rapport avec la crise internationale, et d'achèvement du processus de privatisation (figure 2.27).

Figure 2.26 : Financement domestique de la dette et épargne nationale



Source : Ministère de l'économie et des finances et calcul des auteurs

Figure 2.27 : Formation brute de capital immobilisé, secteur privé en pourcentage du PIB

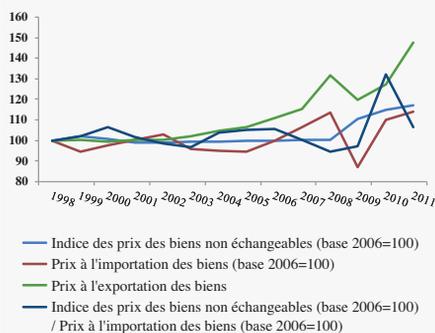


Source : WDI et auteurs

2.5.2 Distorsions de prix

Le rapport du prix des biens non échangeables au prix des biens échangeables (taux de change réel interne) demeuré relativement stable jusqu'en 2009, indiquant l'absence de distorsion de prix liée au déficit des paiements courants (figure 2.28).

Figure 2.28 : Rapport des prix biens échangeables et non échangeables



Source : HCP et calcul des auteurs

L'accès au financement externe n'engendre pas d'appréciation du taux de change réel interne grâce, à l'effet combiné de la maîtrise de l'inflation par la Banque centrale et de la politique

de subventions. Toutefois, la réforme du système de compensation pourrait entraîner une hausse des prix des biens non échangeables et une appréciation du taux de change réel.



Chapitre 3

Le capital humain



Chapitre 3 : Le capital humain

Messages clés

- Le manque de capital humain - facteur de production très important pour la croissance à long terme - constitue une contrainte majeure à l'investissement privé.
- Le Maroc est en phase de transition démographique qui est caractérisée par la transformation de la structure par âges de la population (baisse du ratio de dépendance) et par un phénomène d'urbanisation très important.
- La politique nationale de santé, mise en place par le Gouvernement marocain depuis quelques années, a permis d'améliorer l'état de santé de sa population (augmentation de l'espérance de vie, baisse du taux de fécondité et de mortalité, réduction des maladies transmissibles etc.).
- Actuellement, la situation sanitaire de la population marocaine ne constitue pas un obstacle majeur à l'investissement privé. Toutefois, l'examen des différents indicateurs de santé par région révèle d'importantes inégalités en matière de qualité et d'accès aux différents services de santé.
- Le Maroc a beaucoup investi dans l'éducation durant les dernières années. Toutefois, les rendements de ces investissements et le niveau d'alphabétisation restent relativement faibles par rapport aux pays comparateurs. En outre, le système d'éducation est marqué par des inégalités entre les hommes et les femmes et entre les milieux urbain et rural : 36,7 % de la population totale âgée de 10 ans et plus sont analphabètes dont 51,2 % sont des ruraux et 64,7 % sont des femmes rurales.
- Le Maroc a fait d'énormes progrès en matière de scolarisation primaire (taux de 97 % en 2012). Par contre, les taux de scolarisation au secondaire et au niveau supérieur restent très faibles et disparates, ce qui témoigne d'un retard très important et d'une durée moyenne de scolarisation très faible.
- La formation professionnelle, qui a permis l'insertion de plus de 64 % de ses lauréats, constitue un volet important du système éducatif marocain depuis quelques années.
- Les résultats des tests d'évaluation internationaux des connaissances des élèves ont révélé que le Maroc affiche de faibles performances qui traduisent l'échec de l'acquisition des aptitudes élémentaires nécessaires pour poursuivre l'apprentissage.

- Le rendement de l'éducation et la performance du Maroc sur le plan de l'enseignement et de la formation sont très faibles. Ceci a limité la croissance de la disponibilité de la main-d'œuvre formée (ayant suivi un cursus de formation professionnelle) et qualifiée (ayant des diplômes du supérieur). En même temps, le Maroc enregistre un taux très élevé d'émigration des diplômés du supérieur (par rapport aux pays comparateurs).
- Le faible niveau d'efficacité interne et externe du système de l'éducation et de formation a eu un impact négatif sur l'accumulation du capital humain au Maroc. Cette faiblesse s'explique par le manque de coordination entre les acteurs du système (institutionnels, privé, société civile), par l'instabilité des programmes et des politiques appliqués, par le manque de concertation, par la multiplicité et l'hétérogénéité des intervenants institutionnels et par l'absence de suivi-évaluation systématique de tous les programmes.
- La réforme du système d'enseignement devient une priorité et l'investissement dans l'enseignement secondaire professionnel serait une condition pour promouvoir une croissance durable.
- En plus de l'insuffisance en capital humain qualifié, l'inadéquation entre les formations proposées par le système d'éducation et de formation et les besoins des entreprises est l'un des facteurs ayant un impact négatif sur la croissance économique et l'employabilité des jeunes diplômés.
- Les résultats des tests font apparaître une situation complexe et semblent indiquer qu'une contrainte majeure à la croissance se situe au niveau de la formation des lauréats du secondaire et de la formation professionnelle qui restent insuffisantes malgré les efforts déployés.

Introduction

*Le capital humain, c'est-à-dire l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications et expériences accumulés est un facteur très important de la croissance à long terme*³³. L'éducation et la formation sont au centre du processus de valorisation du capital humain.

L'amélioration du niveau d'éducation et des compétences permet d'accroître les capacités de création, d'assimilation et d'utilisation des nouvelles technologies permettant, à terme, d'améliorer la productivité. Par ailleurs, les conditions sanitaires influencent fortement l'efficacité économique, en particulier dans les pays en voie de développement. Dès lors, en plus de son rôle direct en tant que facteur de production, le développement du capital humain dans son environnement sanitaire et démographique est complémentaire des autres facteurs tels que le capital physique et les ressources naturelles.

Le manque de capital humain peut donc constituer une contrainte majeure à la croissance et entraver l'investissement privé, soit d'un point de vue quantitatif (avec

un nombre insuffisant de personnes en état de travailler ou ayant acquis une formation donnée), soit d'un point de vue qualitatif (la qualité de la formation reçue n'étant pas adéquate).

Dans ce chapitre nous verrons que le manque de capital humain qualifié constitue un frein à l'investissement privé au Maroc. Les entreprises marocaines estiment que le manque de main d'œuvre suffisamment qualifiée constitue un obstacle majeur au développement de leurs activités. Les deux autres dimensions, tendances démographiques et santé, ne semblent pas être des contraintes à la croissance.

*Le faible rendement de l'éducation au Maroc*³⁴ *explique le faible niveau de développement du capital humain et, par conséquent, les niveaux insuffisants de croissance économique.* L'analyse met en évidence l'importance de poursuivre les efforts de généralisation de l'accès au système éducatif et d'améliorer son rendement pour tirer profit de l'ouverture commerciale et des investissements directs étrangers. Les réformes économiques ne peuvent, à elles seules, avoir un effet positif sur le développement du pays en l'absence d'une

³³ Gary S. Becker (1964, 1993). Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education. University of Chicago Press.

³⁴ Faible rendement de l'éducation que ce soit d'un point de vue de quantité (retard dans la généralisation d'accès au système) que d'un point de vue de qualité (taux de rétention, taux de réussite, adéquation entre les formations et les besoins de l'économie nationale en main d'œuvre etc.).

réforme réelle et structurelle des systèmes d'éducation et de formation. Il s'avère aussi nécessaire de coordonner entre les différentes parties (secteur public et privé) pour mettre en place des politiques et des stratégies d'éducation adéquates.

3.1 Contexte démographique

Grâce à l'amélioration de l'espérance de vie et à la baisse des taux de mortalité et de fécondité, le Maroc est actuellement en phase de transition démographique. Il est passé d'une situation où les taux de fécondité et de mortalité étaient élevés à une situation où ces taux sont assez bas.

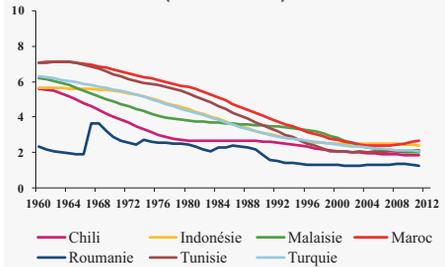
Au moment où l'espérance de vie s'est allongée en passant de 48 ans en 1960 à 73,7 ans en 2013 (tableau 3.1), l'indice de fécondité est passé de 7,2 enfants par femme en 1962 à 2,2 enfants en 2012, taux légèrement supérieur au seuil de renouvellement des générations (2,05 enfants par femme)³⁵ (figure 3.1) et le taux de mortalité infantile a baissé entre 1960 et 2011 en passant de 239 ‰ à 28,8 ‰. Ce progrès est lié à l'amélioration des services de santé qui reste tout de même, en deçà de celle observée au sein des pays comparateurs.

Tableau 3.1 : Évolution de l'espérance de vie par sexe et par milieu (1980-2012)

	Milieu urbain			Milieu rural		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
1990	64	63	65	65,5	55,4	57,6
2000	72,9	70,8	75,1	66,8	65,9	67,8
2007	75,7	73,7	77,7	67	67	68
2010	76,2	74,2	78,3	1,7	70,6	73
2013	76,6	74,6	78,7			

Source : HCP

Figure 3.1 : Évolution de l'indice de fécondité, Maroc et pays comparateurs (1960-2012)

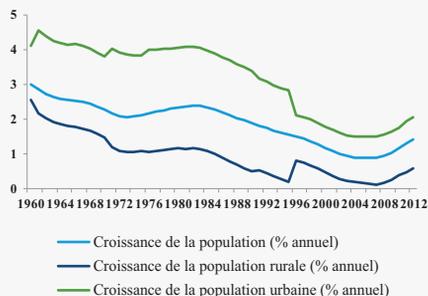


Source : Ministère de la santé, Maroc & Indicateurs de développement, Banque mondiale

Du fait de cette transition démographique, la croissance de la population a ralenti au cours de la dernière décennie : alors que la population s'est accrue en moyenne de 2,1 % par an entre 1960 et 2000, son rythme de croissance a été de 1 % entre 2001 et 2012 (figure 3.2).

³⁵ Ces tendances ont été encouragées par toute une gamme de facteurs socio-économiques, notamment un âge de mariage plus tardif, une scolarité plus longue des femmes, de meilleurs taux de survie des nouveau-nés et des enfants en bas âge et une urbanisation croissante.

Figure 3.2 : Évolution du taux de croissance démographique (1960-2012)



Source : HCP, Maroc

La transition démographique se traduit par la transformation de la structure par âge de la population du pays. Ainsi, la part de la population en âge de travailler (âgée de 15 à 64 ans) dans la population totale est passée de 52,3 % en 1960 à 67,2 % en 2012 (tableau 3.2). L'expérience des économies à forte croissance d'Asie de l'Est montre qu'une telle hausse peut donner un élan important à la croissance si l'économie génère en parallèle une demande suffisante en main-d'œuvre (Bloom, Canning & Malaney, 2000)³⁶.

Tableau 3.2 : Évolution de la structure de la population (1960-2012)

	Population âgée de 0 à 14 ans (% du total)	Population âgée de 15 à 64 ans (% du total)	Population âgée de 65 et plus (% du total)
2000	44,71	52,31	2,98
2007	44,02	52,94	3,04
2010	34,05	61,27	4,68
2013	27,85	67,17	4,98

Source : HCP

Par ailleurs, la transition démographique se traduit par la baisse du ratio de dépendance³⁷. Au Maroc, ce ratio est passé de 107 % en 1960 à 55 % en 2013. Cette baisse confirme que le Maroc passe actuellement par une phase de transition démographique et que la croissance économique sera favorisée si le dividende démographique est bien exploité³⁸.

Ainsi, comme le soulignent Zhang et al. (2005)³⁹, les individus dont l'horizon temporel s'allonge changent de comportements : ils ont moins d'enfants, investissent plus dans l'éducation, épargnent et investissent davantage. Au niveau macroéconomique, les perspectives de croissance du pays s'améliorent.

³⁶ Bloom, D, Canning, D & Malaney, P (2000).

³⁷ Le ratio de dépendance démographique est défini comme le rapport entre les moins de 15 ans et de 65 ans et plus à la population de 15 à 64 ans. Il permet de mesurer la charge qui pèse sur la population active.

³⁸ À condition que les investissements portent prioritairement sur le développement du capital humain et du bien-être de la population en âge de travailler.

³⁹ Zhang & Zhang, 2005; Aghion, P, Howitt, P & Murin, F (2010).

Normalement, ce dividende se traduit par une augmentation du revenu par habitant et, ensuite, par un investissement plus élevé et plus dynamique grâce à l'épargne d'une population active plus large⁴⁰. En fait, l'existence d'un dividende démographique offre une occasion et non une garantie d'amélioration du niveau de vie.

Le cas des pays asiatiques pourrait servir d'exemple pour le Maroc (Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong, Singapour). Des politiques d'épargne et d'emploi adaptées seront nécessaires pour profiter de cette opportunité.

La transition démographique au Maroc a aussi été accompagnée par une urbanisation très importante. La part de la population urbaine dans la population totale est passée de 29,2 % en 1960 à 59,2 % en 2013. Les projections du Centre d'études et de recherches démographiques (CERED) montrent que le taux d'urbanisation sera de 69 % en 2050. Cette situation risque de créer des problèmes sur le long terme si les politiques et les stratégies adéquates ne sont pas mises en place (pression sur le foncier, chômage...).

Au-delà du dividende démographique, l'augmentation de l'espérance de vie qui se produit au cours de la transition

démographique joue un rôle décisif. La population d'âge scolaire a subi une légère diminution pendant la période 2009-2014 suite à la réduction du nombre d'enfants de presque 350 000 entre 2009 et 2014, repartis entre les trois tranches d'âge (tableau 3.3).

Il en ressort une baisse de la pression démographique sur le système d'enseignement scolaire.

Tableau 3.3 : Évolution de la population scolarisable par tranche d'âge, en milliers

		2004	2014	2030
6-11 ans	Garçons	1913	1752	1626
	Filles	1847	1675	1570
	Total	3760	3427	3196
12-14 ans	Garçons	1005	897	834
	Filles	975	864	809
	Total	1980	1761	1643
15-17 ans	Garçons	956	912	846
	Filles	954	882	818
	Total	1910	1794	1664

Source : HCP

3.2 Environnement sanitaire

La santé est un pilier majeur du développement économique et social d'un pays. Car les mauvaises conditions sanitaires d'une population risquent de réduire son efficacité et sa productivité.

Le Gouvernement marocain a mis en place, depuis quelques années, une politique

⁴⁰ Berthélémy. J.C (2007).

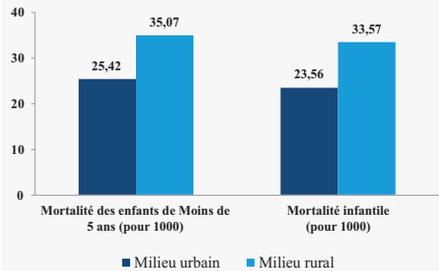
volontariste pour améliorer la situation sanitaire de sa population. Cette stratégie vise à assurer l'équité de l'offre de soins entre les régions et entre les milieux urbain et rural, à en faciliter l'accès pour les plus démunis et à crédibiliser le système de santé en améliorant sa réactivité et en réduisant le coût des soins et des médicaments. Elle ambitionne aussi de ramener la part supportée par les ménages dans le financement de la santé à moins de 25 % à l'horizon 2015 et de prendre totalement en charge les affections de longue durée.

La politique suivie en matière de santé a entraîné une nette amélioration des indicateurs de santé au Maroc. En effet, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une baisse notable entre 1987 et 2011 en passant de 76 % à 30,5 %. La même tendance à la baisse est constatée pour la mortalité infantile durant la même période (de 57,4 % à 28,8 %). Cette évolution résulte des progrès réalisés dans la lutte contre la morbidité spécifique à cette tranche d'âges, à travers le programme de vaccination (près de 94 % d'enfants ont fait toutes les vaccinations obligatoires en 2009), et le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës.

Toutefois, malgré les efforts entrepris, les disparités entre les milieux demeurent élevées. Les niveaux de mortalité infantile et des enfants de moins de cinq ans élevés

dans le milieu rural supérieurs comparés à ceux du milieu urbain (figure 3.3).

Figure 3.3 : Taux de mortalité des enfants au Maroc, par zone



Source : Ministère de la santé

Ces disparités s'expliquent par : i) le déficit socioéconomique que connaissent les zones rurales désavantagées, ii) des considérations culturelles et iii) des insuffisances du système de santé dans ces zones. Des zones comme Tanger-Tétouan ou encore Marrakech et Fès souffrent encore d'un manque d'effectif de médecins (tant dans le secteur public que le privé) par rapport à la taille de leur population.

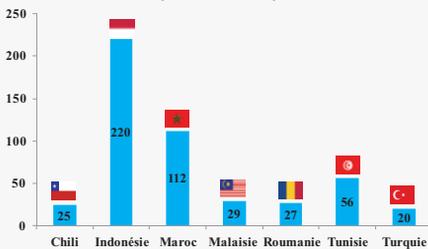
Malgré les efforts déployés dans ce domaine, les niveaux de mortalité infantile au Maroc restent élevés par rapport à la plupart des pays de la région MENA et des pays référents. Actuellement, le taux de mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans) au Maroc est de 30,5 %, taux nettement supérieur à ceux des pays comparateurs (seule l'Indonésie affiche un taux comparable).

Les disparités régionales sont aussi observées au niveau des autres indicateurs de santé tels que la mortalité maternelle.

En effet, malgré une baisse remarquable durant les vingt dernières années, les taux de mortalité dans les zones rurales restent élevés (le ratio de mortalité maternelle en milieu rural est deux fois plus important qu'en milieu urbain : 148 contre 73 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011)⁴¹ (figure 3.4). Ceci est dû aux carences en soins prénataux et à la faible proportion des accouchements en milieu surveillé. A cela s'ajoute l'insuffisance de la capacité hospitalière qui n'a pas augmenté au même rythme que celui de la population.

Le Maroc est appelé à intensifier ses efforts pour atteindre l'objectif du millénaire pour le développement en 2015, soit 83 décès par 100 000 naissances vivantes.

Figure 3.4 : Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) au Maroc et dans les pays comparateurs (2011-2012)

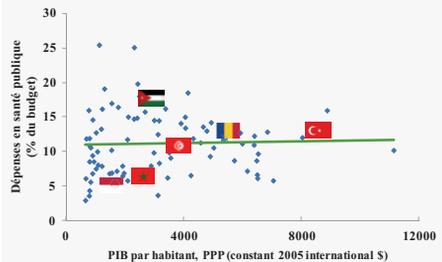


Source : Ministère de la santé & Indicateurs de Développement, Banque mondiale

Du côté du financement, des efforts ont été consentis pour améliorer les services de santé et augmenter l'accès à ces services dans les régions défavorisées.

Dans ce sens, les dépenses de santé ont augmenté depuis 2005, passant de 5,1 % du budget de l'État à 6,3 % en 2013. La stratégie mise en place vise l'augmentation de l'investissement dans les régions défavorisées. Toutefois, le budget alloué au Ministère de la santé reste en dessous de la norme internationale arrêtée par l'Organisation mondiale de la santé à 10 % (figure 3.5).

Figure 3.5 : Dépenses en santé publique par rapport au PIB par habitant (2012)



Source : Ministère de la santé & Indicateurs de Développement, Banque mondiale

Nous pouvons raisonnablement conclure que le niveau de santé de la population marocaine ne constitue pas un obstacle majeur au développement du secteur privé. Toutefois, l'examen des différents indicateurs par région révèle d'importantes

⁴¹ Ministère de la santé, Royaume du Maroc, « Plan d'action 2012- 2016 pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, Fin du Compte à rebours 2015 », avec l'appui de l'UNICEF & l'UNFPA.

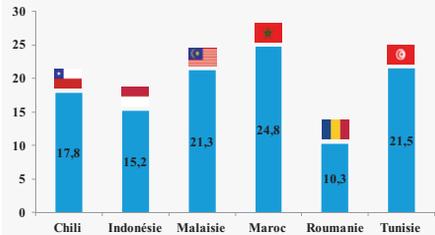
inégalités en matière de qualité et d'accès aux différents services de santé. L'accélération des réformes en cours serait nécessaire pour rattraper le retard en matière d'accès aux différents services sanitaires.

3.3 Éducation et formation

L'acquisition des compétences permet d'améliorer la compétitivité des entreprises (meilleure productivité). C'est pour cela que le Maroc a beaucoup investi dans l'éducation durant les dernières années. Cet engagement s'est matérialisé aussi bien à travers le financement de l'éducation (avec une augmentation de la part du budget consacrée aux dépenses d'éducation à tous les niveaux) que du point de vue des politiques publiques appuyant ce financement (mise en place d'un Plan d'urgence lancé en 2009 pour activer la concrétisation des objectifs de la Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF)).

Les données disponibles les plus récentes sur la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation montrent que le Maroc surpasse tous les pays comparateurs, avec une part de 24,8 % du budget de l'État (figure 3.6).

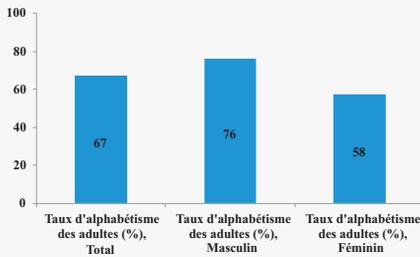
Figure 3.6 : Dépenses publiques en éducation, total (pourcentage du budget de l'État)



Source : HCP, Indicateurs de développement-Banque mondiale

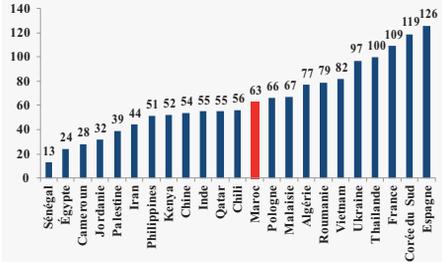
Toutefois, les résultats de ces investissements restent faibles. En effet, les efforts déployés ont certes permis d'améliorer les niveaux d'éducation, mais le retard à rattraper demeure important. De fait, le niveau d'alphabétisation reste relativement faible par rapport aux pays comparateurs qui affichent des taux supérieurs à 90 %. Par ailleurs, l'on note des inégalités en matière d'alphabétisation entre les hommes et les femmes et par milieu : en 2012, l'analphabétisme affecte 36,7 % de la population totale âgée de 10 ans et plus, 51,2 % des ruraux et 64,7 % de femmes rurales (figure 3.7). Le taux global est très élevé comparé aux pays référents.

Figure 3.7 : Taux d'alphabétisation (pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus), Maroc 2011



Source : HCP

Figure 3.8 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement pré-primaire par pays en 2010



Source : Recueil de données mondiales sur l'éducation 2012, ISU

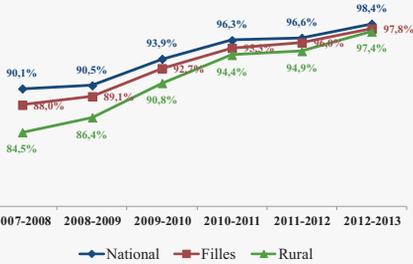
3.3.1 Taux de scolarisation

Sur la période 2007-2012, le taux spécifique de scolarisation n'a connu qu'une timide augmentation, allant de 59 % en 2007-2008 à 63,5 % en 2012-2013. En milieu rural, la situation est plus préoccupante malgré une légère amélioration de ce taux qui est passé de 42 % à 45,5 % pour la même période.

La comparaison internationale en termes de taux brut de préscolarisation (figure 3.8) montre que le Maroc est bien situé par rapport aux pays arabes et même par rapport aux pays à économie similaire.

Ce constat est à nuancer du fait que le préscolaire marocain est à dominante traditionnelle et que la tranche d'âge ciblée par les autres pays peut aller de 3 à 6 ans.

Les taux de scolarisation dans le primaire ont nettement augmenté entre 2008 et 2012 et la généralisation de l'accès à ce cycle est presque atteinte (figure 3.9). Ainsi, le taux net de scolarisation au primaire est passé de 90,1 % en 2007-2008 à 99,6 % en 2012-2013. En milieu rural, ce taux est passé de 84,5 % en 2007-08 à 97,9 % en 2012-13. En ce qui concerne la scolarisation des filles, le taux net de scolarisation est passé de 88 % en 2007-2008 à 99,1 % en 2012-2013.

Figure 3.9 : Évolution du taux net de scolarisation au primaire

Source : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle

Les performances de l'enseignement primaire au Maroc sont satisfaisantes. En

effet, les taux de redoublement et d'abandon sont très faibles, soit respectivement 8 % et 3 % en 2012. Le taux d'achèvement est élevé et est de l'ordre de 86 % (tableau 3.4).

Par contre, le taux de scolarisation secondaire est très faible et disparate.

Au niveau secondaire « collégial », le taux net de scolarisation des enfants entre 12 et 14 ans ne dépasse pas 53,9 % à l'échelle nationale, avec des écarts importants entre les milieux et par sexe (chez les filles en milieu rural, ce taux est de 23,6 % contre 78,7 % chez les citadines).

Tableau 3.4 : Efficacité interne des enseignements primaire et secondaire

		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Primaire	Taux moyen de redoublement	12,3	12	9,3	8,2
	Taux moyen d'abandon	4,6	3,3	3,1	3,2
	Taux d'achèvement	76	83	86,5	86,2
Collégial	Taux moyen de redoublement	15,2	16,1	16,3	16
	Taux moyen d'abandon	13,1	12,9	10,8	10,4
	Taux d'achèvement	52	57	64,6	65,3
Qualifiant	Taux moyen de redoublement	19,2	18,8	18,1	17,1
	Taux moyen d'abandon	14,1	11,9	9,2	11
	Taux d'achèvement	26	30	36,2	37,5

Source : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle

Au secondaire qualifiant, le taux net de scolarisation est passé de 19,1 % en 2007-2008 à 31,7 % en 2012-2013, enregistrant une progression de près de 12 points. Cependant, la répartition de ce taux par milieu est largement en faveur du

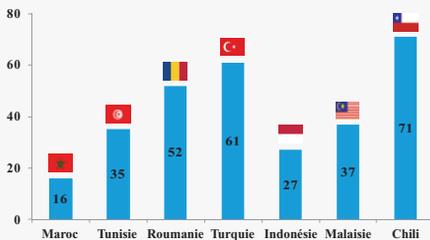
milieu urbain. Selon le sexe, le taux net de scolarisation des filles est passé de 20,6 % en 2007-2008 à 34,2 % en 2012-2013, soit une amélioration de 14 points. Malgré cette évolution positive, les taux de scolarisation restent faibles.

Le manque d'infrastructures scolaires, routières et de transport dans certaines régions rend l'accès à l'école très difficile.

Par ailleurs, la qualité de l'enseignement secondaire (collégial et qualifiant) est très faible au Maroc. Les taux d'achèvement dans ces deux cycles (65 % et 37,5 %) confirment ce constat.

Parallèlement, les taux de scolarisation au niveau supérieur sont très faibles et témoignent d'un retard très important dans ce domaine. Le Maroc affiche le taux le plus faible (16 %) parmi les pays comparateurs. Le retard des inscriptions dans l'enseignement supérieur est partiellement attribuable au fait que le Maroc a un niveau d'achèvement des études secondaires très faible et loin du niveau universel. Des efforts restent à faire pour rattraper ce retard (figure 3.10).

Figure 3.10 : Taux de scolarisation supérieur (2011-2012)



Source : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle

3.3.2 Durée de scolarisation

La durée de la scolarité était extrêmement faible en 1960, soit en deçà de 6 mois (0,4 année). Au cours des cinquante années qui ont suivi, le nombre moyen d'années de scolarité de la population âgée de 15 ans et plus a graduellement augmenté pour atteindre 5 ans en 2010. Cependant, ce niveau enregistré reste inférieur à celui des pays comparateurs et le reste des pays arabes (5,7 années) et est très loin de la durée de scolarisation attendue (voir tableau 3.5).

Tableau 3.5 : Durée moyenne de scolarisation par pays (2010)

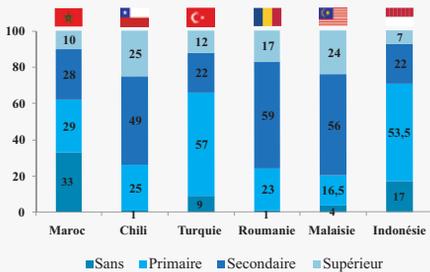
	Durée moyenne de scolarisation	Durée attendue de scolarisation
Maroc	5,0	10,5
Algérie	7,6	12,8
Tunisie	7,3	14,5
Égypte	7,0	11
Libye	8,3	16,5
France	10,5	16,1
Espagne	10,4	16,4
USA	13,1	15,7
États arabes	5,7	10,8
OCDE	11,4	15,9

Source : Barro et Lee, 2010 & OCDE

De fait, l'inefficacité interne du système éducatif a conduit à un faible stock de compétences, tant générales que spécifiques. Le tiers de la population active marocaine est sans éducation (33 %) ou ayant un niveau d'instruction primaire

(29 %). La structure de la population active selon le niveau d'instruction reflète le très faible développement dans le domaine de l'éducation au Maroc (figure 3.11).

Figure 3.11 : Structure de la population active selon le niveau d'instruction



Source : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle

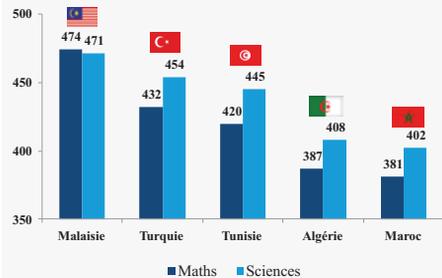
3.3.3 Qualité de l'éducation

Pour évaluer la qualité de la scolarisation d'un pays, on se réfère aux résultats des tests d'évaluation internationaux des élèves⁴² où le Maroc affiche de faibles performances.

Les résultats de TIMSS ou de PIRLS et les analyses de performance du système éducatif marocain pointent des défaillances sérieuses quant à sa performance. Les performances cognitives sont généralement corrélées avec les niveaux de revenus à l'échelle internationale. Il est donc aussi pertinent, pour déterminer si un manque de compétences constitue une

contrainte majeure à la croissance économique, de comparer les performances des élèves marocains à celles de groupes de pays similaires. Les résultats montrent que le Maroc a eu les plus faibles scores aux tests TIMSS en 2007 parmi les pays comparateurs (figure 3.12).

Figure 3.12 : Résultats des tests TIMSS



Source : OCDE, résultats des tests TIMSS

La relation entre les résultats obtenus aux tests internationaux et le revenu national est étroite et significative et est vérifiée dans le cas du Maroc.

En effet, les faibles scores du Maroc sont, en partie, en lien avec son niveau de revenu. La part d'étudiants marocains présentant des niveaux élevés d'aptitudes cognitives est très réduite (particulièrement en mathématiques et en science). Hanushek et Woessmann⁴³ identifient ce groupe comme particulièrement important pour

⁴² Ces tests incluent le PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis), TIMSS (Trends in International Mathematics and Sciences Study) ou le Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS).

⁴³ Hanushek, E & Ludger W (2012).

la croissance à long terme du pays. Seulement 0,1 % des étudiants marocains entrent dans cette catégorie réduite, proportion bien inférieure à celle enregistrée en Tunisie (0,3 %), en Turquie (3,9 %), en Roumanie (4,6 %) et en Malaisie (6,5 %).

De manière générale, la performance médiocre des Marocains aux tests internationaux soulève la question fondamentale de l'échec de l'acquisition des aptitudes élémentaires nécessaires pour poursuivre l'apprentissage. Elle soulève des points préoccupants sur les bienfaits économiques et sociaux que peut apporter la scolarisation dans le supérieur (pour lesquels les frais de scolarité sont totalement pris en charge par le Gouvernement).

3.3.4 La formation professionnelle au Maroc

La formation professionnelle constitue un volet important du système éducatif marocain depuis quelques années. Elle contribue au développement des différents secteurs d'activité économique, par la mise à leur disposition d'une main d'œuvre qualifiée. Ainsi, l'offre de formation professionnelle s'est accrue de 8 % par an entre 2001 et 2010.

Après avoir été longtemps considérée comme moyen de résorption des échecs scolaires au Maroc, la formation

professionnelle jouit désormais d'un statut relativement plus valorisé et aboutit à l'insertion de plus que 64 % de ses lauréats dans le marché du travail depuis 2000. A la différence des diplômés des facultés, les lauréats de la formation professionnelle font l'objet de suivi et réussissent plus souvent à intégrer la vie professionnelle grâce aux différents programmes d'accompagnement des jeunes vers l'emploi mis en place par le Maroc : Idmaj (intégration), Taehil (qualification) et Moukawalati (programme d'accompagnement à la création d'entreprise).

Face aux difficultés d'insertion des diplômés du supérieur dans la vie professionnelle, la formation professionnelle pourrait être une solution pour les jeunes marocain(e)s. Le taux relativement élevé d'insertion montre que cette formation professionnelle répond assez bien à la demande des investisseurs privés, du moins dans certaines branches (taux d'insertion de 80 % en BTP, plus de 70 % des lauréats de la région de Tétouan/Tanger). Il reste entendu que le taux d'insertion ne renseigne pas sur la durabilité et le caractère décent de l'emploi des lauréats de la formation professionnelle. Seules des enquêtes de suivi régulier des lauréats quelques années après leur insertion peuvent répondre à cette préoccupation. Ce type d'enquêtes est encore à l'état de projet.

3.4 Les tests du diagnostic de croissance

3.4.1 Test de type 1 : Rendement de l'éducation et de la formation

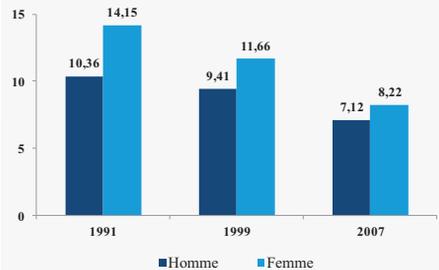
Le rendement de l'investissement dans l'éducation et la formation mesure la hausse du salaire en fonction du nombre d'années d'éducation et de formation ou d'ancienneté dans la profession. Ainsi, un rendement de l'éducation très élevé et/ou qui augmente dans le temps révèle une forte demande de main d'œuvre qualifiée. Inversement, un rendement faible de l'éducation et de la formation traduit un excès d'offre de diplômés par rapport à la demande ou signifie que la qualité de la formation reçue par les diplômés est insuffisante.

Dans la pratique, on obtient ce rendement en estimant l'équation de « Mincer » qui relie le niveau de salaire au nombre d'années d'études et en tenant compte de l'expérience professionnelle et d'un ensemble de caractéristiques des individus (âge, sexe, région etc). Toutefois, l'interprétation de ce test doit être nuancée en fonction des secteurs d'activités et des zones géographiques.

L'étude du HCP sur « Les inégalités des salaires hommes-femmes 1991-2007 » montre que les taux de rendement de

l'éducation⁴⁴ au Maroc ne sont pas très élevés (figure 3.13), en particulier comparés à d'autres pays comme le Chili (20 %) et le Brésil (15 %). Le taux de rendement de l'éducation des femmes est supérieur à celui des hommes. Par ailleurs, les rendements baissent dans le temps. Compte tenu de la faible abondance des diplômés, ce résultat renvoie au problème de la qualité de l'éducation au Maroc.

Figure 3.13 : Rendement de l'éducation et de la formation au Maroc (en pourcentage)



Source : Douidich, M « Les inégalités des salaires hommes-femmes 1991-2007 », HCP, 2011

3.4.2 Test de type 2 : Corrélation entre le niveau de l'éducation et le PIB par habitant

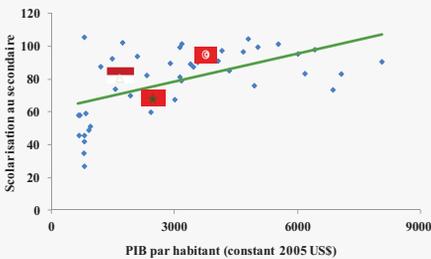
La corrélation entre les taux de scolarisation secondaire, souvent utilisés pour mesurer l'efficacité du système éducatif, et le PIB par habitant permet de voir si le niveau de scolarisation au Maroc correspond bien à son niveau de PIB par habitant. De

⁴⁴ On obtient ce rendement en estimant l'équation de Mincer qui relie le niveau de salaire aux nombres d'années d'études, en tenant compte de l'expérience professionnelle et d'un ensemble de caractéristiques des individus (âge, genre, région...). Un rendement de l'éducation très élevé et/ou qui augmente dans le temps révèle une situation de pénurie de main d'œuvre qualifiée.

nombreux travaux (E.Glaeser & J.Shapiro, 2001) ont montré qu'il y a une corrélation positive entre la durée moyenne de scolarisation et le revenu par tête et que les niveaux de scolarisation élevés entraînent une augmentation du PIB par habitant. Un niveau d'éducation inférieur à celui attendu pour un PIB donné semble indiquer qu'un effort en matière d'éducation permettrait, soit de préserver la compétitivité et le niveau de vie, soit d'améliorer le PIB.

Les taux de scolarisation au Maroc sont inférieurs à ceux des pays ayant le même niveau de revenu. La corrélation entre les taux de scolarisation au secondaire (souvent utilisés pour mesurer l'efficacité du système éducatif) et le PIB par habitant montre que le Maroc se trouve parmi les pays dont les taux de scolarisation sont nettement inférieurs à ceux qu'ils devraient être étant donné leur PIB par habitant (figure 3.14).

Figure 3.14 : Corrélation entre le taux de scolarisation secondaire et le PIB par habitant



Source : HCP, Indicateurs de développement-Banque mondiale

Ceci témoigne d'un problème de qualité de l'éducation et de la formation, confirmé par le classement 2013 dans le Rapport mondial sur la compétitivité du Forum économique mondial (annexe 3.1).

3.4.3 Test de type 3 : Contournement de la contrainte

Ce test est analysé tant du côté de l'entreprise que du côté des diplômés.

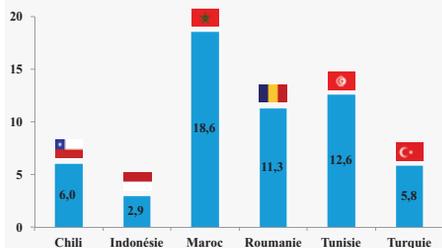
Le premier objectif de ce test est de déterminer comment les entreprises contournent le manque de main d'œuvre qualifiée. Généralement, les entreprises se tournent vers la formation continue pour remédier à ce problème. Un recours très important à ce type de formation souligne l'existence d'un problème, soit quantitatif soit qualitatif, au sein de l'éducation et de la formation ; les nouveaux entrants n'ayant pas le niveau ou la formation adéquate pour répondre aux besoins du secteur privé.

Deuxièmement, du côté des candidats à l'emploi, ce test permet d'analyser si la main d'œuvre qualifiée arrive à contourner les obstacles posés par une offre d'emploi insuffisante. Ainsi, face à une offre d'emploi insuffisante pour les diplômés du supérieur, les taux d'immigration des diplômés seront très élevés. Ce test montre qu'au niveau du supérieur, le problème se situe du côté de la demande et non pas du côté de l'offre.

- **Immigration**

Le Maroc affiche le taux d'émigration des diplômés du supérieur le plus élevé par rapport aux pays comparateurs (figure 3.15). Toutefois, ce taux peut être considéré comme normal si le taux d'émigration global est lui aussi élevé.

Figure 3.15 : Taux d'émigration des diplômés du supérieur (en pourcentage)



Source : Indicateurs de développement, Banque mondiale

En effet, le capital humain au Maroc se caractérise par un taux de chômage des diplômés élevé conjugué au phénomène d'émigration. Cette situation pourrait

s'expliquer, soit par une faible qualité du système éducatif, soit par un surplus des diplômés par rapport à la capacité d'absorption de l'économie nationale.

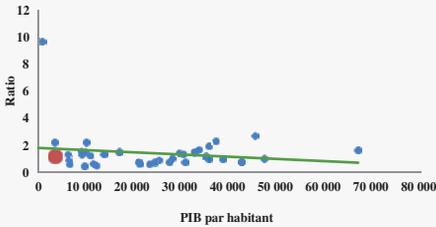
Afin de vérifier ces hypothèses, les données de 2005 sur l'immigration dans plusieurs pays ont été utilisées pour construire un ratio du taux d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur sur le taux d'émigration global.

La comparaison de ce ratio entre le Maroc et les pays à revenu par habitant similaire permet de déterminer, de manière appropriée, si le taux d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur est élevé ou non⁴⁵.

La figure 3.16 montre que le Maroc se trouve pratiquement sur la même tendance que les pays à revenu par habitant similaire, ce qui indique que les contraintes liées à la "faible qualité de l'éducation" et à la "faible demande des travailleurs qualifiés" ont globalement le même poids dans l'explication de l'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur en 2005.

⁴⁵ Un ratio supérieur à la tendance indique un surplus des diplômés et confirme l'hypothèse que les contraintes à l'origine d'une faible demande pour les diplômés sont des contraintes majeures. A l'opposé, un ratio inférieur à la tendance confirme que la faiblesse de la qualité de l'éducation est une contrainte majeure.

Figure 3.16 : Ratio du taux d'émigration des diplômés du supérieur sur le taux d'émigration totale par rapport au PIB par habitant (2005)



Source : Données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE et les pays non OCDE et Indicateurs du développement, 2005

- **Formation du capital humain par les entreprises**

Au Maroc, ce sont les grandes entreprises qui considèrent que le manque de main d'œuvre qualifiée est une contrainte majeure à leurs activités. Selon l'enquête entreprise sur le climat des affaires, 38 % des grandes entreprises marocaines identifient le manque de main d'œuvre suffisamment qualifiée comme une contrainte majeure. Elles contournent cette contrainte en ayant recours à la formation continue. Les petites et moyennes entreprises emploient davantage de main d'œuvre non qualifiée ou ayant un diplôme de formation professionnelle. Par conséquent, même si la qualité de l'enseignement au Maroc n'est pas élevée, les PME parviennent à contourner cette contrainte en trouvant les ressources humaines dotées des compétences et de la formation qu'elles recherchent.

3.4.4 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux

L'objectif de ce test est d'identifier le type d'entreprises qui arrivent à se développer en présence d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée. Un manque de personnel qualifié et formé dans un secteur ou une région donné doit se traduire par la prépondérance des entreprises reposant sur des activités ne nécessitant pas ce type de personnel (entreprises chameaux). Au contraire, une offre abondante de main d'œuvre qualifiée ne posera pas de problème à l'implantation d'entreprises produisant des biens à forte intensité technologique ou cognitive (entreprises hippopotames).

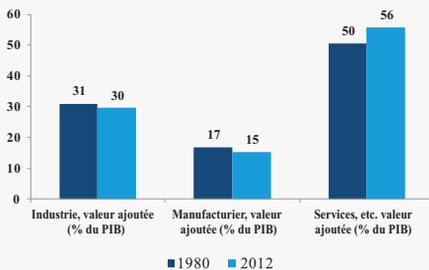
L'analyse des taux de chômage par niveau d'éducation permet aussi de voir, du côté de la demande d'emploi, quel type de main d'œuvre arrive à trouver un emploi. Dans le cas d'une inadéquation entre la demande et l'offre de main d'œuvre pour des emplois très qualifiés, les taux de chômage des diplômés du supérieur devraient être les plus élevés, traduisant ainsi une difficulté à trouver un emploi répondant à leurs qualifications.

- **Du côté de l'entreprise**

Si la qualité de la main d'œuvre représentait une contrainte majeure au développement des activités de l'entreprise, les entreprises opérant dans les secteurs à fort contenu technologique et porteuses d'innovation éprouveraient plus de difficultés à prospérer.

Dans le cas du Maroc, ce constat est vérifié. En effet, comme illustré dans la figure 3.17, seule la part de la valeur ajoutée dans le PIB du secteur des services a pu augmenter entre 1980 et 2012 de 50 % à 56 %. Ce secteur est moins exigeant en main d'œuvre qualifiée. Quant au secteur manufacturier, la part de sa valeur ajoutée dans le PIB a diminué durant la même période de 17 % à 15 %. Très sensible à la qualité de la main d'œuvre, ce secteur trouve des difficultés à prospérer.

Figure 3.17 : Comparaison de la valeur ajoutée (pourcentage du PIB) par secteur entre 1980 et 2012



Source : Indicateurs de développement, Banque mondiale

Ce problème de sensibilité du secteur manufacturier par rapport à la qualité et aux compétences de la main d'œuvre apparaît aussi au niveau de la structure et de l'évolution de la main d'œuvre par secteur.

- **Du côté de la main d'œuvre**

La structure du chômage révèle un manque de demande de compétences et de main d'œuvre diplômée. Comme illustré dans le tableau 3.6, le taux de chômage chez les travailleurs ayant effectué des études secondaires et supérieures est bien plus élevé que chez ceux qui n'ont pas fait d'études. Les entreprises ont plus recours à une main d'œuvre à faible niveau de scolarisation qu'à une main d'œuvre diplômée du supérieur.

Tableau 3.6 : Taux de chômage selon le diplôme et le milieu de résidence (en pourcentage)

Diplôme	Urbain	Rural	National
Sans diplôme	6,9	2,3	4
Ayant un diplôme	18,2	10,6	16,4
* Niveau moyen	17,9	9,5	15,3
Diplôme et certificats de l'enseignement fondamental	17,1	8,8	14,3
Diplôme en qualification professionnelle	20,2	13,4	21
Certificats en spécialisation professionnelle	21,9	33,7	22
* Niveau supérieur	18,6	20,1	18,7
Diplôme délivrés par les grandes écoles et instituts (y compris la faculté de médecine)	5,3	16,2	5,4
Diplômes supérieurs délivrés par les facultés	21,9	33,7	22,7
Diplôme de l'enseignement secondaire	20,2	13,4	19,2
Diplôme de techniciens et de cadres moyens	19,5	17,7	19,4
Diplôme de techniciens supérieur	21,2	0	20,9

Source : Enquête nationale sur l'emploi, HCP 2012

3.5 Les effets de second rang

Le problème d'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre est un problème très contraignant, principalement pour les grandes entreprises. Avec le relâchement de cette contrainte, la performance des entreprises marocaine sera certainement améliorée.

Toutefois, en desserrant cette contrainte, d'autres problèmes et risques macroéconomiques peuvent émerger et entraver le développement de l'investissement privé si les politiques adéquates ne sont pas mises en place. Ainsi, en améliorant les taux de scolarisation dans le supérieur, le problème de chômage des jeunes peut s'amplifier au Maroc, surtout que la part de la population entre 15 et 34 ans d'âge sera de 33 % d'ici 2030 (tableau 3.7).

Tableau 3.7 : Projection de la population marocaine par groupe d'âge

	2013	2020	2025	2030
0 - 4 ans	8,7	7,8	7,3	6,7
5 - 9 ans	8,7	7,9	7,4	7,0
10 - 14 ans	8,9	8,1	7,6	7,2
15 - 24 ans	19,1	16,6	15,5	14,8
25 - 34 ans	17,3	17,3	16,3	14,9
35 - 44 ans	13,2	14,6	15,4	15,6
45 - 54 ans	10,9	11,1	12,0	12,3
55 - 64 ans	7,4	9,1	9,4	9,8
65 ans et plus	5,9	7,4	9,0	10,8

Source : HCP, Rétroprojections du CERED 2006

Le relâchement de cette contrainte pourrait avoir des effets sur les salaires et sur la mobilité des facteurs. Actuellement, les salaires sont peu élastiques par rapport au niveau de la scolarisation. Ceci s'explique par la rareté de la main d'œuvre qualifiée qui répond exactement aux besoins de l'entreprise. Néanmoins, lorsque ce problème de rareté sera résolu, la rigidité des salaires sur le marché du travail risque d'augmenter.



Chapitre 4

Les infrastructures



Chapitre 4 : Les infrastructures

Messages clés

- Les infrastructures au Maroc sont un élément clé dans le processus de développement du pays. Elles ont été très fortement améliorées tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.
- Néanmoins, de fortes disparités régionales subsistent entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Ces disparités sont prédominantes dans les infrastructures de transport et dans l'accès à l'eau et aux installations sanitaires.
- Le réseau de distribution d'électricité a subi une extension très forte dans les zones urbaines, mais surtout rurales. Cependant, les coûts de raccordement restent élevés. Les prix ont connu des augmentations, au cours des dernières années, pour les entreprises et ce, en relation avec la volonté de l'Etat de répercuter une partie de la différence entre le coût de production et/ou d'acquisition de l'énergie électrique et son prix de vente.
- Le Maroc est relativement bien positionné en termes d'infrastructures. La demande actuelle d'infrastructures est satisfaite et le prix ne semble pas être une entrave. Ainsi, le niveau d'infrastructures ne constitue pas une contrainte fondamentale à la croissance au Maroc.

Introduction

Les infrastructures sont un élément clé dans le processus de développement d'un pays. Elles sont à l'origine d'échecs ou de succès dans le processus de diversification de la production d'un pays et le développement de ses échanges commerciaux. En reliant les communautés éloignées, en favorisant leur accès à des marchés et à l'emploi, elles améliorent aussi les conditions de vie de la population. Elles permettent ainsi le désenclavement de certaines régions et une meilleure répartition des richesses à travers le territoire.

L'impact des investissements privés sur les coûts de production et de transport, présents et futurs, est très fortement lié à la qualité des infrastructures. En effet, des infrastructures inadaptées peuvent diminuer considérablement la rentabilité de l'investissement privé. Afin d'accroître la productivité et de réduire les coûts, les investissements en infrastructures doivent s'effectuer à un rythme approprié. Ainsi, leur réalisation est un déterminant du développement de l'activité économique.

Les efforts déployés par le Maroc dans la construction de son réseau d'infrastructures ont été considérables. Ils ont été initiés depuis le milieu des années 90 et renforcés pendant la dernière décennie. En témoignent les divers programmes et les grands projets structurants qui ont été réalisés ou engagés

par le pays dans plusieurs secteurs d'infrastructures, notamment dans les infrastructures de transport (tous modes confondus), d'hydraulique et d'alimentation en eau potable, des nouvelles technologies de l'information et de communication et d'énergie.

Afin de comprendre dans quelle mesure les infrastructures peuvent être une contrainte à la croissance marocaine, nous commencerons par analyser les quantités, mais aussi le coût des infrastructures, en passant en revue leur évolution dans le temps et en procédant à leur comparaison avec les pays de référence. Nous analyserons aussi les domaines du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement ainsi que des télécommunications.

4.1 L'offre d'infrastructures de l'économie marocaine

4.1.1 Amélioration quantitative et qualitative du transport au Maroc

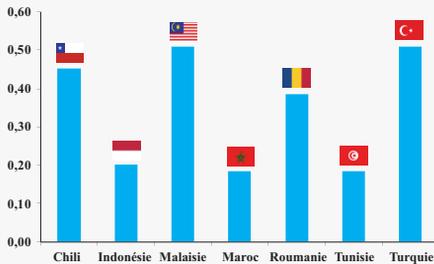
Le processus d'ouverture aux échanges internationaux, impulsé depuis la signature de la Déclaration de Barcelone en 1995, fait du transport – terrestre, aérien et maritime – un élément fondamental de la réussite économique du Maroc. Des efforts importants tant quantitatifs que qualitatifs ont été menés pour le développement et la modernisation des réseaux routiers et ferroviaires, ainsi que pour la mise à niveau des ports et des aéroports.

Néanmoins, la stratégie de développement des infrastructures au Maroc n'a pas permis de réduire les inégalités régionales.

• Le transport routier

Le Maroc a l'un des plus grands réseaux autoroutiers d'Afrique. En 2012, après la mise en service de l'autoroute Fès-Oujda, le réseau totalise une longueur de 1 416 km et devrait atteindre 1 800 km en 2015. Le réseau routier dans son ensemble s'étend sur environ 60 000 km. Néanmoins, sa densité⁴⁶ par habitant est faible par rapport à la majorité des pays comparateurs (Malaisie, Turquie, Roumanie). Elle reste, cependant, très proche de celle de la Tunisie ou de l'Indonésie qui font face aussi à des défis géographiques notables (figure 4.1).

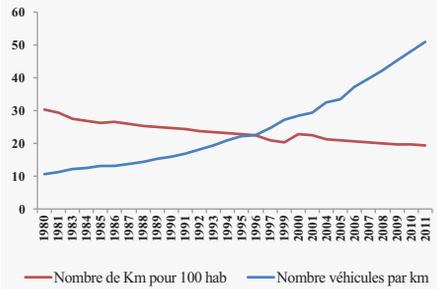
Figure 4.1 : Densité routière au Maroc et dans les pays comparateurs (pour 100 habitants) en 2011



Source : WDI, Banque mondiale

La densité des routes par habitant n'a cessé de diminuer depuis le début des années 80 (figure 4.2). En effet, l'extension du réseau routier n'a pas suivi le développement de la population : sur la dernière décennie, le réseau routier marocain a augmenté de seulement 2,2 % dans son ensemble (tableau 4.1). Cette croissance est imputable essentiellement à l'accroissement du réseau autoroutier.

Figure 4.2 : Évolution de la densité



Source : Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique

En outre, ces densités cachent d'importantes inégalités. En effet, le réseau routier marocain fait état de fortes disparités régionales, exacerbées par la présence de hauts reliefs et de déserts. On note une densité très élevée entre Tanger et Agadir et très faible dans les zones du Sud et de l'Est. Néanmoins, compte tenu de

⁴⁶ En km pour 100 habitants.

l'activité économique et des contraintes budgétaires, le réseau routier du Maroc a été conçu de façon à permettre de relier les principaux marchés intérieurs et pour desservir les marchés d'exportation⁴⁷.

La qualité des routes est en amélioration constante. Les routes nationales et régionales sont revêtues dans leur majorité. Un effort important a été mené pour le revêtement des routes provinciales (60 % du réseau) qui sont passées respectivement de 39 % de routes revêtues en 2002 à 61 % en 2012.

Tableau 4.1 : Évolution de la qualité du réseau routier

	2002	2012
Autoroutes	479	1 416
Routes Nationales	11 288	11 392
- Revêtues	9 551	10 185
- Non revêtues	1 737	1 214
Routes Régionales	10 152	10 091
- Revêtues	8 521	9 510
- Non revêtues	1 631	581
Routes Provinciales	35 787	35 844
- Revêtues	14 014	21 736
- Non revêtues	21 773	14 108
Total Réseau	57 706	58 750
Densité Km/1000 Km²	81,18	82,65

Source : HCP

Aussi, l'accès aux routes rurales s'est très fortement amélioré grâce à la mise en place du premier Programme national des routes rurales (1995-2005), portant sur la réalisation de 11 236 km, puis du second Programme national des routes rurales (2008-2012) portant sur la réalisation de 15 500 km. En 1995, 36 % des routes rurales étaient accessibles contre 74 % en 2011. Ce développement de l'accès aux routes rurales a été important et a facilité les activités économiques, notamment agricoles. Sans un accès fiable, les biens périssables comme les fruits et les légumes ne peuvent pas être produits, et les routes en mauvais état augmentent le coût de la commercialisation de tous les produits (Norton, 2009).

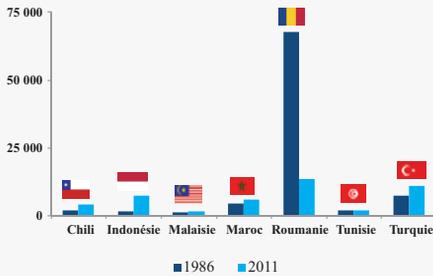
- **Le transport ferroviaire**

Concernant le transport ferroviaire, qu'il s'agisse des biens ou des passagers, le Maroc détient une position intermédiaire parmi les pays comparateurs (figures 4.3 et 4.4). Le trafic a augmenté pour les passagers, mais aussi pour les marchandises entre 1986 et 2011. Le Maroc est le seul pays, avec l'Indonésie et la Tunisie, à avoir

⁴⁷ Des tests ont été effectués pour vérifier l'existence d'un lien entre le nombre de kilomètres de routes et le revenu par habitant entre 1980 et 2011. Ils permettent d'établir l'existence d'une relation causale. Les résultats indiquent une double causalité. Les résultats et les tests sont présentés et détaillés dans l'annexe 4.1.

augmenté le nombre de passagers transportés. En reliant des villes ayant une activité économique forte comme Casablanca ou Rabat, à des villes très touristiques, comme Marrakech ou Fès, le réseau ferroviaire a facilité le développement du tourisme et a amélioré l'accès de la population aux principaux marchés intérieurs⁴⁸.

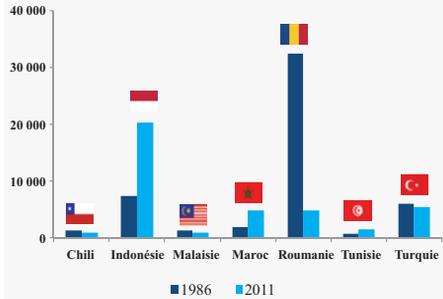
Figure 4.3 : Transport ferroviaire, biens transportés (millions de tonnes-kilomètres)



Source : Banque mondiale, WDI

Cependant, le réseau ferroviaire est inégalement réparti à travers le territoire. Des villes importantes comme Agadir, Tétouan et Béni Mellal ne sont pas reliées par rail.

Figure 4.4 : Transport ferroviaire, passagers transportés (millions-kilomètres)



Source : Banque mondiale, WDI

Le transport des marchandises par voie ferroviaire se caractérise par le poids prépondérant du trafic des phosphates qui représente plus de 76 % du tonnage transporté en 2011. Il apparaît ainsi relativement peu diversifié.

• Le transport aérien

Les efforts déployés afin de développer les infrastructures nécessaires sont importants. Le système de transport aérien au Maroc se compose de 24 aéroports dont 17 internationaux.

⁴⁸ Des tests ont été effectués pour vérifier l'existence d'un lien entre le nombre de kilomètres de voies ferrées et le revenu par habitant entre 1980 et 2011. Ils permettent d'établir l'existence d'une relation causale. Les résultats indiquent que le développement des voies ferrées a permis un relèvement du niveau de revenu par habitant. Les détails sont présentés dans l'annexe de ce chapitre.

Depuis la signature de l'accord Open Sky avec l'Union européenne, notamment à partir de 2004, le Maroc pratique une politique de libéralisation du ciel. Ceci a permis l'introduction de nouvelles compagnies, l'ouverture de nouvelles lignes ciblant les villes touristiques et la réduction des tarifs des billets. Cet accord a impliqué de nombreuses réformes au Maroc dans le but d'harmoniser les normes avec l'Union européenne. Les changements les plus importants concernent l'amélioration de la sécurité des vols, l'application des normes internationales, avec des règles de protection du consommateur selon celles de l'Union européenne, ainsi que la protection de l'environnement. Cela a nécessité la réforme du Code de l'aviation civile et des règlements y afférents.

Dans le cadre de la préparation à l'intégration au ciel unique européen, l'Office national de développement des aéroports a entrepris plusieurs projets importants visant l'alignement des services de la navigation aérienne aux meilleures pratiques et normes européennes, notamment à travers : (i) le renforcement de l'interopérabilité avec les pays limitrophes, notamment l'Espagne et le Portugal, par la modernisation des équipements Asynchronous Transfer Mode (ATM) ; (ii) l'harmonisation des procédures ; (iii) la certification des services de la navigation aérienne dans le cadre du projet

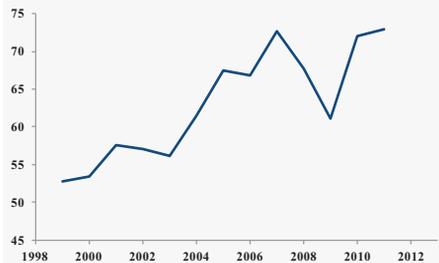
de jumelage avec l'Union européenne, et (iv) la participation aux projets de R&D.

- **Le transport maritime**

Le transport maritime au Maroc assure le transit de plus de 95 % du commerce extérieur à travers 38 ports. En 2012, cela a représenté 92 millions de tonnes de marchandises, 3,7 millions de passagers et 30 lignes régulières.

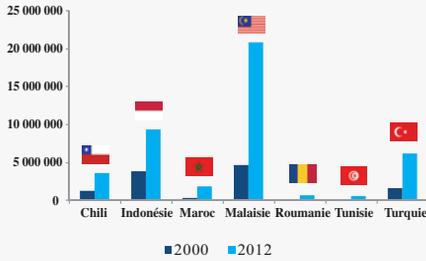
Le transport maritime de marchandises et de passagers a augmenté respectivement de 37 % et de 110 % depuis la fin des années 90 (figure 4.5).

Figure 4.5 : Transport maritime de marchandises (en millions de tonnes)



Source : Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique

Néanmoins, le trafic de conteneurs reste faible. Le Maroc se situe seulement devant la Tunisie et la Roumanie au sein des pays comparateurs (figure 4.6).

Figure 4.6 : Trafic de conteneurs dans les ports (2000 et 2012)

Source : Banque Mondiale, WDI

Les capacités portuaires sont en plein développement. Les installations portuaires sont en conformité avec les normes ISO. Sur les 12 ports présentés dans le tableau 4.2, plus de la moitié n'ont pas encore atteint leur capacité théorique.

Tableau 4.2 : Capacités portuaires (millions de tonnes/an)

	Capacité opérationnelle (mT)	Capacité théorique (mT)
Nador	5	13
Tanger	108	108
Kenitra	0,3	0,9
Mohammedia	17	24
Casablanca	31	38
JorfLasfar	20	38
Safi	9	8
Agadir	4	6
Tan tan	0,2	0,2
Laayoune	2	2
Warf	4	4
Dakhla	0,4	0,4
Total	201	243

Source : Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique

De plus, les trois principaux ports généralistes du pays (tableau 4.3) possèdent un hinterland développé, avec des connexions directes autoroutières et ferroviaires.

Tableau 4.3 : Caractéristiques des 3 principaux ports

	Agadir	Casablanca	Tanger Med
Trafic 2012 (KT)	3,66	24,514	21,156
Surface (Ha)	42	87	78
Flotte maritime	Vrac (57 %) Conteneurs (28 %) Marchandises générales (15 %)	Vrac (42 %) Conteneurs (34 %) Marchandises générales (24 %)	n.d.
Connexions au port	Autoroutière (Agadir-Marrakech)	Autoroutière Ferroviaires	Routières Ferroviaires
Lignes régulières	3	7	n.d.
Capacités hebdomadaires	2250 (TEU)	6780 (TEU)	n.d.
Infrastructures	5 terminaux : Multi-usage (ro-ro, vrac), Conteneurs, Céréales et passagers, Minéraux, Pétrole	4 terminaux : Multi-usage (ro-ro, vrac), Conteneurs, Céréales et passagers, Minéraux, Pétrole	Tanger Med (terminaux à conteneurs) : Plateforme logistique

Source : Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique

- **L'infrastructure logistique**

Pour renforcer la compétitivité de l'économie marocaine dans le secteur de l'équipement et des transports, le secteur de la logistique apparaît aujourd'hui comme la nouvelle priorité stratégique.

Dans ce cadre, le gouvernement, en partenariat avec le secteur privé (CGEM), a mis en place une stratégie et un plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité logistique du pays. Cette stratégie vise à apporter des solutions adéquates aux problèmes de gestion des flux de marchandises et à répondre aux besoins logistiques des différentes stratégies sectorielles.

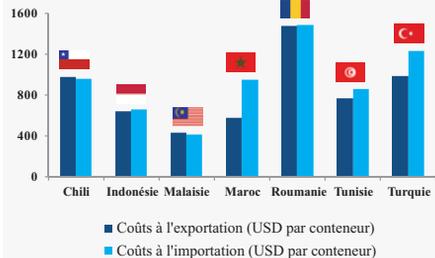
Les objectifs fixés sont la baisse du poids des coûts logistiques/PIB de 20 % actuellement à 15 % à l'horizon 2015 à travers une gestion optimisée, sécurisée et massifiée des flux de marchandises. Ces objectifs portent également sur la création de 36 000 emplois et la contribution au développement durable du pays à travers la réduction des nuisances et des émissions du CO₂ de 35 % à l'horizon 2015 et la décongestion des routes et des villes grâce à la maîtrise des réseaux de distribution.

- **Le commerce transfrontalier**

Les efforts du gouvernement ont été concluants puisque, en termes de

performances logistiques (figure 4.7), le Maroc est relativement bien positionné pour les exportations. Bien que le nombre de documents nécessaires soit plus élevé que la moyenne, les délais et les coûts sont parmi les plus bas. Cependant, le transit assuré par les ports de Casablanca et de Tanger, qui dominent le trafic portuaire (respectivement de 14,9 et 5,1 millions de tonnes en 2007), restent inférieurs à ceux réalisés dans les ports de proximité des pays concurrents. Un potentiel de développement des capacités est encore possible. En revanche, les délais, le nombre de documents et le coût liés à l'importation demeurent relativement élevés. Il est donc moins coûteux et plus aisé d'exporter que d'importer.

Figure 4.7 : Coûts du commerce transfrontalier



Source : Banque mondiale, WDI

Les infrastructures de transport au Maroc se développent. Un essor économique à moyen terme nécessitera des infrastructures plus importantes. Le nombre de projets en cours de réalisation atteste de la prise de conscience du gouvernement à cet égard.

Encadré 4.1 : Projets en cours de réalisation pour le transport

Transport routier :

- *Autoroute de contournement de Rabat* : 41,1 km, 2 800 millions de dirhams.
- *Autoroute Tit Mellil-Berrechid* : 31 km, 1 300 millions de dirhams.
- *Autoroute Berrechid-Beni Mellal* : 172 km, 6 030 millions de dirhams.
- *Autoroute El Jadida-Safi* : 140 km, 4 800 millions de dirhams.
- *Voie express Taza-Al-Hoceima* : 148 km, 2 500 millions de dirhams.

Transport ferroviaire :

- *Projet TGV Tanger-Kénitra-Casa* : 20 000 millions de dirhams.
- Réaménagement de la gare ferroviaire Casa-Port.

Projets portuaires :

- *Tanger Med II* : 18 milliards de dirhams (mise en service 2015-2016).
- *Nador West Med* :
 - 1^{ère} phase de 5,9 milliards de dirhams (mise en service 2015), dédié aux produits pétroliers raffinés, capacité globale de 15 millions de tonnes/an.
 - 2^{ème} phase : 1,6 milliards de dirhams pour deux autres structures dédiées au pétrole brut, capacité globale de 20 millions de tonnes/an.
- *Nouveau port de Safi* :
 - 1^{ère} phase 4 milliards de dirhams (mise en service 2017). Pour satisfaire les besoins en charbon de la centrale thermique de l'ONEE.
 - 2^{ème} phase : désengagement de l'ancien port de Safi de la manutention des produits minéraux du groupe OCP pour lui permettre (dès 2020) d'exporter les phosphate et dérivés directement.

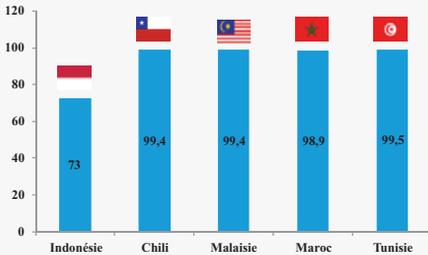
Projets aéroportuaires :

- Développement de l'aérodrome de Beni Mellal (195,5 millions de dirhams) ;
- Développement des installations terminales à l'aéroport Mohammed V (938 millions de dirhams) ;
- Développement des installations terminales à l'aéroport Marrakech Ménara (1084 millions de dirhams) ;
- Extension des installations terminales à l'aéroport de Fès Saïss (479 millions de dirhams) ;
- Extension et réaménagement de l'aérogare passagers à l'aéroport de Nador (315 millions de dirhams) ;
- Construction d'un cadre de contrôle régional/zone sud (256 millions de dirhams).

4.1.2 Un développement important de l'électricité

*Les stratégies de développement national ont élevé le Maroc au rang des 20 pays ayant réalisé le plus important taux d'accès à l'électricité au cours de la période 1990-2010*⁴⁹ (Banque mondiale, 2013). En effet, les taux de raccordement sont très élevés : près de 99 % des foyers sont raccordés au réseau électrique (figure 4.8). Les efforts du Gouvernement sur le plan de l'électrification rurale ont permis de réduire les disparités entre les milieux urbain et rural. Près de 98 % de la population rurale ont accès à l'électricité en 2012.

Figure 4.8 : Accès à l'électricité (pourcentage de la population) en 2010

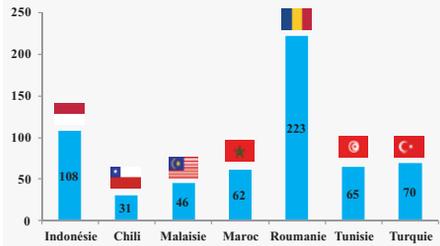


Source : Banque mondiale, WDI

Les délais nécessaires pour l'obtention de l'électricité sont parmi les plus bas avec 62 jours pour le Maroc contre 65

pour la Tunisie, 70 pour la Turquie, 108 pour l'Indonésie et 223 pour la Roumanie (figure 4.9).

Figure 4.9 : Délai nécessaire pour obtenir de l'électricité (nombre de jours) en 2012



Source : Banque mondiale, WDI

Le Maroc a un réseau électrique bien intégré au niveau régional. Le Maghreb Regional Interconnection, incluant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, a été initié dans les années 1950 et a évolué vers de multiples transmissions d'interconnexions à haut-voltage entre ces trois pays. Le Maroc a été connecté à l'Espagne dans les années 1990, et il est maintenant synchronisé avec le Pan-European High-Voltage Transmission Network.

Le secteur de l'électricité a connu de nombreuses réformes, avec notamment l'ouverture aux opérateurs privés.

⁴⁹ Sustainable Energy for All, Global Tracking Framework, 2013.

Le prix moyen de l'électricité est resté quasiment stable depuis le début des années 90 pour les ménages, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises puisque, après une baisse entre 1998 et 2005, les prix sont repartis à la hausse. Il convient, cependant, d'indiquer que si les prix sont restés relativement stables, un effort de subvention important est consenti par l'État pour compenser la différence entre le

coût de production et/ou d'acquisition de l'énergie pour l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et son prix de vente. Ceci explique la situation difficile des finances de l'ONEE au cours des dernières années. Par conséquent, les hausses opérées, de temps à autre, visent essentiellement à répercuter une partie du coût de l'énergie sur les utilisateurs et alléger ainsi les charges qui pèsent sur l'Office.

Encadré 4.2 : Principaux projets du secteur électrique depuis 1990

- **Développement de la production indépendante sur appel d'offre et contrats d'obligation d'achat long terme avec l'ONE (décret-loi 1994)**
 - 1997 : Jorf Lasfar Energy Company, centrale au charbon 1 360 W (48 % de la production nationale).
 - 1998 : Compagnie Eolienne du Détroit, groupe THELIOA, parc éolien d'Abdelkhalek Torres 50 MW.
 - EET – société ONE/ENSEA/SIEMENS, centrale à cycle combiné de Tahaddart 384 MW.
 - *Projets en cours* : Parc éolien de Tarfaya, ...
- **Délégation de la distribution multiservices à des opérateurs privés**
 - Casablanca : Lydec, groupe GDF SUEZ, 1997.
 - Rabat, Salé et Temara : Redal, groupe VEOLIA, 1999.
 - Tanger et Tétouan : Amendis, groupe VEOLIA, 2002.
- **Lancement du programme d'électrification rurale globale en 1996**
 - Généralisation de l'accès à l'électricité à l'ensemble des foyers ruraux.
- **Interconnexion du réseau électrique national avec le réseau espagnol en 1997**

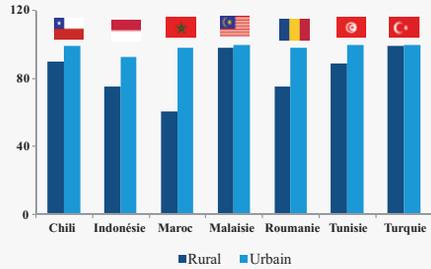
Le plan d'électrification semble avoir porté ses fruits au Maroc. Le taux d'accès à l'électricité est très élevé et les délais d'obtention sont bas. Cependant, une crainte demeure en ce qui concerne l'évolution du prix de l'électricité.

4.1.3 Des disparités subsistent pour l'eau et les installations sanitaires

La répartition de la population et sa fragmentation à travers le territoire soulève un défi important en ce qui concerne l'accès à l'eau et aux installations sanitaires. Cela représente un véritable défi pour le développement de l'agriculture et du tourisme.

Néanmoins, la stratégie de l'État en matière de développement de l'approvisionnement en eau potable a permis d'y accroître l'accès de façon significative. Néanmoins des inégalités régionales subsistent. L'accès à une source d'eau améliorée, selon la définition de la Banque mondiale⁵⁰, s'est fortement développé en milieu urbain, avec des taux d'accès des ménages de 98,2 % en 2011 contre 60,8 % en milieu rural (figure 4.10).

Figure 4.10 : Taux d'accès de la population (%) aux sources d'eau améliorées



Source : Banque mondiale, WDI

Des efforts considérables ont été entrepris pour faciliter l'accès à l'eau en milieu rural.

En effet, lorsque l'on modifie la définition de l'accès à l'eau et que l'on prend le taux d'accès à l'eau potable comme le pourcentage de la population (par rapport à la population totale) ayant un accès à une eau potable à domicile ou à partir d'un point de desserte (dans un rayon de 200 m dans les villes et de 500 m en milieu rural), le taux d'accès en milieu urbain atteint 100 % dès 1997, enregistrant ainsi un développement appréciable depuis 1975 par le biais de branchements individuels. L'évolution de

⁵⁰ L'accès à une source d'eau améliorée est le pourcentage de la population qui a un accès raisonnable à une quantité suffisante d'eau venant d'une source améliorée telle qu'une prise d'eau ménagère, un réservoir public au sol, un puits, une source ou un puits protégé ou des eaux pluviales collectées. Les sources non améliorées comprennent les vendeurs, les camions citernes et les sources et puits non protégés. L'accès raisonnable est défini comme étant la disponibilité quotidienne d'au moins 20 litres par personne venant d'une source située dans un rayon d'un kilomètre de l'habitation.

l'accès en milieu rural a été encore plus rapide car il est passé de 22 % en 1975 à 92 % en 2011. Toutefois, les données ne permettent pas de distinguer l'accès individuel de l'accès par borne fontaine.

Les efforts d'accès à l'eau se poursuivent, avec comme objectif d'augmenter la capacité de stockage de près de 32 000 m³. Un investissement de l'ordre de 1 030 millions de dirhams devait être réalisé par l'ONEE en 2013 pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable (AEP) rurale, ce qui permettrait d'augmenter le taux d'accès moyen national à 94 % (contre 93 % en 2012). Ce taux varie selon les régions : 81 % à Doukkala-Abda, 83 % à Tanger-Tetouan, 84 % à Taza-Al Hoceima-Taounate, 99 % aussi bien à Oued Eddahab-Lagouira qu'à Fès-Boulemane et Salé-Zemmour-Zaer. Des disparités existent aussi entre les provinces d'une même région avec, parfois, des taux ne dépassant pas 65 %.

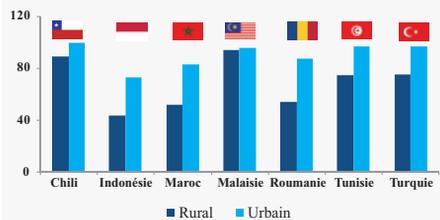
Par ailleurs, le secteur d'assainissement est resté, pendant longtemps, le maillon faible de la politique de l'eau au Maroc.

En effet, sa situation est caractérisée par : (i) une faible priorité accordée à la gestion des eaux usées et aux besoins des opérateurs, (ii) une couverture partielle des réseaux qui sont souvent vétustes et saturés, (iii) un nombre limité de stations d'épuration des eaux usées, et (iv) un volume estimé à 600 millions de m³ d'eaux usées urbaines rejetées en 2005 sans traitement préalable.

Pour rattraper le retard accumulé et mettre à niveau ce secteur le « Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées » (PNA) a été établi en 2005 et révisé en 2008. Depuis sa mise en œuvre, une nette amélioration a été observée. Le taux de raccordement au réseau en milieu urbain est estimé à 72 % et le taux d'épuration des eaux usées a atteint 34 % contre 8 % en 2005. Le PNA a été établi pour les milieux urbain et semi urbain, mais certains centres ruraux ont également bénéficié de projets d'assainissement dans le cadre de ce programme.

Des améliorations restent, toutefois, à apporter dans le secteur de l'assainissement. En effet, en 2011, les installations d'assainissement restent encore à développer puisque 83,1 % des ménages urbains et 52 % seulement des ménages ruraux y ont accès (figure 4.11). Comparativement aux pays de référence, le Maroc est en retard dans ce domaine.

Figure 4.11 : Taux d'accès de la population aux installations d'assainissement améliorées en 2011



Source : Banque mondiale, WDI

Cependant, les objectifs poursuivis par le Gouvernement attestent de la prise de conscience de la nécessité de

rattraper le retard enregistré au niveau de l'assainissement liquide relativement aux besoins actuels et futurs du pays.

Encadré 4.3 : Objectifs du PNA

Mise en place du « Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées » en 2005 et actualisé en 2007 conjointement avec le Ministère de l'intérieur et le Département de l'environnement. Le plan concerne 330 villes et centres urbains (10 millions d'habitants).

Objectifs :

- Atteindre un taux de raccordement au réseau d'assainissement de 75 % en milieu urbain en 2016, 80 % en 2020 et 90 % en 2030 ;
- Réduire la pollution domestique de 50 % en 2016, 60 % en 2020 et 100 % en 2030 ;
- Traiter et réutiliser 100 % des eaux usées collectées à l'horizon 2030 ;
- Réaliser des stations d'épurations des eaux usées pour 330 villes et centres urbains.

Coût global : 50 Milliards DH à l'échéance 2020.

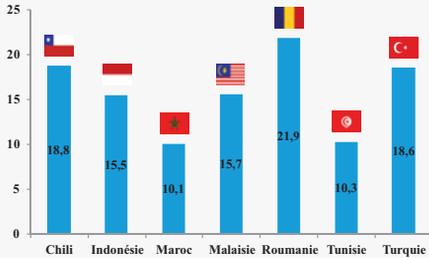
4.1.4 Les télécommunications

En 1997, la loi 24-96 amorce un profond changement du secteur des télécommunications, avec l'ouverture du marché aux initiatives privées et aux promoteurs nationaux et internationaux. L'objectif de cette réforme était d'étendre les réseaux et les services de la poste et des télécommunications à l'ensemble du territoire tout en développant des situations de concurrence entre les opérateurs. La

restructuration de ce secteur est effectuée autour de la privatisation partielle de l'opérateur historique et de la création d'une instance de régulation, l'Agence nationale de régulation des télécommunications (ANRT).

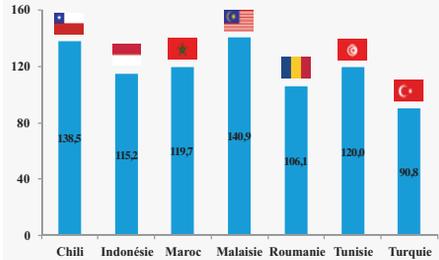
En ce qui concerne le réseau fixe, bien que la densité téléphonique ait légèrement augmenté ces dernières années, elle reste insuffisante par rapport au niveau atteint par les pays de référence (figure 4.12).

Figure 4.12 : Lignes de téléphone fixe (pour 100 habitants) en 2012



Source : Banque mondiale, WDI

Figure 4.13 : Lignes de téléphone mobile (pour 100 habitants) en 2012

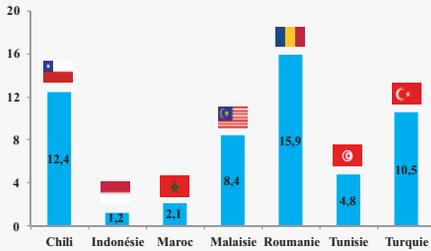


Source : Banque mondiale, WDI

Cependant, cette faiblesse a été largement compensée par une forte augmentation de la téléphonie mobile. Ainsi, le Maroc possède, parmi les pays de référence, le plus grand nombre d'abonnements de téléphonie mobile pour 100 habitants (figure 4.13). La faiblesse des abonnements de téléphonie fixe, associée à une forte croissance des abonnements de téléphonie mobile, est l'une des caractéristiques des économies en transition (Perspectives économiques en Afrique, 2009). Ceci limite, néanmoins, les possibilités de développement de la fibre optique et donc du haut débit.

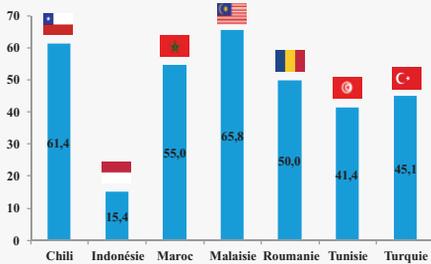
Les tarifs internet ont connu des baisses importantes. Néanmoins, le nombre d'abonnements à internet haut débit est de 2,09 pour 100 habitants seulement, ce qui reste insignifiant par rapport aux pays de référence (figure 4.14). Ce retard pris par le Maroc peut largement s'expliquer par la faiblesse du nombre de lignes téléphoniques fixes. A l'inverse, le nombre d'utilisateurs d'internet est un des plus élevés du groupe des pays sélectionnés, avec 55 utilisateurs pour 100 habitants (figure 4.15). Le retard se situe donc au niveau de l'installation et non de l'utilisation.

Figure 4.14 : Abonnements internet à haut débit (pour 100 habitants) en 2012



Source : Banque mondiale, WDI

Figure 4.15 : Nombre d'utilisateurs d'internet (pour 100 habitants) en 2012



Source : Banque mondiale, WDI

L'évolution du marché et l'engouement de la population pour les nouveaux outils de télécommunications – le nombre croissant des utilisateurs de mobiles en témoigne – laisse prévoir une croissance forte pour les années à venir. Cependant, il est important de trouver une solution au retard de développement des lignes de téléphonie fixe qui risquent de contraindre les abonnements à internet.

4.2 Les tests du diagnostic de croissance

4.2.1 Comparaison de la qualité des infrastructures

Dans la première étape, il s'agit d'analyser le niveau de sévérité de la contrainte de l'offre en infrastructures au Maroc. Une erreur serait de considérer que seul un faible niveau des infrastructures représente une forte contrainte. Afin d'éviter cela, ce test fait appel à un indicateur international de qualité, plutôt que de quantité, des infrastructures et analyse la position du Maroc relativement aux pays référents.

L'indicateur relatif à la qualité des infrastructures issu du WEF (World Economic Forum) ne révèle pas de contrainte particulière. Le Maroc ne semble pas insuffisamment développé en matière d'infrastructures. Le Maroc s'est situé au 57^{ème} rang mondial en 2013 (tableau 4.4). Comparativement aux pays de référence, il a une position médiane, avec un niveau de qualité plus élevé qu'en Indonésie, en Roumanie et en Tunisie.

Tableau 4.4 : Qualité des infrastructures

	Classement selon la qualité des infrastructures, 2013
Maroc	57
Chili	46
Indonésie	61
Malaisie	29
Roumanie	100
Tunisie	77
Turquie	49

Source : Forum Economique Mondial, 2013

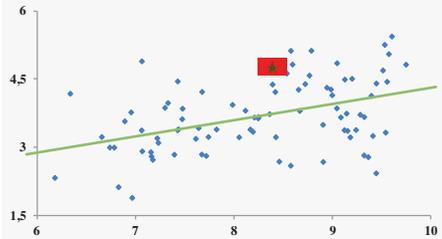
4.2.2 Test de type 2 : Estimation de la corrélation entre un indicateur de la qualité des infrastructures et le PIB par habitant

L'objectif du test est de déterminer le lien entre les infrastructures et le niveau de développement économique d'un pays.

Un niveau d'infrastructures insuffisant peut entraver l'activité économique des entreprises domestiques. Ce test mesure le niveau de sévérité de la contrainte en situant le Maroc par rapport aux pays comparateurs pour répondre à la question suivante : le niveau de qualité des infrastructures générales et/ou des infrastructures de commerce et de transport est-il suffisant étant donné le niveau de PIB/habitant ?

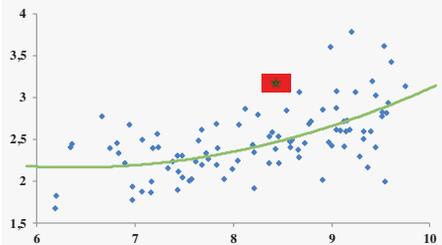
Le Maroc semble avoir un niveau de performance des infrastructures supérieur à son niveau de développement. La figure 4.16 illustre la corrélation entre le revenu réel par habitant en 2012 et un indice de la qualité des infrastructures générales. La figure 4.17 fait appel à un indice plus spécifique qui concerne la qualité des infrastructures du commerce et des transports. La ligne de régression indique le niveau d'infrastructures attendu à un niveau de développement économique donné. Pour les infrastructures générales, comme pour les infrastructures de commerce et de transport, le Maroc se situe au-dessus de la ligne de régression prévue, ce qui indique qu'il a un niveau de performance des infrastructures supérieur à son niveau de développement.

Figure 4.16 : Qualité des infrastructures et PIB par habitant



Source : Banque mondiale et Forum Economique Mondial

Figure 4.17 : Qualité des infrastructures de commerce et de transport et PIB par habitant



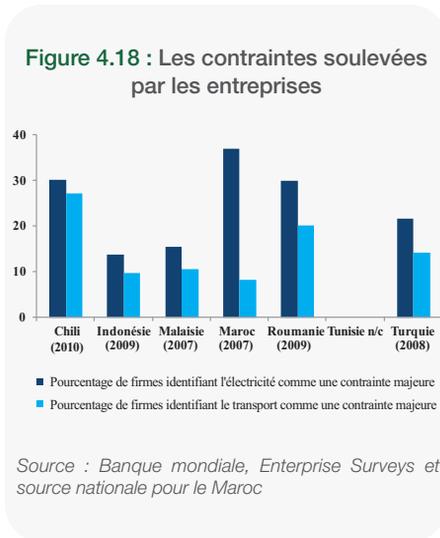
Source : Banque mondiale, WDI et WEF

4.2.3 Test de type 3 : Comment les firmes contournent-elles la contrainte ?

Le test 3 vise à identifier si, les firmes domestiques contournent la contrainte d'infrastructures et de quelle façon. En effet, les entreprises du secteur privé

ont toujours conscience des contraintes auxquelles elles doivent faire face pour leur développement, et pour survivre, elles doivent contourner la contrainte.

Lorsque l'on analyse les contraintes énoncées par les entreprises à leur développement, l'électricité apparaît comme la plus importante. 37 % identifient l'électricité comme une contrainte majeure et 6,7 % pour ce qui est du transport. Ce pourcentage de réponses identifiant l'électricité comme la contrainte majeure est élevé lorsqu'on le compare aux réponses émises par les entreprises des pays de comparaison (figure 4.18). En effet, ce pourcentage n'est que de 30 % au Chili et en Roumanie, 21,6 % en Turquie, 15,5 % en Malaisie et 13,8 % en Indonésie.



Pourtant, la position du Maroc (tableau 4.5) en termes d'accès à l'électricité est relativement bonne par rapport aux pays comparateurs.

Tableau 4.5 : Rang mondial et procédures d'accès à l'électricité

Accès à l'électricité		
Pays	Rang	Procédures (nombre)
Chili	40	6
Indonésie	147	6
Malaisie	28	5
Maroc	92	5
Roumanie	168	7
Tunisie	51	4
Turquie	68	5

Source : Banque mondiale et Forum Economique Mondial

Par ailleurs, le temps moyen de coupures d'électricité du réseau de transport est en diminution depuis 2007, alors que celui du réseau de distribution a augmenté de 2007 à 2010 avant de diminuer en 2011 (tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Coupures d'électricité

Années	Réseau transport	Réseau distribution
	Temps de coupure (Global, en mn)	Durée moyenne de coupure d'un Système MT (DMS, en H:mn)
2007	20,4	05:48:00
2008	22,9	08:38:00
2009	9,9	09:30:00
2010	8,1	10:46:00
2011	5	04:53:00
2012	4	03:49:00

Source : ONEE

Les entreprises marocaines possédant un générateur électrique sont relativement nombreuses comparativement aux autres pays (tableau 4.7). Ceci pourrait s'expliquer par la présence de coupures d'électricité. Cependant, la faible production d'électricité produite par ces générateurs, ainsi que l'obligation historique pour certaines firmes de détenir des générateurs ne semblent pas soutenir cette hypothèse. Le problème soulevé par les entreprises pourrait donc provenir du prix, mais rien ne permet de le prouver.

Tableau 4.7 : Utilisation d'un générateur électrique

	Pourcentage des firmes qui possèdent ou partagent un générateur	Proportion d'électricité créée par le générateur (%)
Chili (2010)	46,5	3,2
Indonésie (2009)	6,3	1,7
Malaisie (2007)	16,1	0,8
Maroc (2007)	18	1,1
Roumanie (2009)	14,6	1,6
Tunisie n/c	n/c	n/c
Turquie (2008)	8,6	0,3

Source : Banque mondiale, Enquêtes Entreprises et source nationale pour le Maroc

4.2.4 Test de type 4 : Les firmes disposant de moins d'infrastructures sont-elles entravées dans leur développement ?

L'objectif de ce test est d'identifier si les entreprises ayant le plus besoin

d'infrastructures électriques sont les plus contraintes dans leur développement.

Pour ce faire, il s'agit d'identifier le niveau d'intensité en infrastructures des entreprises par secteur et par région et de le mettre en rapport avec leur niveau de performance économique.

Si l'électricité représente une contrainte majeure au développement de l'activité économique, les firmes des secteurs très consommateurs d'énergie devraient éprouver des difficultés à se développer comparativement aux autres.

Les secteurs les plus sensibles ne semblent pourtant pas avoir eu d'évolution de leur valeur ajoutée différente des autres secteurs. Les secteurs concernés sont le bois et les produits en bois, le papier et les produits en papier, le caoutchouc et les produits en plastique, les autres produits non métalliques et les métaux de base. Le nombre de firmes dans ces secteurs a augmenté entre 2000 et 2009, à une exception près. Ces derniers ne semblent donc pas avoir été entravés dans leur développement.

L'analyse de la répartition de la valeur ajoutée à travers le territoire montre que les infrastructures ne semblent pas représenter une contrainte majeure à la croissance économique puisque des régions relativement moins dotées en infrastructures contribuent à la création des richesses de manière relativement

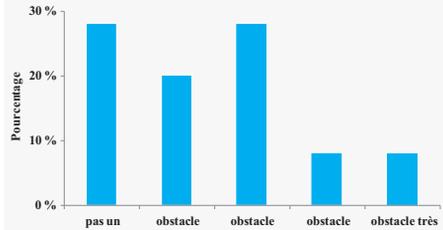
importante comme Beni Mellal-Khénifra (8,1 %) et Daraa-Tafilalt (3,3 %). Les infrastructures ne constituent donc pas une contrainte majeure à la croissance.

4.3 Les effets de second rang

Les infrastructures ne semblent pas être un obstacle majeur à la croissance, mais elles peuvent induire des effets de second rang. En effet, il peut y avoir une interdépendance forte entre l'accès au foncier pour les entreprises et les infrastructures installées. Ainsi, le développement des infrastructures à travers le territoire peut engendrer une augmentation de la demande d'obtention de terrains de la part des entreprises.

L'enquête menée par le Gouvernement marocain sur un panel d'entreprises du secteur manufacturier en 2007 montre le lien étroit entre les infrastructures et le foncier. Les entreprises s'installent normalement dans les zones où les infrastructures de base ne posent pas de problèmes. En effet, dans cette enquête, les entreprises ont déclaré que les infrastructures électriques ne posent pas de contraintes majeures pour leur installation et à la bonne conduite de leurs opérations. De la même façon, les infrastructures en eau ne sont pas à l'origine d'entraves importantes à la bonne implantation d'une entreprise sur le territoire (figures 4.19).

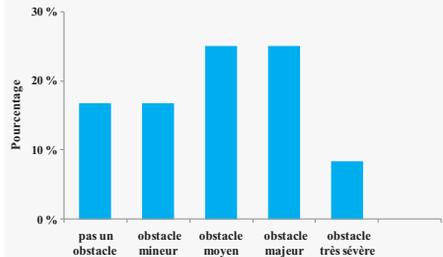
Figure 4.19 : Infrastructures de transport et acquisition foncière (degré de sévérité)



Source : Enquête entreprise Maroc 2007

En revanche, l'état de la voirie ou l'accès au transport urbain représente des contraintes importantes lors de l'installation des entreprises (figure 4.20).

Figure 4.20 : État de la voirie et acquisition foncière (degré de sévérité)



Source : Enquête entreprise Maroc 2007

L'extension des infrastructures et leur bonne répartition sur le territoire pourraient engendrer un accroissement important de la demande d'accès au foncier des entreprises, entraînant ainsi de nouvelles pressions sur ce dernier.



Chapitre 5

Le capital naturel



Chapitre 5 : Le capital naturel

Messages clés

- Le capital naturel est une composante essentielle du développement durable d'un pays. La capacité à utiliser les nouvelles technologies pour valoriser au mieux les ressources naturelles est un élément important qui contribue à la dynamique économique.
- Le Maroc ne détient pas les dotations qu'ont certains pays en matière de ressources naturelles énergétiques fossiles et de ressources suffisantes en eau, mais il possède une proximité géographique avec l'Union européenne et une dotation exceptionnelle en phosphates.
- La valorisation des dotations naturelles du Maroc est relativement bonne, ce qui ne constitue pas une entrave majeure à la croissance.
- Les terres arables et le phosphate sont des dotations qui gagneraient à être encore plus valorisées.
- Compte tenu de la forte dépendance du Maroc à l'égard des ressources énergétiques conventionnelles, il importe que ses efforts en matière de déploiement d'énergies alternatives soient poursuivis.
- Les politiques tarifaires, bien qu'elles puissent servir des objectifs sociaux et économiques légitimes, faussent les prix relatifs des ressources naturelles, ce qui ne permet pas leur allocation efficiente et leur gestion pérenne.

Introduction

Le capital naturel est une composante essentielle du développement durable d'un pays. La disponibilité des ressources naturelles, ainsi que la position géographique peuvent être autant de vecteurs facilitateurs de la dynamique de croissance que des freins à un bon développement.

Le Maroc possède une situation géographique idéale et une dotation exceptionnelle en phosphates, mais il n'a pas les atouts en matière de ressources énergétiques. Il n'est pas doté non plus de ressources suffisantes en eau. Situé aux portes de l'Europe, de l'autre côté du détroit de Gibraltar, au Nord de la Mauritanie et à l'ouest de l'Algérie, le Maroc possède un accès à la fois à la Méditerranée et à l'océan Atlantique. Le Maroc est le pays au plus grand littoral du continent africain avec plus de 3500 km de côte dont 500 km en Méditerranée.

Ce chapitre met en exergue deux fragilités liées directement à l'activité productive : l'eau et l'énergie. Les efforts importants du Gouvernement pour y remédier se sont traduits par de lourdes dépenses pour le budget de l'Etat, ce qui fait que ces deux fragilités ne constituent plus des entraves majeures au développement de l'activité économique des entreprises marocaines.

5.1 Les ressources fondamentales

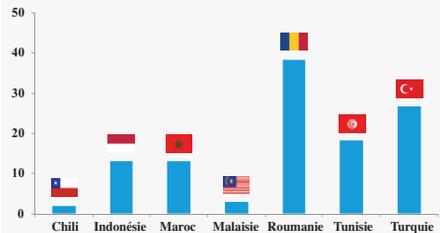
5.1.1 Position géographique

Situé entre les pays d'Afrique subsaharienne et l'Europe, le Maroc possède une localisation idéale sur la Méditerranée et sur l'Atlantique et se situe à proximité des marchés internationaux.

5.1.2 La terre

Les terres arables représentent seulement 13 % du territoire (figure 5.1). Cette situation est d'autant plus contraignante que la majeure partie du pays est constituée de zones arides et de zones montagneuses. Néanmoins, la proportion de terres arables par habitant reste dans la moyenne des pays comparateurs avec 0,25 hectare par habitant, 59 % des surfaces agricoles utilisées sont consacrées à la culture des céréales.

Figure 5.1 : Terres arables (pourcentage du territoire)

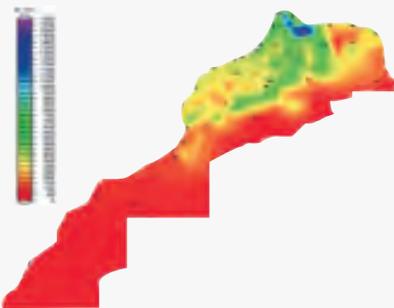


Source : Banque mondiale, WDI

5.1.3 L'eau

Le Maroc est un pays en état de stress hydrique. Les précipitations y sont très faibles. Le pays se caractérise par un climat à la fois méditerranéen au Nord et aride au Sud et au sud-est de l'Atlas, avec une saison sèche et chaude et une saison froide et humide. L'eau y est une ressource rare, inégalement répartie entre les différentes régions (figure 5.2). La pluviométrie annuelle est supérieure à 800 mm dans la région du Nord, la plus arrosée, de 400 à 600 mm au centre, de 200 à 400 mm dans la région de l'Oriental et du Souss, de 200 à 50 mm dans la région Sud-atlantique, et de moins de 50 mm dans la zone la plus aride, les bassins de *Sakia El Hamra* et *Oued Eddahab*.

Figure 5.2 : La pluviométrie au Maroc

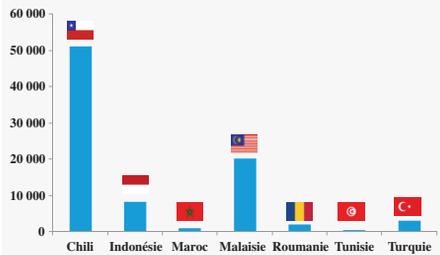


Source : Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement

En 2011, avec un peu plus de 904 m³ de ressources en eau renouvelables par an

et par habitant (selon la définition de la Banque mondiale), le Maroc est le pays qui dispose du plus faible niveau de ressources, après la Tunisie qui affiche 393 m³ (figure 5.3). Cette comparaison avec les pays met en exergue la situation préoccupante du Maroc.

Figure 5.3 : Ressources en eau renouvelables par habitant (en m³)



Source : Banque mondiale, WDI

Néanmoins, la production en eau potable a été multipliée par cinq au cours des trois dernières décennies pour atteindre plus de 1 milliard de m³ en 2007. Cependant, les 135 barrages existants au Maroc ont une capacité de stockage inférieure à la consommation annuelle en eau de la population.

Le potentiel de ressources en eau du pays est formé à raison de 20 % par les eaux souterraines comme en témoigne la répartition des nappes phréatiques répertoriées (figure 5.4). En outre, près de 10 % du territoire est couvert par les plus

importants systèmes aquifères (soit près de 80 000 km²).

Figure 5.4 : Les nappes phréatiques



Source : Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement

Cependant, les eaux de surface et souterraines sont de mauvaise qualité (tableau 5.1). Selon les dernières analyses, on estime que 8 à 10 % de l'azote utilisé comme engrais pour l'agriculture est lessivé vers les nappes d'eau souterraines ou vers les cours d'eau et que 0,5 à 1 % des produits phytosanitaires rejoignent les cours d'eau, soit une pollution actuelle de 8 500 tonnes d'azote et de 15 tonnes de pesticides. De plus, une grande partie des eaux usées est rejetée dans le milieu naturel sans traitement préalable.

Tableau 5.1 : Niveau de qualité des eaux de surfaces et des eaux souterraines

Type de ressource	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Eau souterraine	20 %	29 %	51 %

Source : Étude de la qualité de l'eau, DGH, 2011

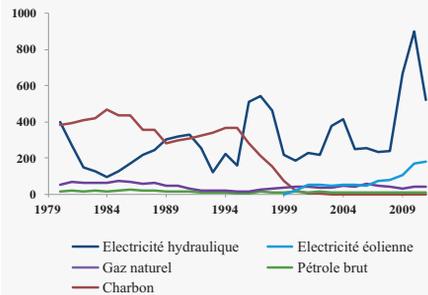
Les estimations des projections de la rareté de l'eau sont inquiétantes. Le taux par habitant des ressources en eaux naturelles exprime la richesse ou la rareté relative de l'eau d'un pays. D'après les projections du Gouvernement (étude de la qualité de l'eau, DGH, 2011), ce taux doit passer à 625 m³/hab/an en 2020, sachant que le seuil critique est de 1000 m³/hab/an.

5.2 Les ressources extractives

5.2.1 Énergies fossiles

Le Maroc est peu doté en ressources énergétiques conventionnelles. Sa principale production d'énergie provient de l'électricité hydraulique (figure 5.5).

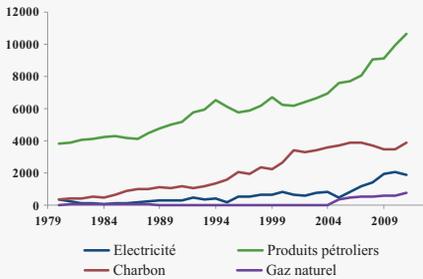
Figure 5.5 : Production d'énergie (milliers de Tonnes équivalent pétrole)



Source : Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement

Les produits pétroliers sont prépondérants dans sa consommation énergétique et leur part n'a cessé de croître depuis le début des années 80 (figure 5.6).

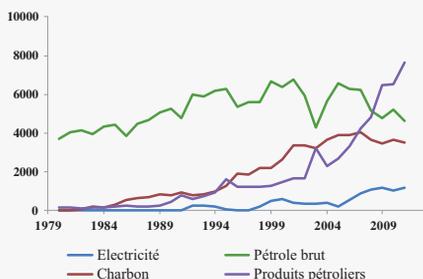
Figure 5.6 : Consommation d'énergie
(milliers de Tonnes équivalent pétrole)



Source : Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement

Cette faible dotation en énergie fossile fait du Maroc un gros importateur d'énergie (figure 5.7). La part des produits pétroliers dans les importations d'énergie reste prépondérante avec 45 % en 2011. Ils représentent aussi une très forte proportion des importations totales de marchandises qui n'a cessé de croître depuis le début des années 90.

Figure 5.7 : Importation d'énergie
(milliers de Tonnes équivalent pétrole)

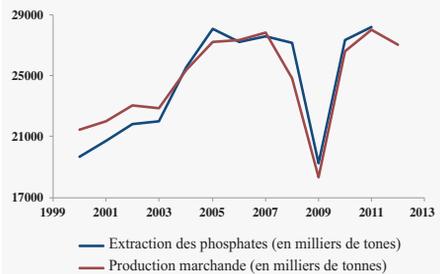


Source : Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement

5.2.2 Les phosphates, une dotation exceptionnelle

Le Maroc est le premier exportateur de phosphates avec 40 % du marché mondial pour le phosphate brut, 50 % pour l'acide phosphorique et 21 % pour les engrais. À l'exception de la période de crise mondiale, la production et l'extraction de phosphate n'ont cessé d'augmenter depuis la fin des années 90 (figure 5.8).

Figure 5.8 : Extraction et production du phosphate



Source : Office Chérifien des Phosphates

5.3 La valorisation des ressources

5.3.1 La valorisation de la proximité géographique

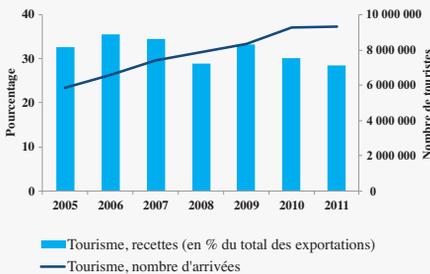
Sa proximité avec l'Union européenne fait de ce marché un partenaire de choix dans les échanges extérieurs du Maroc.

Le Maroc écoule plus de 50 % de ses exportations sur le marché de l'Union européenne.

En développant les infrastructures de transport et en réduisant les barrières commerciales, le Gouvernement marocain a su valoriser sa position géographique par la multiplication des échanges commerciaux avec les pays proches. Ainsi, la France et l'Espagne, les plus proches géographiquement, représentent à eux seuls 39 % des exportations marocaines.

Le riche patrimoine naturel du pays, son ensoleillement et sa proximité de l'Europe attirent de nombreux touristes et font du Maroc une destination privilégiée. Malgré les périodes de crise, le nombre de touristes n'a cessé d'augmenter (figure 5.9). L'activité touristique au Maroc est aussi l'une des valorisations à fort potentiel de développement de la proximité géographique du pays.

Figure 5.9 : Évolution du Tourisme au Maroc



Source : Banque mondiale, WDI

5.3.2. La valorisation de la terre

Le secteur agricole joue un rôle économique et social très important en termes de contribution à la croissance, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire.

Avec un niveau de rendement relativement faible, la terre au Maroc pourrait être mieux valorisée. La plupart des exploitations agricoles (1,5 million) sont de semi-subsistance à faible rendement (Oulhaj et al., 2012). La production agricole se caractérise par la coexistence d'un nombre élevé d'exploitations de petite taille, par la faible qualité de leur production, par l'intégration très limitée au marché et par un nombre limité d'exploitations de grande taille à forte valeur ajoutée et dont une grande part de la production est exportée. A titre d'exemple, la seule production céréalière intégrée au circuit professionnel est le blé tendre. Certaines régions sont presque entièrement spécialisées dans cette production sans que cela ne soit nécessairement la production la plus adaptée. Par ailleurs, le taux de couverture, représentant le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations de produits agricoles a diminué depuis 1990, indiquant un déficit en produits agricoles (tableau 5.2).

Tableau 5.2 : Taux de couverture de la balance agricole (en pourcentage)

Pays	1990	1995	2000	2005	2010
Chili	603,5	472,9	450,3	468,4	345,2
Espagne	64,5	114,6	82,8	76,3	79,8
Inde	76,5	88,9	101,9	96,8	108,8
Mexique	203,7	210,5	149,0	136,6	132,9
Maroc	112,1	74,4	89,9	92,9	75,5

Source : Calculs de Oulhaj et al. (2012) basés sur les données de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce

Selon Oulhaj et al. (2012), les importations nettes sont positives et plus prononcées pour la filière des fruits et légumes.

Cette situation s'est peu à peu aggravée en raison d'une augmentation de la consommation intérieure à un rythme supérieur à celui de la population et de la faiblesse des rendements (Akesbi, 2011). Tout en restant faible, le rendement des oléagineux s'est accru depuis le début des années 1980, et celui des céréales et des légumineuses a légèrement progressé. En revanche, celui des cultures industrielles n'a cessé de diminuer.

Le secteur agricole marocain doit faire face à plusieurs contraintes. Le niveau d'investissement est relativement faible, l'organisation et l'encadrement sont insuffisants et les ressources en eau sont limitées. Ce secteur doit faire face à une contrainte supplémentaire qui est le morcellement excessif des terres (six parcelles par exploitation en moyenne). De plus, près de 70 % des exploitations agricoles ont une

superficie inférieure à cinq hectares. La multiplicité des régimes juridiques de la propriété foncière, ainsi que le faible taux d'immatriculation et d'enregistrement de ces dernières constituent un frein sérieux à l'investissement dans ce secteur.

Conscient de l'enjeu lié à la terre, le Gouvernement a mis en place la stratégie appelée Plan Maroc Vert pour la période 2008-2020. Il s'agit d'un programme ambitieux qui se structure autour de sept fondements :

(i) faire de l'agriculture le principal levier de la croissance, (ii) adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture, (iii) assurer le développement de l'agriculture dans son ensemble, (iv) promouvoir l'investissement privé, (v) adopter une approche contractuelle pour réaliser ce plan, (vi) pérenniser le développement de l'agriculture et (vii) préparer la refonte du cadre sectoriel.

5.3.3 La valorisation de l'eau

La situation des ressources en eau est préoccupante, mais les efforts déployés par le Gouvernement sont importants.

En effet, le Département de l'eau a mis en œuvre plusieurs mesures qui font partie intégrante de la Stratégie nationale de l'eau, publiée en 2009 et déclinée en trois axes : l'économie d'eau dans l'agriculture, le renforcement des infrastructures hydrauliques et la mobilisation de ressources d'eau non conventionnelles.

Le Gouvernement a initié l'exploitation de ressources abondantes comme l'eau de mer ou les eaux usées et leur valorisation à l'aide de nouvelles technologies, comme le développement des usines de dessalement utilisant l'énergie solaire ou éolienne, afin de répondre aux insuffisances en eau. De

plus, les importants efforts déployés en matière d'infrastructure hydraulique ont permis le développement de l'irrigation à grande échelle (tableau 5.3). En conséquence, la superficie actuellement irriguée est de près de 1,5 million d'hectares dont les deux tiers sont équipés par les pouvoirs publics.

Tableau 5.3 : Les différents types d'irrigation

Type d'irrigation	Gravitaire	Aspersion	Localisée	Total	Pourcentage
Grande hydraulique	533 900	113 800	34 900	682 600	47,0 %
Petite et moyenne hydraulique	327 200	6 900	-	334 100	23,0 %
Irrigation privée	317 600	16 950	106 900	441 450	30,0 %
Total	1 178 700	137 650	141 800	1 458 150	100 %

Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime

5.3.4 La valorisation des énergies alternatives

La dépendance énergétique du Maroc ne cesse de croître en rapport avec le développement de la consommation de cette ressource. Ainsi, le taux de dépendance est passé de 82 % en 1980 à 95,6 % en 2011.

Face à cette situation préoccupante, le Gouvernement a lancé une stratégie énergétique de grande ampleur notamment autour des énergies solaire (avec le Projet

marocain intégré d'énergie solaire) et éolienne (avec le Projet marocain intégré d'énergie éolienne). En utilisant les nouvelles technologies, le Gouvernement a su exploiter des ressources naturelles inépuisables et propres comme le soleil et le vent afin de répondre à une insuffisance énergétique. Les nouvelles capacités installées en 2012 (tableau 5.4) et les différents plans mis en place laissent penser que la production énergétique va fortement se développer dans les années à venir.

5.3.5 La valorisation du phosphate

Du point de vue de l'emploi, l'Office chérifien des phosphates (OCP) emploie directement plus de 22 000 personnes.

Cela génère de l'activité en amont et à l'aval de la filière. Sa production est destinée à la fois au marché local et à l'export.

Les quantités vendues localement n'ont cessé d'augmenter depuis le début des années 2000. Par ailleurs, la contribution des phosphates aux exportations est très significative puisqu'elle en a représenté 27 % en 2012 contre 16,2 % en 2000, et plus de 48,4 milliards de dirhams de recettes en devises (Perspectives économiques en Afrique, 2013). Les exportations en valeur ont augmenté plus rapidement que les quantités entre 1980 et 2010.

Les phosphates sont une dotation exceptionnelle pour le Maroc. La plupart des produits issus de ce minerai sont relativement peu transformés. Il reste donc une marge de manœuvre dans la valorisation de cette dotation.

5.4 Les tests du diagnostic de croissance

5.4.1 Comparaison de la disponibilité en eau et en terres

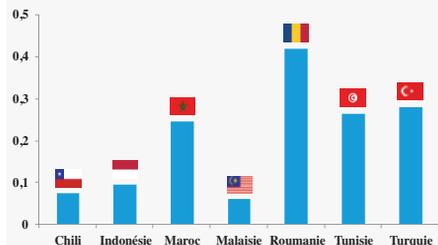
Le premier test consiste à analyser la disponibilité des ressources en eau et en terres arables relativement aux pays comparateurs du Maroc. L'objectif de ce

test est d'analyser si l'eau et la terre sont des ressources rares au Maroc.

Le Maroc possède un niveau de ressources renouvelables en eau très faible par rapport aux pays de comparaison. Néanmoins, lorsqu'on le compare avec un pays plus proche en termes de caractéristiques géographiques comme la Tunisie, ses ressources en eau et le pourcentage des terres agricoles irriguées sont beaucoup plus élevés. Bien qu'ayant des ressources en eau limitées, l'effort entrepris par le Maroc depuis plusieurs années en matière d'irrigation a rendu la situation soutenable.

Pour la disponibilité en terre, la proportion de terres arables reste dans la moyenne avec 0,25 hectare par habitant (figure 5.10). Le Maroc se classe avant le Chili, l'Indonésie et la Malaisie et les quantités de terres semblent être raisonnables.

Figure 5.10 : Superficie agricole utile par habitant



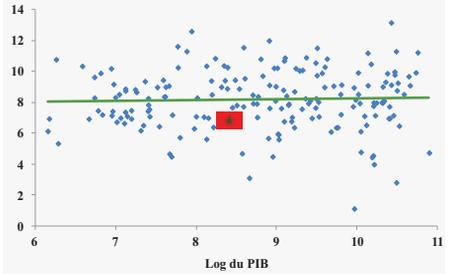
Source : Banque mondiale, WDI

5.4.2 Test de type 2 : Estimation de la corrélation entre les ressources (en eau et en terres) et le niveau de développement économique

L'objectif du deuxième test est de déterminer le lien entre la disponibilité des ressources en eau et en terres et le niveau d'activité économique. Un niveau insuffisant d'eau renouvelable peut entraver le bon fonctionnement des entreprises industrielles et de l'activité agricole. De la même façon, une faible disponibilité en terres arables peut entraîner des difficultés de développement. Ce test mesure donc la sévérité de la contrainte en situant le Maroc par rapport aux pays comparateurs pour répondre à la question suivante : la disponibilité en eau et en terres arables est-elle suffisante compte tenu de l'activité économique du pays ?

Le Maroc semble, cependant, avoir un niveau de disponibilité en ressources renouvelables en eau inférieur à son niveau d'activité économique. La figure 5.11 illustre la corrélation entre le revenu réel par habitant en 2012 et le niveau de ressources renouvelables en eau. La ligne de régression indique le niveau de ressources renouvelables en eau attendu relativement au niveau d'activité économique. Ici, le Maroc se situe en-dessous de la ligne de régression, ce qui indique qu'il a un niveau insuffisant de ressources renouvelable en eau pour son niveau de développement.

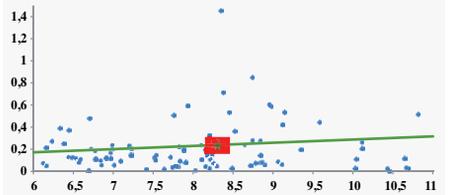
Figure 5.11 : Ressources renouvelables en eau et niveau de richesse (log du PIB/habitant en PPA, Dollar EU constant de 2005)



Source : Banque mondiale, WDI

En revanche, le niveau de disponibilité en terres arables ne semble pas entraver l'activité économique. D'après la figure 5.12, le Maroc se situe sur la ligne de régression. Il apparaît, donc, que le niveau de disponibilité en terres arables correspond à la valeur ajoutée agricole par travailleur.

Figure 5.12 : Terre arable et valeur ajoutée agricole (log/habitant, Dollar EU constant de 2005)



Source : Banque mondiale, WDI

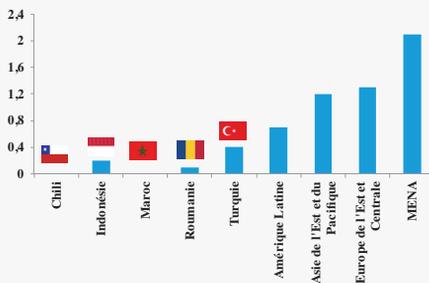
5.4.3 Test de type 3 : Les firmes sont-elles obligées de contourner la contrainte ?

Le troisième test vise à identifier le besoin des firmes de contourner la contrainte.

L'objectif ici est d'analyser s'il est nécessaire pour les firmes domestiques de contourner la contrainte de disponibilité des ressources.

Les firmes marocaines ne semblent pas être obligées de contourner la contrainte. Elles déclarent ne pas avoir d'insuffisances en eau (figure 5.13). La situation du Maroc semble plus favorable lorsqu'on la compare à la moyenne des pays MENA pour lesquels les entreprises ont déclaré lors des enquêtes menées, avoir subi mensuellement « 2,1 insuffisances en eau ».

Figure 5.13 : Nombre d'insuffisances en eau (par mois) déclaré par les firmes



Source : Banque mondiale, enquêtes entreprises

5.4.4 Test de type 4 : Les firmes nécessitant plus d'eau et/ou de terre sont-elles entravées dans leur développement ?

L'objectif de ce test est d'identifier si les entreprises dont l'activité nécessite plus d'eau ou de terres sont les plus contraintes dans leur développement.

De manière générale, l'activité économique qui fait le plus appel à la disponibilité en eau et en terres arables est l'agriculture. Ainsi, le test consiste à analyser la performance économique du secteur agricole, ainsi que d'un secteur fortement lié à ce dernier, l'agro-alimentaire.

Si l'eau ou la terre représentait une contrainte majeure au développement de l'activité économique, les firmes agricoles et les firmes agro-alimentaires devraient éprouver des difficultés à se développer.

La figure 5.14, indique l'évolution de la valeur ajoutée agricole depuis 1990.

Figure 5.14 : Valeur ajoutée agricole (Dollar EU constant en 2005)



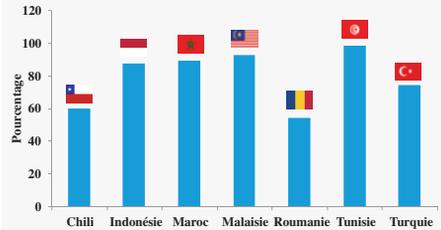
Source : Banque mondiale, WDI

Les secteurs fortement dépendants des ressources en eau et en terre ne semblent pas avoir été entravés dans leur développement. La valeur ajoutée agricole n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 2000. Quant au secteur de l'agro-alimentaire, la croissance de sa valeur ajoutée de 3,1 % en moyenne sur 2000-2010 et l'augmentation du nombre de firmes de 13,8 % sur cette période semblent indiquer la même tendance.

5.4.5 Test croisé entre les ressources naturelles et les infrastructures

Il est important de faire le lien entre l'absence de dotation en ressources énergétiques brutes et l'existence d'un réseau énergétique adéquat. Le Maroc doit faire face à une insuffisance importante en ressources énergétiques brutes. La figure 5.15 présente en 2011 la production d'électricité et la proportion qui est issue du pétrole, du gaz et du charbon comparativement aux pays de référence. Avec près de 90 % de sa production d'électricité issue des énergies fossiles, le Maroc est parmi les pays présentant le plus haut degré de dépendance à l'égard des énergies fossiles. Le pays apparaît, donc, en retard en matière de diversification de sa production énergétique.

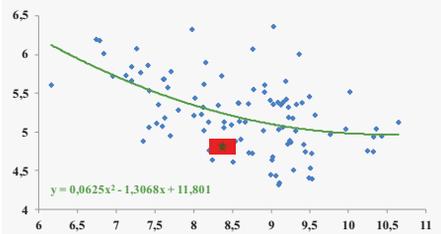
Figure 5.15 : Production d'électricité issue du pétrole, du gaz et du charbon (pourcentage du total) en 2011



Source : Banque mondiale, WDI et Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement

Le niveau de consommation énergétique est plus bas relativement à ce qu'il devrait être compte tenu du niveau d'activité du pays (figure 5.16). Ainsi, si la consommation à venir évolue et atteint le niveau attendu, la contrainte sera encore plus forte compte tenu du niveau de développement du pays.

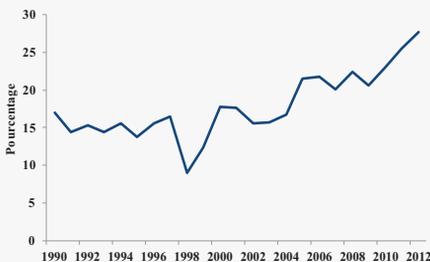
Figure 5.16 : Consommation d'énergie et niveau de richesse (log du PIB en PPA, Dollar EU constant de 2005)



Source : Banque mondiale, WDI

Le faible niveau de production contraint le pays à importer en grande quantité. La figure 5.17, illustre l'évolution des importations marocaines de pétrole en pourcentage des marchandises importées. Il apparaît que depuis les années 1998, ces importations n'ont cessé d'augmenter.

Figure 5.17 : Importations de pétrole (en pourcentage des marchandises importées)



Source : Ministère de l'économie et des finances

Cependant, si l'énergie constitue une contrainte au développement de l'activité économique, les firmes des secteurs très consommateurs d'énergie devraient éprouver des difficultés à se développer comparativement aux autres. Les secteurs fortement consommateurs d'énergie ne semblent pas avoir été entravés dans leur développement puisque l'évolution de leur valeur ajoutée n'est pas différente de celle des autres secteurs. Mais, cette conclusion doit être modérée par le fait que l'énergie est fortement subventionnée, ce qui fait

que l'envolée des prix internationaux des produits énergétiques n'a pas eu d'impact sur les activités des entreprises. Cependant, cet effet pourrait être significatif à l'avenir en rapport avec la diversification du mix énergétique et la mise en place par le Gouvernement du système d'indexation partielle.

5.5 Les effets de second rang

La disponibilité en eau, en terres arables ou en énergie ne semble pas être un obstacle majeur à la croissance, mais elle peut induire potentiellement des effets de second rang. En effet, le développement de l'économie peut modifier profondément l'utilisation des ressources. Ceci est particulièrement vrai si l'utilisation des nouvelles technologies n'est pas promue afin de mieux valoriser et de pérenniser les ressources existantes.

Ceci est important pour les ressources en eau où l'on pourra assister à un arbitrage entre une utilisation pour la consommation au niveau des ménages, de l'industrie ou de l'agriculture. Cette question se pose surtout si les technologies nécessaires ne sont pas utilisées pour développer les ressources (dessalement, captage des eaux de pluies, réduction des ruissellements, etc.), améliorer leur efficacité (irrigation goutte à goutte) ou les recycler (station d'épuration).

Dans le cas de la terre, certaines pratiques agricoles et la faible utilisation de la technologie ont abouti à la détérioration de la qualité des sols (salinisation ; érosion).

Un développement des activités agricoles répondant en partie à l'augmentation et à la mutation de la demande locale suite au développement économique pourrait accentuer cette dégradation si la valorisation et la préservation des terres à travers la mise en place de techniques de pointe n'est pas effectuée.

Dans le cas de l'énergie, la consommation du Maroc était en deçà de ce qui pouvait être attendu compte tenu du niveau

de son développement économique.

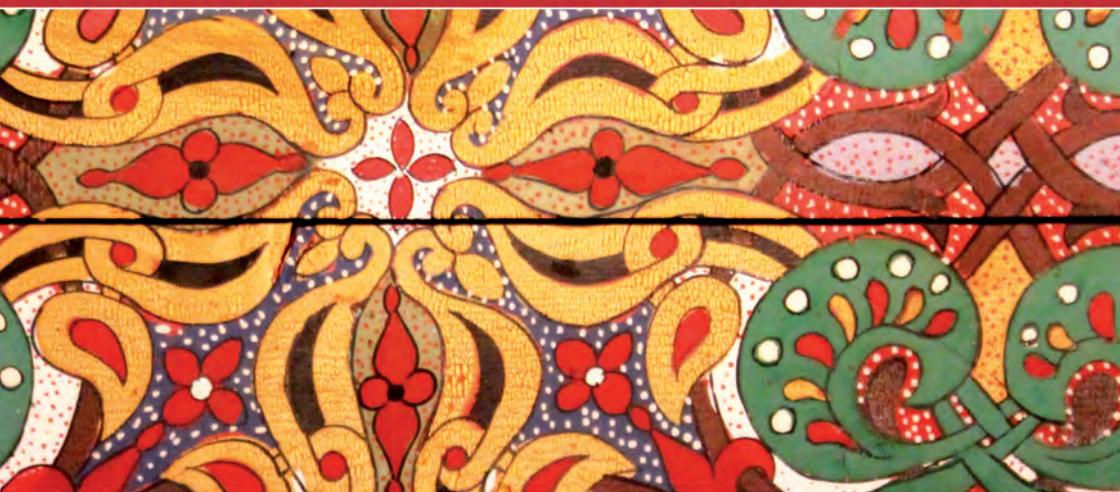
La nouvelle stratégie énergétique vise à renforcer la diversification et l'optimisation du mix énergétique en assurant la promotion de l'utilisation d'énergies alternatives ou de technologies pouvant aboutir à une meilleure efficacité énergétique.

Pour l'ensemble de ces ressources, la question de la politique tarifaire doit être analysée en profondeur afin de répondre aux défis du développement économique et social tout en améliorant l'efficacité quant à l'utilisation de ces ressources et à leur pérennité.



Chapitre 6

Risques macroéconomiques



Chapitre 6 : Risques macroéconomiques

Messages clés

- Depuis le début des années 90 et jusqu'à la crise financière de 2007, le Maroc, à l'instar des autres pays de la région MENA, a bénéficié de sa proximité géographique et des politiques d'intégration avec le marché européen. Le recul prolongé de la croissance en Europe, l'impact du printemps arabe et la flambée des cours internationaux des matières premières ont eu des répercussions négatives sur les finances publiques, la balance des paiements courants et l'emploi, et remis en question la stabilité macroéconomique.
- Le solde de la balance des paiements courants est demeuré inférieur à la norme du FMI (-2,8 % du PIB). Néanmoins, l'augmentation rapide des investissements dans le PIB, non compensée depuis 2007 par un accroissement conséquent du taux d'épargne, est à l'origine d'un besoin de financement croissant.
- En dépit de la détérioration de la balance des paiements courants dont le déficit a atteint 9,7 % du PIB en 2012, le niveau des avoirs extérieurs nets est resté supérieur au niveau du plancher communément admis (3 mois d'importations) en raison du stock des devises accumulées par le passé. Toutefois, la pression actuelle sur les avoirs extérieurs nets soulève la question de la soutenabilité du déficit de la balance des paiements courants.
- Le calcul du taux de change réel d'équilibre fait apparaître une appréciation du taux de change réel observé entre 1995 et 2004 et une dépréciation depuis 2005, infirmant l'idée d'une surévaluation du dirham.
- Malgré le problème de liquidité sur le marché interbancaire observé depuis la crise financière, les fondamentaux satisfaisants du secteur bancaire lui ont permis de poursuivre le financement de l'économie marocaine dans de bonnes conditions.
- Le secteur bancaire a progressivement amélioré la gestion de ses risques comme en témoigne la baisse du ratio des créances douteuses et litigieuses pour rejoindre le niveau des principaux pays comparateurs.
- Les équilibres macro-économiques sont soutenables à moyen terme, mais sont menacés à court terme par un contexte international défavorable et une demande sociale croissante.

Introduction

Les déséquilibres macroéconomiques peuvent devenir un obstacle majeur à la croissance lorsqu'ils engendrent des poussées inflationnistes, une éviction des investissements privés par les déficits publics, et des crises financières et de change.

Pour les pays ayant un accès aux marchés financiers, le secteur bancaire est garant de la stabilité macro-économique. La solidité du secteur financier renforce la soutenabilité des équilibres fondamentaux en évitant que les chocs externes ne se propagent à travers le canal des banques à l'ensemble de l'économie. A l'inverse, la fragilité du secteur financier exacerbe les désajustements macro-économiques.

Depuis la fin de la période d'ajustement structurel, la performance du Maroc a souvent été menacée par des chocs externes (prix des matières premières ou conjoncture internationale) et des fragilités internes (aléas climatiques ou rigidités sociales et institutionnelles). Récemment, la combinaison du ralentissement de l'activité économique en Europe, des tensions sociales dans le sillage du printemps arabe et de la sécheresse de l'année 2012 ont provoqué

un recul de la croissance économique et un creusement des déficits du budget et de la balance des paiements courants.

Néanmoins, malgré les différents chocs enregistrés depuis la crise financière, l'expérience du Maroc en matière de pilotage macroéconomique et la stabilité des institutions placent les autorités marocaines dans une position favorable pour gérer les risques associés à la dégradation des équilibres observée au cours des trois dernières années.

Pour rétablir les équilibres macro-économiques de court terme, le Maroc peut s'appuyer sur la Ligne de précaution et de liquidité accordée par le FMI qui renforce la crédibilité de la volonté du Maroc de mettre en œuvre les réformes, en particulier la fiscalité et la compensation⁵¹.

6.1 Déséquilibre de la balance des paiements courants

Les autorités marocaines ont montré, en longue période, leur capacité à restaurer les équilibres macroéconomiques. Toutefois, si la maîtrise des composantes domestiques de la croissance s'est avérée réalisable, les sources de vulnérabilité externes de l'économie marocaine demeurent entières.

⁵¹ Il convient de préciser que depuis mi 2013 le chantier de la réforme des politiques de subvention est ouvert.

6.1.1 Les facteurs externes de risque macroéconomique⁵²

Le degré d'ouverture de l'économie marocaine⁵³ (86% en 2012) est supérieur à celui de l'ensemble des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI). De ce fait, le Maroc est assez fortement exposé aux fluctuations internationales des revenus.

Malgré les performances spectaculaires réalisées par un certain nombre de produits exportables depuis une dizaine d'années, le commerce extérieur demeure un point faible de l'économie marocaine. En longue période, les évolutions du commerce extérieur montrent un renforcement de la position du Maroc en matière d'exportations, parallèlement à une forte dépendance énergétique du côté des importations.

La part des produits de consommation (textiles) et d'alimentation dans les exportations a fortement diminué au cours de la décennie 2000 au profit des demi-produits, des engrais et acides phosphoriques et, dans une moindre mesure, des produits d'équipement industriel. Cette évolution reflète un changement dans le processus d'industrialisation du Maroc. Mais la concentration géographique des exportations vers les pays d'Europe du Sud renforce le risque d'exposition aux chocs de demande.

Du côté des importations (dont plus de la moitié est en provenance de l'Europe), les dépendances structurelles vis-à-vis d'importations incompressibles obèrent le rétablissement durable de la balance des paiements courants. En effet, les importations d'énergie depuis 2009 et la reprise depuis 2007 des importations de produits alimentaires pèsent sur la balance commerciale en raison de l'évolution des prix des matières premières.

De ce fait, le poids de la facture énergétique et celui des importations des produits alimentaires constituent une contrainte à la politique de change qui devrait éviter le risque inflationniste lié à une forte dépréciation du dirham.

6.1.2 Évolution de la balance des paiements courants et besoin de financement

Le déséquilibre de la balance des paiements courants traduit un excès de demande globale qui trouve son origine dans une épargne insuffisante par rapport à l'investissement. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le Maroc a réduit le déficit des paiements courants, a été presque à l'équilibre entre 1996 et 2000 et a dégagé des excédents entre 2001 et 2006. Transferts des MRE et des recettes voyages. La tendance s'est, toutefois, inversée à partir de 2004 et la

⁵² Voir annexe 6.1 pour plus de détails.

⁵³ $(X+M)/PIB$.

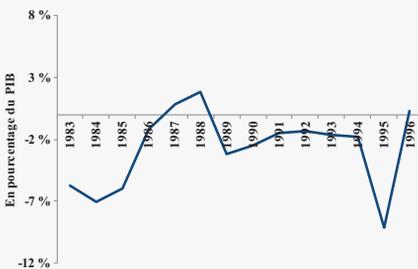
résilience de l'économie marocaine aux chocs a été mise à rude épreuve depuis 2009 et, plus encore, au cours des années 2011 et 2012.

A long terme, à l'exception des années 2010-2012, le solde de la balance des paiements courants s'est maintenu (la plupart du temps) dans la norme de FMI évaluée à -2,8 % du PIB.

Deux régimes distincts, caractérisés par des tendances quasiment symétriques, sous-tendent la dynamique économique entre 1980 et 2012.

Entre 1980 et 1995 (figure 6.1), un régime d'accumulation des avoirs extérieurs nets, qui a d'abord coïncidé avec la mise en œuvre de réformes sectorielles et structurelles.

Figure 6.1 : Compte courant en pourcentage du PIB (1983-1996)



Source : Office des changes

Depuis 1996 (figure 6.2), le pays a assuré l'équilibre du compte courant et a même dégagé des excédents sous l'effet du produit des privatisations, des entrées massives des transferts des MRE et des recettes voyages puis avec l'accélération de la croissance sous l'effet de la libéralisation des échanges et de l'afflux des investissements directs étrangers.

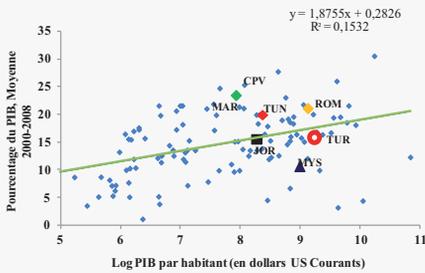
Figure 6.2 : Compte courant en pourcentage du PIB (1997-2012)



Source : Office des changes

L'augmentation rapide des investissements dans le PIB, non accompagnée par un accroissement conséquent de l'épargne, est à l'origine d'un besoin de financement croissant. En 2012, le taux d'investissement est identique à celui de la Roumanie et de l'Indonésie (31,7 %) (figure 6.3).

Figure 6.3 : Investissement (pourcentage du PIB) par rapport au PIB par habitant

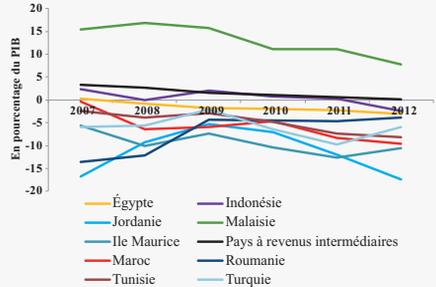


Source : WDI et calcul des auteurs

Entre 2004 et 2011, les IDE ont représenté en moyenne 2,8 % du PIB. Sur la même période, le gap moyen entre l'investissement et l'épargne était de 5,9 %. Le besoin de financement externe s'est donc élevé en moyenne à 3,1 % du PIB.

Sur le court terme, la balance des paiements courants s'est fortement détériorée depuis 2007 avec le recul de l'activité mondiale qui a suivi la crise financière (figure 6.4).

Figure 6.4 : Solde du compte courant en pourcentage du PIB



Source : Data Market Banque mondiale et calcul des auteurs

Néanmoins dans une perspective de long terme et par rapport aux pays comparateurs, les besoins de financement du Maroc ont affiché une relative stabilité grâce à la mise en œuvre de politiques contra-cycliques (accumulation d'actifs nets sur l'étranger au cours de la phase d'accélération).

6.1.3 Évolution des avoirs extérieurs nets

Dans le cas du Maroc, la position extérieure est un élément clé d'appréciation du risque

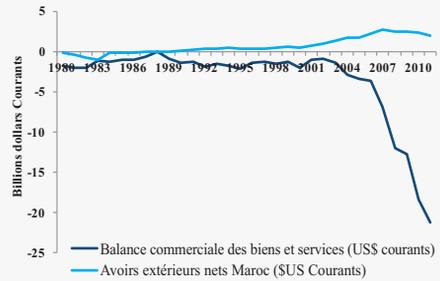
macroéconomique. L'évolution des avoirs extérieurs nets est un indicateur privilégié d'analyse du risque d'insolvabilité et de crise financière des économies ouvertes⁵⁴.

Le risque macroéconomique d'insolvabilité peut résulter de la faiblesse du secteur bancaire, d'une exposition au risque de change (dépréciation des avoirs extérieurs) ou d'une exposition au risque de taux (structure par échéance inadaptée des emprunts nets). Il peut également être engendré par une accumulation des avoirs extérieurs nets sous-tendue par des emprunts excessifs afin de compenser le déséquilibre de la balance des paiements courants.

En dépit de la détérioration de la balance des paiements courants dont le déficit a atteint 9,7 % du PIB en 2012, le niveau des avoirs extérieurs nets au Maroc est resté supérieur au niveau du plancher communément admis (trois mois d'importations) en raison du stock des devises accumulées par le passé (figure 6.5). En 2011 et 2012, le cumul de chocs négatifs, la baisse des exportations, l'augmentation de la facture énergétique, la diminution des transferts des MRE et le recul des IDE ont accéléré la chute des

avoirs extérieurs nets. Toutefois, leur maintien à l'équivalent de 4,5 mois d'importations des biens et services a été rendu possible grâce au recours aux emprunts extérieurs.

Figure 6.5 : Évolution des avoirs extérieurs nets et de la balance commerciale des biens et services



Source : Data Market, FMI et calcul des auteurs

La pression actuelle sur les avoirs extérieurs nets soulève la question de la soutenabilité du déficit de la balance des paiements courants et de la surévaluation éventuelle du taux de change effectif réel.

6.1.4 Soutenabilité du déficit de la balance des paiements courants

Trois approches complémentaires ont été utilisées pour évaluer le déséquilibre de la balance des paiements courants⁵⁵,

⁵⁴ Lane, Philip R., and Gian Maria Milesi-Ferretti, / Lehmann, Alexander, / Mathisen, Johan, and Anthony J. Pellechio.

⁵⁵ External Balance Assessment (EBA) Methodology: Technical Background, Prepared by Staff of the IMF's Research Department 1, June 25, 2013.

à savoir l'analyse de la soutenabilité du déficit du compte courant (voir l'annexe 6.1), l'identification de l'équation des paiements courants et la détermination du taux de change effectif réel d'équilibre (voir l'annexe 6.2).

Au terme de cette analyse, il apparaît que les dynamiques actuelles du solde de la balance des paiements courants, des avoirs extérieurs nets et du taux de change effectif réel ne font pas apparaître de déséquilibres structurels par rapport aux équilibres de long terme (voir l'annexe 6.3).

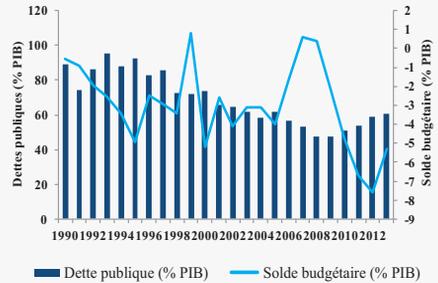
6.2 Équilibre des finances publiques

Les finances publiques du Maroc reposent sur des bases solides malgré les difficultés récentes inhérentes principalement à la hausse des prix internationaux du pétrole et au dialogue social qui ont conduit à un creusement du déficit budgétaire. L'assainissement de la situation des finances publiques du Maroc est conditionné par la réforme fiscale, le contrôle de la masse salariale et la réforme des retraites et de la compensation.

6.2.1 Soutenabilité de la dette publique

La gestion active de la dette, conjuguée à la maîtrise des équilibres fondamentaux, s'est traduite par un taux d'endettement de 59,1 % du PIB en 2012 contre 72,7 % en 1999 (figure 6.6).

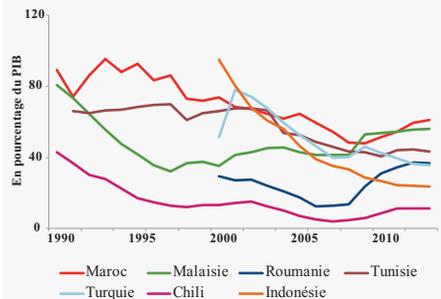
Figure 6.6 : Déficit budgétaire et dette publique



Source : Banque mondiale

Il convient, toutefois, de noter que l'endettement public est d'ores et déjà relativement élevé par rapport aux pays comparateurs et que tout accroissement compromettrait une croissance inclusive et durable (figure 6.7).

Figure 6.7 : Dette publique brute (en pourcentage du PIB)



Source : Banque mondiale

Avec le creusement du déficit budgétaire depuis 2010 et la remontée du taux

d'endettement, la question de la soutenabilité de la dette publique aurait été posée si les engagements pris dans le cadre de la mise en place de la Ligne de précaution de liquidités du FMI n'étaient pas tenus. Selon l'analyse prospective du FMI de la soutenabilité des finances publiques au Maroc, le taux d'endettement serait ramené à 56,9 % en 2017⁵⁶.

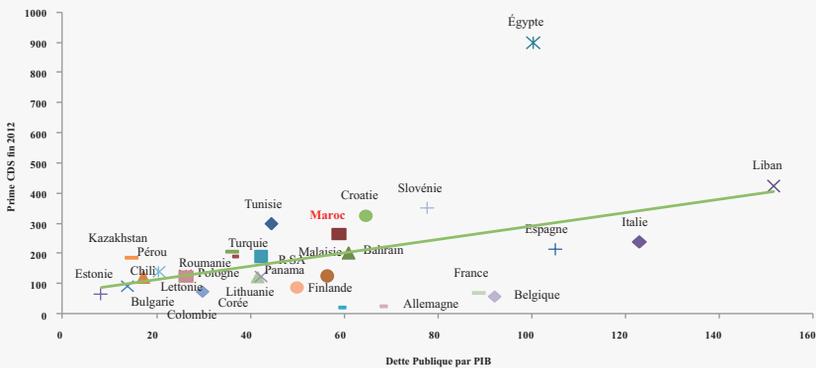
6.2.2 L'évaluation par les marchés

Malgré un accès garanti au marché international, la prime du « Credit Default Swap (CDS) souverain » a fortement augmenté à fin 2012, sanctionnant ainsi

la dégradation des finances publiques.

Néanmoins, le Maroc bénéficie encore d'une cotation avantageuse comparée à la Tunisie et à l'Égypte. La figure 6.8 met en évidence la relation entre la prime du CDS à 5 ans et le ratio dette/PIB. A l'exception des pays les plus développés, la relation entre la prime et l'endettement est logiquement croissante. Le nuage de points en gris regroupe les pays de niveau intermédiaire qui ont un niveau d'endettement inférieur à 50 % et une prime inférieure à celle du Maroc. Le Maroc bénéficie à fin 2012 d'une « surcote », avec un niveau de prime légèrement supérieur à la moyenne du groupe malgré un niveau d'endettement nettement plus élevé.

Figure 6.8 : Prime de risque souverain et endettement fin 2012



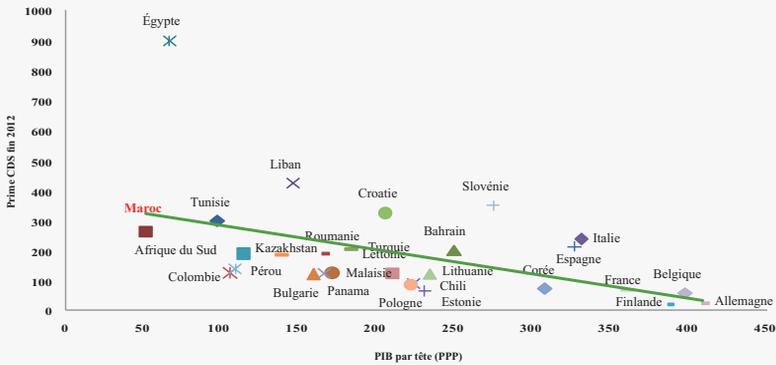
Source : Data Market

Par ailleurs, si l'on tient compte du PIB par habitant, le Maroc est le seul parmi les PRITI

à bénéficier d'un marché actif du CDS et d'une cotation relativement favorable (figure 6.9).

⁵⁶ Calculé à partir de la formule $d = d - 1 \left[\frac{r - p(1+g) - g + ae(1+r)}{(1+g+p+gp)} \right]$ où d est le ratio dette/PIB r = taux d'intérêt apparent de la dette; p = taux d'inflation; g = taux de croissance du PIB en volume; a = part de la dette en monnaie étrangère; et e = taux de dépréciation du taux de change nominal (nombre de dirhams pour un \$US).

Figure 6.9 : Prime dette souveraine et PIB par habitant



Source : Data Market et calcul des auteurs

6.3 Le secteur bancaire

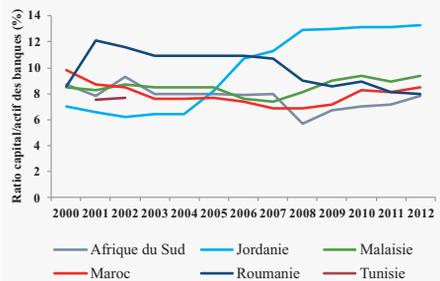
Malgr e le probl me de liquidit  sur le march  interbancaire observ  depuis la crise financi re, les fondamentaux du secteur bancaire lui ont permis de poursuivre le financement de l' conomie marocaine dans de bonnes conditions.

En juin 2012, le ratio du capital   la moyenne pond r e des actifs risqu s  tait de 12,2 %. Ce ratio est comparable   celui de la France, mais inf rieur   celui de l'Allemagne de la Turquie et de la Jordanie. D'autre part, les cr ances class es comme douteuses et litigieuses ne repr sentaient que 5 % du total des pr ts. La faible int gration des banques dans le syst me financier international les a pr serv es des effets de contagion de la crise financi re.

6.3.1 Capitalisation bancaire

La capitalisation bancaire est inf rieure   celle de nombreux pays comparateurs, mais est conforme   la r glementation prudentielle de B le II (8 %) (figure 6.10).

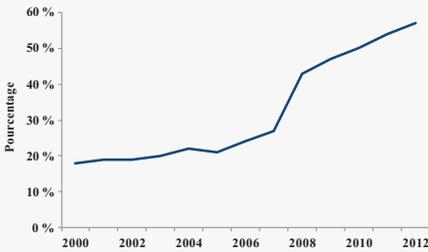
Figure 6.10 : Capitalisation bancaire



Source : WDI

La croissance rapide du taux de bancarisation est un indicateur positif de la modernisation de l' conomie marocaine (figure 6.11).

Figure 6.11 : Taux de bancarisation



Source : Banque Centrale et HCP

Entre 2000 et 2012, le taux de bancarisation a progressé dans toutes les régions et la diminution du nombre d'habitants par guichet bancaire s'est accentuée au cours de la même période dans la plupart des régions (figures 6.12).

Figure 6.12 : Nombre d'habitants par guichet bancaire et par région



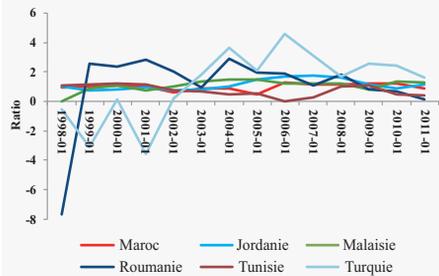
Source : Banque Centrale et HCP

6.3.2 Rendement du capital

Au-delà de la capitalisation des banques, les questions primordiales sont celles du rendement du capital investi dans le secteur financier et de la gouvernance des banques, en particulier dans le domaine

de la gestion des risques. Le rendement du capital des banques marocaines était de 10 % en 2012 contre 13 % en Turquie, 15 % en Malaisie et 1,5 % en Roumanie. Le rendement moyen des actifs des banques marocaines est également faible, mais stable depuis le début de la décennie 2000. Il est inférieur à ceux de la Malaisie et de la Turquie (figure 6.13).

Figure 6.13 : Rendement des actifs des banques



Source : Data market

6.3.3 Gestion des risques

Le secteur bancaire a progressivement amélioré la gestion de ses risques. Le ratio des CDL a diminué pour rejoindre le taux des principaux pays comparateurs. En juin 2013, le taux des CDL était de 5 %, avec toutefois une grande disparité par secteur. Il est voisin de 10 % dans l'agriculture, 9,3 % dans l'industrie manufacturière, 11 % dans l'hôtellerie, 4,8 % pour les ménages, mais n'est que de 0,3 % dans les industries extractives. Par ailleurs, l'augmentation des provisions pour les créances douteuses, qui a atteint 68 % en 2012, renforce la crédibilité des banques. Ces efforts ont été réalisés dans un contexte de réduction des marges.



Chapitre 7

Risques microéconomiques



Chapitre 7 : Risques microéconomiques

Messages clés

Le système judiciaire

- Au cours de la dernière décennie, le Maroc s'est inscrit dans un processus de modernisation et de renforcement des cadres juridique et institutionnel. Toutefois, les problèmes relatifs au système judiciaire sont toujours relevés comme contraignants pour toutes les catégories d'entreprises.
- Le système judiciaire marocain est considéré comme étant très lourd en matière d'exécution des contrats (délais très longs et nombre de procédures très élevé), et les coûts en matière de règlement de l'insolvabilité sont considérés comme significatifs au Maroc.
- Dans le but de contourner les lourdeurs de l'appareil judiciaire au Maroc et de proposer un mode alternatif de règlement des litiges, une nouvelle loi sur la médiation et l'arbitrage (national et international) a été adoptée en février 2008. Toutefois, depuis son adoption, le recours à l'arbitrage en matière commerciale n'a pas encore rencontré le succès attendu.
- Les autorités marocaines sont pleinement conscientes des insuffisances du système judiciaire. De nombreux efforts ont été consentis en vue de changer son image négative aux yeux des investisseurs.
- Les réformes déjà mises en place ont certes permis de résoudre plusieurs problèmes, mais des défis restent encore à relever. Les autorités marocaines continuent leurs engagements quant à la modernisation de l'appareil judiciaire à travers, entre autres, la simplification des procédures et la création de nouveaux tribunaux spécialisés.
- L'accélération des réformes structurelles dans le domaine judiciaire est essentielle pour promouvoir l'investissement privé et donner plus de confiance aux investisseurs.

Le foncier

- La question foncière est complexe au Maroc. La propriété foncière est soumise à une dualité de régimes qui rend la transaction des terres très difficile, surtout sous le régime traditionnel régi par les principes du droit musulman et les coutumes locales. De même, le domaine du foncier au Maroc est souvent critiqué pour l'excessive diversité de ses statuts et tutelles.
- Au Maroc, l'accès au foncier est une contrainte qui dépend fortement de l'offre de terrains dans les régions attractives à l'investissement. En plus du problème de

disponibilité des terrains, le prix excessif, la spéculation et les délais très longs (temps nécessaire pour louer un terrain) sont considérés comme des obstacles supplémentaires.

- La création des zones industrielles a atténué, dans une certaine mesure, le problème d'accès au foncier, mais des contraintes d'ordre urbanistique demeurent.
- Le foncier et l'urbanisme sont considérés comme des contraintes majeures à l'investissement privé au Maroc. Malgré les efforts accomplis, le problème d'accès au foncier pourrait avoir pour effet de décourager les investisseurs nationaux et étrangers. Il devient, par conséquent, urgent de réformer et de moderniser certains aspects du cadre réglementaire et institutionnel dans ce secteur.

Le système fiscal

- Le système fiscal a largement été utilisé par les autorités marocaines comme levier d'incitation économique. Cependant, le poids de la fiscalité ne pèse pas de façon équilibrée sur les agents économiques (problème de distorsions fiscales).
- Dans la pratique, la fiscalité marocaine est restée un domaine de réformes permanentes depuis le milieu des années 80. Cependant, les changements apportés par les différentes lois de finances se sont traduits par une perte en lisibilité du système fiscal qui est devenu complexe.
- Depuis quelques années, l'amélioration notable de la qualité de l'administration fiscale (en termes de délais et de nombre d'impôts payés par an) et la modernisation de ses services ont permis la simplification des procédures et la réduction des délais de paiements des impôts.
- En dépit des efforts accomplis dans le sens de la réduction des taux d'imposition, les entreprises marocaines opérant dans le secteur formel considèrent toujours que ces taux restent relativement élevés et sont contraignants pour l'expansion de leurs activités.

Gouvernance, corruption et transparence

- Le Maroc s'est inscrit, au cours de la dernière décennie, dans un processus de renforcement des pratiques de bonne gouvernance. Toutefois, de récents rapports internationaux en la matière soulignent que les indicateurs de perception de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ont été parmi les moins performants. Ceci étant, l'amélioration de la gouvernance reste encore un enjeu majeur pour les autorités marocaines. A ce titre, plusieurs mesures ont été adoptées (adoption d'un plan d'action 2010-12, création de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) devenue instance constitutionnelle depuis 2011, mise en place de la Commission interministérielle de lutte contre la corruption (CILCC)).

- Les entreprises marocaines ne subissent pas un coût très élevé de la valeur de leurs contrats lié à la corruption, et les problèmes de gouvernance et de corruption au sein de l'administration ne semblent pas constituer une contrainte majeure au développement de leurs activités.

Le marché du travail

- Les indicateurs internationaux montrent que le Maroc présente un Code du travail relativement rigide par rapport aux pays comparateurs, ce qui se traduit par un coût implicite élevé.
- Par rapport aux pays comparateurs, le coût financier du travail au Maroc est relativement élevé. Par ailleurs, le salaire minimum au Maroc est proche de la productivité moyenne par travailleur, ce qui montre que, par rapport à son niveau de revenu par tête, le Maroc valorise le travail peu qualifié.
- Les entrepreneurs marocains ont le sentiment que la législation du travail est moins problématique que l'accès au financement ou la mauvaise gouvernance. Cependant, certains d'entre eux ne sont pas disposés à respecter cette législation, ce qui peut expliquer le nombre relativement élevé de grèves déclenchées et l'importance de l'informel.

Barrières commerciales

- Conscient de l'importance de l'ouverture aux échanges dans son processus de développement, le Maroc s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans des réformes importantes de simplification des procédures commerciales.
- Les efforts déployés par le Maroc en termes d'ouverture ont été considérables : depuis la fin des années 1990, de nombreux accords commerciaux ont été conclus avec divers partenaires, ce qui a conduit à une baisse générale des tarifs plus prononcée pour les produits industriels.
- La politique commerciale du Maroc a également concerné la réduction du nombre de mesures non tarifaires (MNT) et leur harmonisation avec les normes internationales.
- L'ouverture commerciale globale du Maroc s'est fortement améliorée et les barrières commerciales ne représentent pas d'entraves à la croissance du pays. Cependant, la multiplication des accords commerciaux risque de compliquer le régime commercial du Maroc.

Introduction

La faible appropriation du rendement de l'activité économique dans un pays donné découle souvent de l'échec des politiques gouvernementales et des institutions. En effet, une défaillance institutionnelle entraîne des risques et des distorsions au niveau micro-économique, réduit la rentabilité des investissements privés et freine la croissance économique.

Pour remédier à ces défaillances, il est essentiel de mettre en place des politiques micro-économiques adéquates et des institutions efficaces. Ces politiques favorisent la mise en place d'un système de droits de propriété fiable, des réglementations transparentes et efficaces, un système judiciaire équitable, moderne et rapide au niveau de l'exécution des jugements rendus, des règles fiscales relativement souples et sans distorsions, un accès au foncier facilité et une protection adéquate contre les pratiques commerciales déloyales et les situations de concurrence monopolistique.

Dans le cadre des diagnostics de croissance, les distorsions d'ordre microéconomique et les défaillances des institutions peuvent constituer une contrainte majeure à la croissance économique et entraver l'investissement privé. Ce chapitre présente une analyse empirique qui démontre que la faiblesse de certaines politiques microéconomiques

et des défaillances institutionnelles sont à l'origine de contraintes majeures à la croissance au Maroc. La lenteur du système judiciaire, y compris au niveau de l'exécution des décisions de justice, l'accès au foncier de plus en plus difficile et les problèmes de gouvernance constituent un important défi à relever.

7.1 Le système judiciaire

7.1.1 Situation et défis

Le système judiciaire, au-delà de son rôle dans la résolution des conflits, peut être un facteur très important de développement économique et de promotion des investissements privés. En effet, la protection des investisseurs dépend, en partie, de l'efficacité du système judiciaire et de son aptitude à rendre des jugements impartiaux et conformes au droit, à faire respecter les contrats et les marchés et à faire appliquer les lois de manière fiable et transparente dans le règlement des litiges commerciaux. En garantissant la liberté des transactions financières et économiques, en assurant les droits des investisseurs et en promouvant un climat de confiance, le système judiciaire pourrait encourager les investisseurs privés et promouvoir les activités économiques.

Le Maroc s'est inscrit, au cours de la dernière décennie, dans un processus de modernisation de son arsenal juridique et de renforcement de son cadre institutionnel à

travers l'adoption d'une série de réformes matérialisées par l'amendement de plusieurs lois (Code de la famille, Code pénal, Code du travail, Code de la nationalité, Code électoral, Charte communale etc.) et par la création de différentes institutions mais dont les mécanismes d'action restent à perfectionner (notamment pour les instances judiciaires et organes de contrôle, de coordination, de suivi et d'évaluation).

Ce processus a été couronné en juillet 2013 par la Charte de la réforme de la justice qui constitue une avancée considérable sur la voie de l'amélioration de la gouvernance de l'action publique.

Cette charte a pour objectifs la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la moralisation du système de la justice, le renforcement de la protection des droits de l'Homme et des libertés, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appareil judiciaire, le renforcement des capacités institutionnelles du système judiciaire et la modernisation de l'administration.

Le Maroc a été classé selon le rapport de « Global Integrity » dans la catégorie « très faible » avec un score de 50 sur 100 pour le critère de l'Etat de droit (Tableau 7.1.1). Ce score n'est pas encourageant pour les investisseurs et reste inférieur à celui des pays comparateurs (57 pour la Tunisie, 80 pour la Turquie, 82 pour la Roumanie et 78 pour le Chili). Il faut noter, toutefois, que ce classement de 2010 ne reflétait pas encore les résultats des réformes entreprises

pour la modernisation et le renforcement du système judiciaire.

Tableau 7.1.1 : Note de « Global integrity » sur la lutte contre la corruption et l'État de droit

Lutte contre la corruption et État de droit	60	Très faible
Loi anti-corruption	100	Très élevé
Agence de lutte contre la corruption	72	Modéré
État de droit	50	Très faible
Application des lois	63	Faible

Source : « Global Integrity, 2010 », Notes sur une échelle de 0 à 100

Le dernier classement du « World Justice 2014 » montre que le système judiciaire du Maroc a évolué grâce aux réformes mises en place depuis quelques années.

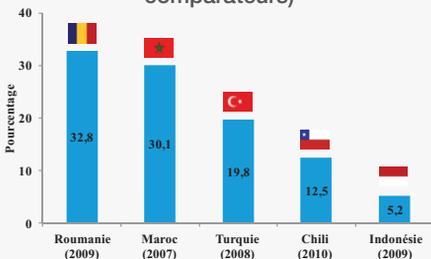
En effet, le Maroc est classé 52^{ème} sur 99 pays avec un score global de 0,51. Un classement qui témoigne des améliorations faites à la suite des réformes en cours dans les domaines de l'ordre et de la sécurité (classé 44^{ème} mondial) et de l'application de la réglementation (36^{ème} mondial et 3^{ème} sur les pays de la région). Cependant, malgré les progrès accomplis, ce classement reste inférieur à celui du Chili (21^{ème} avec un score de 0,68), la Malaisie (35^{ème}) ou la Tunisie (41^{ème}) à l'échelle mondiale. Des défis importants demeurent dans les domaines de la protection des droits fondamentaux (84^{ème} sur 99) et le contrôle de la corruption (62^{ème}). Le système de justice civile se classe 51^{ème} au total et le système de justice pénale est classé 81^{ème}, principalement en raison

des violations de la procédure régulière, des conditions difficiles dans les établissements correctionnels et les interférences politiques. Ce classement, bien qu'amélioré suite aux réformes, montre que le système judiciaire marocain souffre encore de certains problèmes dans l'exécution et l'interprétation des règlements et souligne l'importance des défis qui restent à relever.

Les résultats de « l'Enquête entreprises 2007 » de la Banque mondiale confirment ce problème et justifient les réformes mises en place par les autorités marocaines pour y remédier. En effet, en 2007, 30,1 % des entreprises marocaines ont déclaré, lors de cette enquête, que le système judiciaire constitue un obstacle majeur à leur activité. Ce taux est nettement supérieur à celui observé en Turquie, au Chili et en Indonésie (figure 7.1.1).

Lors de cette enquête, le système judiciaire a été relevé comme contraignant par toutes les catégories d'entreprises marocaines (de différentes tailles et opérant dans différents secteurs). Ainsi, 34,6 % des entreprises marocaines de grande taille et 31 % des entreprises de taille moyenne ont identifié le système judiciaire comme une contrainte majeure (figure 7.1.2). Ces résultats sont confirmés dans une étude portant sur le climat des affaires et la politique de l'investissement au Maroc réalisée en 2008 par la CNUCED⁵⁷. Cette étude relève que les problèmes liés à la crédibilité de l'institution judiciaire auprès des investisseurs et la non-préparation des magistrats et des auxiliaires de justice au traitement des affaires commerciales sont très contraignants pour la promotion de l'investissement au Maroc. Elle souligne que 30 % des entreprises considèrent la résolution des litiges par les tribunaux de commerce comme un obstacle majeur pour leur activité économique. De plus, les entreprises étrangères implantées au Maroc sont plus sensibles à ce problème : 60 % des entreprises (grandes, moyennes et petites) considèrent la justice et l'incertitude judiciaire comme le deuxième obstacle aux affaires, après la fiscalité. Les résultats de cette enquête expliquaient la nécessité et l'urgence de réformer le secteur judiciaire marocain.

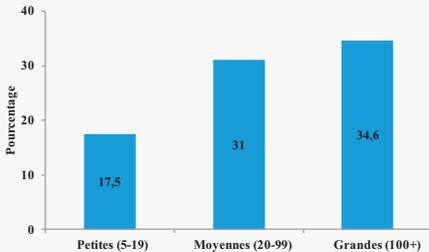
Figure 7.1.1 : Pourcentage des entreprises qui identifient le système judiciaire comme une contrainte majeure (Maroc et pays comparateurs)



Source : Enquête entreprises, Banque mondiale

⁵⁷ CNUCED, 2008.

Figure 7.1.2 : Pourcentage des entreprises marocaines qui identifient le système judiciaire comme une contrainte majeure



Source : Enquête entreprises, Banque mondiale

7.1.2 Test de type 1 : Test du coût élevé de la justice

Le système judiciaire marocain a toujours été considéré comme étant très lourd en matière d'exécution des contrats.

Ainsi, les investisseurs ont souvent signalé que la justice marocaine est lente (délais de procédures, report des audiences), incertaine (difficulté à obtenir l'exécution des décisions de justice) et peu prévisible (corruption, en particulier au niveau des experts judiciaires⁵⁸). Dans ce sens, le nombre de procédures d'exécution des contrats est très élevé au Maroc (40)

comparé à la Turquie, à la Malaisie, au Chili et à la Roumanie. Ce constat peut être valable aussi pour les délais d'exécution des contrats : au Maroc, il faut 510 jours pour exécuter un contrat. Ce délai est très élevé comparé à la Turquie, à la Malaisie ou encore au Chili (tableau 7.1.2).

Tableau 7.1.2 : Exécution des contrats : nombre de procédures, coût et délai

	Délai (jours)	Coût (% de la créance)	Procédures (nombre)
Chili	480	28,6	36
Indonésie	498	139,4	40
Malaisie	425	27,5	29
Maroc	510	25,2	40
Roumanie	512	28,9	32
Tunisie	565	21,8	39
Turquie	420	24,9	36

Source : Doing Business, 2014

Ce même constat est applicable pour les coûts en matière de règlement de l'insolvabilité qui sont considérés comme très élevés au Maroc. Le coût de règlement d'une insolvabilité au Maroc est, en effet, élevé (18 % de la valeur du bien) par rapport aux pays référents (moyenne 13,4 %) (tableau 7.1.3).

⁵⁸ Les experts judiciaires sont des professionnels spécialement habilités, chargés de donner aux juges un avis technique sur des faits afin d'apporter des éclaircissements sur une affaire. Ce sont des spécialistes de disciplines très variées. Toutefois, leurs avis ne s'imposent pas aux juges qui restent libres de leur appréciation.

Tableau 7.1.3 : Règlement des impayés : délai, coût et taux de recouvrement

	Délai (années)	Coût (% de la valeur du bien)	Taux de recouvrement (cents par dollar)
Chili	3,2	15	29,1
Indonésie	4,5	18	17,9
Malaisie	1,5	10	48,9
Maroc	1,8	18	38,3
Roumanie	3,3	11	30
Tunisie	1,3	7	52
Turquie	3,3	15	22,3

Source : *Doing Business, 2014*

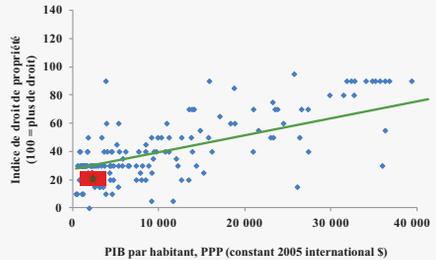
Il faut noter, aussi, que le nombre de magistrats⁵⁹ au Maroc est de 3 724 pour une population de 33 millions d'habitants, soit un ratio de 1,1 magistrat pour 10 000 habitants. Le nombre de magistrats demeure insuffisant par rapport au nombre d'affaires enregistrées et en comparaison avec les pays de référence. En 2012, en Tunisie, ce ratio est de 1,8 magistrat pour 10 000 habitants et en Roumanie, il est de 2 magistrats pour 10 000 habitants.

7.1.3 Test de type 2 : Relation entre la qualité du système judiciaire et le PIB par habitant

Le Maroc est bien placé en matière de protection de la propriété (indicateur global sur la protection de la propriété privée). L'Indice de droit de propriété du

Maroc est en cohérence avec son niveau de PIB par habitant (figure 7.1.3).

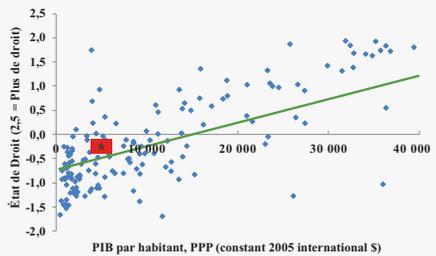
Figure 7.1.3 : Indice de droit de propriété et PIB par habitant



Source : *Indicateurs de gouvernance mondiale, 2014*

Ce constat s'applique aussi pour l'Indice pour l'État de droit⁶⁰. Le Maroc est bien positionné par rapport à son PIB par habitant (figure 7.1.4). Ceci témoigne de l'existence d'un État de droit et de règles.

Figure 7.1.4 : État de droit et PIB par habitant



Source : *Indicateurs de gouvernance mondiale, 2014*

⁵⁹ Données du Ministère de la justice, Maroc.

<http://www.justice.gov.ma/ar/Statistiques/Categorie/?Categorie=12&Menu=2>

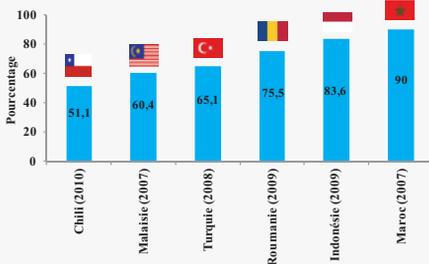
⁶⁰ C'est un indicateur de perception sur la confiance des personnes dans les règles de fonctionnement de la société, la protection des droits de propriété, la police, la justice, la protection des citoyens par rapport aux violences et actions criminelles.

7.1.4 Test de type 3 : Contournement de la contrainte

La lenteur des procédures judiciaires (trop de textes, différentes interprétations) et le problème de l'exécution des procédures et des décisions poussent les entreprises marocaines à éviter d'avoir recours au système judiciaire.

Si l'on prend l'exemple du secteur financier, pour contourner cette contrainte relative à la lenteur du système judiciaire, les banques préfèrent exiger des garanties très élevées sur les prêts octroyés : 90 % des prêts octroyés par les banques marocaines sont faits sous condition de garanties (figure 7.1.5). Ce chiffre est nettement supérieur à ceux des pays référents.

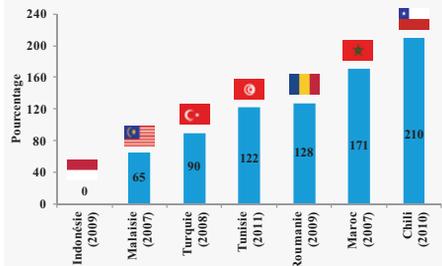
Figure 7.1.5 : Proportion des prêts exigeant une garantie



Source : Enquêtes de la Banque mondiale

Ces garanties se situent, selon une enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises (2006-2009), en moyenne, à 171 % du montant du prêt (figure 7.1.6).

Figure 7.1.6 : Valeur de la garantie nécessaire pour un prêt (pourcentage du montant du prêt)



Source : Enquêtes de la Banque mondiale

Dans le but de contourner les lourdeurs de l'appareil judiciaire au Maroc et de proposer un mode alternatif de règlement des litiges, la nouvelle loi sur la médiation et l'arbitrage (national et international)⁶¹ a été adoptée en février 2008. Cette loi encourage le recours aux procédures de règlement consensuel des litiges, en particulier en matière d'arbitrage commercial. Toutefois, depuis son adoption, le recours à l'arbitrage commercial reste peu utilisé.

⁶¹ Voir articles 306 et suivants du Code de procédure civile (CPC).

7.2 Le foncier

7.2.1 Situation et défis

Au Maroc, le foncier demeure parmi les déterminants de l'investissement national et étranger et le régime foncier joue un rôle prépondérant dans l'essor de l'activité économique (voir l'annexe 7.1).

La propriété foncière est soumise, au Maroc, à une dualité de régimes, due à la coexistence d'un régime " traditionnel " régi par les principes du droit musulman

et les coutumes locales, et d'un régime d'immatriculation foncière " moderne " (qui remonte à l'année 1913). Ce dernier système présente des avantages juridiques, économiques et sociaux. Cependant, étant facultatif, il n'est pas suffisamment répandu.

La prédominance du régime traditionnel a rendu la transaction foncière très difficile. En effet, ce dernier, caractérisé par le manque de publicité, ne garantit pas la sécurité des transactions, d'où une multitude de litiges entre riverains et des difficultés d'accès au crédit.

Encadré 7.2.1 : Typologie du foncier public au Maroc

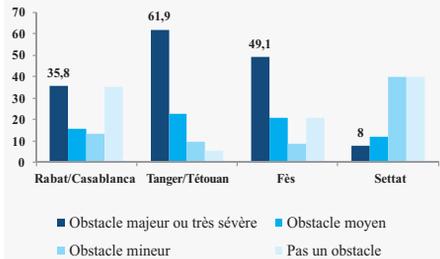
- Le domaine public de l'État, essentiellement sous la tutelle du Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique, dont les terrains peuvent être occupés et gérés par des entreprises publiques (telles que celles des transports) et des collectivités locales ;
- Le domaine privé de l'État, sous la tutelle de la Direction des domaines de l'État au Ministère de l'économie et des finances, dont les terrains peuvent aussi être occupés et gérés par divers organismes publics ;
- Le domaine forestier, aussi sous la tutelle de la Direction des domaines de l'État, et géré par le Haut-commissariat aux eaux et forêts ;
- Les terrains « Habous », sous la tutelle du Ministère des Habous et des affaires islamiques ;
- Les terrains « Guich », sous la tutelle du Ministère de l'intérieur ;
- Les terrains collectifs, sous la tutelle du Ministère de l'intérieur.

Un autre problème lié au foncier au Maroc - souvent mentionné par les entreprises marocaines - est l'excessive diversité des statuts et régimes fonciers et des tutelles. Certains terrains classés comme « terrains agricoles » ne peuvent pas faire l'objet de transactions commerciales (vente ou location) en dehors de leur vocation agricole⁶². Par ailleurs, changer ce régime, pour pouvoir y aménager un espace industriel, nécessite de longues et difficiles négociations et procédures.

L'accès au foncier est une contrainte qui dépend fortement de l'offre de terrains dans les régions attractives à l'investissement. En effet, selon l'Enquête entreprises sur le climat de l'investissement, cette contrainte est plus forte dans certaines régions telles que Fès, Tanger, Tétouan et Casablanca (figure 7.2.1). A Tanger et Tétouan, par exemple, 62% des entreprises considèrent que l'accès au foncier est un obstacle majeur ou très sévère au développement de leur activité. Ce constat a été confirmé lors des consultations faites avec le secteur privé dans différentes régions du Maroc dans le cadre de ce diagnostic de croissance. On remarque aussi que les entreprises qui louent de leur terrain semblent être celles qui expriment le plus le besoin de l'acquérir et ce, probablement parce que ce terrain

pourrait être utilisé comme garantie pour l'obtention d'un prêt bancaire.

Figure 7.2.1 : Degré de difficulté de l'accès au foncier par région



Source : Enquête Entreprises (2007), Banque mondiale

Ce degré de difficulté dépend aussi de la taille de l'entreprise. En effet, les entreprises de grande taille (43 %) sont celles qui considèrent le plus l'accès au foncier comme une contrainte majeure ou sévère à l'expansion de leurs activités (tableau 7.2.1). Ceci est explicable par le fait que ce sont généralement les grandes entreprises - souvent exportatrices - qui demandent le plus des terrains pour réaliser des plans d'extension et permettre la croissance de leurs activités. Ce problème se pose aussi aux entreprises de taille moyenne (37 %) et de petite taille (42 %).

⁶² Banque mondiale, Ministère de l'industrie et du commerce du Maroc, 2005.

Tableau 7.2.1 : Degré de difficulté de l'accès au foncier par taille d'entreprise

	Pas un obstacle	Obstacle mineur	Obstacle moyen	Obstacle majeur ou très sévère
Petite >=5 et <=19	35	11	13	42
Moyenne =20 et <=99	31	13	20	37
Grande >=100	23	16	18	43

Source : Enquête entreprises (2007), Banque mondiale

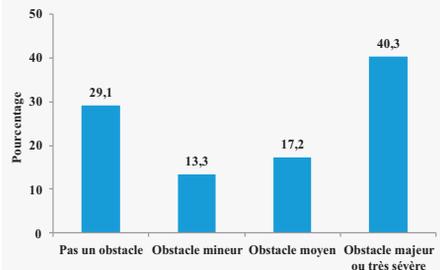
En plus du problème du foncier industriel, le Maroc fait face à un problème de foncier agricole. En effet, les structures agraires au Maroc sont caractérisées par un morcellement excessif, une exigüité et une indivision importantes qui touchent la majorité des exploitations en plus de la pluralité des statuts fonciers. Plus de 70 % des exploitations ont des superficies inférieures à 5 ha et sont constituées en moyenne de 6,4 parcelles, ce qui explique dans une certaine mesure le faible rendement de ces parcelles au niveau de la production. Cette situation semble se perpétuer malgré les efforts fournis par les autorités marocaines qui ont accordé un intérêt particulier au foncier agricole notamment sur le plan législatif.

7.2.2 Coût élevé et perception des entreprises

Pour les entreprises marocaines, l'accès au foncier industriel est très

difficile et constitue une contrainte majeure au développement de leurs activités. Ainsi, selon l'Enquête entreprises de la Banque mondiale (2007), plus de 40 % des entreprises marocaines considèrent l'accès au foncier comme un obstacle majeur ou très sévère (figure 7.2.2). Le Maroc vient en tête en termes de niveau d'insatisfaction par rapport aux pays référents : en Roumanie et en Turquie ce taux n'est que de 9 % et 7 % respectivement.

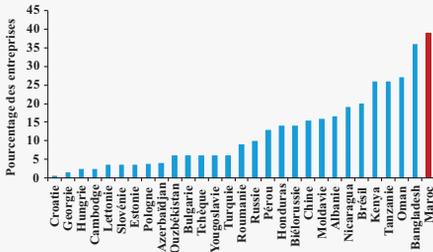
Figure 7.2.2 : Degré de difficulté de l'accès au foncier (Maroc 2007)



Source : Enquête Entreprises (2007), Banque mondiale

Même comparé à un groupe plus large de pays en utilisant les résultats des enquêtes sur le climat de l'investissement, le Maroc affiche le taux le plus élevé (figure 7.2.3).

Figure 7.2.3 : Contrainte d'accès au foncier industriel : comparaisons internationales

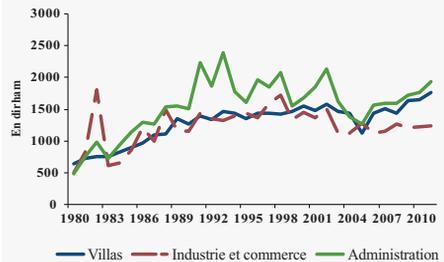


Source : Enquêtes sur le climat de l'investissement, divers pays

Malgré l'accès difficile au foncier industriel, les prix de ces terrains ne sont pas particulièrement élevés et restent inférieurs à ceux des terrains réservés à la construction immobilière. En 2011, le prix du mètre carré pour le terrain industriel (1 243 dirhams) était moins élevé que le prix du mètre carré pour les terrains réservés à la construction immobilière (1 758 dirhams) et les prix du foncier industriel évoluent moins rapidement que ceux du foncier dédié à la construction (figure 7.2.4). Ces niveaux de prix relativement bas s'expliquent par le fait que l'offre foncière pour l'industrie au Maroc est dominée par les terrains publics que le Gouvernement vend à des prix subventionnés. Le marché privé des

grandes surfaces en terres existe mais il est de petite taille. Ce marché dual des terrains industriels, caractéristique du Maroc, fait que le pays ne présente pas une offre de terrains répondant aux besoins du développement industriel. Lors des consultations avec le secteur privé et le Gouvernement du Maroc, plusieurs raisons ont été relevées pour expliquer l'origine de ce problème d'inadéquation entre la qualité des terrains industriels et les besoins des entreprises. Il s'agit principalement des décisions d'aménagement⁶³ et la configuration et/ou la localisation des zones qui ne correspondent pas aux besoins réels des investisseurs⁶⁴, des capacités insuffisantes de l'administration foncière et du manque de coordination.

Figure 7.2.4 : Évolution du prix du mètre carré



Source : HCP 2013⁶⁵

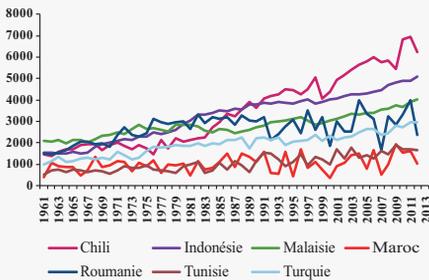
⁶³ Les besoins réels pour le développement industriel incluent l'accès à l'eau, l'accès à l'électricité, l'accès au réseau téléphonique, la fourniture des services de sécurité, etc.

⁶⁴ La configuration se réfère ici aux caractéristiques physiques du terrain aménagé (y compris la localisation).

⁶⁵ Les prix des immeubles ne sont pas inclus dans cette comparaison parce que l'immeuble peut être aussi bien industriel ou commercial que résidentiel.

Pour le foncier agricole, le faible rendement de la parcelle au niveau de la production est un indicateur du fait que le système foncier représente une contrainte à l'investissement. En effet, la comparaison du rendement des terres agricoles pour la production des céréales⁶⁶ (figure 7.2.5) entre le Maroc et les pays comparateurs montre que les rendements des parcelles agricoles sont restés faibles au Maroc pendant la période 1961-2012.

Figure 7.2.5 : Rendement des céréales au Maroc (1961-2012)



Source : Indicateurs de développement, Banque mondiale

Le faible niveau d'investissement lié à la parcelle agricole au Maroc est limité par l'insécurité foncière dans les zones rurales d'une part, et les problèmes de

*l'indivision et du morçèlement d'autre part*⁶⁷. L'insécurité foncière dans les zones rurales au Maroc a souvent été exacerbée par le faible niveau d'immatriculation, ce qui explique la faible volonté des tenanciers des terres collectives, par exemple, à apporter des améliorations foncières ou à entreprendre des projets d'aménagement ou de plantation⁶⁸. En revanche, les titulaires privés ont plus de liberté dans leur prise de décision concernant la stratégie de production à adopter puisqu'ils ont une plus grande sécurité sur leurs terres. Actuellement, selon plusieurs spécialistes, moins de 10 % des terres agricoles sont immatriculées.

*De même, le système d'héritage des terres familiales a eu pour effet que les parcelles agricoles ont été significativement morcelées et sont restées indivisibles après plusieurs générations*⁶⁹. Cette indivision n'incite pas à investir dans l'amélioration de la parcelle par les copropriétaires. Dans ce sens, et suite à l'enquête de la Banque mondiale conduite à Meknès et Séfrou, ce résultat a été confirmé. En effet, dans les deux régions, l'enquête a démontré que l'investissement lié à la parcelle était presque deux fois plus élevé sur les parcelles individuelles que sur les parcelles touchées par l'indivision (figure 7.2.6).

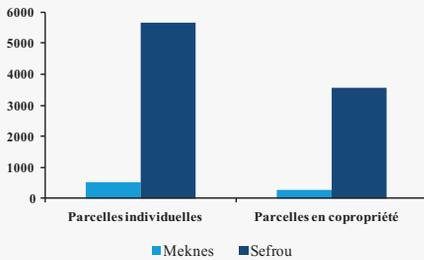
⁶⁶ Il faut noter que la culture des céréales occupe plus de 70% des terres arables. Le Maroc est un pays producteur de céréales alors qu'il a un avantage comparatif dans la production d'olives qui prend de 5 à 7 ans pour atteindre la maturité et exige de gros investissements (projets de plantation).

⁶⁷ Banque mondiale (2007) ; Lazarev (2012) ; Consultations avec le secteur privé et le Gouvernement 2014.

⁶⁸ Banque mondiale (2007).

⁶⁹ Ibid.

Figure 7.2.6 : Investissement et indivision



Source : Banque mondiale (2007)

7.2.3 Test de type 3 : Contournement de la contrainte

La diminution de la réserve des terrains de l'État dans les zones urbaines est considérée comme un facteur qui réduit l'offre de terrains industriels destinés à l'investissement.

Pour résoudre ce problème et aider les entreprises à contourner la difficulté d'obtenir des espaces industriels qui répondent à leurs besoins, l'État marocain s'est orienté vers la création de zones industrielles, ce qui a atténué, dans une certaine mesure, ce problème mais qui a parfois entraîné des contraintes d'ordre urbanistique⁷⁰. Ces zones industrielles sont

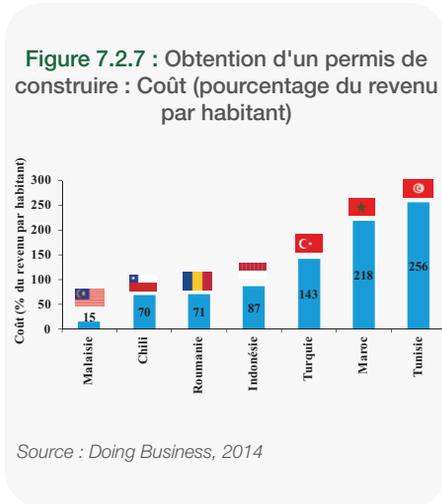
principalement des espaces aménagés, conformément aux lois et règlements en vigueur et sont censés être dotés des infrastructures et équipements de base indispensables au bon fonctionnement des unités industrielles tels que l'accès à l'eau, à l'électricité et au réseau téléphonique, la fourniture des services de sécurité, etc.

Toutefois, les zones industrielles ont souvent souffert d'un manque de planification et de coordination – dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'occupation des sols – et de régulation en matière d'aménagement, de commercialisation et de gestion des espaces d'accueil industriels. Ces problèmes ont fait que, très souvent, les infrastructures restent inachevées et les taux d'occupation sont faibles⁷¹. Lors des consultations, les entrepreneurs privés, en particulier les industriels présents dans les zones industrielles issues du Programme national d'aménagement des zones industrielles (PNAZI), ont aussi mentionné qu'ils ne sont pas suffisamment impliqués au niveau de l'aménagement ou de la gestion de ces zones. Par exemple, dans le Sud, c'est la qualité de l'infrastructure et des équipements qui pose problème et non la disponibilité des terrains ou le prix. Au contraire, à Casablanca ou à Rabat, le prix et la disponibilité des terrains sont les problèmes les plus importants.

⁷⁰ CNUCED 2008.

⁷¹ A cause de la multiplicité des acteurs en charge de la gestion du foncier, ce dernier souffre comme beaucoup d'autres secteurs d'un problème de coordination.

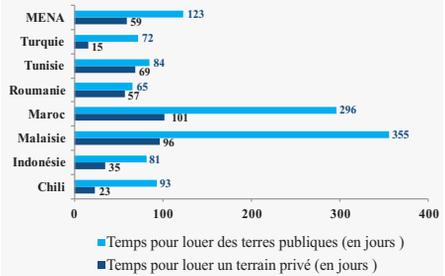
L'inefficacité de l'administration foncière et le manque de coordination au Maroc s'expriment également par des coûts d'obtention de permis élevés et des délais plus longs pour la location des terrains industriels. Ainsi, par rapport aux pays référents, le coût d'obtention d'un permis de construire au Maroc est assez élevé et atteint 218 % du revenu par habitant (à l'exception de la Tunisie où le coût atteint 256 % du revenu par habitant) (figure 7.2.7)⁷².



Le constat ci-dessus est confirmé en comparant les données relatives au temps nécessaire pour louer un terrain au Maroc et dans les pays référents. Les données de la Banque mondiale sur l'accès au foncier industriel « Accessing Industrial Land »

montrent que le Maroc présente les délais les plus longs (à l'exception de la Malaisie) pour louer un terrain (privé ou public) à vocation industrielle. Ces délais s'élèvent respectivement à 101 et 296 jours (figure 7.2.8).

Figure 7.2.8 : Temps pour louer un terrain (privé et public) en nombre de jours



Source : Investing across Borders, Accessing Industrial Land, Banque mondiale

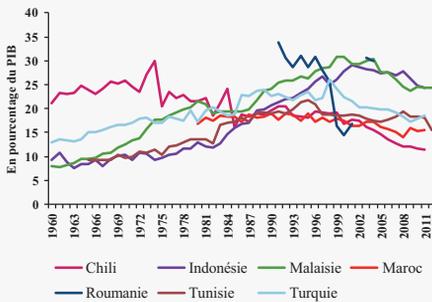
Pour lever la contrainte relative à l'accès au foncier agricole et permettre aux entreprises marocaines de la contourner et d'investir dans le secteur agricole, le Gouvernement marocain a adopté des politiques qui visent à réduire le morcellement et à minimiser l'indivision des exploitations. Il encourage le PPP, la standardisation et la régulation des baux ruraux, ainsi que la transformation des terres collectives en exploitations privées.

⁷² Les terrains industriels au Maroc sont soit loués soit achetés.

7.2.4 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux

Lorsque le foncier industriel représente une contrainte pour les investissements privés, les entreprises dont l'existence dépend de l'accessibilité aux terrains industriels répondant à leurs besoins deviennent peu nombreuses, ce qui est le cas du Maroc. En effet, la comparaison de la part du secteur manufacturier dans la formation du PIB du Maroc par rapport aux pays comparateurs (figure 7.2.9) montre que cette contribution est faible et peut être justifiée par les difficultés d'accès au foncier industriel.

Figure 7.2.9 : Valeur ajoutée du secteur manufacturier (en pourcentage du PIB)



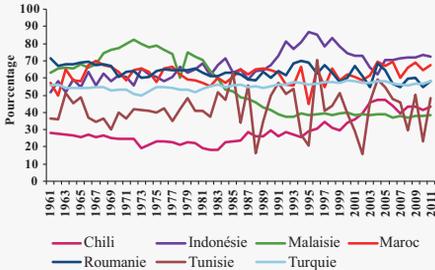
Source : Banque mondiale, 2014

Dans le cas du foncier agricole, et lorsqu'il y a rareté des terrains ou difficulté d'y accéder, une grande partie des terres agricoles est utilisée pour des cultures qui ne dépendent pas forcément d'un système foncier agricole efficace⁷³, ce qui est vérifié pour le cas du Maroc. En effet, la majorité des terres agricoles sont sous culture céréalière ne demandant pas d'importants investissements. Le Maroc investit plus dans la culture des céréales qui se prête mieux à la petite exploitation malgré l'avantage comparatif dans les autres cultures à plus grande valeur ajoutée ou dans l'arboriculture.

La comparaison de la proportion des terres arables dédiées aux cultures céréalières entre le Maroc et les pays référents confirme ce problème. En 2011, par exemple, 67 % des terres arables étaient dédiées à la culture des céréales, contre 38 % pour la Malaisie et 48 % pour la Tunisie (seule l'Indonésie a dépassé le Maroc, principalement à cause de la culture du riz) (figure 7.2.10).

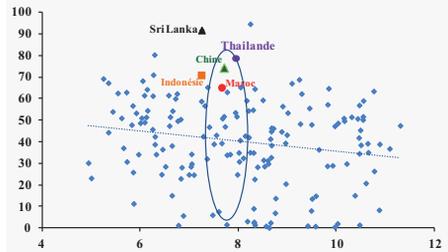
⁷³ Il est généralement admis que la culture des céréales est une culture ne demandant pas nécessairement de grands investissements.

Figure 7.2.10 : Terres arables sous culture des céréales



Source : Banque mondiale, 2014

Figure 7.2.11 : Terres arables sous culture des céréales et PIB par habitant



Source : Banque mondiale, 2014

De même, les plantations (à plus forte valeur ajoutée mais souvent reposant sur des cycles pluriannuels tel que l'arboriculture) sont rares parce qu'elles demandent généralement une grande sécurisation foncière. La figure 7.2.11 confirme ces résultats. Elle montre que le Maroc est loin au-dessus de la moyenne en termes de proportion en terres arables allouée à la culture des céréales. Parmi les pays ayant un PIB similaire au Maroc, seuls les pays asiatiques tels que l'Indonésie et la Thaïlande présentent un ratio supérieur.

7.3 Le système fiscal

7.3.1 Situation et défis

Le système fiscal est parmi les facteurs qui peuvent conduire à une faible appropriation du rendement de l'investissement privé. Dans le cas du Maroc, les taux d'imposition restent élevés comparés à ceux des pays ayant un PIB par habitant similaire et ce, malgré la baisse continue des taux d'imposition durant la dernière décennie. En outre, le niveau des cotisations sociales au profit de la

« Caisse nationale de sécurité sociale » (CNSS) reste relativement élevé par rapport à celui des pays similaires. D'autre part, la TVA constitue un problème pour les entreprises marocaines qui ont souvent des difficultés à récupérer leurs crédits TVA⁷⁴.

Le système fiscal a largement été utilisé par les autorités marocaines comme levier d'incitation économique. En effet, les recettes fiscales ont toujours représenté la principale source de financement du budget général de l'État. En 2012, par exemple, elles ont représenté environ 89 % du total des recettes ordinaires (tableau 7.3.1).

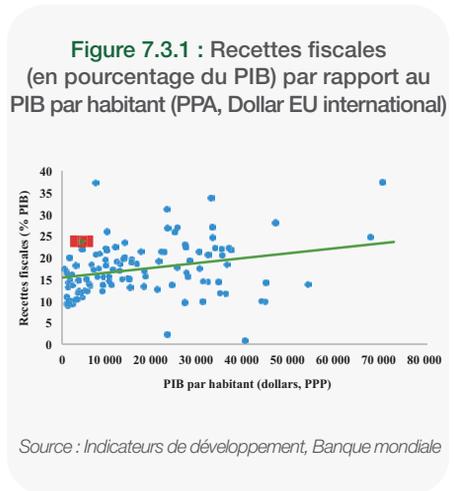
Tableau 7.3.1 : Évolution des recettes ordinaires (en millions de dirhams)

	1980	1990	2000	2010	2012
Recettes fiscales*	15 109	46 192	80 473	173 562	198 504
Recettes non fiscales	1 607	4 514	7 405	16 250	22 266
Total des recettes ordinaires	16 716	50 706	92 877	193 702	224 064
Part des recettes fiscales dans les recettes totales (en %)	90,4	91,1	86,6	89,6	88,6

* : Y compris la part de TVA affectée aux collectivités locales

Source : Ministère de l'économie et des finances

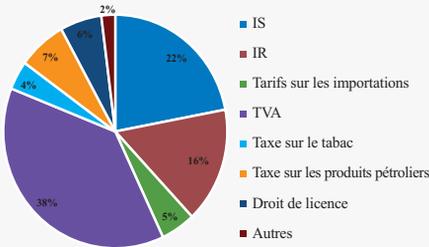
Dans ce sens, les recettes fiscales en pourcentage du PIB ont augmenté de façon constante de 16,4 % en 1980 à 23,7 % en 2012 (figure 7.3.1). Ces recettes sont relativement élevées par rapport aux pays ayant le même niveau de PIB par habitant.



En 2012, les trois quarts des recettes fiscales du Maroc proviennent de trois sources, à savoir : la TVA, l'impôt sur le revenu (IR), et l'impôt sur les sociétés (IS). Les autres sources importantes de revenus sont les taxes intérieures de consommation et les droits de douanes (figure 7.3.2).

⁷⁴ FMI, Rapport de consultation, Article IV, mars 2014.

Figure 7.3.2 : Recettes fiscales par source (2012)



Source : Ministère de l'économie et des finances

Le poids de la fiscalité ne pèse pas de façon équilibrée sur les agents économiques au Maroc : le poids de l'IS est supporté par une minorité d'entreprises et l'IR repose, pour l'essentiel, sur les revenus sous forme de salaires dans le secteur formel. A ce titre, selon le rapport « Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale » du Conseil économique, social et environnemental, 82 % des recettes de l'IS proviennent de la performance de 2 % des sociétés et 73 % des recettes de l'IR sont perçues sur les salariés des secteurs public et privé. Il faut par ailleurs noter la faible contribution des personnes physiques non salariées (commerçants, entrepreneurs exerçant à titre individuel, professions libérales)⁷⁵.

Dans la pratique, la fiscalité marocaine est dans un processus de réformes continu depuis le milieu des années quatre-vingt. Ces réformes sont mises en place dans le

but de réaliser une meilleure efficacité et une harmonisation avec les standards internationaux. L'objectif essentiel attendu de ces réformes est l'élaboration d'un système fiscal moderne, cohérent, efficient et équitable.

Ces réformes fiscales ont été aussi mises en place afin d'encourager la fiscalisation de l'économie informelle et de permettre la transition des entreprises qui la composent vers le secteur formel. Dans ce sens, le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2011 a prévu un taux de 15 % en matière d'IS pour la Très petite entreprise (TPE) dont le chiffre d'affaires hors taxe réalisé est inférieur à 2 millions de dirhams. En 2013, ce taux est passé à 10 % pour les entreprises réalisant un bénéfice fiscal inférieur ou égal à 300 000 dirhams. Des réformes ont été aussi mises en place pour moderniser l'administration fiscale et la qualité de ses services.

Malgré ce processus de réformes, les objectifs n'ont pas été atteints et le système fiscal a perdu en lisibilité. Les multiples réformes ont abouti à des écarts d'interprétation des dispositions en matière de révision fiscale entre l'administration et les agents économiques. Ces réformes continues ont fait de la fiscalité un outil très complexe pour les investisseurs privés qui l'ont souvent critiqué et le considèrent comme obstacle à l'expansion de leurs activités. Une réforme globale est en cours suite aux assises nationales sur la fiscalité organisées en 2013.

⁷⁵ Conseil économique, social et environnemental, 2012.

Encadré 7.3.1 : Principales réformes fiscales au Maroc¹

De nombreuses réformes ont été introduites par les lois de finances successives de 2000 à 2011 qui se sont traduites par la mise en place d'un ensemble de mesures de simplification, de rationalisation et d'harmonisation du système fiscal et dont le résultat a été :

- La réforme des droits d'enregistrement en 2004 ;
- L'amorce de la réforme de la TVA en 2005 ;
- L'élaboration du livre des procédures fiscales en 2005 ;
- L'élaboration du livre d'assiette et de recouvrement en 2006 ;
- Le regroupement des textes fiscaux dans un même volume : le Code général des impôts édité en 2007 ;
- L'intégration de la taxe sur les actes et conventions dans les droits d'enregistrement en 2008.

7.3.2 Test de type 1 : Coût élevé

L'objectif de ce test est de comparer le coût (délai, taux et lourdeur administrative) du système fiscal marocain par rapport aux pays référents. Si les délais sont très longs et les taux d'imposition sont élevés, ceci pourrait constituer une contrainte au développement du secteur privé.

Pour réaliser ce test, les indicateurs de « Doing Business » sur les délais de paiement des impôts et les taux d'imposition sont utilisés. La comparaison

de ces indicateurs et du positionnement du Maroc par rapport aux pays référents permettent de voir si la fiscalité est un problème pour le développement du secteur privé au Maroc.

Il y a eu une amélioration de la qualité de l'administration fiscale et une modernisation de ses services. Le Maroc est relativement compétitif par rapport aux pays référents (tableau 7.3.2) et se positionne dans la moyenne des pays de la région MENA en termes de délais et de nombre d'impôts payés par année.

Tableau 7.3.2 : Paiement d'impôts : délai (heures par année) et nombre (par année), Maroc et pays comparateurs

	MENA	Chili	Indonésie	Malaisie	Maroc	Roumanie	Tunisie	Turquie
Paiements (nombre par année)	19	6	51	13	17	41	8	15
Délai (heures par année)	184	291	259	133	238	216	144	223

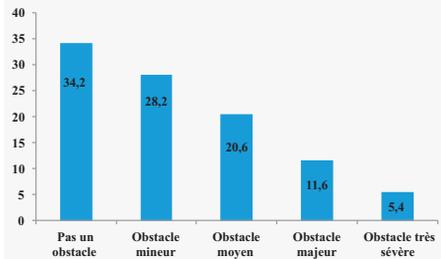
Source : *Doing Business, 2013*

Les réformes entreprises ont modernisé l'administration fiscale et ont permis la simplification des procédures et la réduction des délais de paiements des impôts. Seules 17 % des entreprises marocaines estiment que les relations avec l'administration fiscale sont contraignantes (obstacle majeur ou très sévère ; figure 7.3.3). Pour les entreprises marocaines, les procédures et délais de paiements et les relations avec l'administration fiscale ne constituent pas une difficulté.

En dépit des efforts accomplis dans le sens de la réduction des taux d'imposition, les entreprises opérant dans le secteur formel considèrent que ces taux restent relativement élevés et sont contraignants pour l'expansion de leurs activités. Dans ce sens, et dans un objectif de réduction du poids de la fiscalité sur l'entreprise, il y a eu plusieurs révisions à la baisse du taux de l'IS. Ce taux qui était fixé à 45 % en 1987 a connu plusieurs baisses⁷⁶ pour s'établir à 30 % à partir de

2008. En outre, le taux de l'IS appliqué aux établissements de crédits et organismes assimilés a été réduit de 39,6 % à 37 % à compter de 2008.

Figure 7.3.3 : Degré de difficulté que les relations avec l'administration fiscale représentent pour les opérations de l'entreprise



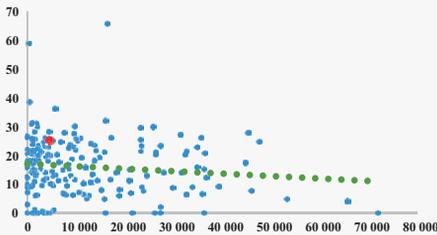
Source : *Enquête entreprises, Banque mondiale*

Ce constat est confirmé par le rapport « Doing Business » de 2013 qui compare les impôts sur les bénéfices, les impôts sur le revenu et les autres taxes en pourcentage des bénéfices de l'entreprise. Ainsi, comme

⁷⁶ En passant à 44 % en 1988, 38 % en 1993, 36 % en 1994 et 35 % en 1996.

on peut le voir sur la figure 7.3.4, malgré la réduction des impôts sur les bénéfices de 35 % à 30 % en 2008, ils restent très élevés au Maroc par rapport aux autres pays.

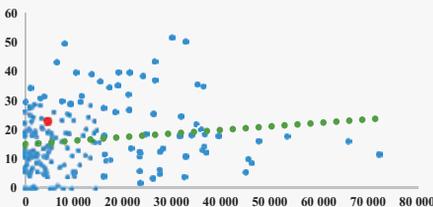
Figure 7.3.4 : Taxes sur les profits par rapport au PIB par habitant (2012)



Source : Doing Business, 2013

C'est le cas aussi pour les impôts sur le travail et les charges sociales (figure 7.3.5).

Figure 7.3.5 : Fiscalité du travail et charges sociales (pourcentage bénéfice) vs PIB par habitant (2012)

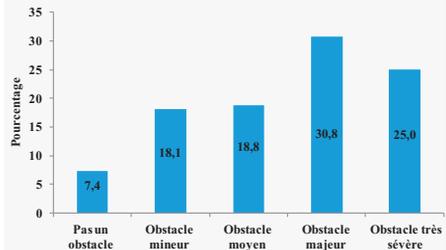


Source : Doing Business, 2013

Il convient de noter que la comparaison des taux d'imposition au Maroc avec ceux en vigueur dans les autres pays de l'échantillon ne tient pas compte de l'effort consenti en matière de dépenses fiscales qui s'élèvent, au Maroc, à 4,1 % du PIB en 2012 alors qu'elles ne représentent que 1,4 % en Turquie (2007) et 3,6 % en Chili (2012).

Lors de l'enquête sur le climat des affaires réalisée par la Banque mondiale, 55,8 % des entreprises marocaines considèrent que les taux d'imposition sont élevés au Maroc et que les activités informelles représentent pour elles une concurrence déloyale (figure 7. 3.6).

Figure 7.3.6 : Degré de difficulté que le taux d'imposition représente pour les opérations de l'entreprise



Source : Enquête entreprises, Banque mondiale

Ce taux est élevé par rapport aux pays comparateurs : 30 % en Tunisie, 19 % pour la Turquie, 25 % pour la Malaisie et 16 % pour le Chili.

Par ailleurs, 63 % des entreprises opérant sur le marché local et 55 % des entreprises partiellement exportatrices considèrent les taux d'imposition comme une contrainte majeure ou très sévère (tableau 7.3.3).

Ce problème se pose d'une manière moins importante pour les entreprises exportatrices (uniquement 38 %), et ceci s'explique par les avantages fiscaux dont elles bénéficient.

Tableau 7.3.3 : Perception par les entreprises marocaines des taux d'imposition et de l'administration fiscale

0 : Aucun obstacle, 1 : Obstacle mineur, 2 : Obstacle moyen, 3 : Obstacle majeur, 4 : Obstacle très sévère, NA : pas de réponse

Réponse	NA	0	1	2	3	4
Taux d'imposition						
Entreprises totalement exportatrices	0,0	9,9	35,5	16,5	25,6	12,4
Entreprises partiellement exportatrices	0,8	7,3	17,9	18,7	30,6	24,8
Entreprises opérant sur le marché local	0,0	7,0	4,7	25,6	34,9	27,9
Formalités administratives						
Entreprises totalement exportatrices	0,0	25,8	45,0	18,3	7,5	3,3
Entreprises partiellement exportatrices	1,1	33,8	27,9	20,4	11,5	5,4
Entreprises opérant sur le marché local	0,0	39,5	18,6	27,9	2,3	11,6

Source : Enquête entreprises, Banque mondiale

Il est, par ailleurs, intéressant de noter que la perception de la qualité de l'administration fiscale s'est améliorée plus vite que la perception du niveau d'imposition, par les entreprises formelles.

Ceci nous conforte dans le fait que c'est le niveau d'imposition, et non l'administration fiscale, qui constitue une contrainte potentielle à la croissance.

7.3.3 Test de type 2 : Relation entre les indicateurs du système fiscal et le PIB par habitant

Ce test permet d'analyser la relation entre le niveau du PIB par habitant et le

système fiscal. Il cherche à vérifier si les taux d'imposition sur le revenu ou sur les sociétés sont en corrélation avec la productivité de l'investissement privé et du PIB par habitant.

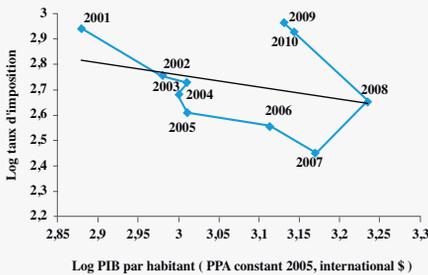
En pratique, la réduction des taux d'imposition ou les exonérations fiscales ont un impact positif sur l'investissement.

Les taux d'imposition bas encouragent les entreprises à investir et à développer leurs activités et réduisent l'ampleur de l'activité informelle.

À l'inverse, des taux d'imposition élevés peuvent avoir un impact négatif sur

l'activité économique, sur l'initiative d'investissement privé et, par conséquent, sur la croissance économique. En effet, comme l'ont montré Gwartney & Lawson (2006)⁷⁷, des taux d'impositions très élevés peuvent affecter la croissance économique de trois manières : (i) ils peuvent décourager l'effort de travail, (ii) ils faussent les signaux des prix et encouragent les individus à substituer des biens moins souhaités mais fiscalement déductibles contre les biens plus désirés et fiscalement non déductibles et (iii) ils réduisent les initiatives privées et la volonté d'investir dans le capital physique et humain. Dans le cas du Maroc, on note bien une relation négative entre les taux d'imposition et le PIB par habitant (figure 7.3.7).

Figure 7.3.7 : Relation entre les taux d'imposition et le PIB par tête au Maroc



Source : HCP & Economic freedom of the World

Afin d'éviter la fuite de certaines entreprises (particulièrement les petites) vers des activités informelles et d'encourager la fiscalisation de l'économie informelle, les autorités marocaines ont entrepris, depuis 2005, une nouvelle vague de réformes fiscales pour les PME, visant à faire de la TVA une taxe pivot de la fiscalité marocaine et à limiter le secteur informel qui se développe aux dépens du secteur formel.

7.3.4 Test de type 3 : Contournement de la contrainte

L'objectif de ce test est de voir comment les entreprises contournent la fiscalité.

En pratique, pour éviter ce problème, les entreprises se tournent partiellement ou totalement vers les activités qui bénéficient des exonérations ou d'un régime fiscal spécial ou encore vers le secteur informel.

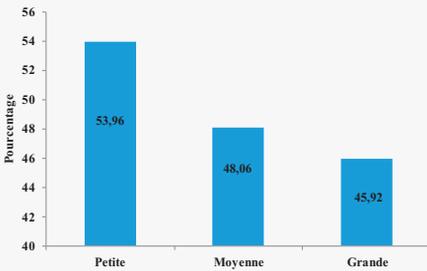
En effet, dans les pays en développement, ce problème de coût du système fiscal élevé est souvent accompagné par un secteur informel très développé. Les entreprises préfèrent ainsi opérer dans l'informel ou avoir certaines activités informelles pour ne pas avoir à payer un impôt qu'elles jugent trop élevé.

Malgré la mise en place de différentes réformes, ces dernières n'ont pas eu

⁷⁷ Gwartney, J.D & Lawson, R.A, 2006.

l'impact positif attendu puisque le secteur informel continue à pénaliser les activités formelles (figure 7.3.8).

Figure 7.3.8 : Pourcentage des entreprises qui souffrent de la concurrence du secteur informel par taille d'entreprise



Source : Enquête entreprises, Banque mondiale

Ce constat a été confirmé lors des consultations avec le secteur privé dans le cadre de ce diagnostic de croissance.

En effet, le mode de calcul et de paiement des impôts est jugé très compliqué, alors qu'en matière de politique fiscale, les investisseurs attendent avant tout un système stable, transparent et simple et que les exonérations n'influencent que de manière marginale leurs décisions. La charge fiscale est considérée inégale et pèse essentiellement sur les salariés et sur les entreprises du secteur formel au profit d'un secteur informel qui leur livre une concurrence déloyale.

Pour contourner ce problème et réduire l'impact négatif des taux d'imposition sur l'investissement privé et la croissance économique, des mesures ont été prises dans le but de (i) stabiliser les recettes par une mobilisation plus importante des recettes fiscales internes, (ii) réduire les distorsions fiscales qui résultent de certaines lacunes du dispositif législatif (multiplicité des exonérations, rétrécissement de l'assiette fiscale, etc.) et (iii) promouvoir une plus grande équité fiscale.

7.3.5 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux

L'objectif de ce test est de voir quelles sont les entreprises qui réussissent à prospérer malgré le taux d'imposition élevé. En pratique, pour développer leurs activités malgré une fiscalité élevée, les entreprises se tournent vers les activités qui bénéficient des exonérations ou d'un régime fiscal spécial.

Au Maroc, certaines entreprises exerçant dans des secteurs à avantages fiscaux ou dont l'activité est très lucrative arrivent à se développer malgré les taux d'imposition élevés. Il s'agit des entreprises dont l'activité principale est le BTP, de celles exerçant dans le secteur agricole et de celles exportatrices (de produits ou de services par exemple, ou les entreprises minières...). Cette situation aboutit souvent à une allocation sous

optimale des facteurs de production en les détournant des secteurs qui sont plus créateurs de croissance et d'emplois.

En pratique, si les taux d'imposition élevés sont contraignants pour le développement du secteur privé, il y aura très peu de PME qui deviennent de grandes entreprises. Ce constat est confirmé pour le cas du Maroc. En effet, la taille des entreprises privées varie très peu et les petites entreprises ont tendance à rester petites tandis que les grandes entreprises restent grandes. Ainsi, la probabilité qu'une entreprise de moins de 10 salariés ait plus de 100 après 5 ans est de 0,4 % (tableau 7.3.4⁷⁸). Uniquement 24 % des entreprises de moins de 5 salariés ont augmenté leurs effectifs en une période de 5 ans.

Tableau 7.3.4 : Degré de difficulté de l'accès au foncier par taille d'entreprise

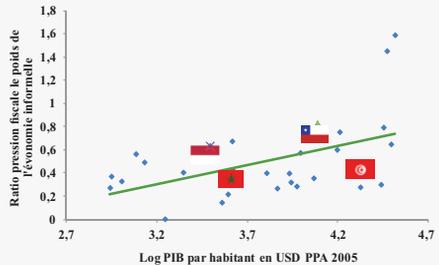
Taille	Sortie	[0-5]	[6,10]	[11,20]
[0-5]	37,88	38,24	16,56	5,4
[6,10]	30,35	14,61	36,11	13,07
[11,20]	29,83	4,9	15,56	28,67
[21,50]	28,78	1,28	4,37	11,11
[51,100]	29,96	1,21	0	2,43
> 100	26,61	0,81	0,81	0,4

Taille	[21,50]	[51,100]	> 100
[0-5]	1,65	0,18	0,09
[6,10]	5,04	0,51	0,31
[11,20]	16,28	3,46	1,3
[21,50]	33,7	14,75	6,01
[51,100]	8,5	33,2	24,7
> 100	4,44	8,87	58,06

Source : Banque mondiale

L'analyse de la relation entre les taux de pression fiscale par rapport au poids de l'activité informelle et le PIB par habitant montre que les entreprises qui résistent à cette contrainte sont généralement les entreprises ayant des activités informelles (partiellement ou totalement) (figure 7.3.9).

Figure 7.3.9 : Corrélation entre le ratio de la pression fiscale et le poids de l'économie informelle



Source : Banque mondiale

7.3.6 Les effets de second rang

Les taux d'imposition sont considérés comme élevés au Maroc et contraignants pour le développement du secteur privé. Mais le relâchement de cette contrainte pourrait avoir des risques macroéconomiques très importants. En effet, les recettes fiscales constituent la part la plus importante des recettes du Gouvernement marocain (en

⁷⁸ Voir section 7.4 Le marché du travail pour plus de détails.

moyenne 90 % durant les dernières années). La baisse des taux d'imposition pourrait réduire les recettes fiscales et affecter les équilibres macroéconomiques.

7.4 Le marché du travail : coût financier et réglementaire du travail

7.4.1 Situation et défis

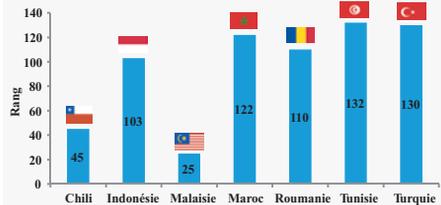
Au-delà de son rôle social, la régulation du marché du travail est un élément clé du développement économique et de la promotion de l'investissement, notamment privé.

Des études empiriques ont révélé que l'excès de réglementation du marché du travail tend à réduire la productivité, la croissance et l'emploi⁷⁹ et que le coût réglementaire élevé du travail : i) réduirait l'employabilité de la croissance ; ii) tirerait les salaires vers le bas ; iii) augmenterait le chômage et iv) bloquerait l'investissement et l'innovation, facteurs essentiels à la croissance de la productivité. Afin d'établir un équilibre convenable entre les intérêts de l'employeur et les droits du travailleur, le Maroc régule son marché du travail grâce à un Code du travail.

Les indicateurs du Forum économique mondial de mesure de l'efficacité du

marché du travail semblent montrer que le Maroc présente un Code du travail relativement rigide par rapport aux pays comparateurs. Bien que cet indicateur se soit amélioré au cours des dix dernières années, le Maroc fait toujours partie des pays les moins bien classés en termes d'efficacité du marché du travail (122^{ème} sur un total de 151 en 2013) (figure 7.4.1).

Figure 7.4.1 : Classement des pays pour l'efficacité du marché du travail



Source : Forum économique mondial. Rapport sur la compétitivité mondiale, 2013-2014

Cependant, bien que la détermination des salaires soit considérée comme souple au Maroc (43^{ème} rang sur 151 pays), cette souplesse est contrebalancée par la difficulté de se séparer d'un employé en termes de coût et de démarches, critère pour lequel le Maroc n'occupe pas une

⁷⁹ Besley et Burgess, 2004, Almeida et Carneiro, 2008, et Poschke, 2006.

bonne place. Ce constat est également confirmé par le classement effectué par le WEF 2013-2014 dans lequel le Maroc

affiche les coûts de licenciements les plus élevés par rapport aux pays comparateurs (tableau 7.4.1).

Tableau 7.4.1 : Classement des pays en termes d'efficience du marché du travail

	Maroc	Turquie	Tunisie	Roumanie	Malaisie	Indonésie	Chili
Flexibilité	76	111	93	92	29	133	65
Coopération dans les relations patronat-employés	91	82	119	139	19	49	43
Souplesse dans la détermination des salaires	43	32	129	73	33	106	19
Pratiques d'embauche et de licenciement	93	59	105	84	26	39	74
Coût du licenciement en semaine de salaires	97	128	55	8	110	141	120
Effets des charges sociales sur les incitations à travailler	48	108	71	146	10	27	16
Efficacité de l'utilisation des talents	135	133	140	115	32	56	47
Rémunération et productivité	67	61	108	94	2	29	33
Confiance en la gestion professionnelle	90	66	98	131	21	34	36
Capacité du pays à retenir les talents	54	78	74	138	20	39	12
Capacité du pays à attirer les talents	43	89	103	132	22	28	24
Femmes dans la population active, ratio par rapport aux hommes	141	134	136	77	121	115	106

Source : Forum économique mondial. Rapport sur la compétitivité mondiale, 2013-2014

Même si les objectifs de protection de l'emploi sont importants, le Code du travail marocain semble avoir un effet négatif sur la création d'emplois. A cet égard, il est important de mesurer cet effet et son impact sur la productivité et la croissance économique marocaine.

7.4.2 Test de type 1 : Coût élevé du travail

L'objectif de ce test est de voir si la réglementation et le coût financier

constituent un obstacle à l'embauche au Maroc. Si la réglementation est rigide et le coût financier élevé, ils pourraient constituer une contrainte à l'augmentation de la taille des entreprises.

Ce test est réalisé à partir des résultats de l'Enquête entreprises effectuée en 2007. Le coût de la réglementation et le coût financier du travail sont observés à partir du classement des contraintes à l'activité économique effectué par les entreprises.

Selon cette enquête les entreprises marocaines ne classent pas la réglementation du marché du travail en haut de la liste des obstacles qu'elles rencontrent. Seulement 15,8 % des entreprises marocaines identifient la législation du travail comme contrainte majeure à l'activité économique contre une moyenne mondiale de 12,8 %⁸⁰.

Toutefois, une part importante de ces entreprises exprime son souhait de s'agrandir. Plus de 29 % des grandes entreprises marocaines souhaiteraient augmenter le nombre de leurs employés si elles pouvaient le faire sans restrictions (autorisation, coût, délais, qualification...) (tableau 7.4.2).

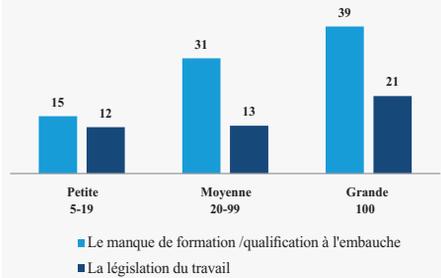
Tableau 7.4.2 : Taille optimale des entreprises en nombre d'employés souhaités, exprimée en pourcentage du nombre d'employés actuel

	Petite	Moyenne	Grande
Pour une réduction de 20 %	1,5	2,2	3,9
Pour une réduction de 10 %	5,1	7,9	7,8
La taille actuelle est la taille désirée	62,0	57,4	46,3
Pour une augmentation de 10 %	13,9	15,2	20,3
Pour une augmentation de 20 %	4,4	4,3	5,6
Pour une augmentation de 50 %	0,7	2,2	3,0

Source : Enquête Entreprises 2007, Banque mondiale

Cependant, la contrainte à l'augmentation de la taille des entreprises serait davantage due au manque de qualification du personnel à l'embauche qu'à la législation du travail. En effet, 20,6 % des entreprises marocaines citent la législation du travail comme un obstacle majeur ou très important à leur activité contre plus de 39 % qui perçoivent le manque de formation et de qualification du personnel à l'embauche comme une contrainte majeure (figure 7.4.2).

Figure 7.4.2 : Obstacles majeurs à la conduite des opérations des entreprises



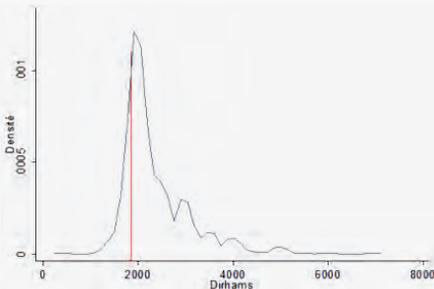
Source : Enquête Entreprises 2007, Banque mondiale

Par rapport aux pays comparateurs, le coût du travail au Maroc est relativement élevé. Le salaire minimum est proche de la productivité moyenne par travailleur.

⁸⁰ Cette moyenne est calculée à partir de la moyenne simple des estimations ponctuelles au niveau des pays. Pour chaque économie, seule la dernière année disponible des données d'enquête est utilisée dans ce calcul.

Par rapport à son niveau de revenu par tête, le Maroc valorise le travail peu qualifié. Cette observation est corroborée par la distribution des salaires, avec très peu de salariés percevant moins que le SMIG (figure 7.4.3).

Figure 7.4.3 : Distribution des salaires dans le secteur industriel (2007)



Source : Enquête entreprises 2007, Banque mondiale

Au Maroc, les salaires font l'objet d'une négociation centralisée et deux salaires minimums officiels sont fixés, pour les ouvriers de l'agriculture et pour le reste des secteurs. L'objectif de la réglementation est de garantir un niveau de vie convenable à ces travailleurs. Toutefois, des salaires trop élevés par rapport à la productivité marginale

du travail peuvent entraîner une perte de compétitivité.

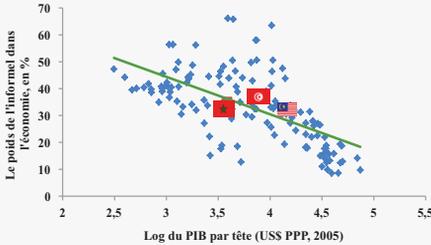
La distribution des salaires du secteur privé montre que la majorité des entreprises marocaines rémunèrent leurs employés au SMIG. Il convient de noter que l'écart entre le salaire minimum fixé à 1 845 dirhams en 2007 et le salaire moyen qui s'élève à 2 442 dirhams⁸¹, la même année, est relativement élevé. A cet égard, Mourji *et al.* (2004) montrent que le salaire minimum contribue significativement à rehausser le salaire moyen dans l'entreprise marocaine.

7.4.3 Test de type 3 : Contournement de la contrainte

Si la réglementation et le coût du travail constituaient une contrainte majeure à leur activité économique, les entreprises marocaines essaieraient de les contourner. Ainsi, l'un des moyens serait d'employer des travailleurs dans l'informel. Le poids de l'informel dans l'économie marocaine est relativement peu élevé compte tenu du revenu par tête, contrairement à la Tunisie et à la Malaisie qui affichent des poids plus élevés qu'attendu compte tenu de leur niveau de revenu par tête (figure 7.4.4).

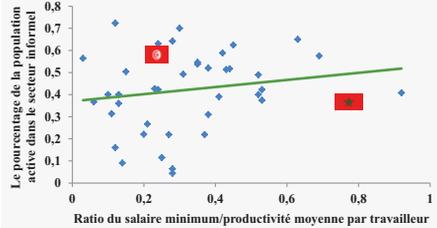
⁸¹ Estimé à partir de données de l'Enquête Entreprises 2007.

Figure 7.4.4 : Informalité et PIB par habitant (2007)



Source : Schneider et al. 2007 & WDI, Banque mondiale

Figure 7.4.5 : Relation entre la population active dans le secteur informel et le ratio salaire minimum/productivité moyenne par travailleur (2007)



Source : Doing Business, Banque mondiale

Le secteur informel ne semble pas être alimenté par la volonté de contourner la contrainte liée à une législation du travail trop stricte. Le développement du secteur informel peut avoir plusieurs causes, notamment le contournement de la contrainte d'une fiscalité trop élevée. Malgré l'importance du salaire minimum par rapport à la productivité moyenne par travailleur, le pourcentage estimé de la population active employée dans le secteur informel au Maroc est faible (figure 7.4.5). Ces observations permettent de conclure que le coût du travail ne semble pas être la cause principale alimentant l'informel.

De nombreuses entreprises contournent le manque de souplesse du Code du travail en ne maintenant pas les emplois au-delà de la période d'essai (12 mois), période à l'issue de laquelle tous les contrats d'emploi doivent être convertis en contrats à durée indéterminée comme l'exige le Code du travail marocain. Ainsi, l'éviction de nombreux employés au bout d'une année n'incite pas les entreprises à les former et à adopter ou à développer des technologies plus complexes qui nécessitent un capital humain stable au sein de l'entreprise.

Parallèlement, si une importante part des entreprises marocaines semble respecter la législation du travail, il n'en demeure pas moins que le nombre de grèves dans le secteur de l'industrie reste relativement élevé. En 2012, le Maroc a enregistré 335 grèves déclenchées dans le secteur de l'industrie, contre 418 en 2011⁸², avec un taux de participation de plus de 45 %. Les motifs⁸³ de ces grèves déclenchées portent notamment sur le retard ou le non-paiement des salaires (19,7 %), l'atteinte aux avantages sociaux (14,7 %) et le licenciement (12,5 %).

Contrairement au secteur industriel, les conflits sociaux dans l'agriculture sont principalement dus à des pratiques de licenciement considérées abusives par les employés. Dans le secteur agricole, les principales causes du déclenchement des grèves sont le licenciement (40 %), la durée de travail et les congés payés (22 %), les salaires (14 %) et la sécurité sociale (8 %).

Néanmoins, l'impact économique de ces grèves est difficilement mesurable. De manière générale, l'absence de données et

d'études sur les impacts directs et indirects des conflits de travail ne permet pas d'évaluer leur coût économique et social ni les efforts déployés pour les contenir. Toutefois, ce nombre important de grèves sous-entend le non-respect de la législation du travail.

7.4.4 Test de type 4 : Hippopotames & chameaux

L'objectif de ce test est de voir quelles sont les entreprises qui arrivent à s'agrandir en contournant la réglementation du travail. En effet, si la réglementation et le coût du travail sont réellement contraignants, très peu de petites et moyennes entreprises peuvent devenir grandes.

Comme illustré auparavant par la matrice de transition (tableau 7.3.4, ci-haut), la probabilité qu'une entreprise de moins de 10 salariés ait plus de 100 salariés après cinq ans est de 0,4 % seulement.

De même, cette matrice fait ressortir que seulement 24 % des entreprises de moins de cinq salariés ont accru leur effectif en cinq ans. Ces 24 % peuvent être considérées des entreprises ayant surmonté la contrainte de la réglementation et du coût du travail.

⁸² Ce chiffre est principalement lié à l'effet de contagion de la vague de révoltes dans les pays arabes, notamment régionaux.

⁸³ Chiffres du Ministère de l'emploi et des affaires sociales.

7.5 Gouvernance, corruption et transparence

7.5.1 Situation et défis

La notion de bonne gouvernance⁸⁴ est au centre des débats sur les déterminants de la croissance économique, en particulier sur les conditions de développement du secteur privé. Ainsi, il est de plus en plus admis que la bonne gouvernance (qui se manifeste à travers la qualité des institutions) est nécessaire pour accélérer le développement économique d'un pays. Selon le PNUD⁸⁵ la bonne gouvernance se base sur sept caractéristiques principales : la légitimité politique et l'imputabilité, la liberté d'association et de participation, l'existence d'un système judiciaire fiable, la responsabilisation, la liberté d'information et d'expression, la gestion efficace et efficiente du secteur public et la coopération avec les organisations de la société.

Au cours de la dernière décennie, le Maroc s'est inscrit, dans un processus de réformes visant à renforcer l'efficience institutionnelle. Ce processus a été couronné par l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011, visant la consolidation de l'État de droit, la consécration des principes de séparation des pouvoirs, la

reddition des comptes et l'adoption d'une charte des services publics qui fixe les règles de bonne gouvernance relatives au fonctionnement des administrations publiques, des régions et des collectivités territoriales et des autres organismes publics. Dans ce sens, les autorités marocaines ont adopté en 2012 un Code de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et établissements publics (EEP). En outre, une nouvelle Loi organique des finances, en cours d'adoption, consacre le principe de la performance dans la gestion publique.

Toutefois, malgré ces efforts, la gouvernance reste une préoccupation pour les autorités marocaines. Les indicateurs de liberté économique de la « Fondation Héritage » pour 2013, mettent en évidence des faiblesses particulières, notamment dans les domaines de la gouvernance et de la corruption, des droits de propriété et de la liberté du travail.

Ce constat est confirmé par la comparaison des indicateurs du Maroc avec ceux des pays référents. En effet, le Maroc affiche le score le plus bas, après l'Indonésie, en matière d'absence de corruption (34 sur 100) et de droit de propriété (40 sur 100), témoignant ainsi

⁸⁴ Selon l'Institut sur la gouvernance, la gouvernance se définit comme: « l'ensemble des établissements, des procédés et des traditions qui dictent l'exercice du pouvoir, la prise de décision et la façon dont les citoyens font entendre leur voix. », Agence canadienne de développement international, mars 1997.

⁸⁵ PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.

de problèmes de bonne gouvernance des institutions marocaines. Ces indicateurs montrent que plusieurs insuffisances et

dysfonctionnements susceptibles de freiner les investissements se rapportent à la gouvernance (tableau 7.5.1).

Tableau 7.5.1 : Indicateur de liberté économique de la « Fondation Heritage » (Maroc et pays comparateurs, 2013)

	Maroc	Chili	Indonésie	Malaisie	Tunisie	Turquie	Roumanie
Score global	60	79	57	66	57	63	65
Droit de propriété	40	90	30	55	40	50	40
Absence de corruption	34	72	30	43	38	42	36
Liberté fiscale	71	78	83	85	75	77	88
Liberté d'activité	76	71	50	80	83	68	70
Liberté du travail	30	74	51	72	70	43	64
Liberté commerciale	71	82	75	77	58	85	87
Liberté d'investissement	70	85	35	45	35	65	80
Liberté financière	60	70	50	50	30	60	50

Source : « Fondation Heritage, 2013 », Notes sur une échelle de 0 à 100

Dans ce contexte, le Maroc a occupé la 91^{ème} place en 2013 parmi 177 pays en termes de perception de la corruption mesurée par l'indice de « Transparency International », avec un score de 37 sur 100.

Selon « World Governance Indicators », les indicateurs du Maroc sur la gouvernance et la lutte contre la corruption⁸⁶ ont été parmi les moins performants en 2013 : -0,04⁸⁷ en matière d'efficacité des politiques et institutions des pouvoirs publics et -0,41 pour le contrôle de la corruption, derrière le Chili, la Tunisie et la Turquie (tableau 7.5.2).

Tableau 7.5.2 : Indicateurs de Gouvernance (2013)

	Efficacité des pouvoirs publics	Contrôle de la corruption
Chili	1,3	1,6
Indonésie	-0,3	-0,7
Malaisie	1,0	0,3
Maroc	0,0	-0,4
Roumanie	-0,3	-0,3
Tunisie	0,0	-0,2
Turquie	0,4	0,2

Source : « World Governance Indicators » 2013, Banque mondiale

⁸⁶ Indicateurs se rapportant sur «Government effectiveness» et «control of corruption», World Governance Indicators.

⁸⁷ Score qui varie de -2,5 (faible) à 2,5 (fort).

Des efforts restent à faire pour renforcer l'Etat de droit, accélérer la réforme de la justice et appuyer les dispositifs d'intégrité dans les affaires et les codes de conduite des entreprises. Les efforts de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) en matière de sensibilisation des entreprises à la prévention de la corruption doivent être encouragés en appuyant leur généralisation et leur diffusion.

Les résultats de « l'Enquête Entreprises » de la Banque mondiale (2007) confirment ce problème lié à la gouvernance et en particulier à la corruption. En effet, 27,3 % des entreprises marocaines ont déclaré que la corruption constituait un obstacle majeur à leur activité. Ce chiffre est nettement supérieur à celui de la Malaisie (16,3 %), du Chili (17,5 %) et de l'Indonésie (14,1 %).

Le problème de la corruption a, cependant, été rarement soulevé par les entrepreneurs lors des consultations avec le secteur privé. La corruption est évoquée pour certains secteurs et relativement aux procédures judiciaires.

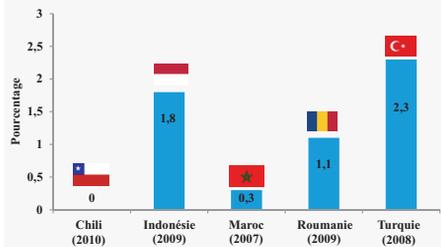
7.5.2 Test de type 1 : Coût élevé

L'objectif de ce test est d'analyser le coût supporté par l'entreprise en raison de la mauvaise gouvernance des institutions publiques. Ce test est réalisé en comparant les données des « Enquêtes entreprises » de

la Banque mondiale relatives aux valeurs des cadeaux que les entreprises marocaines payent pour l'exécution d'un contrat public. Ainsi, si ces taux sont élevés, ils témoignent d'un problème de gouvernance et de contrôle de corruption au sein de l'administration et des EEP.

La corruption ne semble pas représenter pour les entreprises marocaines une part importante de la valeur de leurs contrats (figure 7.5.1). Les données de l'Enquête Entreprises de la Banque mondiale montrent que les entreprises marocaines paient 0,3 % de la valeur de leurs contrats en « cadeaux », ce qui constitue un coût très faible comparé à la Turquie (2,3 %), la Roumanie (1,1 %) et l'Indonésie (1,8 %). Ce coût faible peut, en partie, expliquer pourquoi environ 73 % des entreprises marocaines ne considèrent pas la corruption comme une contrainte majeure.

Figure 7.5.1 : Valeur des montants additionnels nécessaires à l'exécution d'un contrat public (pourcentage de la valeur du contrat)



Source : Enquête entreprises, Banque mondiale

7.6 Barrières commerciales

7.6.1 Introduction

Convaincu de l'importance de l'ouverture au commerce international dans son processus de développement, le Maroc s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans des réformes de simplification des procédures commerciales, de diversification et d'élargissement de ses relations commerciales à travers l'instauration de nombreux accords de libre-échange et la réduction des mesures tarifaires et non tarifaires qui en découlent.

L'ouverture d'une économie peut être approchée à travers l'évolution des exportations de biens et services sur les marchés étrangers, des importations d'intrants, de l'accueil des investisseurs étrangers, du recours aux financements extérieurs ou encore de l'adoption de réglementations communes. L'analyse est focalisée essentiellement sur l'accès des biens étrangers au marché domestique et des biens domestiques aux marchés étrangers. Différents effets positifs peuvent être attendus de la libéralisation des échanges de biens et services. Un accroissement de la concurrence des biens étrangers sur le marché domestique peut inciter les entreprises domestiques à innover mais aussi à utiliser des intrants importés de

meilleure qualité ou moins chers, améliorant ainsi leur efficience (Aghion *et al.*, 2009). Il est aussi possible que l'effet de la concurrence étrangère engendre une réallocation des ressources des entreprises domestiques les moins productives vers les plus productives (Melitz, 2003). Enfin, un meilleur accès des entreprises domestiques aux marchés étrangers en vue de répondre aux demandes potentielles leur permet de réaliser des économies d'échelle et d'acquérir un savoir-faire.

Les efforts déployés par le Maroc en termes d'ouverture ont été considérables depuis le milieu des années 90. Afin d'analyser si les barrières commerciales constituent une entrave au développement économique du Maroc, la présence et l'évolution des barrières tarifaires et des barrières non tarifaires est analysée, ainsi que leur rôle.

7.6.2 Situation et défis

- **Accords commerciaux**

Les accords commerciaux préférentiels conclus par le Maroc constituent un pilier de sa stratégie de libéralisation et d'ouverture. En effet, le Maroc s'est engagé relativement tôt dans un processus d'ouverture aux échanges avec la signature des accords du GATT (General Agreement

on Tariffs and Trade) en 1987, puis son adhésion à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) en 1995. Cette forte volonté du Maroc s'est poursuivie avec la signature de plusieurs accords préférentiels de libre-échange avec l'Union européenne,

l'Association européenne de libre échange (A.E.L.E), les Etats-Unis, la Turquie ou encore des pays de la Ligue arabe. L'essentiel des accords commerciaux conclus par le Maroc depuis la fin des années 1990 est récapitulé au tableau 7.6.1 ci-dessous.

Tableau 7.6.1 : Les accords commerciaux du Maroc

	Date d'entrée en vigueur	Membres
Accords préférentiels bilatéraux et régionaux		
- Accord d'Association Maroc-Union européenne	2000	Pays de l'Union européenne
- Accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E)	2000	Suisse, Islande, Norvège, Liechtenstein
- Accord commercial et d'investissement avec l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA)	Paraphé et en instance de signature	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo
- Accords conclus dans le cadre de la coopération interarabe et interafricaine :		
• Accord de libre-échange avec les pays arabes méditerranéens (Accords d'Agadir)	2007	Égypte, Jordanie, Tunisie
• Accord de libre-échange avec les Emirats Arabes Unis	2003	Emirats Arabes Unis
• Union du Maghreb arabe (UMA)	1989	Algérie, Libye, Tunisie, Mauritanie
- Accord de libre-échange Maroc-États-Unis	2006	États-Unis
- Accord de libre-échange Maroc-Turquie	2006	Turquie
Accords commerciaux multilatéraux		
- Accords de l'OMC	1995	Pays adhérents de l'OMC
- Accord de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les pays arabes (Grande Zone de Libre Echange Arabe, G.Z.L.E.A.)	1998	Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Kuweït, Liban, Libye, Oman, Palestine, Qatar, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen

L'Union européenne est historiquement le principal partenaire commercial du Maroc avec 47,4 % de ses importations et 56,8 % de ses exportations en 2012.

Le premier accord commercial signé entre le Maroc et l'Union européenne date de 1969. Au fur et à mesure des négociations, en 1976 puis en 1988, des

composantes économiques, sociales et financières sont venues s'ajouter à la partie commerciale. C'est en 1996, suite à la Déclaration de Barcelone (1995) instituant le partenariat euro-méditerranéen, que sera conclu un accord d'association entre le Maroc et l'Union européenne qui entrera en vigueur en 2000. En juillet 2005, les liens entre le Maroc et l'Union européenne se consolident avec le Plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Ce Plan est vaste et se compose de nombreux éléments tels que la coopération en matière de politique sociale, la gestion des flux migratoires, le développement du secteur énergétique, le soutien au système éducatif etc. Lors de la préparation de ce Plan, les négociations d'un accord de libre-échange dans le domaine des services ont été entamées. Le 13 octobre 2008, le Maroc est le premier pays à obtenir le « statut avancé ». Le Maroc et l'UE ont, par la suite en octobre 2012, conclu un accord agricole.

Le statut avancé implique la mise en place d'un plan de rapprochement graduel à l'égard de l'acquis communautaire. La convergence réglementaire est un élément essentiel d'une intégration forte entre deux zones commerciales. Le 1^{er} mars 2013, les négociations concernant un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) ont été lancées. Cet accord vise à faire converger la législation et les réglementations marocaines vers les normes de l'UE dans le commerce de biens industriels, de produits agricoles et

de services, la protection des investissements, les marchés publics, la politique de la concurrence ou encore la protection des droits de propriété intellectuelle.

Pour développer ses échanges avec des pays à haut revenu, le Maroc a signé en 1997 un accord de libre-échange avec l'AELE (Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein) entré en vigueur en 2000.

Cet accord couvre plusieurs volets autour des produits industriels, agricoles, agro-industriels et de la pêche.

Le Maroc s'est aussi tourné vers ses voisins arabes et africains. Il a conclu de nombreux accords avec les pays arabes (Accord d'Agadir, Grande zone de libre-échange arabe (GZLEA)), prévoyant des degrés d'intégration très différents allant d'une simple réduction tarifaire des droits d'importation à l'exonération totale de ces droits.

D'autres accords bilatéraux ont été signés, notamment avec la Turquie qui prévoit une période transitoire de 10 ans à partir du 1er janvier 2006.

L'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis a été signé le 15 juin 2004 et est entré en vigueur le 1^{er} Janvier 2006. Cet Accord porte à la fois sur le commerce de biens (produits industriels, produits agricoles et de la pêche) et de services (services financiers, télécommunication, tourisme,

transports, construction, électricité, eau, ...) et sur l'investissement. Cet Accord comporte également plusieurs volets autour de la propriété intellectuelle, de la protection de l'environnement, des marchés publics et des procédures douanières.

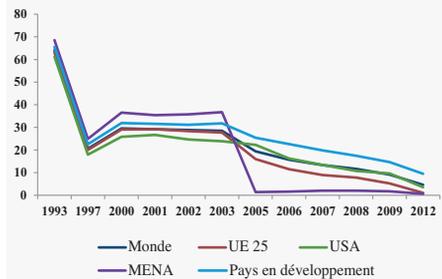
Ces accords sont importants dans la mesure où ils permettent d'offrir la visibilité aux investisseurs et de leur assurer la sécurité juridique nécessaire.

- **Les droits de douane**

Les multiples accords commerciaux signés par le Maroc ont conduit à une forte réduction des droits de douane depuis le milieu des années 1990 (figure 7.6.1). La réduction des droits de douane s'est déroulée en deux vagues : i) une première, entre 1993 et 1997, qui correspond à l'adhésion du Maroc à l'OMC. A la suite de la consolidation des taux, les tarifs ont légèrement augmenté entre 1997 et 2000 et ii) la deuxième, après 2000, avec l'entrée en vigueur des accords commerciaux notamment celui avec l'Union européenne.

Cette évolution des barrières tarifaires est importante et commune aux différents partenaires du Maroc. Ainsi, le taux moyen des droits à l'importation est passé de 64 % en 1993 à près de 4,6 % en 2012. La plus forte baisse concerne les échanges avec les pays MENA (pour lesquels le taux est passé de 68,5 % à 0,6 %). Les tarifs appliqués sur les produits en provenance de l'UE ont aussi fortement baissé de 63 % à 1,1 %.

Figure 7.6.1 : Évolution des droits de douane, taux effectivement appliqué (moyenne simple)

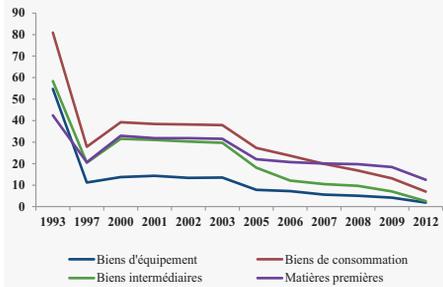


Source : CNUCED, TRAINS

L'évolution des droits de douane selon le secteur d'activité permet de constater une baisse générale des tarifs, mais avec une évolution plus forte pour les produits industriels. Cette différence s'explique par le fait que la plupart des accords commerciaux portent principalement sur les produits industriels. En effet, dans l'agriculture, les tarifs sont passés de 66,5 % en 1993 à 19,3 % en 2012, alors que dans l'industrie, sur la même période, les taux sont passés d'environ 64 % à 3,7 %.

En plus de l'évolution des droits de douane par secteur d'activité, il est important de tenir compte de leur structure pour évaluer la protection effective d'une économie. En 2012, les tarifs les plus élevés portent sur les matières premières avec 12,5 %. Viennent ensuite les biens de consommation avec 7 %, les biens intermédiaires avec 2,6 %, puis les biens d'équipement avec 1,9 %. La protection effective d'un pays s'accroît si l'écart entre les droits de douane appliqués aux inputs et ceux appliqués aux biens de consommation augmente. Or, la baisse des droits de douane sur les biens de consommation a été identique au rythme de baisse des tarifs sur les inputs pour la période allant de 1993 à 2007 et plus forte après 2007. La protection a donc diminué et un mouvement de baisse et de convergence des droits de douane a été observé (figure 7.6.2).

Figure 7.6.2 : Évolution des droits de douane par catégorie de biens, taux effectivement appliqué (moyenne simple)



Source : CNUCED, TRAINS

Le taux maximum que le Maroc applique aux importations est de 304 % (tableau 7.6.2). Il concerne uniquement des produits agricoles. Dans l'industrie, le taux maximum est de 50 %. Comme on peut s'y attendre, le nombre de positions tarifaires supérieures à trois fois la moyenne simple de l'ensemble des produits est élevé dans l'agriculture. En revanche, il est relativement faible dans l'industrie. Ce constat est très différent lorsque l'on s'intéresse au nombre de pics internationaux (nombre de positions tarifaires dont le taux est supérieur à 15 %) qui est plus élevé dans l'industrie.

De façon globale, il apparaît que le démantèlement tarifaire du Maroc a été considérable ces 15 dernières années.

Il est évident que dans les années à venir, les diminutions des tarifs seront de faible importance. Les rares réductions tarifaires qui pourraient être encore envisagées concernent les importations en provenance des pays en développement hors pays MENA.

Tableau 7.6.2 : Profil tarifaire du Maroc

	Total	Agriculture	Industrie
Moyenne simple	4,58	19,32	3,65
Moyenne pondérée	3,4	14,44	1,93
Ecart-type	12,11	29,09	8,04
Taux minimum	0	0	0
Taux maximum	304	304	50
Nombre de pics domestiques	4 569	4 358	211
Nombre de pics internationaux	36 272	8 376	27 826

Source : Banque mondiale/UNCTAD données MNT

- **Mesures non tarifaires**

Les Mesures non tarifaires (MNT) peuvent impacter le commerce de nombreuses façons sans avoir pour objectif la protection de l'économie nationale.

Elles ne sont pas prises dans un but de protectionnisme seulement, mais aussi en réponse à une demande accrue de traçabilité, de qualité et de protection des consommateurs. Les MNT peuvent permettre de réduire les risques sanitaires, l'insécurité d'un produit ou la dégradation de l'environnement. Elles peuvent, ainsi,

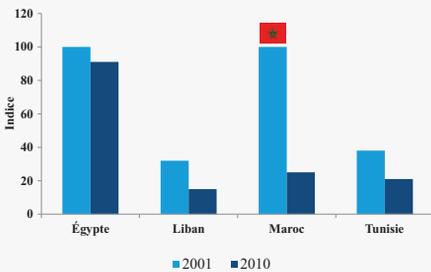
concerner le processus de production d'un bien, son contenu, ses caractéristiques techniques, l'étiquetage, le contrôle du produit ou des quantités, mais aussi les procédures appliquées pour la vérification de ces exigences (Baldwin, 2000).

Face à la demande grandissante de certains partenaires commerciaux pour adapter les produits marocains aux normes internationales (en particulier européennes) et faciliter le commerce, le Maroc a adopté un certain nombre de mesures. Parallèlement à la réduction des tarifs, la politique commerciale du Maroc a également concerné les mesures non tarifaires, avec une réduction du nombre de ces mesures et une harmonisation de certaines d'entre elles avec les normes internationales. Avec l'acquis communautaire, les MNT ont pour objectif de faire converger le pays vers le socle commun des droits et obligations des États membres de l'Union européenne.

Par rapport à d'autres pays de comparaison, comme le Chili et l'Indonésie mais aussi d'autres pays MENA comme la Tunisie, l'Égypte ou le Liban, le Maroc tend à imposer des MNT sur les articles de faible valeur. Ainsi, le Maroc se situe dans le premier tiers des pays ayant le moins de MNT. Les efforts concédés par le Maroc

dans la réduction de l'incidence des MNT, autrement dit, le pourcentage de produits sur lesquels est appliquée une (ou plusieurs) mesure(s) non tarifaire(s), depuis la dernière vague de collecte en 2001, sont spectaculaires (figure 7.6.3). L'indice de fréquence a diminué de 75 %.

Figure 7.6.3 : Évolution de l'indice de fréquence entre 2001 et 2010



Source : Banque mondiale/UNCTAD données MNT

- **Défis**

Les efforts entrepris par le Maroc en matière d'ouverture aux échanges internationaux de biens et services ont été considérables autant du point de vue des droits de douane que des MNT. En effet, le démantèlement tarifaire a été si important que les rares opportunités de réduction de droits de douane

envisageables se situent uniquement dans le secteur agricole ou en provenance des pays en développement hors pays MENA. Les efforts en termes d'harmonisation de la réglementation et de réduction des mesures non tarifaires sont remarquables.

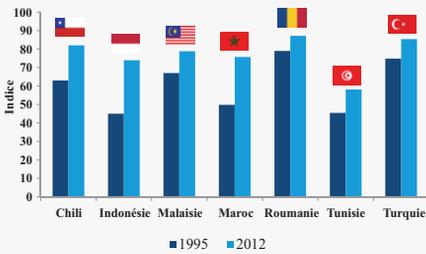
Pendant, un point important est à souligner en ce qui concerne la libéralisation des services. Les services doivent être traités de manière différenciée. Certaines catégories de services peuvent être plus sensibles que d'autres et nécessitent plus de prudence. Il est, donc, important pour le Gouvernement d'être vigilant et d'identifier correctement les secteurs pour lesquels l'alignement des réglementations sur celles des pays partenaires ou sur les règles internationales peut être bénéfique.

7.6.3 Comparaison de la liberté d'échanger

Il est relativement facile de faire des échanges au Maroc. La figure 7.6.4 présente un indicateur relatif à la liberté d'échanger en 2010 de la Fondation Heritage. Cet indicateur évalue la liberté d'échanger sur une échelle de 0 à 100. Avec un indice supérieur à 75, le Maroc est correctement positionné, même si certains pays référents, comme la Roumanie ou la

Turquie, obtiennent de meilleurs scores. Les réformes commerciales entreprises par le Maroc ont élevé le degré d'ouverture de l'économie, ce qui s'est traduit par une forte amélioration des évaluations externes sur cette question entre 1995 et 2012.

Figure 7.6.4 : Indice de liberté d'échanger en 2012



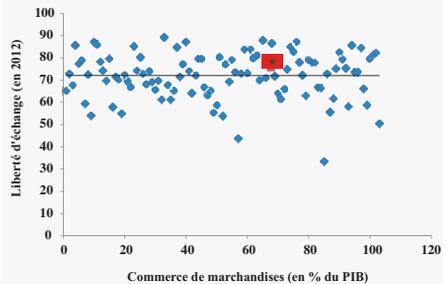
Source : Fondation Heritage

7.6.4 Test de type 2 : Estimation de la corrélation entre l'ouverture aux échanges et le niveau de développement économique

L'objectif du test est de déterminer le lien existant entre la liberté d'échanger et le niveau des échanges relativement au revenu. Ce test mesure donc le degré de contrainte en situant le Maroc par rapport à ses pays comparateurs pour répondre à la question suivante : la liberté des échanges est-elle suffisante pour développer le commerce de marchandises au Maroc ?

Le Maroc semble avoir un niveau de liberté d'échanger légèrement supérieur compte tenu du niveau de son revenu. Bien qu'il ne semble pas y avoir d'entraves majeures au commerce international, il est important de relier l'ouverture du pays à son niveau de richesse. En effet, l'ouverture aux échanges est souvent un moyen pour les pays d'améliorer le niveau de productivité des entreprises domestiques en raison de l'accroissement de la concurrence et de l'exploration de nouveaux marchés étrangers. La figure 7.6.5 illustre la corrélation entre le revenu réel par habitant en 2012 et l'indice de liberté d'échanger. Le Maroc est correctement positionné, puisqu'il se trouve sur la droite de tendance. Ainsi, le niveau de commerce est celui attendu compte tenu de son niveau d'ouverture.

Figure 7.6.5 : Croisement entre le revenu réel par habitant en 2012 et l'indice de liberté d'échanger



Source : Banque Mondiale, WDI et Fondation Heritage

7.6.5 Test de type 3 : Les firmes sont-elles en capacité d'échanger ?

L'objectif est d'identifier la capacité des entreprises à échanger. Il s'agit ici de regarder la proportion des firmes qui exportent et des firmes qui importent afin de voir dans quelle mesure elles sont aptes à s'insérer dans le commerce mondial.

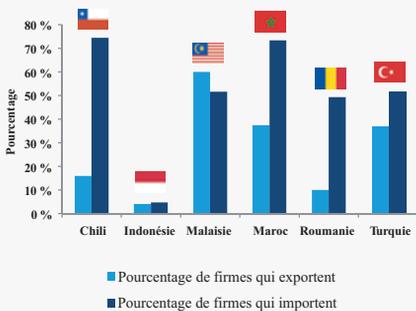
L'ouverture aux marchés internationaux ne représente pas une contrainte pour les entreprises domestiques (figure 7.6.6). En effet, parmi les pays comparateurs, le Maroc est le deuxième pays après la Malaisie avec le taux le plus élevé de firmes exportatrices (37,5 %). De la même façon, le Maroc arrive en deuxième position avec 73,4 % des firmes qui importent. Ce résultat laisse penser que les barrières aux échanges ne constituent pas une contrainte à la croissance du Maroc, ce qui est cohérent avec les résultats des tests qui précèdent.

7.6.6 Test de type 4 : Évolution des importations par grands secteurs

L'objectif de ce test est de comparer l'évolution des importations des grands secteurs. Étant donné que les droits de douane ont baissé à un rythme plus rapide dans l'industrie que dans l'agriculture, on pourrait s'attendre à une baisse des importations agricoles et à une augmentation des importations industrielles. Ce test permettra donc de regarder si les secteurs avec une ouverture aux échanges plus progressive ont été contraints dans leur développement des échanges.

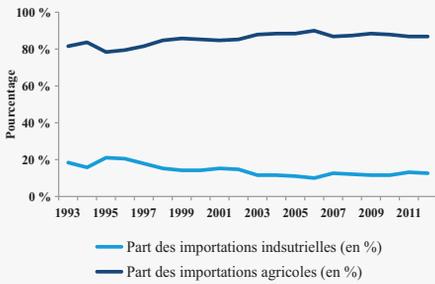
Les importations de produits agricoles et industriels ont progressé. Dans la répartition des importations, la part des produits agricoles a eu tendance à diminuer légèrement (cette part est passée de 18 % en 1993 à 13 % en 2012), alors que la part des importations industrielles a augmenté (elle est passée de 82 % en 1993 à 87 % en 2012) (figure 7.6.7). Parce que le secteur agricole est davantage protégé que le reste de l'économie et que, dans l'industrie, la structure concurrentielle du marché domestique a été modifiée, les importations industrielles ont augmenté plus vite que les importations agricoles.

Figure 7.6.6 : Proportion des entreprises exportatrices et importatrices



Source : Banque Mondiale, WDI et Office des changes

Figure 7.6.7 : Évolution de la répartition des importations



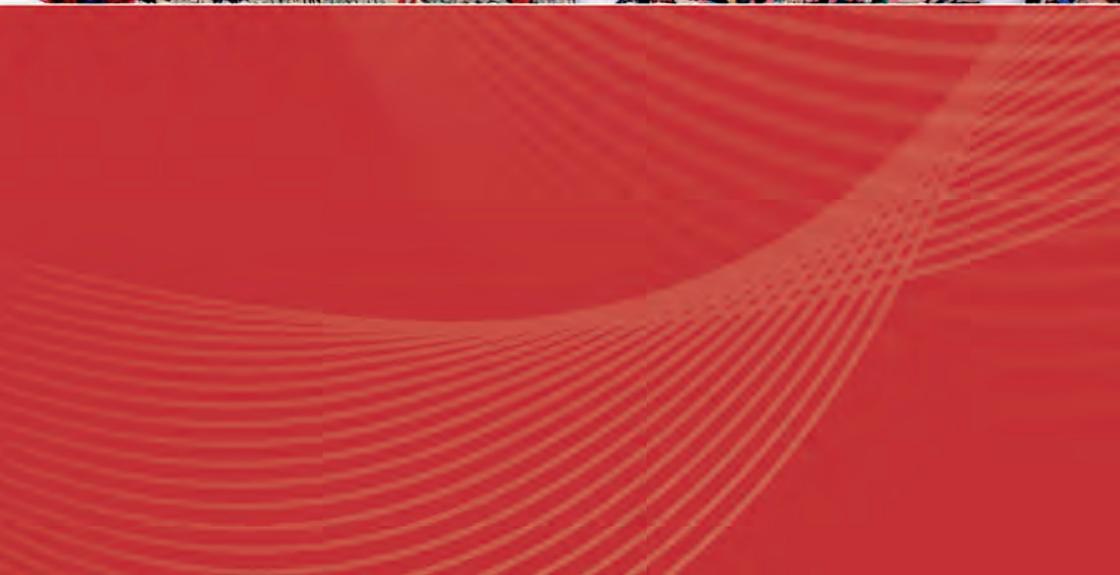
Source : Banque mondiale, WDI

Néanmoins, malgré une baisse plus lente des droits de douane dans l'agriculture, les importations n'ont pas diminué, bien au contraire.



Chapitre 8

L'innovation



Chapitre 8 : L'innovation

Messages clés

- L'innovation, définie comme la création ou l'adaptation de technologies, de techniques, de produits et services nouveaux, est un facteur clé de la croissance économique.
- Sans l'intervention efficace de l'État pour remédier aux défaillances du marché en matière d'innovation et une coordination renforcée avec le secteur privé et entre les agences publiques de promotion de l'innovation, l'investissement incorporant un niveau efficient d'innovation à même de stimuler la croissance risque de ne pas être effectué.
- L'analyse de l'évolution du panier des exportations marocaines sur les 30 dernières années fait état d'un faible niveau de sophistication par rapport au niveau de revenu par tête et de résultats relativement modestes en termes de transformation structurelle par rapport aux pays comparateurs.
- L'incapacité à accomplir des progrès technologiques au Maroc semble attribuable principalement aux risques microéconomiques et à la pénurie du capital humain et, dans une moindre mesure, aux défaillances dues aux externalités d'apprentissage et de coordination.
- Le manque de coordination entre l'État et le secteur privé et entre les différentes agences publiques de promotion de l'innovation constitue une contrainte à une croissance forte et soutenue.
- Les indicateurs disponibles ne permettent pas de qualifier les défaillances du marché en matière d'innovation comme contrainte majeure à la croissance du Maroc.

Introduction

L'innovation, définie comme la création ou l'adaptation de technologies, de techniques, de produits et services nouveaux, est un facteur clé de la croissance économique à côté du capital et du travail. En plus des défaillances des politiques publiques exposées tout au long du diagnostic, les défaillances du marché⁸⁸ (annexe 8.1) en matière d'innovation peuvent affecter la rentabilité des investissements⁸⁹.

Sans l'intervention efficace de l'État pour y remédier et une réelle coordination public-public, public-privé et privé-privé, les investissements porteurs d'innovation et propres à stimuler la croissance risquent de ne pas se réaliser. Grossman et Helpman (1991) indiquent que la croissance dépend, en partie, de l'aptitude des producteurs à gravir les échelons de la qualité. De la même manière, Hausmann, Hwang et Rodrik (2007) formulent une théorie de « l'auto-découverte » par laquelle les entreprises doivent découvrir elles-mêmes leur productivité. Ces deux théories peuvent expliquer la corrélation documentée par Hausmann, Hwang et Rodrik (2007) entre ce que les pays produisent au départ et les taux de croissance par habitant qui en découlent.

Même si les défaillances du marché en matière d'innovation sont une réalité, il est, en revanche, difficile de vérifier si elles constituent une contrainte majeure à la croissance dans un pays donné.

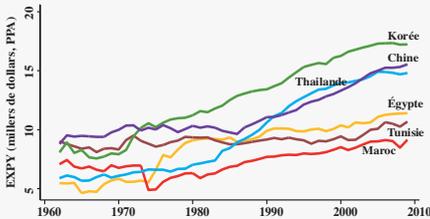
L'une des manières d'aborder cette question consiste à évaluer la vigueur des efforts déployés par l'État pour résoudre ces défaillances. Examiner si la performance d'un pays en matière d'innovation est faible par rapport à ses performances générales en matière d'investissement et de croissance pourrait également constituer un élément de réponse à la question posée tout au long de ce chapitre. Un coût de financement élevé, des niveaux de compétences faibles ou le manque d'infrastructures clés, par exemple, peuvent entraver l'innovation et la sophistication dans un pays donné.

L'économie marocaine s'est relativement diversifiée et sophistiquée ces deux dernières décennies. Toutefois, ses résultats restent modestes en comparaison avec ceux obtenus par les pays de la région. Le panier des exportations marocaines reste le moins diversifié et le moins sophistiqué des pays comparateurs, malgré des niveaux relativement comparables en 1970 (figure 8.1).

⁸⁸ Une défaillance du marché est un cas dans lequel le marché échoue dans l'allocation optimale des ressources économiques et des biens et services. C'est une notion éminemment politique, dans la mesure où elle sert à justifier des interventions politiques visant à corriger les marchés, c'est-à-dire, la coordination pacifique et volontaire des agents.

⁸⁹ Les externalités de l'innovation baissent considérablement si les investisseurs innovants partagent le rendement d'une innovation avec d'autres acteurs qui, en imitant, en tirent profit.

Figure 8.1 : Évolution de l'indice de sophistication (1960-2012)



Source : Calculs des auteurs d'après Hausmann, Hwang et Rodrik, 2007, à partir du PRODY de l'année 2000 pour le calcul de l'EXPY de chaque année

Les contraintes majeures à l'innovation relèvent principalement des risques microéconomiques et du capital humain.

Si la part de la main d'œuvre qualifiée est faible et la réussite des entreprises découlant d'une prise de risque liée à l'innovation est annulée par une hausse d'impôt, il est peu probable que les entreprises développent des pratiques innovantes ou investissent dans des processus innovants. Les entreprises marocaines se sont peu diversifiées et n'innovent presque pas malgré le soutien actif de l'Etat à l'innovation par la mise en place de divers programmes de subventions et d'appui financier.

Les indicateurs disponibles ne permettent pas de qualifier les défaillances du

marché en matière d'innovation comme contrainte majeure à la croissance du Maroc. En revanche, le manque de coordination public-public, public-privé et privé-privé permettant de soutenir l'innovation pourrait constituer une contrainte majeure à une croissance forte et soutenue.

8.1 Résultats en matière de transformation et de diversification

La transformation structurelle de l'économie marocaine est relativement lente.

La taille du secteur agricole par rapport au PIB a peu changé. Pendant la période 1980-2012, la contribution de l'agriculture au PIB était de 16,7 % en moyenne. Les parts de l'industrie et des services dans la production sont également restées presque inchangées de 1980 à 2012, autour respectivement de 31 % et 53 %.

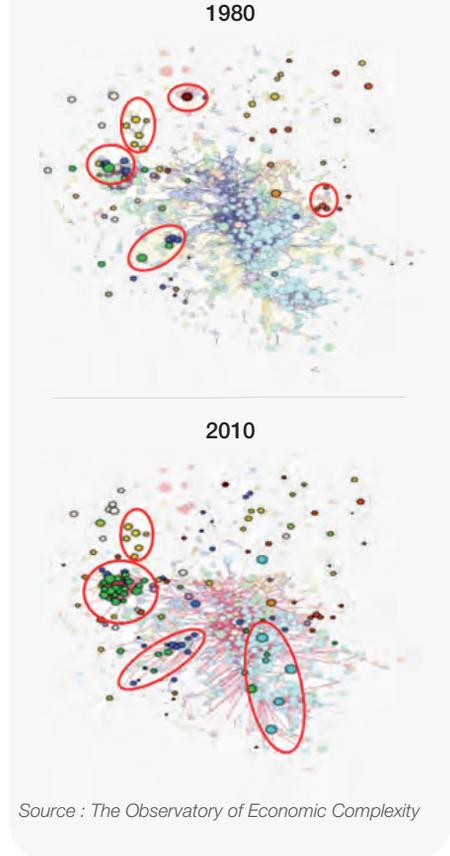
Toutefois, le Maroc semble avoir réussi à diversifier son panier des exportations.

Alors qu'il était un pays principalement exportateur de phosphates et de produits agricoles dans les années 1970, le Maroc exporte, surtout à partir des années 90, des vêtements et des produits textiles, des produits électroniques et des produits chimiques (voir la composition du panier d'exportation, annexe 8.1-figure 1).

L'espace des produits⁹⁰ du Maroc en 1980 était conforme aux résultats de l'indice de complexité économique. En effet, l'espace des produits montre que le Maroc produit des biens dans une poignée de secteurs d'exportation périphériques tels que les ressources naturelles, le secteur des vêtements et du textile. Cette disposition limite les occasions de coordination et signifie que les entreprises doivent réaliser des progrès technologiques plus importants pour passer à des secteurs productifs générant une plus forte valeur ajoutée.

Sur la base de l'espace des produits de 2010, on constate qu'en trente ans, les entreprises marocaines ont faiblement progressé sur l'échelle de la valeur ajoutée. En 2010, le Maroc a développé des nœuds dans le secteur de l'électronique et de la machinerie (bleu) et a renforcé sa présence dans le secteur du textile et habillement (vert). Ces développements restent, néanmoins, relativement faibles par rapport à ceux enregistrés par les pays comparateurs, (figure 8.2).

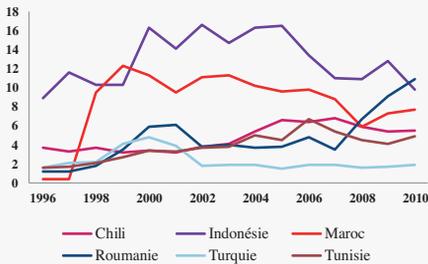
Figure 8.2 : Le Maroc dans l'espace des produits (1980 et 2010)



⁹⁰ L'espace des produits est illustré au moyen d'une carte spatiale qui mesure la « distance » entre les produits, c'est à dire la facilité de passer de produits précis à d'autres produits étant donné la fréquence observée de tels passages dans le monde.

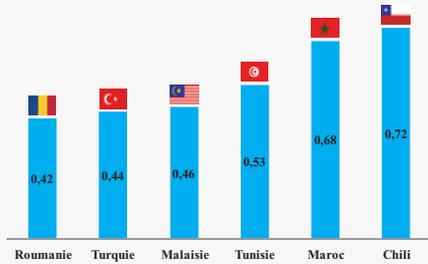
Même si le Maroc a enregistré une croissance des exportations de 6,4 % en moyenne par an sur les vingt dernières années, l'absence d'avancées technologiques dans le secteur manufacturier reste préoccupante. Malgré la hausse enregistrée de la part des exportations de haute technologie à partir de 1997 en passant de 2,5 % en 1993 à 7,7 % en 2010, l'avancée technologique et la sophistication des exportations marocaines restent modestes par rapport aux pays comparateurs (figures 8.3 et 8.4).

Figure 8.3 : Produits exportés à contenu technologique élevé (pourcentage de produits manufacturés exportés)



Source : Banque mondiale, 2013

Figure 8.4 : Indice de diversification des exportations (2012)



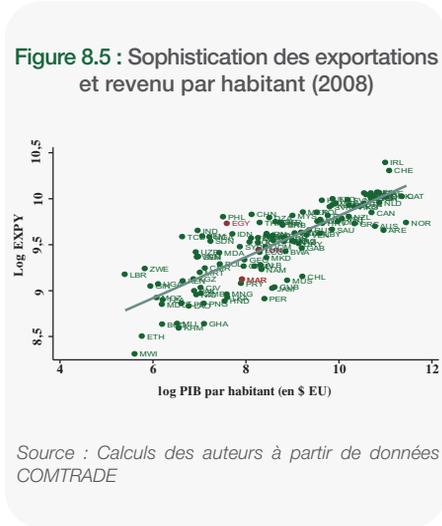
Source : CNUCED, 2012

L'indice de Herfindahl-Hirschman⁹¹ et l'indice d'Hausmann, Hwang et Rodrik (2007)⁹² confirment ces résultats. Le Maroc est le pays dont la diversification des exportations est la moins élevée des pays comparateurs. Elle est moins élevée qu'en Roumanie, en Turquie et en Malaisie (figure 8.5). Pour ce qui est de l'indice EXPY d'Hausmann, Hwang et Rodrik (qui sert d'indicateur de l'aptitude d'un pays à se joindre aux chaînes de valeur des pays développés,

⁹¹ On utilise fréquemment l'indice de diversification de Herfindahl-Hirschman pour mesurer la diversification des exportations d'un pays. Il mesure le degré de concentration des marchés d'exportation par catégorie de produits (à l'aide des codes de classification type des industries à 3 chiffres). Le degré de concentration varie de 0 à 1 (1 = économie très peu diversifiée ; 0 = économie extrêmement diversifiée).

⁹² Chaque produit reçoit une note de complexité (PRODY) équivalant à la moyenne pondérée des niveaux de revenu des pays qui l'exportent. La valeur EXPY globale du pays est ensuite calculée sous la forme d'une moyenne pondérée des valeurs PRODY de ses exportations, les pondérations dépendant de la part de la valeur de chaque produit dans le panier d'exportations.

en particulier dans les phases de production finale)⁹³, le Maroc affiche un niveau de sophistication des exportations anormalement bas pour son niveau de développement.



8.1.1 Test de type 1 : Niveau de complexité par rapport au PIB par tête

L'objectif de ce test est d'évaluer si le niveau de complexité des exportations marocaines correspond à son niveau de revenu par habitant. Ce test est réalisé à partir des données du PIB par tête en

Dollar EU constant de 2005 et des niveaux de complexité des exportations disponibles dans la base de données de l'Observatoire de la complexité économique de l'université de Harvard.

Le niveau de complexité des exportations marocaines demeure faible par rapport à son niveau de revenu par tête⁹⁴. En plus de la diversification du panier des exportations, on peut chercher à évaluer le degré de fréquence ou d'« omniprésence » des produits exportés qui reflète à quel point les biens produits sont des biens relativement communs sur le marché international. Une omniprésence faible est le signe d'un pays spécialisé et disposant de capacités relativement rares dans le monde. En parallèle, une large diversité est le signe de capacités variées. Une faible omniprésence et une forte diversification confèrent des avantages concurrentiels et un niveau de complexité élevés⁹⁵.

Le panier d'exportations du Maroc s'est relativement peu diversifié pendant la période 1995-2011, mais il a connu des transformations. Les données indiquent

⁹³ Baldwin (2011) a critiqué les travaux empiriques qui sous-tendent le modèle de Hausmann, Huang et Rodrik, notant que les statistiques commerciales attribuent la valeur totale des produits exportés au pays qui les expédie, alors que dans la réalité, ces pays sont nombreux à s'acquitter uniquement de quelques tâches le long d'une chaîne de valeurs mondiale qui réalise le produit final. Baldwin ajoute que « les caractéristiques des produits peuvent en dire beaucoup sur les facteurs et la technologie incorporés, mais très peu sur leur nationalité. Pour prendre un exemple bien connu, les exportations d'iPod de la Chine nous en disent davantage sur l'industrie américaine que sur l'industrie chinoise ».

⁹⁴ L'indice de complexité est calculé à partir de la diversité (nombre de produits) et de l'omniprésence (la rareté des produits) du panier des exportations. Contrairement à l'indice EXPY de sophistication, l'indice de complexité des exportations n'utilise aucune information sur les prix ou les niveaux de revenu liés aux produits.

⁹⁵ Ricardo Hausmann (2009).

que le Maroc a fait des progrès en matière de transformation de son panier d'exportations au profit de secteurs non traditionnels comme l'industrie automobile et aéronautique. L'évolution de la composition du panier des exportations du Maroc pendant la période 1995-2011 montre que la part des exportations des produits mécaniques est passée de 6 % du total des exportations en 1995 à 17 % en 2011.

Le Maroc figure parmi les pays qui sont diversifiés, mais peu spécialisés.

L'économie marocaine est une économie diversifiée qui exporte des produits communs. La Malaisie et la Turquie présentent presque la même diversification que le Maroc et la Tunisie, mais exportent des biens beaucoup moins communs, ce qui suggère une plus grande complexité (figure 8.6).

Le Maroc ne dispose donc pas d'avantages concurrentiels élevés qui lui permettraient d'atteindre une forte croissance future.

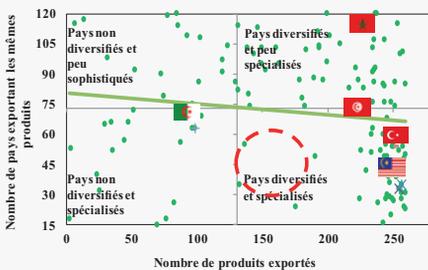
Hidalgo et Hausman (2009) montrent que la distance qui sépare le pays de la ligne de régression est un indicateur de croissance future, ce qui porte à croire que le Maroc affiche un rythme de croissance relativement lent.

8.1.2 Test de type 2 : Relation entre investissement privé en pourcentage du PIB et sophistication des exportations

Ce test permet d'analyser la relation entre l'investissement privé en pourcentage du PIB et la sophistication des exportations.

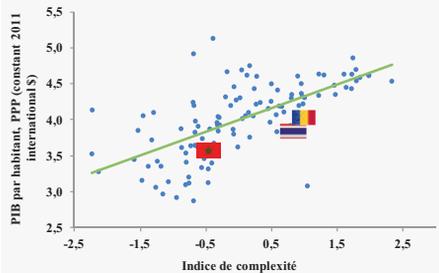
Il existe une relation positive entre la performance en matière de sophistication et l'investissement privé (figure 8.7).

Figure 8.6 : Diversification et omniprésence (2012)



Source : Calcul des auteurs (Comtrade et BM 2013)

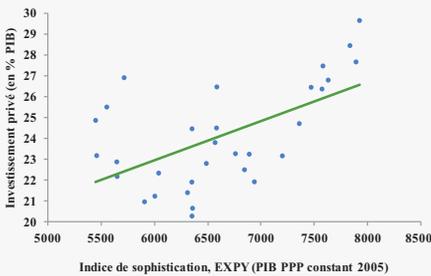
Figure 8.7 : Indice de complexité et revenu par tête (2011)



Source : The Observatory of Economic Complexity et Banque mondiale, 2013

Des tests de causalité de Granger ont été effectués pour vérifier si la sophistication entraîne l'amélioration de l'investissement privé ou l'inverse. Les résultats ont montré que la causalité entre l'indice de sophistication des exportations et l'investissement privé fonctionne de manière unidirectionnelle, avec un décalage temporel d'une année. Ainsi, au Maroc, une hausse du niveau de sophistication des exportations entraîne une hausse de l'investissement (figure 8.8).

Figure 8.8 : Taux d'investissement privé (pourcentage du PIB) - Indice de sophistication (1980-2010)



Source : The Observatory of Economic Complexity et Banque mondiale, 2013

8.2 Politiques de l'État pour faire face aux défaillances des marchés en matière d'innovation

Les faibles performances du Maroc en matière de complexité et de sophistication

des exportations peuvent s'expliquer par la théorie de la défaillance des marchés, avancée par Hausmann, Hwang et Rodrik (2007). La première phase de sophistication du Maroc était supérieure à celle de l'Égypte et de la Thaïlande. D'après la théorie de la défaillance des marchés, la croissance par habitant de l'économie marocaine aurait dû être plus forte que celle de ces deux pays. Pourtant, la Thaïlande et d'autres pays à revenu intermédiaire ont réussi à innover et à réaliser une croissance beaucoup plus rapide. Les défaillances des marchés, qui aggravent les désavantages initiaux en matière de sophistication des exportations, pourraient expliquer le niveau relativement faible de sophistication.

8.2.1 Politiques et stratégies industrielles

Afin de sortir du stade d'économie agricole, le Maroc s'est engagé, au lendemain de l'indépendance, dans de nombreuses politiques industrielles, que ce soit par le remplacement des importations pendant les années 1960, par l'investissement de l'État dans le secteur industriel pendant les années 70⁹⁶, par l'appui aux industries exportatrices pendant les années 1980 ou par les politiques sectorielles des années 2000. Il a toujours déployé des moyens considérables pour accompagner la transformation structurelle de son économie.

⁹⁶ Au cours du plan 1973-1977, et dépassant son rôle de simple incitateur, l'État intervient dans le secteur industriel de manière plus décisive en tant que promoteur et entrepreneur.

L'État a toujours joué un rôle déterminant dans l'effort d'industrialisation de l'économie marocaine. Pour aider les nouveaux investisseurs à dépasser les défaillances éventuelles des marchés de l'information et de l'innovation, l'État marocain a mis en place plusieurs agences et structures d'appui : le Centre Maroc Export de promotion des exportations créé en 1976, la Société marocaine d'assurance à l'exportation (SMAEX) créée en 1989, l'Agence nationale de promotion des PME (ANPME) créée en 2002, l'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI) créée en 2009 et le Centre marocain de l'innovation (CMI) créé en 2011.

Les bailleurs de fonds ont également appuyé le Maroc dans son programme de mise à niveau (PMN) du tissu industriel. Mis en place en 1998, le PMN est le principal instrument de la mise à niveau des entreprises dans les premières années de son fonctionnement⁹⁷. Le programme bénéficie de l'appui de l'Union européenne au titre de l'accord de libre-échange euro-méditerranéen de 1995. Il a été conçu comme un accord de transition pour aider

les entreprises locales, lesquelles sont de plus en plus confrontées à la concurrence internationale.

Toutefois, les résultats des politiques industrielles lancées depuis les années 60 restent modestes par rapport aux objectifs fixés initialement. Les politiques industrielles n'ont pas complètement réussi à transformer les structures de l'offre et à placer l'économie marocaine sur une nouvelle voie de croissance dans laquelle le secteur non agricole et les exportations à forte intensité technologique jouent un rôle important.

Ainsi, pour dynamiser le secteur industriel et faire face au changement de la conjoncture internationale, le Maroc se lance dans une nouvelle stratégie industrielle plus moderne et innovante. Le Plan national d'accélération industrielle pour 2014-2020 succède au Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) lancé en 2009 et qui a permis au pays de développer de nouvelles industries telles que l'aéronautique ou l'automobile en attirant de grands groupes tels que Renault ou Bombardier. Dans ce

⁹⁷ Euro Maroc Entreprise est un programme financé par la Commission européenne, doté d'un budget opérationnel de 13,3 millions d'euros. Il a été mis en place afin de contribuer à la mise à niveau des PME marocaines au moyen d'actions visant à améliorer la compétitivité des entreprises marocaines (diagnostic stratégique et actions spécifiques de mise à niveau telles que l'amélioration de la gestion de la production, l'accompagnement à la certification, le développement commercial, etc.) et d'actions visant à améliorer l'environnement entrepreneurial, en partenariat avec les associations professionnelles (études sectorielles, séminaires d'information/ sensibilisation des entreprises, actions de promotions des exportations, recherche de partenariats, etc.). Le programme EME est arrivé à son terme le 30 juin 2004. Il est prolongé par le programme « modernisation des PME - MEDA II », qui s'est étalé jusqu'en 2008. www.eme.ma

sens, cette nouvelle stratégie vise à faire fructifier, consolider et développer les succès déjà enregistrés dans le secteur industriel marocain. Ce plan s'appuiera sur des mesures clefs ayant pour objectifs : i) la création d'une nouvelle dynamique et d'une nouvelle relation entre les grandes entreprises et les PME, ii) le renforcement de la place de l'industrie en tant que pourvoyeur majeur d'emploi, notamment pour les jeunes et iii) l'optimisation des retombées sociales et économiques de la commande publique via la compensation industrielle. Le nouveau plan servira aussi à accompagner la transition de l'informel vers le formel avec la mise en place d'un dispositif complet d'intégration de la très petite entreprise (TPE), à répondre à l'enjeu essentiel d'adéquation des compétences avec les besoins des entreprises et la création d'un fonds d'investissement industriel public (FDI), qui sera doté d'une enveloppe de 20 milliards de DH d'ici 2020.

Pour mieux faire face à la concurrence croissante sur les marchés mondiaux, les autorités marocaines se sont attachées à faire en sorte que les producteurs nationaux puissent accroître leurs exportations et améliorer la qualité de leurs produits. En 2009, le Département de l'industrie a lancé une démarche participative de réflexion intitulée « Maroc innovation », incluant plusieurs acteurs clés du secteur de l'innovation, notamment les administrations concernées, les entreprises, les universités et les opérateurs financiers. En plus de renforcer l'écosystème marocain de l'innovation,

cette initiative s'est fixée le principal objectif de créer d'ici 2014 (i) 1000 brevets marocains et (ii) plus de 200 start-up innovantes.

L'initiative Maroc Innovation a consisté à analyser la chaîne de valeur de l'innovation marocaine et à définir les actions à entreprendre pour permettre à cette chaîne de valeur de fonctionner de la meilleure manière. Treize mesures d'action ont été définies, dans le cadre de cette initiative, classées en quatre axes : (i) gouvernance et cadre législatif, (ii) infrastructure, (iii) financement et soutien aux entreprises, et (iv) mobilisation des talents. Les principales mesures sont : (a) la modernisation et l'adaptation du cadre législatif ; (b) la création du Centre marocain de l'innovation : premier guichet unique avec trois différents instruments de financement ; (c) la stimulation du secteur du capital risque ; (d) la création de nouveaux clusters : des cités de l'innovation, en collaboration avec quatre universités pour piloter des projets de R&D et favoriser l'incubation de start-up ; et (e) la création du premier club marocain de l'innovation (réseau social d'échanges).

Pour ce faire, le capital risque est un moyen dédié au financement de l'innovation et des start-up au Maroc. Le capital investissement est apparu au début des années 90 avec la création de la société de gestion Moussahama, qui, pendant longtemps, fut le seul opérateur du marché. A partir de l'an 2000, d'autres fonds ont vu

le jour, année de création de l'association marocaine des investisseurs en capital (AMIC). Fondée à l'initiative de quatre opérateurs, l'AMIC regroupe aujourd'hui la majorité des acteurs marocains du capital investissement.

L'industrie du capital risque au Maroc est en pleine expansion. Les investissements cumulés en 2012 s'élèvent à 3,6 milliards de dirhams pour 140 entreprises et un taux de rendement interne de 16 %. Le dynamisme du secteur a amené l'État à participer activement au développement de l'investissement en capital notamment à travers la Caisse de dépôt et de gestion (CDG). Le potentiel de développement de l'activité a également séduit les établissements bancaires qui ont créé leurs propres fonds de capital investissement. En moins de 15 ans, les montants levés cumulés par l'industrie marocaine du capital investissement sont ainsi passés de 400 millions de dirhams à 8 milliards de dirhams.

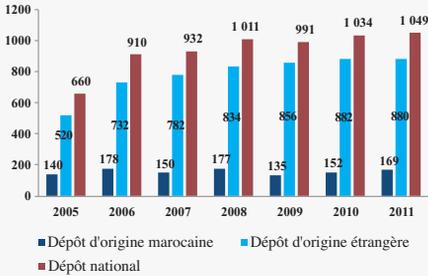
Toutefois, jusqu'à présent, la contribution du capital risque au financement de l'innovation reste faible. Seulement 2 % des montants levés sont dédiés à l'amorçage. Les quatre fonds dédiés au capital amorçage totalisent 300 millions de dirhams de capitaux

levés. Les investissements restent fortement concentrés dans quelques secteurs d'activités, principalement le secteur des services, de la construction BTP et les industries chimiques et agro-alimentaires. En termes de concentration géographique, la part du Grand Casablanca se réduit progressivement au profit de diverses régions, notamment la région de Tanger-Tétouan.

Le Maroc dispose d'un système de protection intellectuelle qui garantit la protection des innovations locales et ne constitue pas un obstacle à l'importation légale ou à l'entrée de technologies étrangères. Il applique le principe de l'« épuisement international » sur les brevets étrangers.

De même, le Maroc a signé plusieurs traités sur la protection des marques déposées, patentes et brevets (figure 8.9). Toutefois, des efforts restent à fournir dans ce domaine. En effet, le rang du Maroc dans le Rapport sur la compétitivité globale en 2013 montre que le pays nécessite une mise en place de réformes urgentes dans le domaine de la protection intellectuelle. Le Maroc est classé 90^{ème} sur 148 pays, avec un score inférieur à la moyenne (3,3 sur 7).

Figure 8.9 : Évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention depuis 2005



Source : Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique

8.2.2 Les parcs industriels - un élément clé des politiques sectorielles

Vers la fin des années 1970, le Maroc a lancé un programme de réalisation de zones industrielles. Toutefois, à cause des changements structurels du début des années 1980, ce programme n'a pas porté ses fruits. Dans le plan Émergence, le Gouvernement a prévu des parcs industriels, des parcs technologiques et des zones franches pour servir aussi bien les investisseurs nationaux qu'étrangers.

Le Maroc compte près de 70 zones industrielles dont moins de la moitié est opérationnelle, deux zones offshores opérationnelles et sept parcs technologiques.

Ces parcs sont situés dans des villes denses (de plus d'un million d'habitants), dotées

d'universités et de facultés permettant de satisfaire les besoins des entreprises en ressources humaines.

Actuellement, parmi les sept parcs technologiques, trois sont opérationnels, d'autres sont en construction et certains ne sont pas pleinement opérationnels.

Ouvert en 2007, le parc technologique de Casablanca est le premier parc industriel marocain spécialisé dans les TIC. Les Parcs technologiques de Rabat et d'Oujda sont également opérationnels depuis 2008 et 2011.

Encadré 8.1 : Tanger Free Zone : une zone d'avenir

La zone franche de Tanger (ZFT) a été créée en 2001 et s'est faite essentiellement à partir de capitaux étrangers attirés par les incitations fiscales, les infrastructures et la situation géographique.

La ZFT abrite de nombreuses entreprises qui développent une multitude de nouveaux produits et d'activités. Selon un classement mondial sur les "Zones de l'avenir pour l'année 2012-2013", la zone se positionne à la première place des "meilleures zones franches portuaires" et à la sixième des "zones d'avenir".

En plus des activités manufacturières, cette zone abrite des activités de services qui connaissent un développement rapide.

Les parcs technologiques confèrent aux investisseurs d'importants avantages fiscaux, ainsi que des infrastructures remarquables. Ces parcs bénéficient d'emplacements géostratégiques, avec une forte connectivité nationale et internationale, à proximité des aéroports, de lignes TGV et de trains et d'autoroutes. S'installer dans la cité de la technologie (Technopolis) de Rabat octroie aux investisseurs un taux effectif d'IR de 20 %, un IS à 0 % pendant les 5 premières années et un abattement de 50 % par la suite et des loyers mensuels très compétitifs. Quatre parcs offshore du Maroc sont gérés et animés par MedZ Sourcing, filiale de la Caisse de dépôts et de gestion (CDG) mandatée par le Ministère en charge de l'industrie.

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de la création et de l'opérationnalisation des parcs technologiques marocains.

8.3 Les facteurs susceptibles d'expliquer les résultats mitigés en matière d'innovation et de sophistication

Bien que le Gouvernement marocain ait identifié et soutenu des secteurs assez semblables à ceux désignés par Rodrik & Hausmann comme étant sophistiqués et susceptibles de générer rapidement des gains de productivité, ces derniers n'ont pas été observés au cours des dernières

*décennies*⁹⁸. Rodrik affirme que les pays en développement peuvent obtenir des gains de productivité en soutenant les industries qui bénéficient d'une convergence inconditionnelle. L'importante question qui se pose est celle de savoir pourquoi la croissance des secteurs ayant connu des gains rapides de productivité dans d'autres pays n'a pas été suffisante au Maroc. Que doit-il faire pour sophistication davantage son économie ?

La faible transformation structurelle du Maroc et sa position dans l'espace des produits (qui montre une absence de connexion entre les secteurs) souligne l'insuffisance de la coordination dans le passage à de nouvelles activités innovantes et plus sophistiquées. L'espace des produits montre que le Maroc produit des biens de façon compétitive dans une poignée de secteurs périphériques⁹⁹ dans l'espace des produits : les ressources naturelles, le secteur des vêtements et textiles, ainsi que le secteur de l'électronique et machinerie.

Il existe de nombreuses entités et agences gouvernementales de promotion des exportations et de soutien à l'innovation. Toutefois, la coordination entre celles-ci et les secteurs public et privé semble être insuffisante. L'essentiel est de renforcer les capacités nationales de suivi des activités d'exportation, de déceler les contraintes et de

⁹⁸ Voir la section précédente : résultats en matière d'innovation et transformation structurelle.

⁹⁹ Situés dans les extrémités de l'espace des produits.

les résoudre efficacement. Par ailleurs, il est fortement souhaitable d'impliquer davantage le secteur privé pour mieux orienter les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique industrielle.

Le Gouvernement devrait jouer un rôle de catalyseur pour encourager les entreprises à innover et à se lancer dans des activités sophistiquées et à plus forte valeur ajoutée. Toutefois, l'appui de l'État à l'innovation doit se faire de façon globale en limitant les problèmes liés à la coordination entre les différentes entités publiques entre elles mais aussi avec le secteur privé. Un modèle de croissance tirée par les exportations et l'innovation doit être érigé en priorité nationale et soutenu par des actions complémentaires. Ainsi, la stabilité macroéconomique, le financement du commerce, les investissements dans la R&D et la logistique commerciale ne sont que des exemples.

En plus de fournir des biens publics essentiels (une administration compétente et transparente, un système judiciaire indépendant, l'éducation, la santé et les infrastructures), le Gouvernement devrait contribuer à la solution des problèmes de coordination qui constituent une contrainte à la production de nouveaux biens et à la transformation structurelle de l'économie

du pays¹⁰⁰. Hausmann (2005) démontre que les progrès technologiques exigent des politiques qui vont au-delà des fondamentaux et ce, pour deux raisons. Premièrement, la structure de production initiale influe sur la croissance future de la productivité. Plus précisément, les pays dont le panier d'exportation est plus sophistiqué connaissent une croissance plus rapide et parviennent même à dépasser leur niveau initial de revenu (Hausmann, 2009). Deuxièmement, les défaillances des marchés, notamment l'apprentissage sur le tas dans certains secteurs, la diffusion des connaissances et les risques d'échec de la coordination indiquent que le Gouvernement a un rôle clé à jouer afin que les entreprises puissent produire des biens plus sophistiqués et ainsi « doper » la croissance.

En somme, il s'avère indispensable de repenser la problématique de cohérence des stratégies et politiques publiques et de coordination dans la sphère économique. Pour ce faire, le Maroc pourrait capitaliser sur les expériences des autres pays, notamment les pays émergents d'Asie de l'Est qui, à des niveaux de sophistication semblables à ceux du Maroc dans les années 1960 et 1980, figurent aujourd'hui parmi les pays les plus sophistiqués à l'échelle mondiale (Corée du Sud, Chine, Malaisie)¹⁰¹.

¹⁰⁰ BAD, 2012.

¹⁰¹ Ibid.



Annexes



ANNEXE 1.1 : Liste des participants aux consultations relatives à l'étude sur les contraintes à la croissance économique au Maroc

Administrations et institutions publiques marocaines

Ministère de l'intérieur
Ministère de la justice et des libertés
Ministère de l'économie et des finances (Direction du trésor et des finances extérieures, Direction des études et des prévisions financières, Direction du budget et Direction générale des impôts)
Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire national
Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres
Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique
Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique
Ministère de la santé
Ministère de la communication
Ministère du tourisme
Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social
Ministère de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire
Ministère de l'emploi et des affaires sociales
Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des affaires générales et de la gouvernance
Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration
Ministère délégué auprès du Ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique chargé des petites entreprises et de l'intégration du secteur informel
Haut-commissariat au plan
Conseil économique, social et environnemental
Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique
Conseil de la concurrence
Conseil national des droits de l'Homme

Observatoire national du développement humain
Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
Office marocain de la propriété industrielle et commerciale
Office du développement de la coopération
Office national de l'électricité et de l'eau potable
Office régional de mise en valeur agricole du Gharb
Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale
Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme
Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
Agence nationale de l'assurance maladie
Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise
Délégation interministérielle aux droits de l'Homme
Direction régionale de l'artisanat de Marrakech
Délégation du commerce et de l'industrie de Tanger
Académie régionale d'éducation et de formation de Marrakech-Tansift-El Haouz
Centre régional d'investissement de Casablanca
Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan
Moroccan Agency For Solar Energy
Centre national pour la recherche scientifique et technique
Centre marocain de l'innovation

Organismes financiers et bancaires

Bank Al-Maghrib
Conseil déontologique des valeurs mobilières
Caisse de dépôt et de gestion
Caisse centrale de garantie
Crédit agricole du Maroc
Crédit immobilier et hôtelier
Banque marocaine du commerce extérieur
Banque centrale populaire

Partenaires techniques et financiers et autres organisations internationales

Délégation de la Banque africaine de développement au Maroc

Délégation de la Banque mondiale au Maroc

Délégation de l'Agence française de développement au Maroc

Délégation de la Commission européenne au Maroc

Délégation de l'United States Agency for International Development au Maroc

Secteur privé

Confédération générale des entreprises du Maroc

Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural

Confédération générale des entreprises du Maroc- Région du Nord

Association professionnelle des sociétés de financement

Association des femmes chefs d'entreprises du Maroc

Association des investisseurs de la zone franche d'exportation de Tanger

Association marocaine des industries du textile et de l'habillement

Association marocaine des transports routiers intercontinentaux du Maroc

Association des éleveurs de bovins du Gharb

Association des producteurs des artichauts au Gharb

Fédération nationale de la minoterie

Chambre de commerce, d'industrie et de services de Tanger

Opérateur textile-Tanger (Vita Couture)

Renault-Nissan Tanger

Équipementiers de la zone franche de Tanger : Société Polydesign Systems et Société Snop Maroc

Sofitel Marrakech

ABWAB consultants

Société civile

Association Espace Point de Départ
Association alliance de travail dans la formation et l'action pour l'enfance (ATFAL)
Fondation Banque populaire
Association démocratique des femmes du Maroc
Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise
Organisation marocaine des droits de l'Homme
Fondation du jeune entrepreneur
Association marocaine de planification familiale
Observatoire Oyoune Nissaiya
Association marocaine des droits de l'Homme
Association Espace associatif

Centrales syndicales

Professeurs

Achy Lahcen, Professeur à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée
Bakass Fatima, Professeur à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée
Bougroum Mohammed, Professeur à l'Université Cadi Ayyad - Marrakech, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
El Abbassi Idriss, Professeur à l'Université Mohammed V - Rabat, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Karim Mohamed, Professeur à l'Université Mohammed V - Rabat, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Nmili Mohammed, Professeur à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah - Fès, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Tounsi Said, Professeur à l'Université Mohammed V - Rabat, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Plusieurs personnes ressources

ANNEXE 2.1 : Modèle PRESIMO : Scénarios de prévision de l'économie marocaine

$$\frac{i}{k_{(-1)}} = 0,81 \left[\frac{i_{(-1)}}{K_{(-2)}} \right] + 0,04 \left[\frac{q - q_{(-2)}}{q_{(-2)}} \right] + 0,04 \times [\log(q/k_{(-1)})]$$

$$+ [0,12 \times (t_{\text{marg}}) - 0,01] - 0,01 \times (t_{it} - 100 \times @pch(pco))$$

5,65
2,16
2,16

1,38
-0,01
-2,92

$R^2 = 0,95$ $DW = 1,61$

Source : modèle PRESIMO

i = investissement

k = capital

q = valeur ajoutée

t_{it} = taux d'intérêt à long terme

t_{marg} = taux de la marge des entreprises

ANNEXE 2.2 : Test de corrélation entre le taux d'intérêt réel et le PIB par habitant

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D_TAUX_D_INTERNET_REEL C	-0.057523 0.009124	0.126677 0.003497	-0.454093 2.608760	0.6530 0.0140
R-squared	-0.006826	Mean dependent var		0.008990
Adjusted R-squared	-0.026279	S.D. dependent var		0.019460
S.E. of regression	0.019714	Akaike info criterion		-4.954513
Sum squared resid	0.011659	Schwarz criterion		-4.862905
Log likelihood	81.27221	Hannan-Quinn criter.		-4.924148
F-statistic	0.206200	Durbin-Watson stat		3.073170
Prob (F-statistic)	0.653030			

ANNEXE 2.3 : Test de corrélation entre le taux d'intérêt réel et l'investissement privé

Dependent Variable: DLN_INVEST_PRIV_				
Method: Least Squares				
Date: 10/14/13 Time: 20:14				
Sample (adjusted): 2 33				
Included observations: 32 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D_TAUX_D_INTERNET_REEL	-0.445242	0.211625	-2.103922	0.0439
C	0.006925	0.005843	1.185297	0.2452
R-squared	0.128578	Mean dependent var		0.005892
Adjusted R-squared	0.099531	S.D. dependent var		0.034706
S.E. of regression	0.032934	Akaike info criterion		-3.928167
Sum squared resid	0.032539	Schwarz criterion		-3.836558
Log likelihood	64.85067	Hannan-Quinn criter.		-3.897801
F-statistic	4.426489	Durbin-Watson stat		2.064516
Prob (F-statistic)	0.043873			

ANNEXE 2.4 : Test de causalité de Granger

Pairwise Granger Causality Tests			
Date: 10/14/13 Time: 17:43			
Sample: 1 30			
Lags: 4			
Null Hypothesis:	Std. Error	F-Statistic	Prob.
DLN_PIB_HAB_ does not Granger Cause DLN_CREDIT PIB_	25	0.84588	0.5165
DLN_CREDIT PIB_ does not Granger Cause DLN_PIB_HAB_		2.08196	0.1309

ANNEXE 3.1 : Classement sur la qualité du système éducatif, Rapport mondial sur la compétitivité 2013-2014

	Maroc	Tunisie	Jordanie	Malaisie	Roumanie	Turquie
Qualité de l'enseignement primaire	118	72	44	33	85	92
Éducation supérieure et formation	102	73	56	46	59	65
Qualité du système éducatif	110	71	27	19	99	91
Qualité des études en Maths et Sciences	52	31	30	27	57	101
Scolarisation primaire	54	14	96	55	112	23
Scolarisation secondaire	103	59	79	105	46	89
Scolarisation supérieur	106	71	70	62	39	46

Source : Rapport mondial sur la compétitivité 2013-2014

ANNEXE 4.1 : Test de stationnarité de certains types d'infrastructures et du revenu par habitant

L'analyse économétrique des séries temporelles nécessite toujours de vérifier si les séries sont stationnaires c'est à dire si une série est stable autour de sa moyenne. Pour cela, nous avons effectué un test de Dickey-Fuller augmenté sans tendance pour vérifier la stationnarité du niveau de revenu par habitant, le nombre de kilomètres de route et le nombre de kilomètres de voies ferrées sur la période

1980-2011¹⁰². Dans le tableau A, le test de Dickey-Fuller indique que les séries ne sont pas stationnaires et le nombre de décalages correspond à 4. Il est impossible de rejeter la nullité d'une racine unitaire, la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) n'est pas valide. Cependant, on peut effectuer le test de Granger pour vérifier si les infrastructures engendrent un plus haut revenu ou

¹⁰² Les données sont issues du WDI (Banque Mondiale) et du ministère de l'équipement.

vice-versa. Les résultats du tableau B indiquent que le lien entre le développement des routes et le revenu par habitant fonctionne dans les deux sens. Le tableau C, montre que le développement des

voies ferrées a permis un relèvement du niveau de revenu par habitant. Néanmoins, ces résultats sont à interpréter avec prudence compte tenu du très faible nombre d'observations.

Tableau A : Résultats du test de racine unitaire de Dickey-Fuller augmenté

Dickey-Fuller				
	Variable à tester	Valeur critique		
		1 %	5 %	10 %
Log PIB/hab	0.801	-3.736	-2.994	-2.628
Mackinnon	<i>Valeur p approximative pour Z(t) = 0.9917</i>			
Log km_route	-1.348	-3.743	-2.997	-2.629
Mackinnon	<i>Valeur p approximative pour Z(t) = 0.6067</i>			
Log km_train	-0.889	-3.743	-2.997	-2.629
Mackinnon	<i>Valeur p approximative pour Z(t) = 0.7915</i>			

Note : Log PIB/hab, logarithme du PIB par habitant en PPA (\$ constant en 2005), log km, le logarithme du nombre de kilomètres de routes

Tableau B : Résultats des tests de causalité : revenu par habitant et kilomètres de routes

Granger causality Wald tests					
Equation	Excluded	chi2	df Prob > chi2		
Log PIB/hab	Log Km	20.447	4	0.000	
Log PIB/hab	ALL	20.447	4	0.000	
Log km	Log PIB/hab	11.413	4	0.022	
Log km	ALL	11.413	4	0.022	

Tableau C : Résultats des tests de causalité : revenu par habitant et kilomètres de voies ferrées

Source	SS	DF	MS	Number of obs	=	32
Model	-827781431	1	-827781431	F (1, 30)	=	60.28
Residual	-411939666	30	-013731322	Prob > F	=	0.0000
Total	1.2397211	31	-039991003	R-squared	=	0.6677
				Adj R-squared	=	0.6566
				Root MSE	=	0.11718
Log PIB/hab	Coef.	Std. Err.	t	P>t	(954 conf. Interval)	
Log km	3.575819	0.4605469	7.76	0.000	2.635257	4.516382
_cons	-18.99783	3.475335	-5.47	0.000	-26.09541	-11.90025
Granger causality Wald tests						
Equation	Excluded	chi2	df Prob > chi2			
Log PIB/hab	Log Km	2.3598	4	0.670		
Log PIB/hab	ALL	2.3598	4	0.670		
Log km	Log Km	8.9281	4	0.063		
Log km	ALL	8.9281	4	0.063		

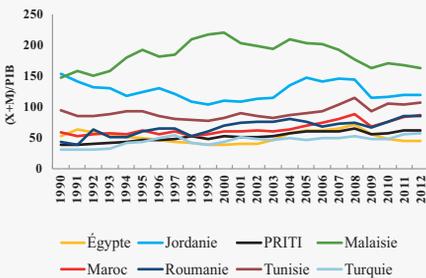
ANNEXE 6.1 : Les sources externes de risque macroéconomique

Malgré les performances spectaculaires réalisées dans un certain nombre de produits exportables depuis une dizaine d'années, le commerce extérieur demeure un point faible de l'économie marocaine.

Le degré d'ouverture de l'économie marocaine¹⁰³, 86 % en 2012, est supérieur à celui de l'ensemble de la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire (PRITI) et comparable à celui de la Roumanie. Ainsi, le Maroc est assez fortement exposé aux fluctuations internationales de revenu.

Les exportations sont concentrées géographiquement et présentent une croissance en deçà de ce qui pourrait être attendu. En effet 63 % de celles-ci sont à destination de l'Europe, tandis que l'indice d'exportation de biens et services¹⁰⁴, montre une progression des ventes à l'étranger équivalente à celle des pays de la tranche supérieure de revenu intermédiaire, supérieure à celles de la Tunisie mais très loin des pays qui ont profité de leur intégration dans l'économie internationale tels que la Malaisie, la Turquie et la Roumanie (figure A6.1).

Figure A6.1 : Degré d'ouverture



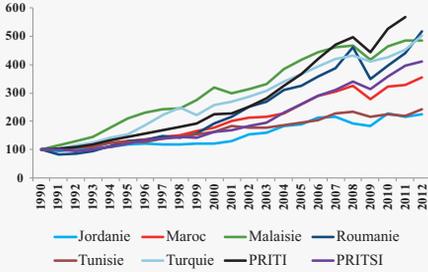
Source : WDI

En pourcentage, la part des produits de consommation (textiles) et d'alimentation dans les exportations a fortement diminué au cours de la décennie 2000 au profit des demi-produits, engrais et acides phosphoriques, et dans une moindre mesure des produits d'équipement industriel. Ce changement reflète le processus d'industrialisation du pays et, en ce qui concerne la diminution des exportations des biens de consommation, l'expansion de la demande domestique pour cette catégorie de biens (figure A6.2 et A6.3).

¹⁰³ $(X+M)/PIB$.

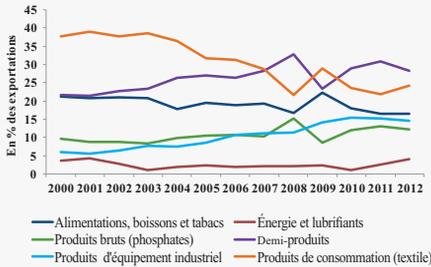
¹⁰⁴ base 100 1990.

Figure A6.2 : Indice des exportations de biens et services



Source : WDI

Figure A6.3 : Principaux produits exportés

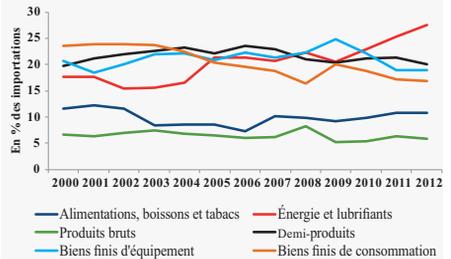


Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

Du côté des importations (dont un peu plus de la moitié est en provenance de l'Europe) les vulnérabilités structurelles vis-à-vis d'importations stratégiques, en l'occurrence celles d'énergie depuis 2009 et la reprise depuis 2007 de celles des produits alimentaires pèsent sur la balance commerciale en raison de l'évolution du prix des matières premières mais également

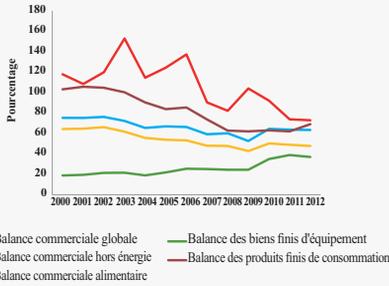
en raison de la politique de subvention conduite par les autorités marocaines (politique subissant néanmoins depuis mi 2013 de profondes réformes). Par ailleurs, en corollaire de l'évolution des exportations en faveur des produits d'équipement, la part des importations de biens d'équipement a tendance à diminuer, de même que celle des demi-produits et des biens de consommation (figure A6.4).

Figure A6.4 : Principaux produits importés



Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

Toutefois, les transformations de la structure des biens échangés n'améliorent pas le taux de couverture du commerce extérieur. Si les taux de couverture de la balance des biens d'équipement finis et de la balance commerciale hors énergie s'améliorent depuis 2009, la forte dégradation des balances de produits agricoles et des biens de consommation induisent une dégradation continue de la balance commerciale globale depuis 2000 (figure A6.5).

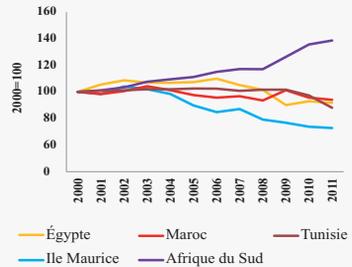
Figure A6.5 : Taux de couverture du commerce extérieur

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

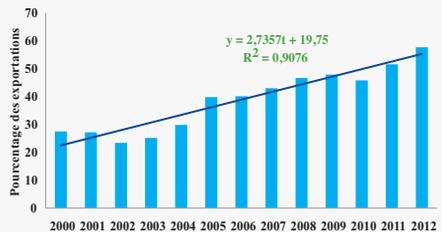
De fait, le déficit commercial est expliqué en partie par la lente détérioration des termes de l'échange au cours de la décennie écoulée. Cependant, il convient de noter que si la détérioration des termes de l'échange affecte de nombreux pays en voie de développement à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dans un contexte d'instabilité des marchés, les termes de l'échange du Maroc demeurent relativement stables (figure A6.6) et comparables à ceux des pays de la région.

Dans cette optique, la gestion du taux de change illustrée par la dépréciation du taux de change réel et la dépréciation rampante du taux de change nominal semblent cohérent à la lumière de la structure actuelle du commerce extérieur du Maroc.

Toutefois, l'impact d'une éventuelle accélération de la dépréciation du taux de change pour compenser la détérioration des termes de l'échange est difficile à évaluer dans la mesure où la facture énergétique représente une proportion croissante des exportations (figure A6.7)¹⁰⁵.

Figure A6.6 : Indice des termes de l'échange 2000=100

Source : WDI

Figure A6.7 : Évolution du coût en énergie des exportations

Source : Direction de la Prévision, ministère des Finances

¹⁰⁵ La facture énergétique a augmenté annuellement en moyenne de 3,16% sur la période 2000-2012. Une dévaluation sans réduction de la consommation d'énergie aurait pour effet d'augmenter les importations et le prix des exportations, annulant rapidement l'impact de la dévaluation d'autant plus que les exportations de produits semi-finis (engrais, acides) nécessitent pour leur production de grandes quantités d'énergie.

ANNEXE 6.2 : Soutenabilité du déficit de la balance des paiements courants

1) Soutenabilité du déficit des paiements courants

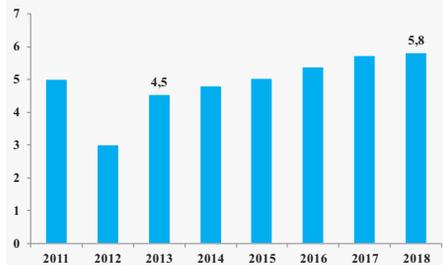
Un déficit de la balance des paiements courants est soutenable si la valeur des avoirs extérieurs nets de la banque centrale et des banques commerciales garantit la somme des valeurs actualisées des déficits futurs¹⁰⁶.

Le respect de cette condition est subordonné à la formulation d'un scénario de croissance, et d'inflation, pour pouvoir déterminer le niveau de déficit en pourcentage du PIB de la balance commerciale et de la balance des paiements courants compatible avec le niveau d'avoir extérieur net atteint avant la crise financière de 2008.

Les autorités marocaines projettent un taux de croissance potentiel annuel moyen entre 2014 et 2018 de 5,5 % (figure A6.8). Le taux d'inflation est maîtrisé depuis le début des années 2000 et la

poursuite de la politique monétaire actuelle doit maintenir la hausse des prix en dessous de 2,5 % au cours des trois prochaines années (figure A6.9). L'objectif, d'un déficit de la balance des paiements courants stabilisé à court terme à -5 % du PIB grâce à une reprise partielle de l'activité en Europe semble également réaliste. Ces hypothèses sont cohérentes avec les politiques de stabilité macroéconomiques poursuivies par le Maroc depuis le début des années 1990.

Figure A6.8 : Prévisions des taux de croissance du PIB réel en pourcentage



Source : HCP

¹⁰⁶ Le niveau des avoirs extérieurs nets requis s'écrit alors : $NFA_0 = \frac{NFA_T}{(1+r)^T} - \frac{CA_1}{1+r} - \frac{CA_2}{(1+r)^2} - \dots - \frac{CA_T}{(1+r)^T}$

Où CA désigne le solde de la balance des paiements courants, NFA les avoirs extérieurs nets et r le taux d'actualisation (taux d'intérêt). A l'équilibre les avoirs extérieurs nets doivent être égaux à la somme des déficits futurs actualisés. Soit, un ratio du solde de la balance des paiements courants par rapport au PIB d'équilibre de long terme (\bar{ca}) égal à :

$$\bar{ca} = \frac{g+n}{(1+g)(1+n)} \bar{na}(2)$$

Où $\bar{ca} = \frac{\bar{ca}}{\bar{pp}}$ et $\bar{na} = \frac{\bar{na}}{\bar{pp}}$ g et n désignent respectivement le taux de croissance en volume et le taux d'inflation

Figure A6.9 : Inflation, prix à la consommation (pourcentage annuel)

Source : Banque Mondiale

Sur la base de ce scénario, la réduction de déficit de la balance des paiements courants à son niveau de 2004, date d'accélération du déficit, et la reconstitution des avoirs extérieurs nets à leur niveau de 2007 requièrent, en compensation de l'écart par rapport à la trajectoire de soutenabilité, un accroissement significatif de la dette extérieure. Celle-ci retrouverait son niveau de 2003, environ 36 % du PIB comparé à 29,3 % en 2011¹⁰⁷.

Tableau A6.1 : Réduction de déficit de la balance des paiements courants

Simulation d'un retour à un déficit soutenable de la balance des paiements courants (-5 % en 2014	2014	2015	2016
Taux de croissance du PIB en volume	5 %	5,5 %	5,5 %
Taux d'inflation	1,9 %	2 %	2,5 %
Taux d'intérêt réel	1,9 %	2,5 %	3 %
Avoirs extérieurs nets de référence % PIB 2007	34,5 %	34,5 %	34,5 %
Avoirs extérieurs nets de référence % PIB 2012	19,3 %	19,3 %	19,3 %
Solde de la balance des paiements courants en % du PIB permettant de stabiliser la position extérieure nette 2007	2,2 %	2,5 %	2,6 %
Solde de la balance des biens et services en % du PIB permettant de stabiliser la position extérieure nette 2007	-0,3 %	-0,5 %	-0,4 %
Accroissement dette extérieure avec un déficit du compte courant de -5 % et des AEN de 2007	36,5 %	36,8 %	36,9 %
Solde de la balance des paiements courants en % du PIB permettant de stabiliser la position extérieure nette 2012	1,2 %	1,3 %	1,4 %
Solde de la balance des biens et services en % du PIB permettant de stabiliser la position extérieure nette 2012	-0,6 %	-0,5 %	-0,4 %
Accroissement dette extérieure avec un déficit du compte courant de -5 % et des AEN de 2012	35,5 %	35,6 %	35,7 %

Source : Calcul des auteurs

¹⁰⁷ Cette simulation ne tient pas compte des variations du taux de change.

A. L'équation de la balance des paiements courants

La balance des paiements courants semble, d'après les tests économétriques et malgré le petit nombre d'observations (32 années de la période 1980-2012), co-intégrée¹⁰⁸ avec l'investissement, les avoirs extérieurs nets et le taux de change effectif réel. Selon l'estimation économétrique, une augmentation d'un point du taux d'investissement, à taux d'épargne constant, détériorerait le solde des paiements courants de 0,68 points alors qu'une augmentation d'un point des avoirs extérieurs nets, éventuellement par l'emprunt, améliorerait le solde courant de 3,26 points¹⁰⁹.

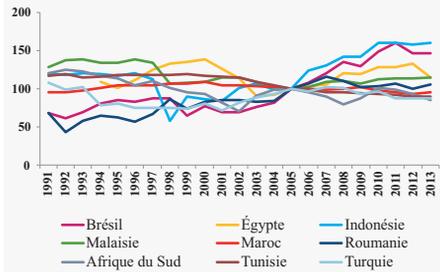
B. Taux de change effectif réel d'équilibre

Le taux de change réel dans un régime de flottement contrôlé n'est pas un déterminant direct de l'équilibre

extérieur mais plutôt un indicateur de compétitivité prix de l'économie.

La dépréciation régulière (baisse du taux de change réel) depuis 2005 renforce la compétitivité externe du Maroc vis-à-vis des pays comparateurs (figure A6.10). Néanmoins la surévaluation (resp. sous-évaluation) du taux de change réel ne peut s'apprécier que par rapport à la valeur d'équilibre à long terme.

Figure A6.10 : Taux de change réel 2005=100



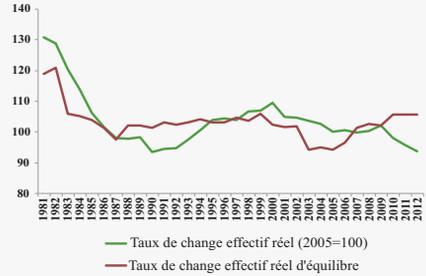
Source : Data Market, Banque Mondiale

¹⁰⁸ Tests de Johansen et régression de co-intégration.

Equation de cointégration de la balance des paiements courants				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
Investissement % PIB	-0.683318	0.156327	-4.371069	0.0004
Avoirs extérieurs nets	3.260567	0.454324	7.176739	0.0000
Taux de change effectif réel	0.091427	0.034326	2.663482	0.0164
R-squared	0.857490	Mean dependent var		-2.299069
Adjusted R-squared	0.765278	S.D. dependent var		3.848083
S.E. of regression	1.864323	Sum squared resid		59.08690
Durbin-Watson stat	2.420549	Long-run variance		2.683871

Il ressort de l'étude de cointégration (cf. annexe 6.3) que le taux de change effectif réel d'équilibre dépend du gap entre l'investissement et l'épargne, des avoirs extérieurs et des termes de l'échange. Par rapport à l'équilibre de long terme, entre 1996 et 2007, le TCER observé (figure A6.11) était probablement surévalué, mais depuis 2011, il semble sous-évalué, ce qui contredit l'idée d'une surévaluation actuelle du dirham.

Figure A6.11 : Taux de change effectif réel et d'équilibre



Source : Data Market Banque Mondiale et calcul des auteurs

ANNEXE 6.3 : Test de co-intégration de Johansen taux de change réel

Hypothesized N°. of CE (s)	Eigenvalue	Trace Statistic	Critical Value 0.05	Prob.**
None*	0.712409	77.17830	63.87610	0.0026
At most 1	0.519522	39.79180	42.91525	0.0992
At most 2	0.382486	17.80260	25.87211	0.3573
At most 3	0.105390	3.341010	12.51798	0.8338
RER	AEN	TOT	INV/EPAR	TREND
-0.080465	-1.603532	-6.853374	-9.528856	0.212313
0.133813	0.416624	-4.587855	1.416260	-0.089753
0.021805	-0.470780	25.79473	8.628047	0.119459
-0.159282	-0.382925	7.569468	8.604123	0.009865
Unrestricted Adjustment Coefficients (alpha):				
D (INDICE_DU_	-0.898683	-1.582334	-0.204693	0.248100
D (AVOIRS_EX	0.515093	-0.084429	0.396870	0.151402
D TOT)	-0.004207	0.025868	-0.012309	0.009168
D (RATIO_INVE	-0.382925	-0.058393	-0.018871	-0.011450
1 Cointegrating Equation (s):		Log likelihood	-8.302137	
Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)				
RER	AEN	TOT	INV/EPAR	TREND
1.000000	19.92839 (2.29079)	85.17240 (47.6110)	118.4228 (32.7071)	-2.638585 (0.44116)
Adjustment coefficients (standard error in parentheses)				
D (IND)	0.072312 (0.03969)			
D (IND)	-0.041447 (0.01423)			
D (IND)	0.000339 (0.00082)			
D (IND)	-0.002807 (0.00158)			

ANNEXE 7.1 : Régimes fonciers

- **Le régime des terres « guich »**

Ce sont des terres que l'Etat makhzenien avait concédées en jouissance à des tribus en contrepartie d'un service rendu, à caractère militaire. On les trouve, le plus souvent, en zones de protection autour des villes impériales : Meknès, Fès, Marrakech, Rabat.

- **Le régime des terres collectives**

Ce régime désigne les territoires des tribus, transformés par la législation du protectorat (dahir du 27 avril 1919, toujours en vigueur) en propriétés inaliénables de collectivités ethniques, soumises à la tutelle du Ministère de l'Intérieur.

- **Le régime des terres « melk »**

Ce régime désigne la propriété immobilière régie par le droit musulman de rite

malékite. Celle-ci est assimilée le plus souvent, par opposition à la propriété de l'Etat ou des tribus, à la propriété privée de droit romain (usus, abusus, fructus), celle qui est le plus souvent présentée comme inséparable de l'apparition et du développement du capitalisme.

- **Les biens « habous »**

Le habous est un acte juridique par lequel une personne, en vue d'être agréable à Dieu, se dépouille d'un ou plusieurs de ses biens, généralement immeubles, et les met hors du commerce, en les affectant à perpétuité à une œuvre pieuse, charitable ou sociale soit d'une manière absolue exclusive de toute restriction (habous public), soit en réservant la jouissance de ces biens à une ou plusieurs personnes déterminées (habous de famille). À l'extinction des bénéficiaires, le habous de famille devient habous public. (Luccioni J., 1945).

Références

- Agence française de développement (2005) *Les programmes de mise à niveau des entreprises. Tunisie, Maroc, Sénégal*. Rapport.
- Aghion, P. et al. (2009) The Effects of Entry on Incumbent Innovation and Productivity. *Review of Economics and Statistics*, Vol. 90, N° 1, pp. 20-32.
- Aghion, P., Howitt, P. & Murtin, F. (2010) : Le bénéfice de la santé : Un apport des théories de la croissance endogène. *Revue de l'OFCE*, N° 112, pp. 87-108.
- Akesbi, N. (2011a) Le Plan Maroc Vert : une analyse critique. *Questions d'économie marocaine*, ouvrage collectif, Association marocaine de sciences économiques, éd. Presse universitaire du Maroc, Rabat.
- Akesbi, N. (2011b) La nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? *Confluences Méditerranée*, 2011/3, N° 78.
- Bajeddi, M. (2007) *Développement agricole et régimes fonciers au Maroc*. Disponible sur : http://perso.menara.ma/bajeddi/Developpement_agricole_et_regimes_fonciers_au_Maroc.htm. (Consulté le 20 avril 2014).
- Bakhti, J., Brillet, J.L., Sadiki, M.A. (2011) *Présentation du modèle PRESIMO, Modèle de prévision et de simulation des politiques économiques de l'économie marocaine*. Haut-Commissariat au Plan, janvier 2011.
- Baldwin, R. E. (2000) Regulatory Protectionism, Developing Nations, and a Two-Tier World Trade System, in *Brookings Trade Forum 2000*, Susan Collins and Dani Rodrik (eds.), Washington, D.C. Brookings Institution Press.
- Bank Al-Maghrib (2012) *Rapport Annuel*, pp. 72-75.
- Banque africaine de développement (2012) *Étude comparative sur les politiques d'exportation du Maroc, de la Tunisie, de l'Égypte et la Corée du Sud*. Rapport.
- Banque Mondiale (2003) *Maroc, Évaluation du Système Juridique et Judiciaire*. Rapport.
- Banque Mondiale (2006) *Promouvoir la croissance et l'emploi dans le Royaume du Maroc*. Rapport.
- Banque Mondiale (2006) *Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) Maroc : Insolvabilité et droits des créanciers*.
- Banque Mondiale (2008) *Marchés fonciers pour la croissance économique au Maroc : Héritage et Structures Foncières au Maroc. Les contraintes structurelles et institutionnelles à l'émergence d'un marché efficient du foncier au Maroc (Volume I)*. Rapport.

- Banque mondiale (2011) *Striving for Better Jobs : The Challenge of Informality in the Middle East and North Africa Region* de Angel-Urdinola R., Silva J., Bodor A.. *MENA Knowledge and Learning Quick Notes*, décembre, N°. 49.
- Banque Mondiale (2013) *Sustainable Energy for All, Global Tracking Framework*. Rapport.
- Banque Mondiale, IFC, Ministère de l'industrie et du Commerce du Maroc (2005). *Royaume du Maroc. Évaluation du Climat de l'Investissement*. Rapport.
- Beck, T., et al. (2009) Who Gets the Credit? And Does It Matter? Household VS. Firm Lending across Countries. *The B.E. Journal of Macroeconomics*: Vol. 12: Iss. 1 (Contributions), Article 2.
- Ben Naceur, S., Ghazouani, S. (2007) Stock markets, Banks and Growth in some MENA region countries, *Research. International Business and Finance*, Volume 21, pp. 297-315.
- Berthélémy, J.C. (2007) *Les Relations entre santé, développement et réduction de la pauvreté*. Académie des Sciences Morales et Politiques et Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- Besley, T., Burgess R. (2004) Can Labor Regulation Hinder Economic Performance? Evidence from India. *Quarterly Journal of Economics*, 19 (1), pp. 91-134.
- Blackburn, K., Galdinev, R. (2003) Growth, volatility and learning. *Economics Letters*, 79, pp. 417-421.
- Blackburn, K., Pellioni, A. (2005) Growth, cycles and stabilisation policy. *Oxford Economic Papers*, Volume 57, Issue 2, pp. 262-282.
- Bloom, D., Canning, D. & Malaney, P. (2000) Demographic Change and Economic Growth in Asia. *Population and Development Review*, Volume 26, 257-290.
- Bouderbala, N. (1999) Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc. *Cahiers Options Méditerranéennes*, N°. 36, p. 47-66.
- Brown, C., Medoff, J. L. (1989) The Employer Size-Wage Effect. *Journal of Political Economy*, Volume 97, N°. 5, pp. 1027-1059.
- Chiche, J. (1997) A la recherche d'une définition des statuts fonciers au Maroc. *Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens*, N°. 32, pp. 15-30.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2008) *Examen de la politique de l'investissement, Maroc*, Nations Unies.
- Conseil Economique Social et Environnemental (2012) *Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale*, Rapport N°. 09/2012.
- Daoudi, A. (2011) La régulation foncière au Maroc. *Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches* N°. 66, pp. 63-72.
- Doudich, M. (2011) *Les inégalités des salaires hommes-femmes 1991-2007*, Haut-Commissariat au Plan.

- Elidrissi, A. (2013) *La question foncière au Maroc entre la trivialité et le concret*, 6^{ème} édition. Séminaire d'actualité immobilière, Casablanca.
- Favara, G. (2003) *An Empirical Reassessment of the Relationship between Financial Development and Economic Growth*. IMF Working paper N°. 03/123.
- Fogli, A., Perri, F. (2013) *Macroeconomic Volatility and External Imbalances*. Federal Reserve Bank of Minneapolis, NBER, CEPR, October.
- Mourji, F., Bousselhami, N. (2004) *Salaires minimum, salaires d'efficience et productivité : le poids des institutions*. Communication préparée pour le Colloque "firm productivity, trade and development" Université de la Méditerranée / Aix – Marseille II, 2004.
- Guillaumont, J. S., Kpodar, K.R. (2004) *Développement financier, instabilité financière et croissance économique*. CERDI, Etudes et Documents.
- Gwartney, J.D., Lawson, R.A. (2006) The impact of tax policy on economic growth, income distribution, and allocation of taxes. *Social Philosophy and Policy*, Volume 23, Issue 02, pp. 28-52.
- Hammoumi, M. (2014) La gouvernance réglementaire au Maroc : des enjeux qui appellent une réforme urgente. *Revue de droit*, N° double 16-17, éd. Almaarif Aljadida, Rabat.
- Hanushek, E., Ludger, W. (2012) Do Better Schools Lead to More Growth? Cognitive Skills, Economic Outcomes, and Causation. *Journal of Economic Growth*, Volume 17, pp. 267-321.
- Hausmann, R. (2009) *The Building Blocks of Economic Complexity*. CID Working Paper N°. 186.
- Hausmann, R., Hwang J., Rodrik D. (2005) *What you Export Matters*. NBER Working Paper N°. 11905.
- Hausmann, R., Hwang J., Rodrik D. (2007) *What you Export Matters*. *Journal of Economic Growth*, Volume 12, N°. 1, pp. 1-25.
- Hausmann, R., Klinger, B., Wagner, R. (2008) *Doing Growth Diagnostics in Practice: A 'Mindbook'*. Document de travail de la Harvard University, CID N°. 177.
- Hausmann, R., Pritchett, L., Rodrik, D. (2004) *Growth Accelerations*. Manuscript, Inter-American Development Bank.
- Hausmann, R., Rodrik, D., Velasco, A. (2005) *Growth Diagnostics?* CID Working Paper N°. 177.
- Haute Instance du Dialogue National sur la Réforme du Système Judiciaire du Maroc, (2013) *La Charte de la réforme du système judiciaire*. Rapport.
- Hellmann, T., Murdock, K., Stiglitz, J. (2000) Liberalization, moral hazard in banking, and prudential regulation: are capital requirements enough? *American Economic Review*, Volume 90, N°. 1, pp. 147-165.

- Hidalgo, C., et al. (2007) The Product Space Conditions the Development of Nations. *Science*, Volume 317, N°. 5837.
- Instance Centrale de Prévention de la Corruption (2011) *Bonne gouvernance entre la situation actuelle et les dispositions de la nouvelle constitution de 2011*. Rapport.
- Kee, H. L., Nicita, A., Olarreaga, M. (2009) Estimating trade restrictiveness indices. *Economic Journal*, Volume 119, pp. 172-199.
- Kumar, A., Manuela, F. (2005) *Enterprise Size, Financing Patterns, and Credit Constraints in Brazil*. Document de travail de la Banque mondiale N°. 49.
- Lahcen, A. (2013) *En quête d'une efficacité industrielle*. Disponible sur : www.economica.ma (Consulté le 29 avril 2014).
- Lane, P. R., Milesi-Ferretti, G. (2002) *Long-Term Capital Movements*. IMF Working Paper (WP/01/107).
- Lehmann, A. (2002) *Foreign Direct Investment in Emerging Markets: Income, Repatriations and Financial Vulnerabilities*. IMF Working Paper N°. 02/47.
- Machouri, N. (2012) *Le secteur des transports et le développement durable*. Université Mohammed V, Faculté des lettres et des sciences humaines, Maroc.
- Mathisen, J., Pellechio, J.A. (2006) *Using the Balance Sheet Approach in Surveillance: the Balance Sheet Approach in Surveillance: Framework, Data Sources, and Data Availability*. IMF Working Paper N°. 06/100.
- McKinnon, R. (1973) *Money and Capital in Economic Development*. Brookings Institution Press, Washington DC, pp. 1973-184.
- Melitz, M.J., (2003) The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity. *Econometrica*, Volume 71, pp.1695-1725.
- M'hassni, M., Feljy, M., Khalali, H. (2003) *Le système foncier au Maroc. Une sécurité et un facteur de développement durable, au milieu urbain et rural*. 2^{ème} Conférence Régionale de la FIG, Marrakech.
- Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc (2010) *Les grandes réformes du Ministère de l'Economie et des Finances*, pp. 15-20.
- Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc (2012) *Code général des impôts*. Direction Générale des Impôts, Maroc.
- Ministère de l'industrie, du Commerce et des nouvelles technologies du Maroc, (2011) *Etude Juridique du Cadre Réglementaire de l'Innovation en vigueur au Maroc*. Rapport.
- Ministère de la santé du Maroc (2012) *Plan d'action 2012-2016 pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, Fin du Compte à rebours 2015* (Rapport avec l'appui de l'UNICEF et l'UNFPA).

- Motthagi, L. (2011) *Pourquoi la croissance est-elle si volatile dans la région MENA ?* Disponible sur : <http://menablog.banquemondiale.org/croissance-volatile-mena> (Consulté le 20 mars 2014).
- Naanaa, A. (2002) *Étude sur la taxation du travail au Maroc : le coin fiscal et social*. Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, Direction de la Politique Economique Générale, Document de travail N°. 77.
- Natke, P. (1999) Financial repression and firm self-financing of investment: empirical evidence from Brazil. *Applied Economics*, Volume 31, pp. 1009-1019.
- Norton, R. (2009) *Strategic Investment and Policy Priorities for a Competitive Agriculture in Belize*. Report prepared for the Inter-American Development Bank, Washington, D.C.
- Oulhaj L. et al. (2012) *Evaluation de la stratégie agricole du Maroc (Plan Maroc Vert) à l'aide d'un modèle d'équilibre général dynamique*. Rapport Femise N°. 35-20.
- Ramey, G., Ramey, V. A. (1995) Cross-country evidence on the link between volatility and growth. *American Economic Review*, Volume 85, N°. 5.
- Roubini, N., Sala-i-Martin, X. (1994) A growth model of inflation, tax evasion, and financial repression. *Journal of Monetary Economics*, Volume 35, pp. 275-301.
- Zhang, J. (2005) The Effect of Life Expectancy on Fertility, Saving, Schooling and Economic Growth: Theory and Evidence. *Scandinavian Journal of Economics*, Volume 107, pp. 45-66.



www.afdb.org